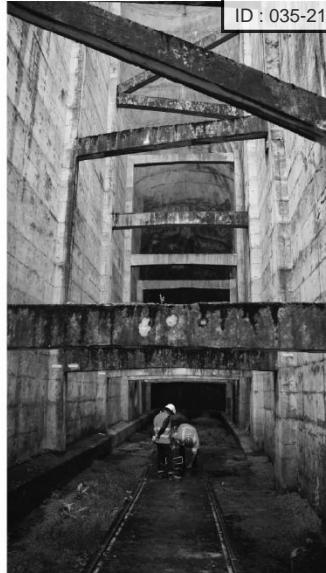


# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



Et rapport sur le **prix** et  
la **qualité** du service  
d'eau potable

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

# RESUME DU RAPPORT 2024

Réalisé avec l'aide de l'Intelligence Artificielle Musely

Ce document résume les points clés du rapport d'activité 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), en mettant l'accent sur la production et la distribution d'eau potable, la protection des ressources, et les aspects financiers.

## 01. Identité et Chiffres Clés

- Territoire :** 75 communes, 6 EPCI.
- Population desservie :** 558 832 habitants (au 1er janvier 2024).
- Ressources :** 17 (barrages, rivières, captages souterrains).
- Production 2024 :** 26.8 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable.
- Infrastructures :** 12 usines de traitement, 72 réservoirs, 4 795 km de canalisations.
- Délégataires :** Veolia Eau, SAUR, SPL Eau du Bassin Rennais. La SPL assurera la distribution sur l'ensemble du Bassin Rennais en 2025.

## 02. Protection des Ressources

- Fragilité des ressources :** Suivi de la qualité (nitrates, pesticides, cyanobactéries). Amélioration globale des nitrates, mais présence généralisée de métabolites de pesticides.
- Captages prioritaires :** Avancement des procédures pour Rophémel, La Roche et Vau-Reuzé.
- Politique foncière :** Acquisitions de terrains (43.72 ha en 2024) et baux ruraux à clauses environnementales (BRCE) pour la protection des captages.
- Contrats de territoire :** Accompagnement des agriculteurs vers des systèmes durables (désherbage mécanique, colza associé, MAEC, paiements pour services environnementaux).
- Programme bocager :** Maintien et valorisation du bocage sur Chèze-Canut.

## Terres de Sources

- Marché public :** 2ème année d'exécution du 3ème marché public pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'air.
- SCIC Terres de Sources :** Outil économique collectif pour développer les ventes des produits labellisés.
- Développement des filières :** Consolidation des filières existantes (végétales et animales).
- Suivi des exploitations :** Suivi de la démarche de progrès des exploitations engagées.
- Essaimage :** Accueil de délégations et accompagnement de territoires partenaires.

## 03. Production

- Production :** 26.6 millions de m<sup>3</sup> (hors AVA). Export 2 381 000 m<sup>3</sup>. Import de 3 906 000 m<sup>3</sup> dont 1 271 000 m<sup>3</sup> via l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA).
- Rendement des usines :** Amélioration à 95.7% en moyenne.
- Qualité de l'eau :** 100% de conformité aux limites de qualité réglementaires (microbiologie et physico-chimie).

- **Gestion patrimoniale :** Investissements de 76 millions d'euros prévus entre 2024 et 2028. Travaux importants à Rophémel (vidange, réhabilitation), Villejean (rénovation du réservoir), et La Flotte (construction d'un nouveau réservoir).
- **Schéma directeur :** Étude en cours sur la production, la distribution et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

## 04.Distribution

- **Volume d'eau distribué :** 24 373 000 m<sup>3</sup>.
- **Nombre d'abonnés :** 250 171.
- **Consommation moyenne par abonné et par an :** 97,4 m<sup>3</sup>.
- **Rendement global des réseaux :** 90,9 %.
- **Renouvellement des réseaux :** 56.42 km de réseau renouvelés en 2024.
- **DECI :** 1567 poteaux incendie contrôlés soit taux de contrôle de 98 % en 3 ans .

## 05.Suivi des délégations de la Production et Distribution

- **Contrôle des 3 délégataires** du service public de l'eau
- **Qualité de service à l'usager** : indicateurs de service disponibles

## 06.Prix et Solidarité

- **Prix de l'eau** : Harmonisation des prix en cours de finalisation. Mise en place d'un prix solidaire et écologique.
- **SMG Eau35** : Participation active et financière au SMG Eau35.
- **Solidarité** : Soutien aux associations locales et coopération institutionnelle avec la ville de Beitunia (Palestine).

## 07.Démarche Énergétique

- **Consommation énergétique** : 14,97 GWh en 2024. Diminution de la consommation électrique rapportée au m<sup>3</sup> d'eau produit.
- **Production d'énergie renouvelable** : Environ 4% de la consommation (car impactée par l'arrêt de Rophémel). Projets de micro-turbines et de panneaux photovoltaïques.

## 08.Relation Usagers et Elus

- **Réponses aux usagers** : Augmentation des demandes d'information et de réclamations.
- **CCSPL** : Réunions régulières de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## 09.Finances

- **Budget 2024** : Détails des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.
- **Dette** : 37,7 millions d'euros de capital restant à rembourser dont 64 % couverts par le SMG Eau35 au titre du schéma départemental d'alimentation en eau.

# TABLE DES MATIERES

## **01. LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS ..... 9**

<b>I. CARTE D'IDENTITE .....</b>	<b>9</b>
1. LES COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE.....	10
2. LES CHIFFRES-CLEF DE LA COLLECTIVITE.....	11
3. LA COLLECTIVITE ET SES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC .....	11
<b>II. HISTORIQUE DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>12</b>
<b>III. ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN RENNAIS ET PROJET POLITIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. LES INSTANCES .....</b>	<b>13</b>
1. LE COMITE.....	13
2. LE BUREAU .....	14
3. LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET LA COMMISSION D'OUVERTURE DES OFFRES LIEES AUX DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS .....	14
4. LE SEMINAIRE DES ELUS ET LES GROUPES DE TRAVAIL .....	15
<b>V. L'ORGANISATION DES SERVICES .....</b>	<b>15</b>

## **02. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU..... 17**

<b>I. LES CHIFFRES CLES .....</b>	<b>17</b>
<b>II. LA PROTECTION DE 17 RESSOURCES .....</b>	<b>18</b>
1. DES RESSOURCES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES .....	18
2. DES RESSOURCES FRAGILES .....	19
3. UN SUIVI SPECIFIQUE DES CAPTAGES SOUTERRAINS .....	21
<b>III. LA POLITIQUE DE PROTECTION EN 3 AXES PRINCIPAUX .....</b>	<b>24</b>
1. PROTECTION REGLEMENTAIRE DES CAPTAGES.....	24
2. PARCELLAIRE EN PROPRIETE DE LA COLLECTIVITE .....	28
3. LES OPERATIONS A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS.....	33
<b>IV. LA PROTECTION DE L'EAU VIA LA VALORISATION ECONOMIQUE DES PRODUCTIONS AGRICOLES – TERRES DE SOURCES..... 43</b>	<b>43</b>
1. LE MARCHE PUBLIC DE PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'AIR : UN ENGAGEMENT FORT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	43
2. LA SCIC TERRES DE SOURCES : L'OUTILS ECONOMIQUE COLLECTIF POUR DEVELOPPER LES VENTES DES PRODUITS TERRES DE SOURCES .....	48
3. LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION .....	50
4. SUIVI DE LA DEMARCHE DE PROGRES DES EXPLOITATIONS ENGAGEES .....	58
5. L'ANIMATION DU RESEAU D'EDUCATION A L'ALIMENTATION DURABLE .....	60
6. COMMUNICATION EVENEMENTIELLE ET SUR LES RESEAUX SOCIAUX.....	61
7. LE SOUTIEN AUX PROJETS ALLANT DANS LE SENS DE TERRES DE SOURCES .....	63
8. LE PILOTAGE ET L'EVALUATION DE TERRES DE SOURCES.....	64
9. L'ESSAIMAGE DE LA DEMARCHE TERRES DE SOURCES .....	65

## **03. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE ..... 68**

<b>I. LES CHIFFRES CLES .....</b>	<b>68</b>
<b>IV. PRESENTATION DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>70</b>
<b>V. DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE L'ANNÉE .....</b>	<b>70</b>
1. LES VOLUMES PRODUITS, EXPORTES ET IMPORTES .....	70
2. DONNEES QUALITATIVES .....	79
<b>VI. LA GESTION PATRIMONIALE LIEE A LA PRODUCTION .....</b>	<b>83</b>
1. BARRAGES .....	84
2. CAPTAGES ET USINES DE POTABILISATION .....	87
3. ADDUCTION .....	96
4. RESERVOIRS ET POMPAGES .....	98
5. LE CONTROLE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES PAR LES DELEGATAIRES.....	103

## **04. LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET LA DECI .....****105**

<b>I. LES CHIFFRES CLES .....</b>	<b>105</b>
<b>II. UNE ORGANISATION EN 10 SERVICES .....</b>	<b>105</b>
<b>III. POPULATION DESSERVIE, ABONNES ET VOLUMES CONSOMMES.....</b>	<b>106</b>
<b>IV. DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE L'ANNEE .....</b>	<b>107</b>
1. VOLUMES CONSOMMES, CONSOMMATIONS MOYENNES .....	107
2. LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE .....	110
3. PERFORMANCES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION .....	111
<b>VII. LA GESTION PATRIMONIALE LIEE A LA DISTRIBUTION .....</b>	<b>114</b>
1. LA CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX.....	114
2. LES TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE .....	115
3. LES TRAVAUX PREVUS L'AN PROCHAIN .....	122
<b>VIII. ASSISTANCE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE .....</b>	<b>123</b>
1. SUIVI DES PRESTATIONS DE CONTROLE REGLEMENTAIRE DES POTEAUX INCENDIE PUBLICS ET PRIVES.....	124
2. AMELIORATION DES ZONES NON COUVERTS EN DECI .....	124
3. REALISATION D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DECI (SIDEKI) .....	124

## **05. LE SUIVI ET CONTROLE DES DELEGATIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION.....****126**

<b>I. LES DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>126</b>
<b>II. LE CONTROLE ET LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS.....</b>	<b>128</b>
1. LE CONTROLE ET LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICES .....	128
2. LE PILOTAGE DE LA PRODUCTION.....	128
3. LE PILOTAGE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE .....	130
4. LE CONTROLE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT.....	131
<b>III. LE CONTROLE ANALOGUE SUR LA SPL EAU DU BASSIN RENNAIS.....</b>	<b>132</b>
1. LE CONTROLE DE LA SOCIETE .....	132
2. LES ENSEIGNEMENTS DES EXERCICES DE 2015 A 2024.....	133
3. LES FAITS MARQUANTS DE 2024 POUR LA SPL EAU DU BASSIN RENNAIS.....	134
<b>IV. LA CONTINUITE DE SERVICE.....</b>	<b>138</b>
<b>V. LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER.....</b>	<b>138</b>

1. DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	139
2. TAUX DE RESPECT DU DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	139
3. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE A CARACTERE SOCIAL OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	
4. TAUX DE RECLAMATIONS .....	140
5. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE .....	140

## **06. PRIX ET SOLIDARITE.....141**

I. LE PRIX SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE .....	141
1. L'HARMONISATION DU PRIX DU SERVICE DE L'EAU SE POURSUIT.....	143
2. MONTANT DE LA FACTURE TYPE 120 ET 60 M <sup>3</sup> / AN.....	144
II. LA COLLECTIVITE MEMBRE DU SMG EAU 35 .....	145
III. LA SOLIDARITE INTERNATIONALE .....	146
1. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS.....	146
2. COOPERATION INSTITUTIONNELLE AVEC LA VILLE DE BEITUNIA, PALESTINE .....	147

## **07. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROBLEMATIQUES EMERGENTES 148**

I. LA DEMARCHE ENERGETIQUE .....	148
1. LA CONSOMMATION ENERGETIQUE.....	148
2. PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE .....	150
II. ACTIONS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	153
1. ANTICIPATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	154
2. ANTICIPATION DES PROBLEMATIQUES EMERGENTES .....	155
3. PETIT CYCLE DE L'EAU CIRCULAIRE .....	158
4. SOBRIETE DES PROCESS ET DES USAGES .....	159
III. UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'EAU .....	161
1. CONSEILLER LES DIFFERENTS UTILISATEURS.....	162
2. UNE INCITATION A CONSTRUIRE ET RENOVER DES BATIMENTS PLUS SOBRES EN EAU.....	167

## **08. RELATION AVEC LES USAGERS ET PARTENAIRES .....173**

I. LA COMMUNICATION .....	173
1. PLAN DE COMMUNICATION D'EAU DU BASSIN RENNAIS .....	173
2. COMMUNICATION ECRITE ET MULTIMEDIA.....	175
3. ACTIONS DE FORMATIONS ET ECHANGES ENTRE COLLECTIVITES .....	180
4. INFORMER LES HABITANTS SUR LE LIEN ENTRE L'EAU ET L'ALIMENTATION .....	180
II. LA RELATION AUX ELUS ET AUX USAGERS .....	181
1. LA REPONSE DE LA COLLECTIVITE AUX DEMANDES DES USAGERS .....	181
2. RELATION AUX ELUS .....	181
3. LE RAPPORT ANNUEL.....	182
4. LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) .....	182

**09. ADMINISTRATION ET FINANCES.....**

<b>I. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>184</b>
1. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES .....	184
2. COMITE SOCIAL TERRITORIAL .....	184
3. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS .....	185
<b>II. LES MOYENS DE LA COLLECTIVITE ET LES SYSTEMES D'INFORMATIONS .....</b>	<b>186</b>
1. LA LOGISTIQUE.....	186
2. LES SYSTEMES D'INFORMATIONS .....	187
<b>III. LES FINANCES ET RELATIONS CONTRACTUELLES .....</b>	<b>188</b>
1. LE SUIVI DES FINANCES .....	188
2. LES RELATIONS CONTRACTUELLES .....	189
<b>IV. L'EXECUTION BUDGETAIRE .....</b>	<b>190</b>
1. LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE .....	190

**10. ANNEXES.....**

<b>I. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES DES SERVICES D'EAU POTABLES .....</b>	<b>193</b>
<b>II. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL DE LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS..</b>	<b>194</b>
<b>III. SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU EN 2024 .....</b>	<b>197</b>
<b>IV. LISTE DES RESERVOIRS DE LA COLLECTIVITE.....</b>	<b>214</b>
<b>V. TARIFS ET VOLUME DE VENTE D'EAU EN GROS.....</b>	<b>217</b>
<b>VI. PRIX DE L'EAU .....</b>	<b>220</b>
<b>VII. NOTE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE .....</b>	<b>227</b>
<b>VIII. GLOSSAIRE .....</b>	<b>231</b>

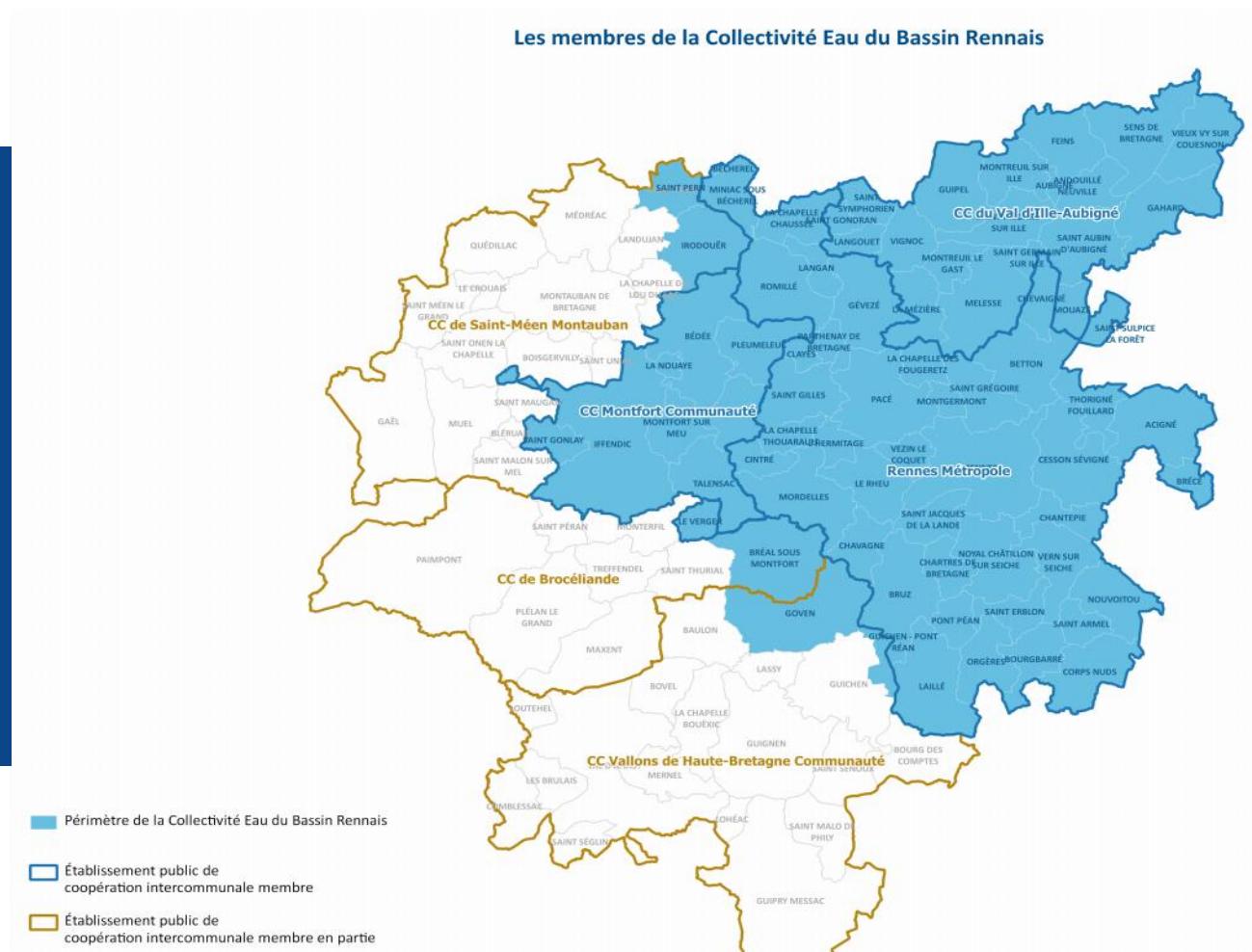
# 01. LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

## I. CARTE D'IDENTITE

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est la structure publique (syndicat mixte) qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, produit et distribue l'eau potable aux habitants des 75 communes des 6 EPCI<sup>1</sup> suivants :

- Les **43 communes** de Rennes Métropole,
- Les **8 communes** de Montfort Communauté,
- Les **19 communes** de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,
- La Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban pour les communes d'Irodouër et de Saint-Pern, celle de Brocéliande pour la commune de Bréal-sous-Montfort et enfin celle de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la commune de Goven et le hameau de Pont-Réan sur Guichen.

Au **1<sup>er</sup> janvier 2024**, la population légale d'Eau du Bassin Rennais est de **558 832 habitants** (Source INSEE – données 2020 en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2023**), soit près de la moitié du département d'Ille et Vilaine.



<sup>1</sup> EPCI : établissement public de coopération intercommunale

L'assemblée délibérante de la Collectivité Eau du Bassin Rennais compte 40 adhérents titulaires et 46 suppléants. Elle est présidée par M. Michel Demolder.

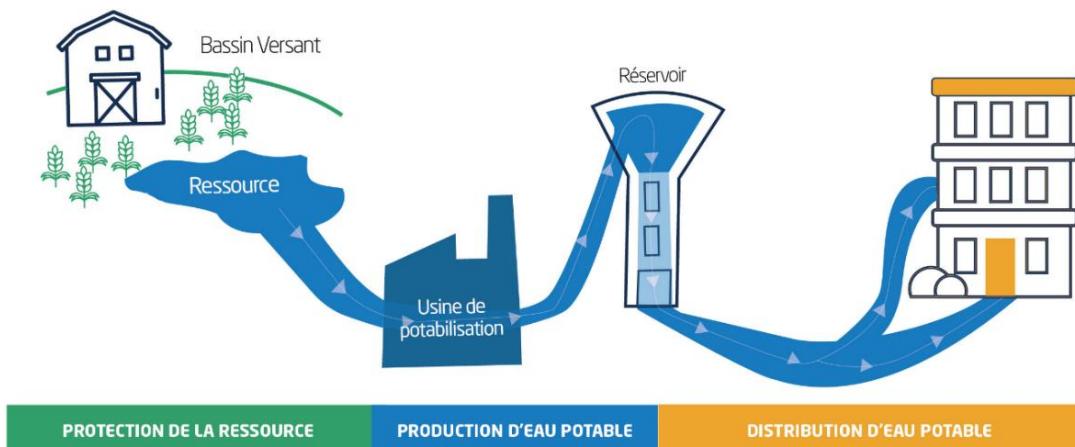
A noter que Brocéliande communauté a demandé sa pleine intégration au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais à horizon 2025, ce que la Collectivité a entériné. La dissolution du Syndicat Mixte des Eaux de la Forêt de Paimpont. N'ayant pas encore été acté, l'arrêté préfectoral d'intégration de Brocéliande communauté dans la Collectivité n'a pas pu être pris en 2024.

Les statuts de la Collectivité encore en application en 2024 ont été fixés par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2021.

## 1. Les compétences de la Collectivité

L'eau est un patrimoine commun mais l'alimentation en eau potable de la population et son assainissement nécessitent de nombreuses actions assurées par les services publics d'eau et d'assainissement, dont le coût est répercuté aux usagers.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais assure toutes les compétences liées à l'eau potable, à savoir : **la protection de la ressource**, la **production** et la **distribution** de l'eau aux usagers.



Elle peut également assister ses collectivités membres en tant que maître d'ouvrage délégué, à travers des conventions de mandat, ou mettre tout ou partie de ses services à disposition des collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une convention réglementée par le Code général des collectivités territoriales.

C'est le cas notamment pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à travers la gestion des hydrants, à la demande de certaines collectivités de son territoire.

La Collectivité est également compétente pour la production d'énergie renouvelable à partir de ses installations (hydroélectrique et photovoltaïque) et pour mener des actions de coopération internationale au titre de la loi Oudin.

## 2. Les chiffres-clef de la Collectivité

Pour assurer l'approvisionnement en eau potable de son territoire, la Collectivité dispose de **17 ressources** (2 barrages, 2 captages en rivières dans le Couesnon et le Meu, 1 prise d'eau dans l'étang des Bougières, et 12 captages souterrains), **12 usines de traitement d'eau potable**, **72 réservoirs** et **4 795 km de canalisations** d'adduction et de distribution.

La Collectivité a produit **26.6 millions de m<sup>3</sup>** d'eau potable en 2024. Avec un potentiel de prélèvement dans le milieu naturel de **52,5 millions de m<sup>3</sup>** en année normale et de **41 millions en année sèche**, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est ainsi en capacité d'assurer le développement de son territoire et de participer à la sécurisation de l'approvisionnement en eau des collectivités voisines. Malgré tout, elle est très engagée dans la promotion des économies d'eau.

A noter qu'en 2024 l'aqueduc Vilaine Atlantique est devenu fonctionnel pour sécuriser réciproquement les usines de Villejean et de Férel. Il apportera en moyenne une ressource supplémentaire de **4 millions de m<sup>3</sup> par an** à l'Ille et Vilaine.

En situation normale, l'ensemble des usines de traitement d'eau potable a une capacité de production de 145 179 m<sup>3</sup> par jour, soit très supérieure aux besoins actuels situés entre 56 000 et 89 000 m<sup>3</sup>/j.

**Toutefois, le dérèglement climatique dont on ressent déjà les effets va impacter à l'avenir, lors des périodes de sécheresse de plus en plus marquées, notre potentiel de production d'eau. La Collectivité mène des recherches sur le sujet en lien avec l'Université de Rennes.**

## 3. La Collectivité et ses délégataires de service public



La Collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable. À ce titre, elle est propriétaire des infrastructures et assure la gouvernance, la protection de ses ressources, la réalisation des travaux neufs, le choix du mode de gestion du service d'eau et le contrôle de ses exploitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'exploitation du service est confiée à trois opérateurs : Veolia Eau, la SAUR et la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, dont les actionnaires sont la Collectivité, la ville de Rennes et Rennes métropole. Depuis le 22 mai 2024, la ville de Rennes ayant revendu ses actions de la SPL à Rennes métropole, le capital de la SPL est détenu à 32,6 % par Rennes Métropole et à 67,40 % par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

À 1<sup>er</sup> janvier 2024, la SPL Eau du Bassin Rennais exploite la totalité des installations de production sauf les 4 captages et usines transférées à la Collectivité en 2021 et 2022.

En 2024, la SPL assure la distribution sur **24 communes** (6 en 2020). En 2025, au terme des contrats avec les autres délégataires, elle assurera la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du Bassin Rennais.

## II. HISTORIQUE DE LA STRUCTURE

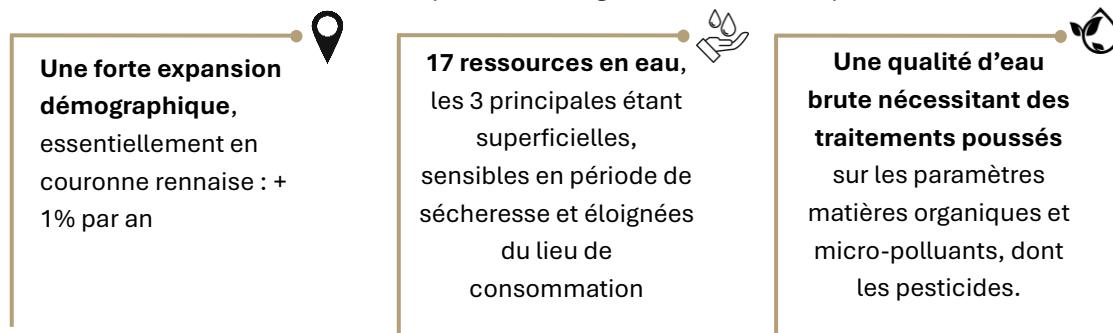
### EVOLUTION DU SYNDICAT D'EAU DEPUIS SA CREATION



La Collectivité Eau du Bassin Rennais est issue de la transformation du [SMPBR - Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais \(SMPBR\)](#) - créé en 1992 et qui regroupait 9 collectivités locales représentant 402 000 habitants.

## III. ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN RENNAIS ET PROJET POLITIQUE

Le territoire d'Eau du Bassin Rennais présente trois grandes caractéristiques :



Cette situation a conduit les élus du Bassin Rennais à voter une feuille de route [autour de 8 objectifs pour la période 2021-2026](#) :

- 1 Protéger et restaurer la qualité des ressources en eau
- 2 Economiser l'eau et investir pour satisfaire les besoins futurs
- 3 Déployer des services performants et généraliser l'exploitation publique par la SPL Eau du Bassin rennais
- 4 Impliquer les usagers et leur offrir des services de qualité
- 5 Construire un service de l'eau prospectif et résilient
- 6 Déployer une proximité de gestion et de partenariat avec les collectivités
- 7 Organiser les solidarités financières et territoriales
- 8 Piloter la Collectivité pour déployer ces objectifs

Toutes les actions de la Collectivité sont liées à ces 8 objectifs ; elles sont regroupées dans la suite du présent rapport en **8 missions politiques** :

- |   |  |
|---|--|
| 1      Participer à la protection des ressources en eau                                 | 5      Permettre l'exercice d'une solidarité   |
| 2      Assurer la production de l'eau potable   | 6      Adapter le service de l'eau au changement climatique et aux problématiques émergentes |
| 3      Assurer la distribution d'eau potable et la défense extérieure contre l'incendie | 7      Assurer la relation avec les usagers et les partenaires                               |
| 4      Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation déléguée                       | 8      Administrer la Collectivité   |

## IV. LES INSTANCES

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée en différentes instances. Son assemblée délibérante, le Comité syndical, et le Bureau qui en émane, ont pris 137 délibérations en 2024.

### 1. Le Comité

Est composé de 46 délégués titulaires et 46 suppléants, désignés par les 6 EPCI membres ; ils élisent le Président de la Collectivité.

#### Délégués par EPCI membre

Rennes Métropole	37
Monfort Communauté	3
Communauté de communes St-Méen-Montauban	1
Communauté de communes Val d'Ille Aubigné	3
Communauté de communes de Brocéliande	1
Vallons de Haute Bretagne Communauté	1



M. Michel DEMOLDER, Président

En 2024 le Comité s'est réuni dans l'Hôtel de Rennes métropole à 6 reprises.

La liste des élus du Comité est annexée au présent document (**annexe 2**).



Séance du comité du 24 septembre 2024

## 2. Le bureau

Le Bureau syndical est composé par délibération du Comité du 31 janvier 2023 du Président, de 9 Vice-Présidents et de 8 autres membres.

Le Bureau s'est réuni en 2024 à 9 reprises (dont 2 sans quorum).

Membres du bureau	Autres membres
<b>Président</b> – M. Michel Demolder	M. Luc Mangelinck
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b> – M. Pascal Hervé	Mme Fabienne Billard
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – Mme Flavie Boukhenoufa	M. Gaël Lefeuvre
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – M. Jean Ronsin	M. Christophe Leduc
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – M. Morvan Le Gentil	M. Régis Georget
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – M. Yannick Nadesan	M. Didier Chapellon
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – Mme Marie-Edith Macé	Mme Marion Chevalier
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – M. Ludovic Brossard	Mme Marie-Paule Anger
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – M. Thierry Le Bihan	
<b>9<sup>ème</sup> Vice-Président</b> – M. Pascal Pinault	

## 3. La commission d'appel d'offres et la commission d'ouverture des offres liées aux délégations de services publics

Titulaires	suppléants
Mme Flavie BOUKHENOUSA	M. Pascal HERVE
M. Jean RONSIN	Mme Marie-Edith MACE
M. Morvan LE GENTIL	M. Pascal PINAULT
M. Yannick NADESAN	M. Ludovic BROSSARD
M. Gaël LEFEUVRE	M. Thierry LE BIHAN

La CAO s'est réunie 11 fois en 2024.  
La Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de service public est composée des mêmes membres. Elle s'est réunie à 2 reprises en 2024.

## 4. Le séminaire des élus et les groupes de travail

Le 13 avril 2024, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a organisé un séminaire auquel ont participé une quinzaine d'élus.

Le matin a été consacré à 2 ateliers successifs : travail sur le bilan d'étape de la mandature puis présentation du schéma directeur de la Collectivité.

L'après-midi les élus ont visité l'usine de Champs-Fleury à Bruz..

Le travail sur le bilan d'étape de la mandature a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en Comité syndical.

Des groupes de travail thématiques ouverts à tous les élus permettent aux agents des services concernés de leur présenter l'état de leur travail et les points où il est nécessaire de décider d'orientations. Ils facilitent la préparation des projets de délibérations qui seront présentés en **Bureau** ou en **Comité**.

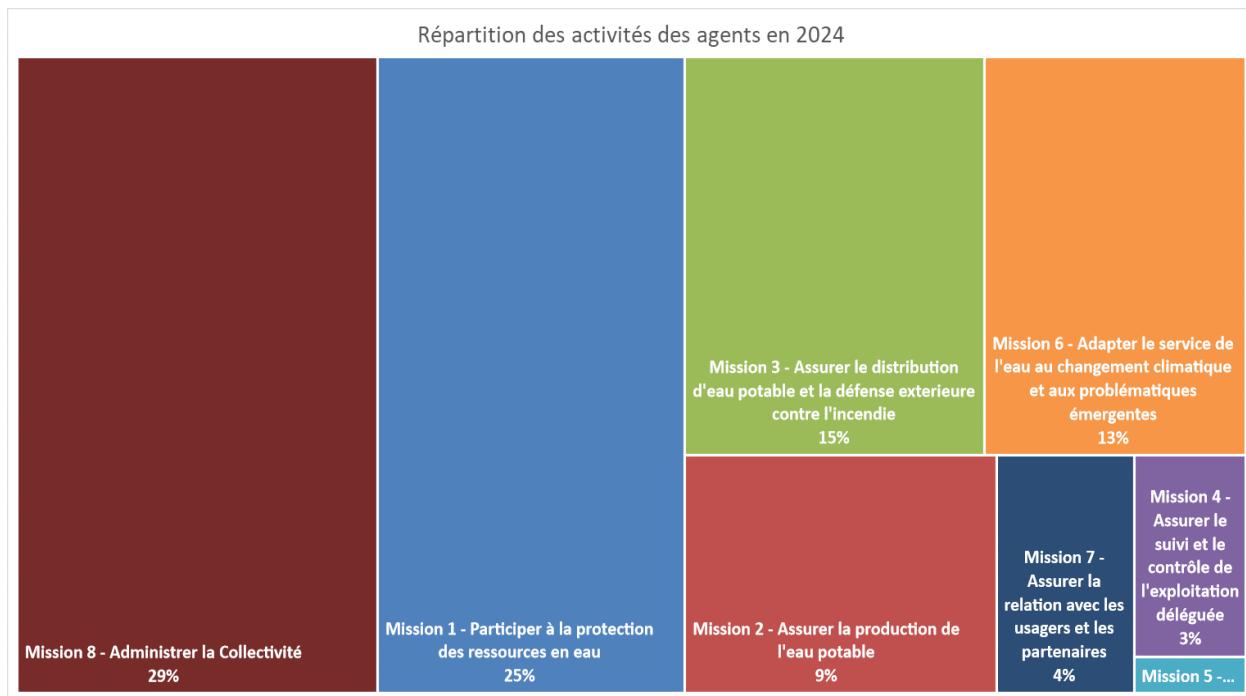
Ils portent sur les thématiques suivantes : **adaptation aux changements climatiques, recherche et développement, infrastructures de production, infrastructures de distribution, protection de la ressource, coopération internationale.**



## V. L'ORGANISATION DES SERVICES

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée en 5 pôles et une direction générale.





## 02.LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La Collectivité exerce au titre de la protection des ressources les compétences suivantes :



Etablissement, mise en œuvre et suivi des périmètres de protection des ressources en eau potable qu'elle exploite.



Etablissement, le cas échéant, des plans de gestion des territoires de ces ressources et animation des comités de suivi correspondants.



Maitrise d'ouvrage, seule ou avec d'autres autorités compétentes, des programmes d'actions et des aménagements techniques jugés utiles pour assurer la protection de l'eau sur les bassins-versants de ces ressources.



Soutien à la valorisation économique des productions issues d'exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable, notamment via le projet « Terres de sources ».

### I. LES CHIFFRES CLES

#### POLITIQUE RÉGLEMENTAIRE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

**17 CAPTAGES**  
ONT LEURS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DÉFINIS PAR ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX  
INDICE DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU = 100%

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES 17 CAPTAGES COUVRENT 7567 HECTARES ET SONT INSPECTÉS ET SUIVIS CHAQUE ANNÉE PAR LA COLLECTIVITÉ ET LE SMG EAU 35 (44 INFRACTIONS RELEVÉES EN 2024 / 31 EN 2023)

**999,8 HECTARES**  
DONT 90% EN PPC Y SONT PROPRIÉTÉS DE LA COLLECTIVITÉ (17 HA EN 2024)

TERRES AGRICOLES AVEC BAUX À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES (71,4 HA)  
BOIS SOUS RÉGIME FORESTIER (237 HA)  
ZONES DE MILIEUX NATURELS ENTRETENUES PRINCIPALEMENT PAR L'ASSOCIATION D'INSERTION ÉTUDES ET CHANTIERS

#### POLITIQUE VOLONTAIRE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE



**169 000 HECTARES** D'AIRES D'ALIMENTATION DECAPAGE

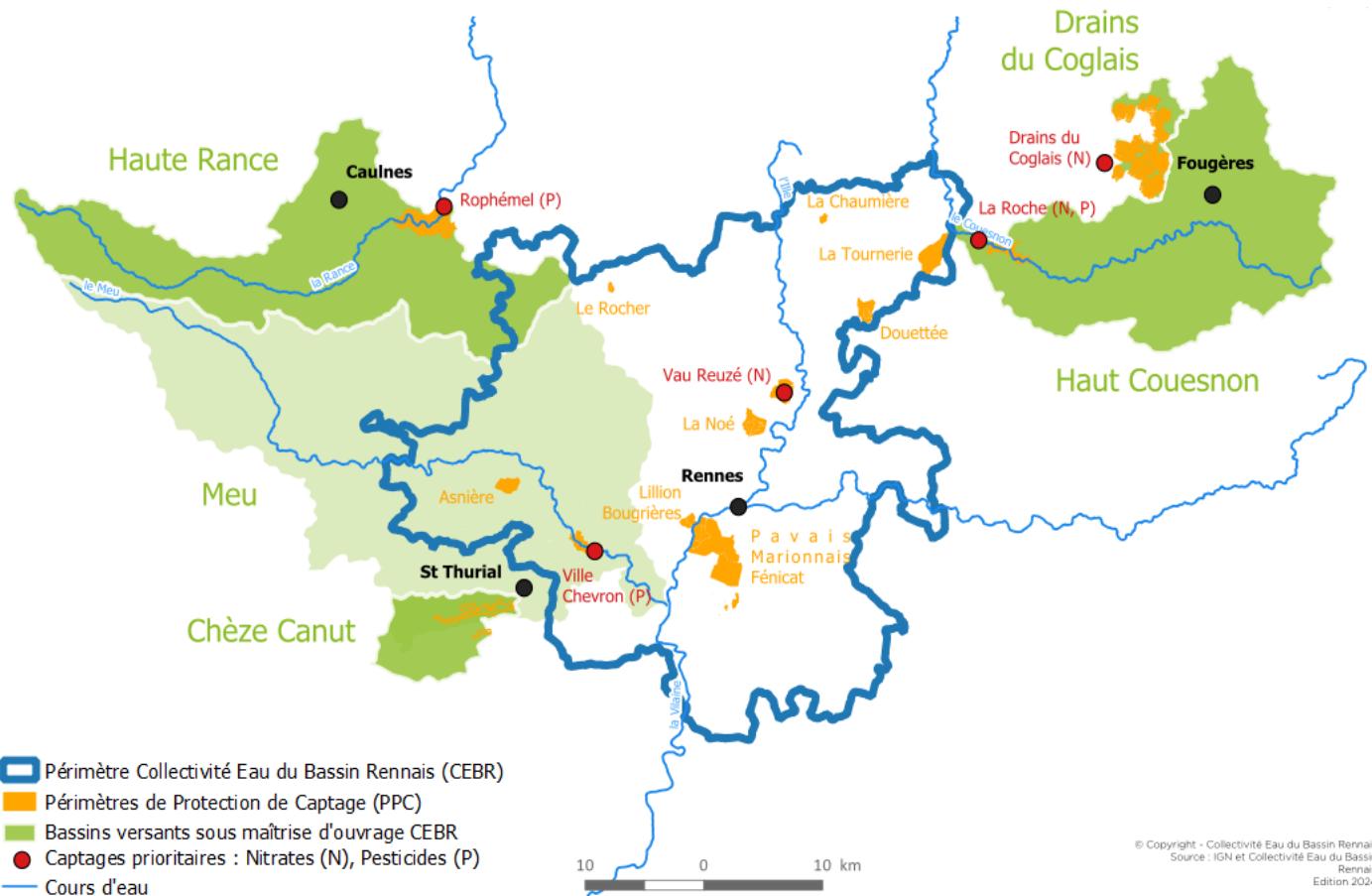


**4 CONTRATS**  
DE TERRITOIRES SIGNÉS SUR  
4 BASSINS VERSANTS (BV)

La Collectivité est membre des CLE (Commissions Locales de l'Eau) des 3 SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux Couesnon, Rance-Frémur-Baie de Baussais, Vilaine) couvrant ses 17 captages.

## II. LA PROTECTION DE 17 RESSOURCES

### 1. Des ressources diversifiées et complémentaires



Afin de produire en 2024 **les 26.6 millions** de m<sup>3</sup> d'eau potable nécessaires à son approvisionnement et à la sécurisation du département, la Collectivité Eau du Bassin Rennais capte ses eaux dans le milieu naturel, pour l'essentiel à l'extérieur de son territoire.

**Tableau 1 : Caractéristiques des ressources de Collectivité Eau du Bassin Rennais (source : CEBR, 2025).**

Contrat	BV ou PPC	Type de captage	Surface totale (ha)	Communes concernées	Surface Agricole Utile (ha)	Nombre de sièges d'exploitation	Nombre d'exploitations de plus de 3 ha sur la zone
SAGE Couesnon	Drains du Coglais	Drains	3 000	5	1 655	45	90
	Haut Couesnon	Prise d'eau en rivière	37 700	43	30 000	414	575
Rance-Frémur	Haute-Rance	Barrage	37 000	34	27 000	400	528
UGVO <sup>2</sup> (Suite du Syndicat du Meu)	Chèze-Canut	Barrage	6 200	4	4 800	74	93
	Meu <sup>3</sup>	Prise d'eau en rivière	81 500	57	53 000	1 100	Estimation : 1 300
	Asnières La Loge	Drains	202	1	3	0	1
	Chaumière	2 forages	83	1	45	0	4
	Douetté Beauregard	1 puits et 1 forage	216	1	170	1	7
	Le Rocher	1 forage	35	1	30	0	5
	La Tournerie	2 forages	498	1	385	5	15
	Vau Reuzé	1 puits et 1 forage	274	1	213	2	14
	La Noé	1 puits et 1 forage	288	1	188	0	17
	Pavais-Fénicat-Marionnais	1 puits et 2 forages	971	3	183	3	9
UGVE <sup>4</sup>	Lillion-Bougrières	3 puits et 1 étang	1 008	1	94	1	8

## 2. Des ressources fragiles

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué au niveau de chaque captage par le délégataire du service de production d'eau potable et par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Un suivi complémentaire est réalisé par la Collectivité à l'amont des captages en eaux superficielles à l'exutoire des différentes masses d'eau

<sup>2</sup> UGVO : Eaux et Vilaine – Unité de gestion Vilaine Ouest

<sup>3</sup> Observation : le bassin versant du Meu est sous contrat territorial porté par Eaux et Vilaine, Unité de Gestion Vilaine Ouest.

<sup>4</sup> UGVE : Eaux et Vilaine – Unité de gestion Vilaine Est

et des petits cours d'eau des bassins versants. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire.

Les résultats sont "bancarisés" et transmis annuellement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour être exploités et mis à disposition du public sur le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne ([bretagne-environnement.fr](http://bretagne-environnement.fr)).

Vous retrouverez en **annexe 1** une synthèse des résultats de la qualité de l'eau par captage pour l'année 2024.

## **2.1 Nitrates : une amélioration sur l'ensemble des ressources**

**Les ressources superficielles sont pour la plupart impactées par les nitrates** : le Couesnon, le Meu et les ruisseaux de la Chèze et du Canut ainsi que certaines ressources souterraines comme les Drains du Coglais et le puits du Vau-Reuzé.

**Dans sa feuille de route 2021-2026, la Collectivité s'est fixée une amélioration de l'eau brute d'ici 2025 de -10% en nitrates par rapport à l'année 2018.**

Depuis le début des années 2000, une tendance à la baisse des concentrations sur l'ensemble des ressources est constatée. Cependant, certains captages présentent encore des valeurs élevées en nitrates et ont été classés **captures prioritaires** Nitrates au sein du SDAGE 2016-2021 (Vau-Reuzé et Couesnon).

## **2.2 Pesticides : une présence généralisée de métabolites<sup>5</sup>, accentuée sur les ressources superficielles**

Les ressources superficielles sont particulièrement exposées à la pollution par les pesticides, entraînés par le ruissellement et l'érosion des sols. On observe 2 types de pics : les pics après usage fin de printemps/début d'été, liés à l'utilisation de désherbants maïs ruisselant après des événements pluvieux ; et les pics hivernaux liés à l'utilisation de désherbants colza et céréales ruisselant après pluies ainsi qu'à la présence des métabolites des différents désherbants lessivés quand les sols sont saturés en eau.

Les pics maximaux constatés ont été de **2.57 µg/L** en cumul de pesticides au niveau du Barrage du Canut et de la prise d'eau sur le Meu à Mordelles.

D'une manière générale on observe une baisse des concentrations maximales, liée à l'utilisation de substances mères moins mobiles et moins persistantes, mais une hausse du bruit de fond avec des concentrations régulières à des niveaux plus élevés, liée à la présence de nombreux métabolites.

---

<sup>5</sup> Métabolite : sous-produit issu de la dégradation de la molécule mère d'un pesticide.

Les nappes phréatiques sont elles aussi impactées par les métabolites dont la persistance est accentuée par l'inertie des eaux souterraines.

Ainsi sur le captage de La Douetté à Saint Aubin d'Aubigné, et plus encore sur le captage de la Tournerie à Gahard, les métabolites des désherbants maïs sont fréquemment quantifiés, à des niveaux de concentration supérieurs à 1µg/L pour le M étolachlore ESA. Sur ces forages les concentrations en cumul de pesticides atteignent des valeurs proches voire supérieures à celles mesurées sur des ressources superficielles ; on note par exemple un pic maximal à **2.54µg/L** sur l'un des forages de la Tournerie.

Depuis 2023, un métabolite du Chlorothalonil fongicide céréales interdit d'usage à compter de 2019 (le Chlorothalonil R471811), a été retrouvé sur de nombreux captages et notamment sur le captage de la Noé où des concentrations élevées ont été mesurées.

**D'ici 2025, La Collectivité s'est fixée un objectif de réduction des pics de pesticides de -25% par rapport à 2018 (pour les molécules mères).**

## 2.3 Les cyanobactéries : les retenues sous surveillance

L'ensemble des ressources superficielles fait l'objet d'une surveillance du développement du phytoplancton et des cyanobactéries potentiellement productrices de toxines. La retenue de Rophémel et celle de la Chèze connaissent une surveillance renforcée car ce sont des ressources particulièrement sensibles à l'eutrophisation du fait de la richesse en nutriments (Nitrates/Phosphore) de leurs eaux.

**Sur la retenue de la Chèze**, au regard de la biomasse, la situation est bien meilleure que celle constatée au niveau de la prise d'eau de Rophémel , car le développement du phytoplancton et des cyanobactéries est limité par des concentrations plus faibles en phosphore. Néanmoins, depuis 2020 on constate **une densité et un biovolume de cyanobactéries plus élevés et en progression**.

Des toxines ont été quantifiées à 2 reprises à la prise d'eau mais à des concentrations très faibles, bien inférieures à la limite de qualité de 1µg/L.

**En 2024**, il n'y a pas eu de suivi cyanobactéries **sur la retenue de Rophémel** en raison de l'arrêt de l'usine d'avril à décembre suite à la vidange du barrage pour travaux d'étanchéité sur son parement aval.

## 3. Un suivi spécifique des captages souterrains

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exploite **12 ressources souterraines**. Afin d'assurer la bonne gestion des nappes captées et la pérennité des ouvrages de prélèvement (puits et forages), la Collectivité Eau du Bassin Rennais met progressivement en place un suivi des ressources souterraines et de leurs captages suivant trois axes :

- **L'amélioration de la connaissance des ressources souterraines** via la détermination ou la précision des aires d'alimentation des captages souterrains,
- **L'amélioration du suivi des ressources souterraines via la mise en place de réseaux de suivis piézométriques,**

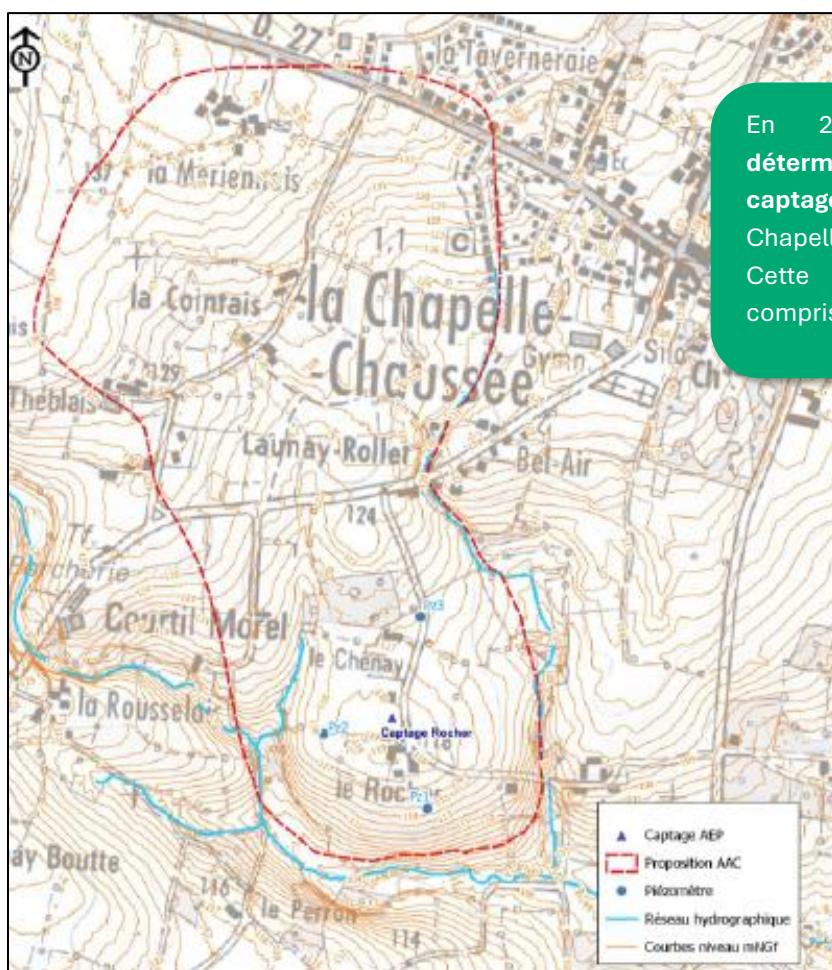
- L'entretien et la pérennisation des ouvrages et des prélèvements** via des diagnostics, des travaux de réhabilitation des forages existants et/ou la création de nouveaux forages. Cette mission entrant dans le champ de la gestion patrimoniale des ouvrages de prélèvement, elle est présentée au 2.3 du chapitre **production** du présent document.

Les ressources souterraines sont soumises à des problématiques de qualité d'eau. Aussi, la connaissance de la géométrie et des limites de l'aire d'alimentation de ces captages ainsi que du fonctionnement hydrogéologique des nappes captées est indispensable pour la mise en œuvre d'actions de protection de la ressource en eau efficaces, au même titre que les actions de protection des ressources superficielles menées sur les bassins versants.



### 3.1 La détermination des aires d'alimentation des captages souterrains

Ce volet a l'objectif de connaître ou améliorer les connaissances sur l'origine de l'eau afin de mieux protéger la ressource des pollutions diffuses et estimer les capacités de production des nappes à travers la détermination des aires d'alimentation des captages (AAC) qui ne sont pas dotés de périmètres de protection éloignés.



En 2024 l'étude pour la détermination de l'AAC du captage du Rocher (commune de la Chapelle-Chaussée) a été réalisée. Cette dernière révèle une AAC comprise entre 92 ha et 113 ha.

Proposition d'AAC pour le captage du Rocher (source – étude CPGF – 2024)

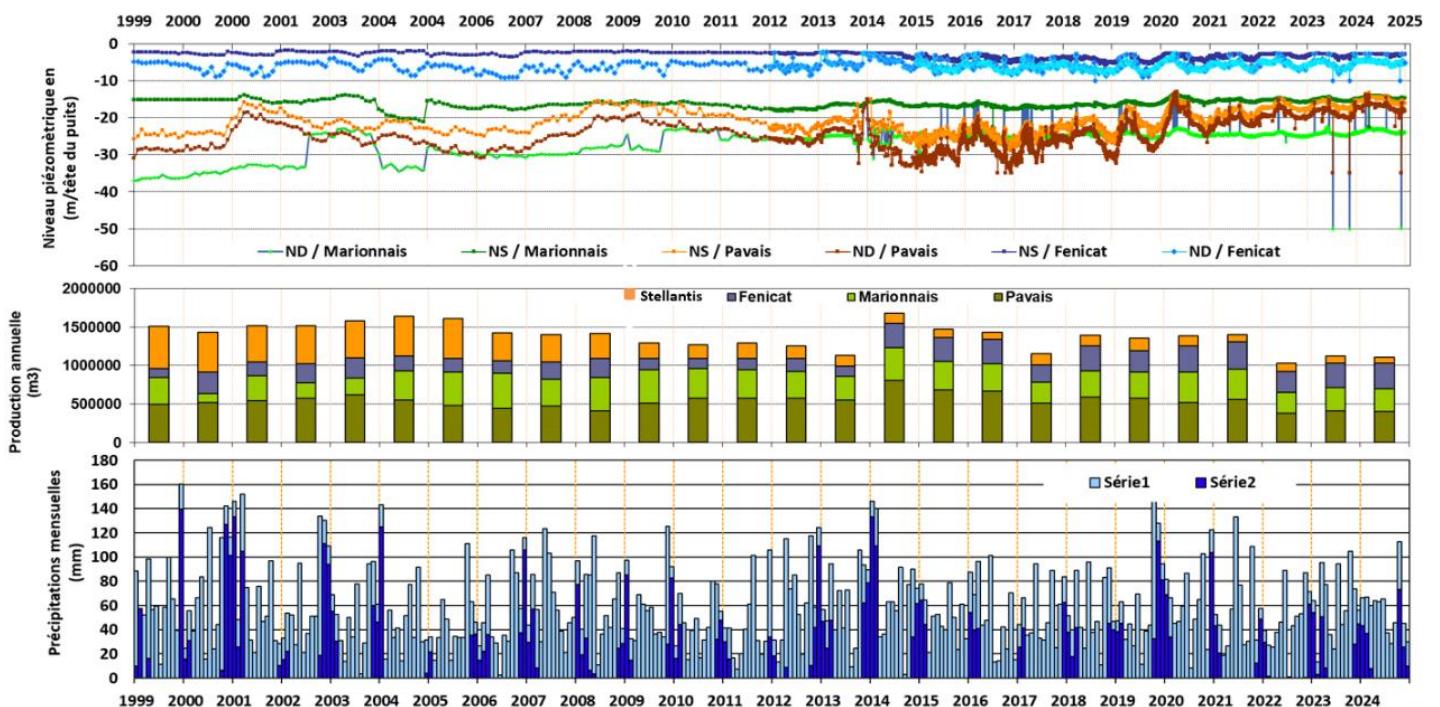
Au-delà de la détermination de l'AAC, l'étude a démontré le faible impact des prélèvements au niveau du forage sur les milieux aquatiques attenants. En effet, le captage du Rocher est encadré à l'Est et à l'Ouest par des cours d'eau présentant des périodes d'assecs. Les investigations menées via notamment la réalisation du jaugeage des cours d'eau en périodes de moyennes et de basses eaux en situation de pompage soulignent une absence de pertes en eau vers la nappe entre l'amont et l'aval. Les pertes de débits et les assecs observés sur le ruisseau à l'est du forage peuvent être attribués au détournement du lit mineur du fond de vallée.

### 3.2 Le suivi des ressources via les réseaux piézométriques

La mise en place de réseaux de suivi piézométrique des ressources souterraines permet une gestion quantitative optimale de la ressource.

A ce jour, les captages de Pavais Marionnais Fénicat et de Lillion Bougrières disposent d'un réseau de suivi piézométrique semi-automatique pour le premier et automatique pour le second.

**En 2024**, le réseau de suivi en place sur Pavais Marionnais Fénicat, en lien avec les réseaux de suivi de l'entreprise Stellantis, a permis la réalisation du bilan d'exploitation de la nappe tertiaire. Ce bilan a été présenté et discuté avec l'entreprise Stellantis conformément à la convention pour une gestion commune et responsable de la nappe souterraine de Bruz – Chartres de Bretagne signée en janvier 2023. Au regard de la diminution des prélèvements constatée depuis 2014 liée à la baisse d'activité de Stellantis, il est convenu que la Collectivité pourra augmenter ses prélèvements dans la nappe, dans la limite du volume maximal de prélèvement commun à Eau du Bassin Rennais et Stellanti de 1 700 000 m<sup>3</sup> par an.



Extrait du bilan d'exploitation 2024 pour une gestion commune de la nappe de Pavais Marionnais Fénicat

### III. LA POLITIQUE DE PROTECTION EN 3 AXES PRINCIPAUX

Afin de protéger la qualité de l'eau de ses captages, la Collectivité Eau du Bassin Rennais mène 3 politiques complémentaires : une protection à l'échelle des périmètres de protection de captages, une protection par la maîtrise foncière et une protection à l'échelle des aires d'alimentation de captages (bassin-versant).

#### 1. Protection réglementaire des captages

La totalité des **17 captages** de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est dotée **de périmètres de protection**. La mission de protection consiste à mettre en œuvre les prescriptions des arrêtés préfectoraux de protection des captages (travaux, indemnisation des propriétaires et exploitants, ...) dans les trois ans suivant leur publication puis à vérifier le respect des servitudes instaurées.

En sus de ces obligations réglementaires, une politique volontariste d'acquisition foncière est menée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les captages possédant une aire d'alimentation de surface limitée. Les terrains achetés sont ensuite aménagés (plantations forestières, bocagères, mares, ...) puis gérés durablement, ou bien mis à disposition d'exploitant·e·s agricoles *via* des Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRCE).

##### **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)**

Cet indice traduit l'avancement des démarches administrative et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage :

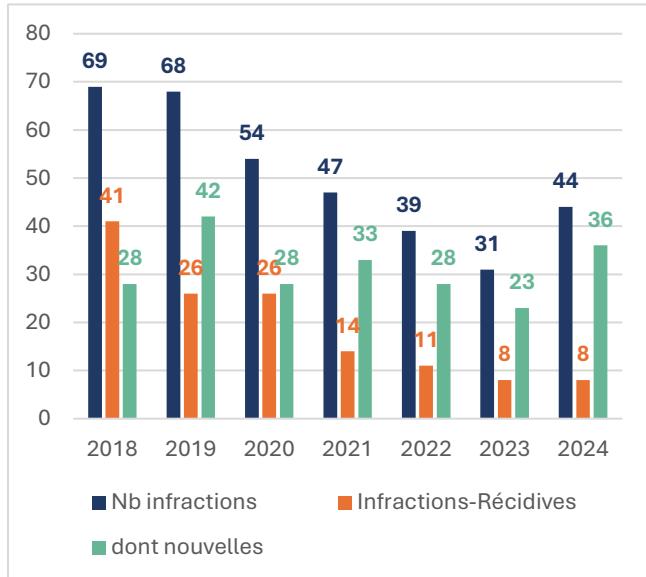
- *Indice 50 : Dossier déposé en préfecture*
- *Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes –mises en place, travaux terminés*
- *Indice 100 : Mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté*

Les 17 captages exploités par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont dotés d'un périmètre de protection de captage. Ils sont tous suivis annuellement (voir partie 1-1) dans le cadre d'une procédure de contrôle mise en œuvre avec le SMG Eau 35.

L'**indice d'avancement de la protection de la ressource en eau exploitée par la Collectivité est donc de 100%**.

## 1.1 Le suivi des périmètres de protection

La Collectivité, en lien avec le **SMG Eau 35**, assure annuellement le contrôle du respect des prescriptions.



Le nombre d'infractions et de récidives diminuait annuellement depuis 2015. Les récidives concernent principalement la présence de véhicules hors d'usage sur les parcelles, les dépôts sauvages de déchets divers et le camping non autorisé (caravane sur terrain privé).

Toutefois, en 2024, les conditions climatiques de l'hiver ont particulièrement perturbé l'épandage des fumiers qui sont restés entreposés au-delà des dates autorisées, majorant ainsi le nombre d'écart à la réglementation mais les contacts établis avec les propriétaires ont permis de faire aboutir positivement et rapidement 68% des infractions.

## 1.2 La révision des périmètres de protection de Chèze-Canut

Suite aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé de lancer la procédure de renouvellement de l'autorisation de prélèvement et **de révision des périmètres de protection des retenues de la Chèze et du Canut**.

L'hydrogéologue agréé a rendu son avis en date du 26 juin 2024 ; il a retenu le tracé des futurs périmètres de protection proposé dans le cadre des études préalables. Il suggère également des prescriptions associées à ces périmètres, issues pour la plupart de la Charte départementale de protection des captages.

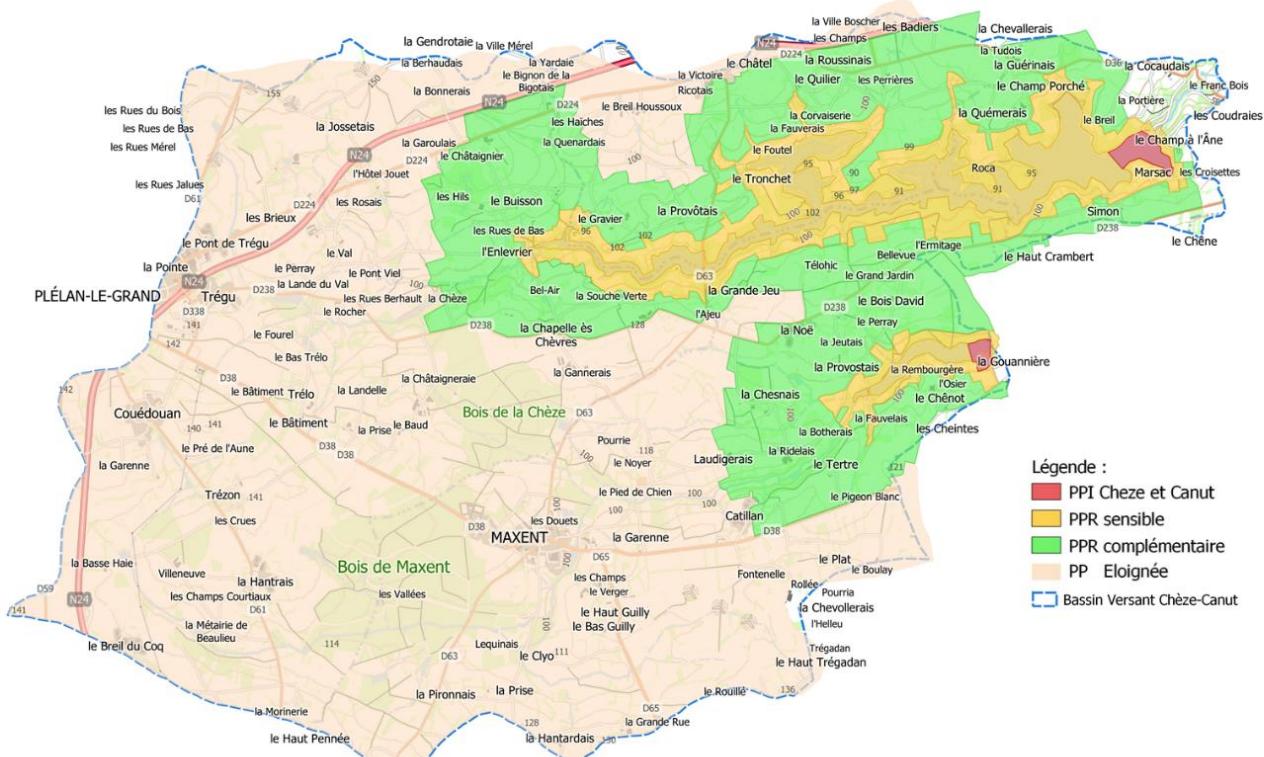
Une enquête publique est prévue à l'automne 2025, elle permettra au public de disposer d'une information complète sur le projet et de présenter ses observations et propositions

Parallèlement, la Collectivité Eau du Bassin Rennais en lien avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) travaille à la constitution d'une réserve foncière dans le but d'organiser des échanges parcellaires ultérieurs pour limiter les impacts sur les exploitations agricoles concernées.

La réserve est, à fin 2024 d'une cinquantaine d'hectares.

## Les futurs périmètres de protection suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé de juin 2024

TREFFENDEL



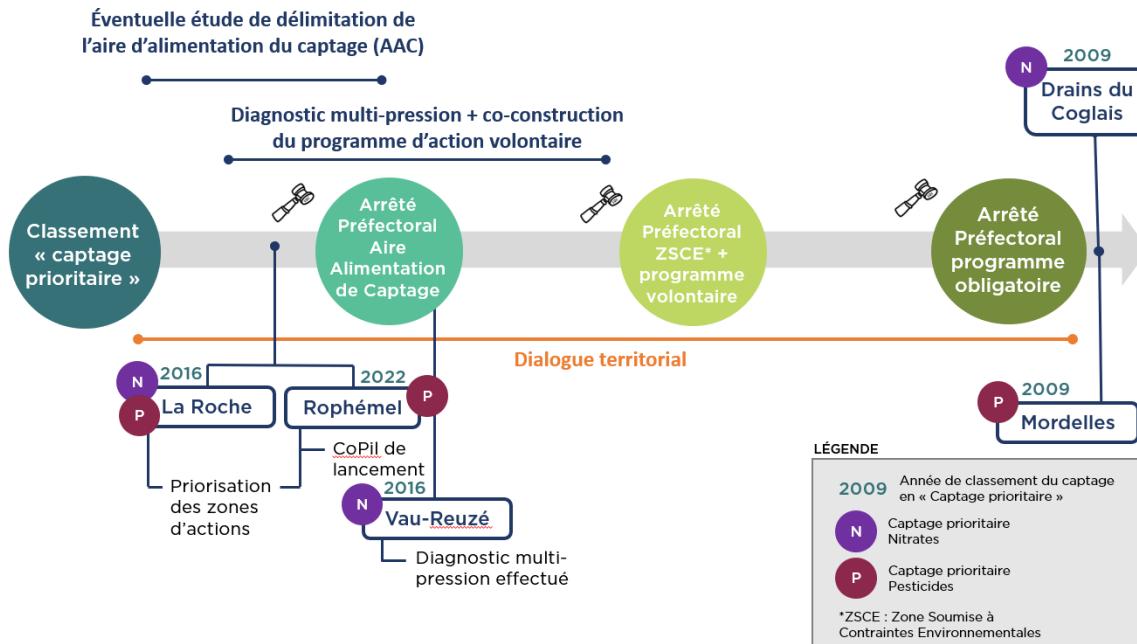
### 1.3 Etat d'avancement des procédures « captages prioritaires »

Plusieurs captages de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont classés captages prioritaires<sup>6</sup>, à cause de leur qualité de l'eau dégradée sur les paramètres pesticides et/ou nitrates. Pour ces captages classés, Eau du Bassin Rennais, en tant que propriétaire du captage, se doit de :

- Définir l'aire d'alimentation du captage (AAC)
- Fournir un diagnostic des pressions agricoles et non agricoles s'exerçant sur l'AAC
- Etablir et mettre en œuvre un programme d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau.

<sup>6</sup> L'Instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine pose le cadre de la « stratégie captages prioritaires ». Les captages prioritaires sont des captages sur lesquels les actions des services de l'État se concentrent afin de restaurer la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Les captages sélectionnés sont ceux présentant des problématiques accrues de qualité d'eau et/ou alimentant la population de manière déterminante. Ces captages sont identifiés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leur liste est mise à jour lors de la révision de ces documents.

L'année 2024 aura permis l'avancement des procédures captages prioritaires pour les captages de Rophémel, de La Roche et du Vau-Reuzé avec une prise d'arrêté préfectoral



Etat d'avancement des procédures captages prioritaires (source : CEBR, 2025)

## 2. Parcellaire en propriété de la Collectivité

	Surface totale des périmètres de protection (ha)	Surface en eau (ha)	Surface en propriété Eau du Bassin Rennais (ha)
PPC	Asnières - La Loge - Prairies Journaux	202	35,5
	Chaumière	83	0,34
	Chèze	372	169,7
	Canut		415,36
	La Douetté Beauregard	216	37,2
	Drains du Coglais	2211	192,09
	Lillion-Bougrières	1008	0,44
	Le Meu	182	2,43
	Mézières sur Couesnon	308	1,96
	La Noé	288	63,43
	Pavais-Fénicat-Marionnais	971	0,68
	Le Rocher	37	15,2
	Rophémel	917	19,2
	La Tournerie	498	65,62
	Vau Reuzé	274	28,37
<b>Total surface sur PPC</b>		7 567	188,9
BV (hors PPC)	Bassin versant Meu (hors PPC)		28,42
	Bassin versant Haut Couesnon (hors PPC)		3,14
	Bassin versant Chèze-Canut (hors PPC)		37,05
	Bassin versant Haute Rance (hors PPC)		1,82
	<b>Total surface sur PPC</b>	169 000	<b>70,43</b>
Hors PPC et BV	Hors PPC et BV		30,42

\* les surfaces non cadastrées ne sont pas comptabilisées

Total surface PPC (ha)	7567
Total surface propriété CEBR en eau (ha)	188,9
Total surface propriété CEBR (ha)	999,88
Total surface propriété CEBR sur PPC hors eau (ha)	
Acquisition 2024 (ha)	43,72

**Sur les 999,88 ha propriété de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, 90% sont situés sur les périmètres de protection de captages. Les surfaces hors PPC ont vocation à servir de réserve foncière afin de réaliser des échanges à plus ou moins long terme avec des parcelles situées en PPC.**

## 2.1 La protection de l'eau par le foncier agricole

Afin d'avoir une protection durable de l'eau, la maîtrise foncière est un enjeu important. Outre les terrains en périmètre de protection qui sont gérés en espaces naturels, certaines parcelles agricoles sur des secteurs sensibles sont acquises dans le but de garder une activité agricole qui soit compatible avec la protection de l'eau.

Sur ces parcelles, la Collectivité Eau du Bassin Rennais propose aux agriculteurs un bail rural à clauses environnementales (BRCE) : il s'agit d'un bail rural signé avec un exploitant agricole, qui lui confère tous les droits habituels d'un bail rural classique mais qui contient des clauses environnementales que le locataire doit respecter sous peine de dénonciation du bail. Le BRCE a été créé par la loi d'orientation agricole et est encadré par décret du 8 mars 2007 n° 2007-326.

La Collectivité effectue des contrôles d'indicateurs de pratiques et propose un accompagnement technique. En contrepartie, le prix du bail est moins élevé (environ 1/4 d'un bail classique). Aujourd'hui, **71,44 ha sont soumis à un bail à clauses environnementales sur les parcellaires de la Collectivité** : 18,51 ha sur les Drains du Coglais, 3,56 ha sur le Vau Reuzé, 7,75 ha sur la Douetté-Beauregard, 41,62 ha sur La Noé. Les BRCE sont proposés lors de chaque nouvelle acquisition de terres agricoles.

Pour permettre la mise en œuvre de cette politique foncière sur Chèze-Canut et sur les Drains, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose depuis 2012, renouvelée en 2017, d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bretagne. Elle permet, en fonction des opportunités qui se présentent, soit de mettre en réserve foncière des surfaces pour des échanges ultérieurs entre exploitants, soit d'acquérir du foncier, afin de le louer à des exploitants agricoles.

Evolution des acquisitions directes (hors transfert de propriétés dans le cadre des transferts de compétences)

Surfaces en ha	
<b>2018</b>	5.74 ha
<b>2019</b>	1.81 ha
<b>2020</b>	10 ha
<b>2021</b>	2.5 ha
<b>2022</b>	6.91 ha
<b>2023</b>	18,05 ha
<b>2024</b>	43,72 ha*

\*La forte augmentation des acquisitions en 2024 (43,72 ha dont 7,79 ha sur PPC) est liée à la constitution d'une réserve foncière sur le bassin versant de Chèze-Canut en lien avec la révision des périmètres de protection de ces captages.

## 2.2 La gestion des terrains acquis par la Collectivité

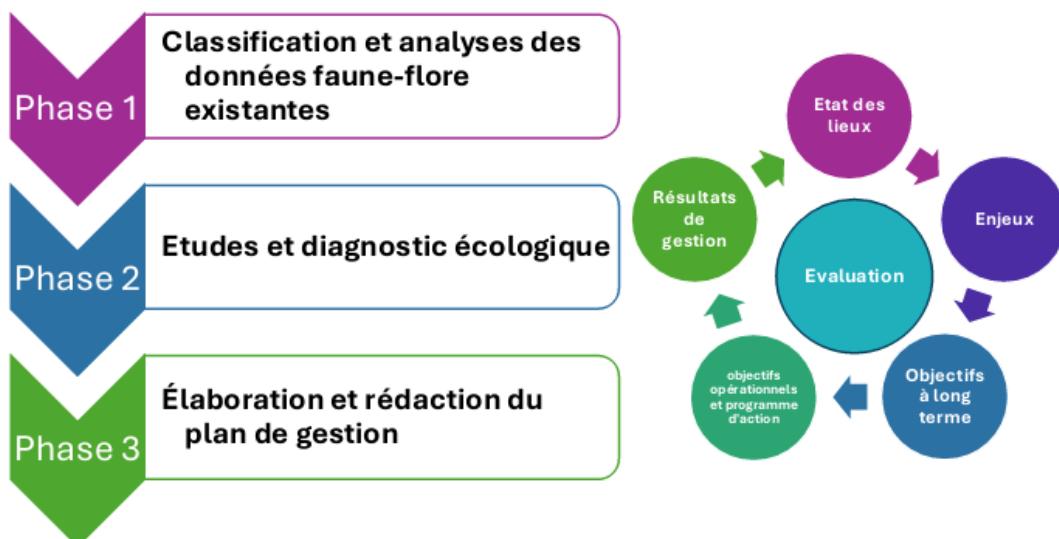
La majorité des terrains situés autour des Drains du Coglais, des retenues de la Chèze, du Canut et de Rophémel présentent des habitats très divers (boisements, prairies, zones humides, landes, tourbières, ...); leur gestion permet de maintenir la diversité et la qualité des écosystèmes présents pour protéger naturellement et efficacement l'eau qui y transite avant captage.

La gestion des terrains, intégrée au contexte écologique et socio-économique du territoire local, s'appuie sur des plans de gestion, outils de planification permettant de :

- Définir les objectifs de gestion en lien avec les enjeux du site
- Programmer la gestion à mettre en œuvre pour les années à venir.

### 2.2.a Plan de gestion des milieux naturels du site de Chèze-Canut

Dans le cadre du **renouvellement du plan de gestion des milieux naturels du site de Chèze Canut**, la deuxième phase a permis de poursuivre la réalisation de diagnostics écologiques et de définir les enjeux et les objectifs à long terme.





**Des ateliers thématiques avec des visites in situ ont été organisés avec nos différents partenaires pour recueillir leurs attentes et échanger sur les choix des actions de gestion à mettre en œuvre.**

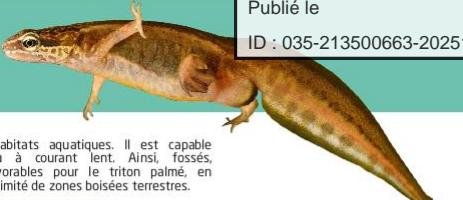
Atelier « carrière de la Guérinalais » en présence de Bretagne Vivante, de l'association Nature de St Thurial, d'Etudes et Chantiers et du bureau d'études Hardy Environnement.

## 2.2.b Mesure environnementales liées à la vidange du barrage de Rophemel

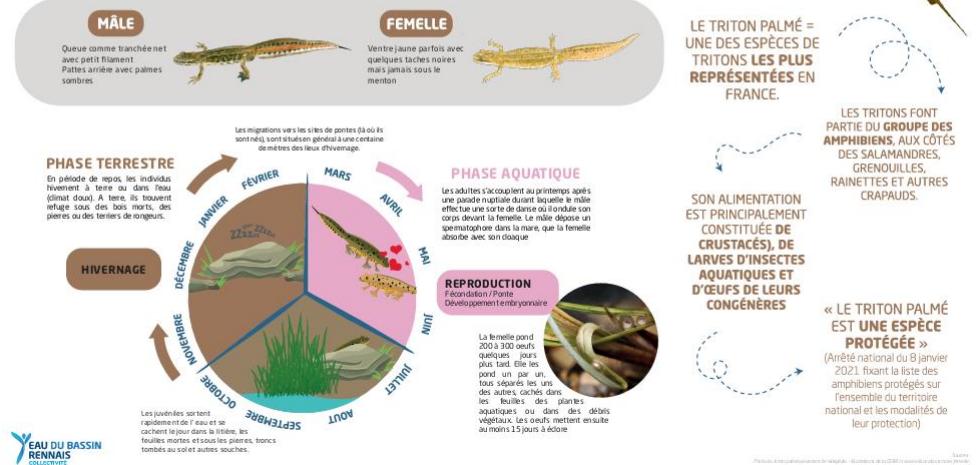


Travaux de terrassement pour la création de la frayère

**Des mesures environnementales** ont été réalisées pour compenser ou réduire l'impact de la **vidange du barrage de Rophémel** sur le milieu naturel. Une des mesures environnementales sur le volet piscicole, a consisté à créer une frayère à brochet localisée en queue de retenue de Rophémel sur la commune de Guenroc. Cette espèce a été ciblée pour son caractère « parapluie » ce qui veut dire que favoriser son habitat de reproduction profite à de nombreuses **autres espèces de poissons**.



Le Triton palmé est une espèce relativement peu exigeante en termes d'habitats aquatiques. Il est capable d'évoluer dans une gamme assez diverse de plans d'eau stagnants ou à courant lent. Ainsi, fossés, ornières, mares, rivières et petits ruisseaux lents sont autant d'habitats favorables pour le triton palmé, en particulier si ces plans d'eau sont bien fournis en végétation aquatique et situés à proximité de zones boisées terrestres.

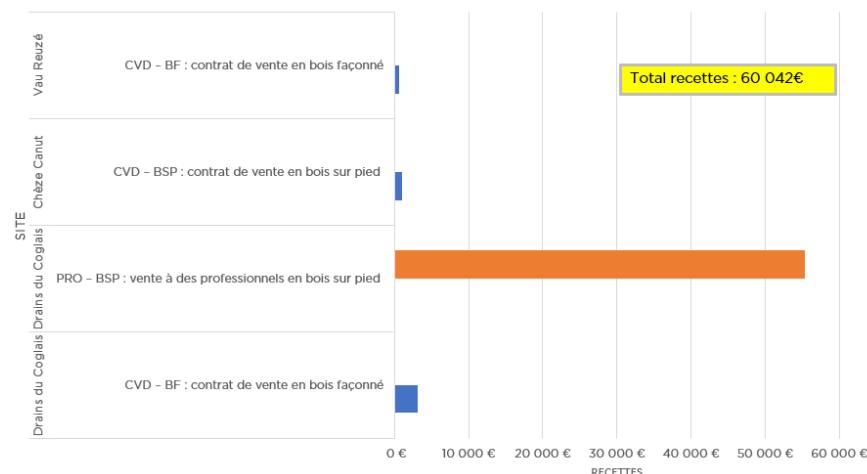


Panneau pédagogique présenté lors des journées du patrimoine

Les conditions écologiques favorables à la reproduction du brochet sont conditionnées par les niveaux d'eau. La conception de la frayère s'est basée sur le fonctionnement hydrologique forcé afin de faire coïncider les contraintes liées à la production d'eau potable et d'électricité à celles nécessaires aux espèces piscicoles pour leur cycle de reproduction. L'aménagement de la frayère sera également bénéfique à la Littorelle des Lacs, petite plante protégée et présente sur les berges de la retenue.

Ces mesures exceptionnelles ont donné l'occasion de communiquer auprès du grand public sur les actions en faveur de la préservation de certaines espèces faunistiques et floristiques.

## 2.2.c Les boisements de la Collectivité

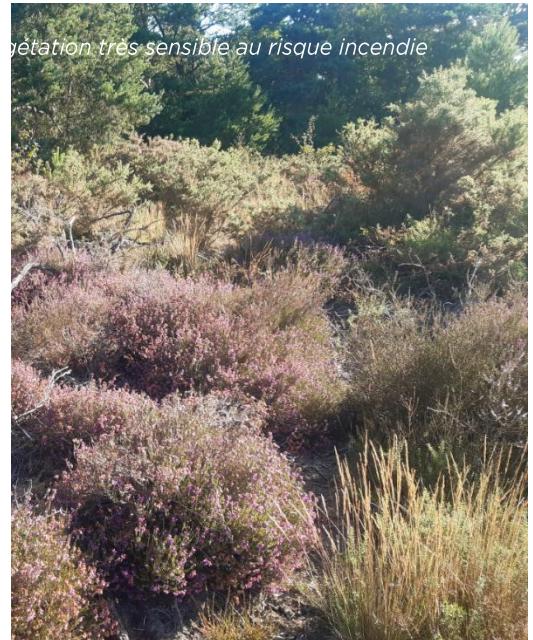


En tant que collectivité publique propriétaire, la Collectivité Eau du Bassin Rennais voit ses boisements et milieux associés bénéficier du régime forestier. **237 ha de boisements** sont concernés et suite à la première tranche de travaux d'aménagement de desserte forestière, des

exploitations de bois dans des parcelles jusqu'alors enclavées ont pu être programmées. Ces coupes concernent principalement le site des Drains du Coglais où l'ONF, après avoir martelé les parcelles (marquage des bois à abattre), propose les lots de bois à la vente auprès de professionnels. Ces bois seront principalement destinés à la filière bois énergie (plaquettes).



Sur le site de Chèze Canut, la matérialisation du parcellaire forestier est en cours. Il est réalisé par l'ONF par secteur sur une durée de 3 ans (2023-2025) et permet de bien identifier les parcelles boisées propriété de la Collectivité. Des plaquettes alu délimitent les parcelles forestières et facilitent leur repérage pour l'ensemble des personnes intervenant sur le site (Etudes et Chantiers, entreprises forestières, Eco-garde).



Les communes de Maxent, Plélan-le-Grand et Saint-Thurial sont identifiées comme présentant un risque d'incendie de végétation considéré comme Fort d'après le Plan interdépartemental de protection des forêts et landes contre l'incendie en Bretagne (2024-2033). Les landes sèches et boisements du site de Chèze Canut sont particulièrement exposés à ce risque. Un technicien de l'ONF spécialiste de la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) accompagne la Collectivité pour mettre en œuvre les actions de gestion, notamment les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) qui visent à limiter les risques de propagation du feu et à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

### 3. Les opérations à l'échelle des bassins versants

La Collectivité Eau du bassin Rennais gère en maîtrise d'ouvrage **4 bassins versants** sur lesquels se situent certaines de ses prises d'eau : la Haute-Rance, le Haut-Couesnon, les Drains du Coglais et Chèze-Canut. Chacun d'eux est intégré dans un contrat de territoire.

#### 3.1 La protection de l'eau via les contrats de territoire : un accompagnement vers des systèmes de production durables

##### 3.1.a Des stratégies adaptées à chaque territoire

Les partenaires institutionnels que sont l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et les 4 départements bretons ont défini la politique régionale de protection des eaux et des milieux

aquatiques. Elle s'inscrit dans le cadre des contrats de projet État-Région successifs, et de l'actuel Plan breton pour l'Eau destiné à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau : le bon état des eaux et des milieux aquatiques. L'ensemble des actions visant à y contribuer sont réunies au sein de **4 « contrats de territoires uniques »** (CTu), sur les volets bocage, milieux aquatiques et pollutions diffuses : Rance-Frémur, Couesnon, Vilaine Est et Vilaine ouest. Plusieurs maîtrises d'ouvrage y contribuent conjointement.

Ces contrats sont liés aux **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, documents de planification créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et permettant une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Ils ont été élaborés par l'ensemble des acteurs du territoire (élus locaux, usagers, services de l'État) réunis au sein d'une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Toutes les décisions ayant un lien avec le domaine de l'eau, prises par les services de l'État et les collectivités, doivent être compatibles avec les SAGE. Le règlement de chaque SAGE est depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, opposable aux tiers.

Toutes les aires d'alimentation de la Collectivité sont incluses à l'intérieur de trois périmètres de SAGE : SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais, SAGE Couesnon, SAGE Vilaine. Afin de protéger ses ressources en eau, mais aussi de maintenir ses droits de production d'eau, la Collectivité Eau du Bassin Rennais participe activement aux CLE de ces 3 SAGE.

La carte ci-dessous **présente les caractéristiques des 4 bassins versants** sur lesquels la Collectivité Eau du Bassin Rennais est signataire du contrat territorial et met en œuvre les **actions pollutions diffuses**, c'est-à-dire des actions de sensibilisation et des actions sur les activités agricoles, visant à tendre à des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.



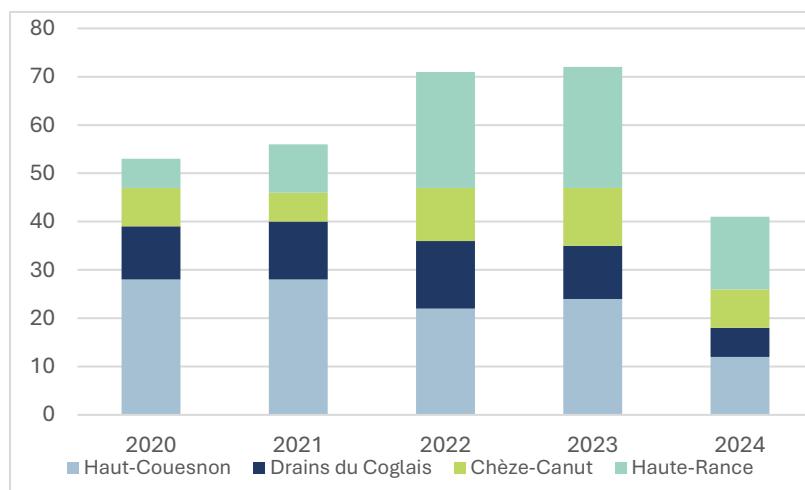
Carte des territoires d'action de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et leur gouvernance (source : CEBR, 2025).

### **3.1.b L'accompagnement concret et agricultrices vers des systèmes durables**

La Collectivité Eau du bassin Rennais propose aux agriculteurs et agricultrices des actions volontaires pour améliorer leurs pratiques agricoles au regard de la qualité de l'eau.

#### **Le désherbage alterné**

Depuis 2020, la Collectivité Eau du Bassin propose à tous les agriculteurs et agricultrices de ses 4 bassins versants de tester la technique du désherbage mécanique sur la culture du maïs. Les exploitations s'engagent à ne pas utiliser de molécules de prélevées (molécules les plus retrouvées et les plus difficiles à traiter), en contrepartie la Collectivité prend en charge le coût des passages d'outils mécaniques sur les parcelles engagées ainsi que le coût de l'accompagnement technique dispensé par une structure de conseil agricole. La réduction de l'IFT (indice de fréquence de traitement) est d'environ 30% avec la substitution d'un passage chimique par un passage mécanique et d'environ 60% pour au moins deux passages mécaniques.



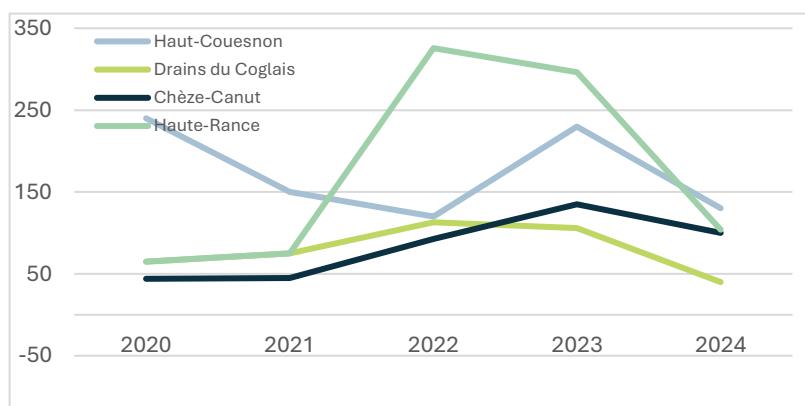
*Nombre d'agriculteur·ice·s engagé·es dans la campagne de désherbage mécanique par bassin versant (2020-2024) (source : CEBR, 2025).*

Au total, en 2024, **41 agriculteur·ice·s** des 4 bassins versants ont pu tester ou conforter cette pratique.

Cela correspond à **374 ha SAU** (Surface Agricole Utile) n'ayant pas reçu de molécules de prélevée qui sont problématiques pour la qualité de l'eau.

L'année 2024 a été une année difficile pour le désherbage mécanique à cause de la forte pluviométrie. Les agriculteurs et agricultrices ont été plus réticents à se lancer ou à réitérer l'expérience, ce qui expliquent en partie un nombre d'engagés plus faible cette année.

Sur la Haute-Rance, ce sont 10% des agriculteurs de l'AAC qui ont participé au dispositif.



*Nombre de surfaces engagées dans la campagne de désherbage mécanique par bassin versant (2020-2023) (source : CEBR, 2025).*

Afin de maintenir l'attractivité du dispositif et massifier les surfaces désherbées mécaniquement, des réflexions ont été initiées pour revoir le programme de la campagne de désherbage. De nouvelles

structures d'accompagnement agricole ont également été intégrées au dispositif et permettent de toucher de nouveaux agriculteurs et agricultrices.

## Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC sont un outil majeur du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Elles visent à accompagner le changement des pratiques agricoles en rémunérant les agriculteur·ice·s pour le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement sur la base des surcoûts et manques à gagner. Elles s'adressent aux agriculteur·ice·s volontaires, s'engageant pour une durée de 5 ans. Leur déploiement sur les 4 bassins versants constitue un axe majeur des stratégies agricoles des contrats territoriaux.

L'année 2024 constitue la deuxième année de la nouvelle programmation MAEC 2023-2027. Dans l'attente des chiffres précis issus des services instructeurs, on peut estimer à **109 engagements qui ont été pris** sur les bassins versants de Chèze-Canut (10), de la Haute-Rance (15), des Drains du Coglais (2) et du Haut Couesnon (3).



### Le colza associé

Le début d'année 2024 a été marqué par l'interruption de la dérivation du Canut pour contribuer au remplissage du barrage de la Chèze, en raison d'une concentration élevée d'un métabolite du MétaZachlore, à 2,232 µg/L début décembre 2023. Rapidement un travail a été lancé pour monter une action ciblant cette molécule.

Le métazachlore est une molécule utilisée en désherbage de pré et post levée du colza ; elle cible les dicotylédones. Elle est fréquemment retrouvée dans l'eau car elle se transfère rapidement vers les fossés puis les cours d'eau par ruissellement.

Le colza associé consiste à planter le colza avec d'autres espèces dites « plantes compagnes » en un seul passage. C'est une technique simple, sans surcoût (la collectivité prend en charge le coût d'achat des semences de plantes compagne) et sans temps de main d'œuvre supplémentaire.

Cette technique apporte une plus-value agronomique et un impact positif sur la qualité de l'eau. Elle répond à de multiples objectifs :

- Réduire l'utilisation d'herbicides tout en gardant une parcelle propre. Les plantes compagnes couvrent le sol et empêchent la levée des adventices. En choisissant des espèces gélives, ou à cycle court, elles disparaissent dans l'hiver sans impacter le rendement du colza.
- Limiter l'érosion à l'automne lorsque le colza n'est pas très développé ou après la récolte quand le trèfle blanc se développe et couvre le sol, limitant ainsi les transferts de phytos vers l'eau.

Limiter l'utilisation des insecticides. Les plantes compagnes sont un plus pour diminuer les attaques en jouant un rôle de confusion sur les altises qui peinent à repérer le colza.

**En 2024**, 4 exploitations se sont engagées à faire du colza associé sur 5ha sans utiliser de métazachlore. Un bout de champs a été organisé pour diffuser la technique.

## Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

La Collectivité Eau du Bassin Rennais participe à deux dispositifs expérimentaux de paiements pour services environnementaux portés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : l'un sur le captage du Vau-Reuzé (Betton), l'autre sur le sous-bassin du Kerneuf, appartenant à l'aire d'alimentation du captage de Rophémel. L'objet de ce dispositif est de rémunérer les agriculteurs et agricultrices pour les services environnementaux rendus, ici la préservation de la qualité de l'eau. Les exploitations engagées sont notées chaque année selon des indicateurs qui diffèrent d'un PSE à l'autre (couverture du sol, réduction des phytosanitaires, réduction des fuites de nitrates, gestion durable du bocage, mise en place de bandes fleuries...). Les notes obtenues par indicateurs permettent ensuite de calculer la rémunération de chaque exploitation engagée. Les exploitations volontaires bénéficient d'un accompagnement technique leur permettant d'atteindre les objectifs du PSE.

**L'année 2024** était la troisième année (sur 5) du dispositif PSE. Le bilan de mi-parcours révèle de vrais changements de pratiques au sein des exploitations engagées sur le Kerneuf. Concernant les surfaces de maïs désherbées mécaniquement, les agriculteurs estiment qu'ils "n'en faisaient pas autant" auparavant et le nombre d'hectares engagés dans cette technique est en effet nettement supérieur à ceux de l'année initiale du PSE : en moyenne sur les 4 exploitations, **76% des surfaces en maïs sont désherbées mécaniquement**.

Sur le Vau-Reuzé, les 4 exploitations engagées ont réussi à limiter les fuites d'azote.

Les agriculteurs sont satisfaits du dispositif et s'engageraient de nouveaux "si c'était à refaire".

Les premiers résultats permettent d'affirmer que les PSE constituent un véritable levier pour la transition des exploitations. **La rémunération permet aux agriculteurs de se lancer et de consentir aux efforts demandés :**

**Le PSE donne les moyens de tester**

*-Un agriculteur engagé en PSE sur le captage du Vau-Reuzé-*

En portage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, un projet a été initié en 2024 sur le territoire de Chèze-Canut. Une volonté des agriculteur·ice·s était présente sur le bassin versant, un groupe de travail a alors été monté, celui-ci s'est réuni 4 fois. Un cadre de mesures a été défini autour des enjeux phytosanitaires.

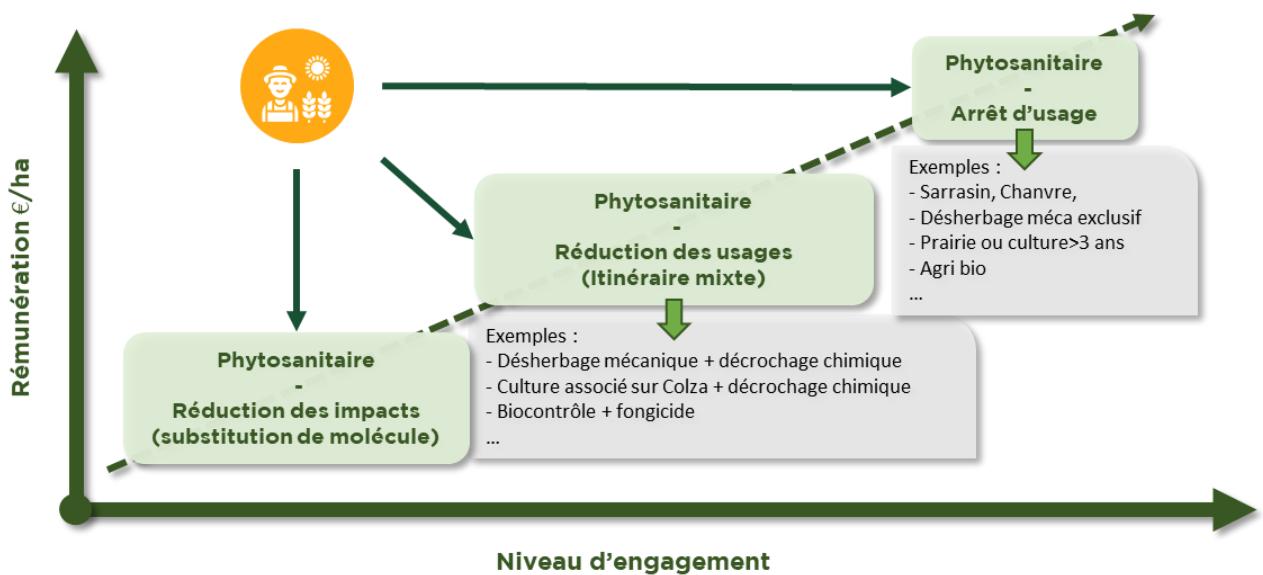
### Critères ciblés :

#### **Volet gestion phytosanitaire**

- Gestion herbicides des surfaces en culture annuelle (substitution, culture associée, désherbage mécanique, IFT=0)
- Gestion hors-herbicides des surfaces en culture annuelle (Biocontrôle, IFT=0)
- Introduction d'une culture pérenne dans les rotations culturales

Une volonté de la Collectivité est de proposer un volet gestion des Infrastructures Agro-Ecologique (IAE) & et un volet gestion de l'azote.

L'objectif est de permettre une rémunération progressive en fonction de la démarche de progrès.



## Synthèse des actions mises en œuvre sur les 4 bassins versants

### Bassin-versant du Haut-Couesnon

#### Parler avec les futurs agriculteur-ices

Dans le cadre de l'appel à projet « Sensibiliser les élèves de l'enseignement agricole à la préservation de la ressource en eau» obtenu par le REEPF, la CEBR est intervenue pour parler Terres de Sources.

**40** élèves sensibilisés en filières CGEA et GPN

1 diagnostic IDEA réalisé sur la ferme du lycée

1 repas 100% Terres de Sources lors de la restitution, en lien avec le cuisinier (Région Bretagne).

#### 25 fermes rencontrées

sur la commune de Javené, zone la plus contributrice en nitrates, afin d'anticiper la démarche captage prioritaire.

12 d'entre elles ont accepté de s'engager dans un réseau de reliquats.

#### 1 ciné-débat

sur la place des femmes en agriculture, autour du film CROQUANTES et avec le témoignage de 3 agricultrices locales des 3 réseaux partenaires : Agrobio35, ADAGE, Chambre d'Agriculture

**1** groupe 30000 émergent

### Bassin-versant de Chèze-Canut

#### 1 Soirée d'échange : Réduction des phyto

Interventions de la Chambre d'agriculture sous 2 formats :

- Présentation des résultats des essais Synophyti. Une expérimentation de 2018 à 2023 à la station de Kerguéhennec
- Témoignages des agricultures du groupe 30 000, les travaux du groupe de réduction des phyto et les leviers mis en œuvre.

Ainsi qu'une présentation du principe de paiements pour services environnementaux (PSE)

#### 2 Ateliers sur les biosolutions

- Atelier Biosolutions et Biocontrôles, initiation par Syndev
- Atelier filière blé Terres de Sources, réduction de l'IFT et taux de protéines via les biosolutions et les passages mécaniques

#### 1 Journée Sarrasin

Coût de production, méthode de récolte & détection du Datura

#### 4 Formations à destination des bio

### Bassin-versant des Drains du Coglais

#### 2 Rencontres autour de la fertilisation

1 formation sur les bases de la fertilisation : mise à jour des agriculteurs sur leur connaissances de la réglementation, de la Directives Nitrates et de la fertilisation

1 rencontre sur la fertilisation organique des céréales avec témoignages, interventions technique et théorique et démonstration de matériel (en partenariat avec le Syndicat de bassin du Couesnon, la CUMA et le CETA).

#### 23 ha en semis sous couvert

Un couvert d'espèces végétales est semé à l'intérieur de la culture de maïs. Cette technique permet notamment de limiter les pertes de nitrates après récolte du maïs et avant implantation de céréales.

#### 3 campagnes de reliquats d'azote

**40** reliquats sorties hiver sur **17** exploitations

**37** reliquats post-absorption sur **14** exploitations

**18** reliquats début drainage sur **6** exploitations

Les analyses de reliquats donnent la quantité d'azote présent dans le sol. Ils permettent aux agriculteurs d'ajuster leur fertilisation et également d'estimer la quantité d'azote entraînée dans la nappe.

#### 1 Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

en cours sur les communes de St Germain-en-Coglès, de Romagné et Le Châtellier, intégrant la prise d'eau potable des Drains du Coglais et celle du Bas Sancé (Eau du Pays de Fougères). En 2024, une étude a permis de faire un état des lieux des volets agricole et environnemental et de définir le périmètre définitif de l'AFAFE

### Bassin-versant de la Haute-Rance

#### 3 expérimentations

- Culture de chanvre, culture sans intrants
- Couverts végétaux : espèces à favoriser pour une meilleure efficacité du couvert et une bonne destruction mécanique
- Intérêt des mûrs précoce, notamment avant maïs

#### 30 participant-es à la porte ouverte chanvre



Compte rendu des résultats de l'essai chanvre et présentation de la nouvelle filière chanvre Terres de Sources.

#### 5 groupes d'agriculteur-ice-s

sur des thématiques variées : Ecophyto, autonomie, maîtrise des charges, maïs population, production porcine, systèmes herbagers.

#### 30 participant-es à la soirée-débat

autour du film « Paysans du Ciel à la Terre » qui traite de l'enjeu de l'érosion des sols.

### **3.1.c Le programme bocager sur Chèze-Canut**

Sur Chèze-Canut, le développement, la protection et la valorisation du bocage sont des priorités portées par la Collectivité grâce au programme « Breizh Bocage ».

#### **La reconstitution d'une maille bocagère fonctionnelle**

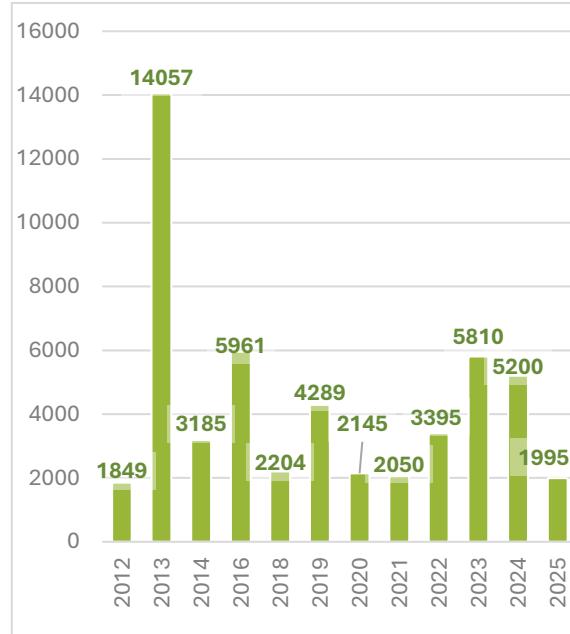
La troisième programmation Breizh bocage (BB3 : 2023-2027) se distingue par de nouvelles modalités de financement et une simplification administrative du traitement des dossiers et se décline suivant une nouvelle feuille de route qui guide l'animation du programme jusqu'en 2027.

Tout en maintenant la dynamique de plantation, elle engage désormais la Collectivité à promouvoir la gestion durable des haies et à encourager l'émergence de filières locales de valorisation.

Malheureusement en 2024, comme indiqué précédemment, la révision des périmètres de protection a freiné de façon notable la dynamique de plantation. Ainsi seules trois exploitations se sont engagées dans le programme en générant 1995 ml de travaux bocagers dont une majorité de plantation sur talus.

Ces projets ont été réalisés dans de bonnes conditions durant l'hiver 2024-2025.

Mais de nombreux projets sont en attente afin de matérialiser les nouvelles limites des périmètres de protection ; leur mise en œuvre, souhaitable rapidement, devrait pouvoir compenser ce fléchissement temporaire.



*Travaux bocager (en mètres linéaires) (2012-2025)*  
 (source : CEBR, 2025).

Depuis 2012, l'ensemble de ces travaux a permis une augmentation de 4 ml/ha de la densité bocagère estimé aujourd'hui à 85 ml/ha de SAU.

#### **La protection du bocage existant**

Depuis juin 2021 et l'approbation du PLUi de Brocéliande Communauté, les 380 km de linéaires bocagers présents sur le BV sont inscrits dans le règlement d'urbanisme, soit comme « élément du paysage à préserver et à protéger », soit comme Espace Boisé Classé. Leur suppression est donc interdite sans autorisation préalable et chaque destruction autorisée fait l'objet d'une compensation obligatoire.



Afin de suivre l'évolution du bocage en accord avec Brocéliande Communauté, l'animateur « Bocage » de la Collectivité Eau du Bassin rennais accompagne les administrés sur le plan administratif et technique pour valider le bien fondé des demandes d'arasement et suivre la mise en œuvre des compensations exigées. Ces travaux sont à la charge de l'administré.

L'animateur participe également au groupe de travail « bocage » constitué d'élus de chaque commune et des 3 techniciens intervenant sur le territoire de Brocéliande Communauté.

Le bocage, également protégé par la Politique Agricole Commune, fait donc l'objet d'une double protection (Service urbanisme et DDTM). La Collectivité, disposant de l'agrément ad hoc, accompagne les exploitants dans les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat.

En 2024, aucune demande d'arasement n'a été déposée, illustrant ainsi une certaine stabilité de la maille bocagère existante.

### **3.2 Sensibilisation des scolaires et des futur·e·s agriculteur·ice·s**

Chaque année des animations scolaires sont proposées sur les aires d'alimentation de captages de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.



Exemple d'animation réalisée à l'école de Broons (source : Maison de la Rance, 2024).

Avec la Maison de la Rance, **17 classes de 10 écoles** du bassin versant de la Haute-Rance, soit **388 élèves**, de la grande section au CM2, ont bénéficié du programme de sensibilisation à la ressource en eau (3 séances d'animation sur l'année, qui alternent séances en classes et en extérieur et mobilisent différents outils pédagogiques).



Avec le REEPF – Réseau d'Education à l'Environnement en Pays de Fougères (BV Haut-Couesnon et Drains) : 7 classes pour 170 élèves en 2024.



Sur les PPC urbains de la Collectivité (Chartres de Bretagne, Bruz, Le Rheu, St Jacques de la Lande, Betton, St Grégoire), le programme d'animation Eaud'Ici animé par le centre de FENICAT de Bruz a permis de sensibiliser 12 classes soit 310 élèves.



Entreprise à mission

La Collectivité Eau du bassin Rennais travaille depuis plusieurs années avec le lycée/CFPPA de Caulnes situé sur le bassin versant de la Haute-Rance. Diverses actions ont été menées en 2024 : intervention sur la durabilité des exploitations agricoles, essai en lien avec l'érosion des sols, visite de l'usine de Rophémel avec une intervention sur la qualité de l'eau du territoire et l'impact de l'agriculture sur la ressource, présentation de la démarche Terres de Sources et visite d'un moulin du territoire.



Un élève de BTS au Lycée de Caulnes présentant les résultats des tests effectués par sa classe (source : CEBR, 2025).

Le Groupement des Agrobiologistes de Bretagne des Côtes-D'Armor (GAB 22) a intégré à son essai de couverts végétaux les BTS du lycée de Caulnes. Les élèves ont ainsi réalisé des mesures de biomasse et un test de fertilité des sols. Ils ont présenté leurs résultats devant les agriculteurs et agricultrices du territoire lors d'une démonstration de matériel de destruction de couvert.

### 3.3 Les réseaux et la formation

Enfin, les agents du pôle Protection de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont adhérents à l'**ATBVB – Associations des Techniciens des Bassins Versants Bretons**. Ils participent aux formations et à la consolidation de ce réseau technique régional des techniciens chargés de la protection des ressources en eau. Les agent.e.s sont également impliqué.e.s dans les échanges avec les autres acteurs des territoires des sites pilotes du réseau Eau et Bio de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) dont fait partie la Collectivité Eau du Bassin Rennais (une trentaine de territoires concernés).

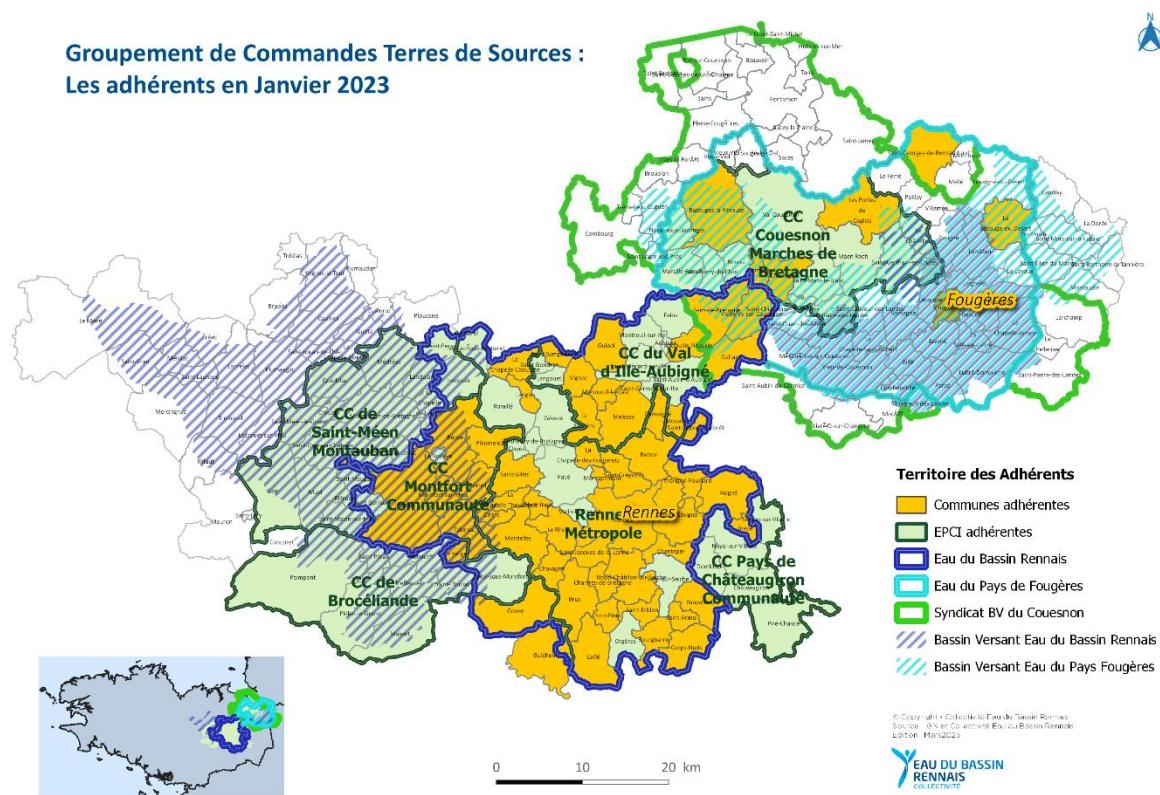
## IV. LA PROTECTION DE L'EAU VIA LA VALORISATION ECONOMIQUE DES PRODUCTIONS AGRICOLES – TERRES DE SOURCES



Le 13 septembre 2019, le Premier Ministre a désigné Terres de Sources comme lauréat de l'appel à projets Territoires d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Cette reconnaissance et l'accompagnement financier de 20.6 millions d'euros jusqu'en 2028 (5.9 M€ de subventions, 14.7 M€ de prises de participation dans les sociétés ayant un projet d'investissement compatible) qui en découle permettent d'aborder le développement de Terres de Sources avec ambition.

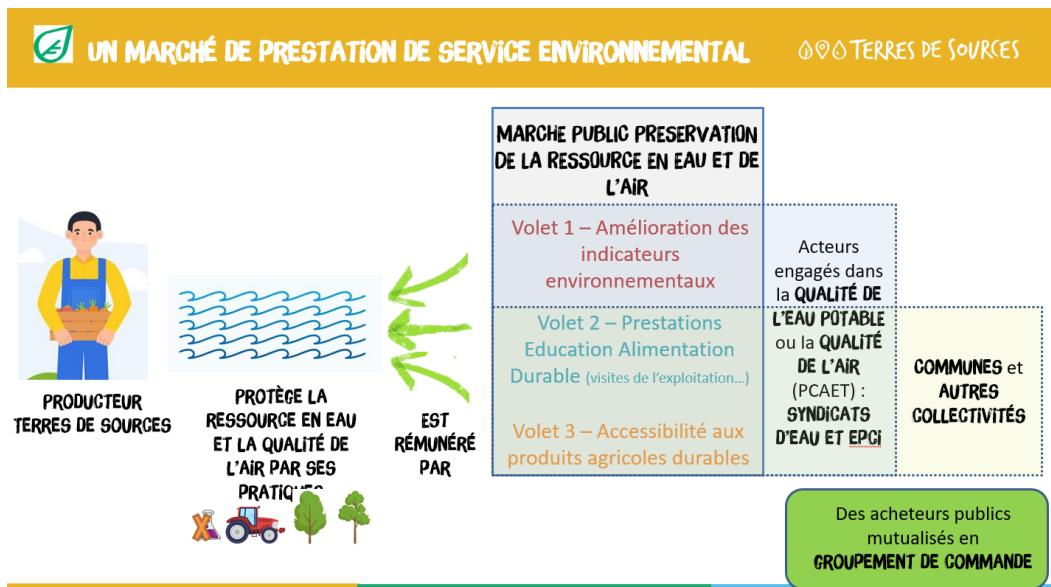
### 1. Le marché public de préservation de la qualité de l'eau et de l'air : un engagement fort des collectivités territoriales

2024 a été la 2<sup>ème</sup> année d'exécution du 3<sup>ème</sup> marché public du programme Terres de Sources. Ce « Marché de préservation de la ressource en eau potable et de l'air du Bassin Rennais et des Pays de Rennes et de Fougères » a été lancé en 2023 par un groupement de commandes d'acheteurs publics réunissant 71 partenaires : 2 syndicats d'eau potable, 1 syndicat de Bassin Versant, 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 61 communes.



Ce marché public a été attribué en janvier 2023 à 88 exploitations agricoles qui ont répondu en groupement via 2 mandataires distributeurs : la SCIC Terres de Sources et Pomona.

**Le marché se décompose en 3 volets complémentaires :**



## 1.1 VOLET 1 : L'Amélioration des indicateurs environnementaux

Ce volet consiste en l'application de pratiques agronomiques visant à réduire, voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires, équilibrer les apports d'azote dans le sol et mettre en place d'autres mesures favorables à la qualité de l'eau et de l'air, ciblées par un diagnostic (rotation des cultures – plantation de haies...).

Seules les exploitations agricoles mettant en place de nouvelles pratiques peuvent prétendre à une rémunération pour prestation de service environnemental. Les exploitations d'agriculture biologique (AB) qui par nature ont déjà des pratiques agronomiques vertueuses peuvent participer au marché sans engagement dans une démarche de progrès et donc sans rémunération sur ce volet.

La prestation attendue pour ce marché consiste en une EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES permettant :

- Une amélioration de la qualité de l'air, pour les acheteurs EPCI sur leur territoire de compétence,
- Une amélioration de la qualité de l'eau en amont des points de captage des eaux brutes, pour les acheteurs syndicats de production d'eau potable (et les EPCI s'ils ont pris la compétence eau potable).

Thématique / Financeur	Nb d'Exploitations agricoles		Diag IDEA financés HT	Rémunération Prestation Service Environnementale		SAU concernée
	Retenues dans le marché	Eligibles A une rémunération		Annuelle HT	Total sur 3 ans HT	
AIR	45	4	5 040 €	5 780 €	17 340 €	3 046 ha
CC <sup>7</sup> Brocéliande	1	0	0 €	0 €	0 €	55 ha
CC Couesnon Marche de Bretagne	2	0	0 €	0 €	0 €	258 ha
CC Pays de Châteaugiron Cté	8	0	0 €	0 €	0 €	683 ha
CC St Méen Montauban	1	0	0 €	0 €	0 €	32 ha
CC Val d'Ille Aubigné	9	0	0 €	0 €	0 €	445 ha
Rennes Métropole	24	4	5 040 €	5 780 €	17 340 €	1 574 ha
CC St Montfort Cté	0	0	0 €	0 €	0 €	0 ha
EAU POTABLE	43	14	16 189 €	19 950 €	59 850 €	3 406 ha
Eau du Bassin Rennais	42	13	14 929 €	17 480 €	52 440 €	3 399 ha
Eau du Pays de Fougères	1	1	1 260 €	2 470 €	7 410 €	6 ha
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88</b>	<b>18</b>	<b>21 229 €</b>	<b>25 730 €</b>	<b>77 190 €</b>	<b>6 452 ha</b>

Au total, sur la durée du marché, cela représente un engagement financier d'environ 52.000 € HT pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## 1.2 VOLET 2 : L'Education à l'Alimentation

### LES VISITES DE FERMES

Exemple à destination du grand public : une visite de ferme à Chavagne, par des habitants de Rennes. Un public familial composé d'adhérents d'une association et de bénéficiaires du CDAS a découvert l'exploitation : l'élevage de poules, la culture du sarrasin, le maraîchage. La visite s'est terminée par un goûter composé de produits de la ferme et de fermes voisines.



Exemple à destination des professionnels de la restauration collective : des cuisiniers de la Ville de Rennes ont visité l'exploitation d'un producteur de pommes à Melesse."

Ce volet "Prestations Education à l'Alimentation Durable" permet de rémunérer les producteurs pour des présentations de leur activité agricole : visite de ferme ou déplacement sur une structure pour présenter leur travail.

Pour la 2ème année de déploiement de ce volet, ce sont quatre fermes qui ont réalisé chacune une prestation pédagogique auprès d'une soixantaine de personnes au total, soit à la ferme (3), soit dans une école sur le temps de la pause méridienne.

En 2024 comme en 2023, les commanditaires sont uniquement Rennes Métropole (1 prestation) et la Collectivité Eau du Bassin Rennais (3 prestations).

Ce volet reste sous-utilisé ; afin de sensibiliser les acheteurs du groupement de commandes aux possibilités offertes par ce volet, un flyer de présentation a été édité.

### INTERVENTION D'UNE PRODUCTRICE POUR UN ATELIER CUISINE SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Le responsable restauration du Rhei a sollicité la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) pour une prestation faisant intervenir une productrice du marché public, sur le temps de la pause méridienne dans une école.



L'animation peut se dérouler en présence de la CEBR, de la SCIC Terres de Sources, et/ou du chargé de mission PAT (Projet Alimentaire de Territoire). Ces présences sont facultatives et permettent de compléter le propos de l'agriculteur.e sur le programme Terres de Sources, en apportant des éléments d'explications et des supports.

## 1.3 VOLET 3 : Accessibilité aux produits agricoles durables

L'une des innovations du 3<sup>ème</sup> marché public est que désormais, les achats entre producteurs et acheteurs publics ne se font plus en direct mais via des distributeurs, avec les objectifs :

- Pour les producteurs, de simplifier les livraisons et la gestion administrative,
- Pour les acheteurs, de réduire le nombre d'interlocuteurs, de massifier les livraisons et de bénéficier d'un service de facturation et de service après-vente robuste.

Ainsi, ce sont 2 candidats mandataires-distributeurs qui ont postulé au marché et ont été retenus :

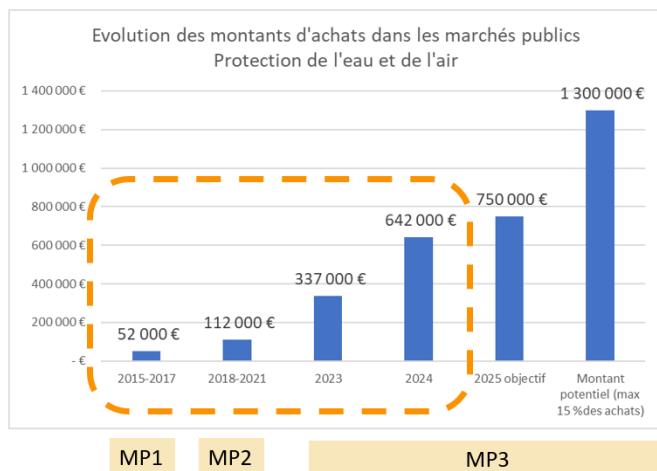
- La SCIC Terres de Sources, ayant répondu conjointement avec la SCIC Manger Bio 35, avec une offre qui réunit 87 producteurs,
- Pomona, avec un producteur.

En 2024, 32 communes et 5 EPCI ou syndicats d'eau ont actionné ce levier, sous deux formes :

- Achats de denrées alimentaires pour les communes dont la restauration scolaire est gérée en régie,
- Achats de boissons pour les budgets Fêtes et Cérémonies pour les autres collectivités.

Le montant total sur le marché public en 2024 pour le volet 3 s'est élevé à 642 000 € HT, marquant ainsi une évolution significative par rapport aux précédents marchés.

## MARCHÉ DE PRESTATION ENVIRONNEMENTALE



**88 producteurs au MP**

**31 restaurations scolaires en régie,  
28000 convives/jour**

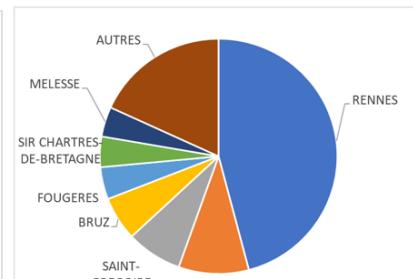
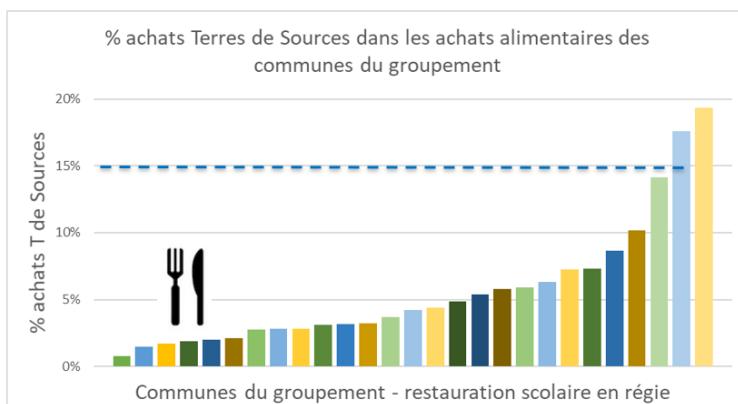
En moyenne Terres de Sources =  
**7,3% DES ACHATS ALIMENTAIRES** des communes

Ce volet est principalement porté par les achats de denrées alimentaires par les restaurations collectives. Le marché Préservation de la ressource en eau permet aux acheteurs de s'approvisionner en produits locaux en parallèle de leurs circuits habituels (marchés publics de fourniture de denrées alimentaires, adhésion à des centrales d'achats, gré à gré).

**En 2024**, ces restaurations scolaires ont consacré entre 1% et 19% de leur budget d'achats alimentaires à des produits agricoles du marché Préservation de la ressource en eau, avec une grande disparité de montant d'achat entre les communes du groupement. L'objectif pour les années qui viennent, est de comprendre comment Terres de Sources pourrait accompagner encore mieux les communes à acheter sur le marché de prestation de service environnemental.

## BILAN DU MARCHÉ PUBLIC 2024

TERRES DE SOURCES



**7 COLLECTIVITÉS RÉALISENT 80% du total des montants d'achats du groupement**

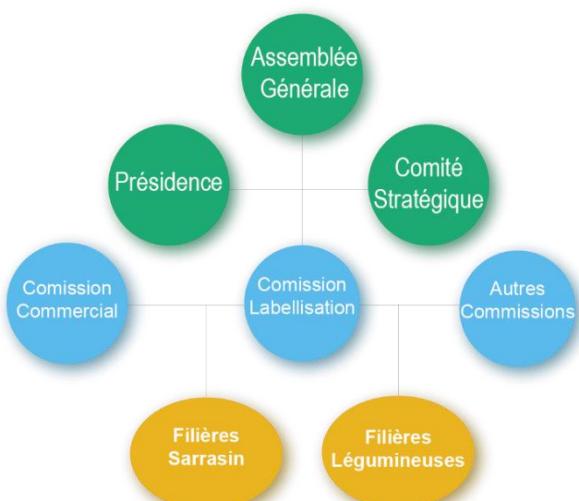
=> une grande disparité d'engagement des communes dans la démarche : de 0.8 à 19% des achats alimentaires totaux

COMMENT AUGMENTER L'IMPÉLATION DES COLLECTIVITÉS DANS LA DÉMARCHE VIA LEURS ACHATS ALIMENTAIRES?

**En fin d'année 2024**, il a été décidé de prolonger d'une année le Marché Public 3. L'année 2025 est consacrée à la constitution d'un nouveau groupement de commande afin de pouvoir publier le marché public 4 en 2026, pour exécution à partir de janvier 2027. De nouveaux syndicats d'eau, nouveaux EPCI et ainsi de nouvelles communes sont intéressées pour rejoindre le mouvement Terres de Sources, permettant ainsi l'éligibilité de nouveaux producteurs par l'intégration de leur territoire dans le marché.

## 2. La SCIC Terres de Sources : l'outil économique collectif pour développer les ventes des produits Terres de Sources

### SCIC Terres de Sources



Afin de permettre le développement de la vente des produits labellisés Terres de Sources, tout en garantissant une gouvernance partagée du label et un poids des agriculteurs dans les décisions, il a été choisi de créer un outil économique performant, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (\*SCIC). Composée de 6 collèges, elle a vocation à faire perdurer les valeurs de Terres de Sources, dont le travail en concertation entre les différents acteurs du territoire et le choix des décisions de filières par les agriculteurs.

L'assemblée générale constitutive de la SCIC Terres de Sources a eu lieu le 24 février 2022. À sa création, la SCIC réunit 105 associés regroupés en 6 collèges (70 producteurs – 67 exploitations et 3 groupements, 18 transformateurs, 7 collectivités – 5 EPCI et 2 syndicats d'eau, 7 associations, 2 partenaires

financiers – Banque populaire et France active Bretagne, 1 salarié).

Il s'agit d'une gouvernance innovante pour protéger l'environnement et l'air mêlant initiatives privées et initiatives publiques, entreprises et société civile, agriculteurs et consommateurs et acheteurs, territoires urbains et ruraux.

Un comité stratégique composé des représentants de ces collèges a été élu.

## LA SCIC TERRES DE SOURCES

@@@ TERRES DE SOURCES

### 2 ans d'activité :

120 associés

4 thématiques d'engagement

- Le marché public de protection de la qualité de l'eau et de l'air
- Recherche de débouchés pour les produits Terres de Sources
- Acteur des filières longues Terres de Sources
- Apport d'un service de logistique et d'accompagnement sanitaire

### Quelques chiffres :

#### Le marché public "Eau et Air" :

réponse conjointe avec la SCIC Manger Bio 35, 88 agriculteurs, des transformateurs

2023 : 343.105 € dont 232.019 € de produits bio (67%) ↗ X2  
2024 : 642 000 € dont 465.509 (72%) de produits bio ↗ X2

#### Les autres débouchés (marchés publics de fourniture, délégataires, secteur médico social, GMS, restaurants,...)

2023 : 62.000 € ↗ X 2.6  
2024 : 164.000 € ↗ X 2.6

Des partenariats commerciaux prometteurs : Restoria, SUPER U, CHU, ADAPEI, AcSent

#### Les filières longues

: Blé, sarrasin et chanvre- Enjeu de qualité, traçabilité et trésorerie pour les parties prenantes

2023 : 196.000 € ↗ X 2.4 Implication de BPGO sur le volet Trésorerie

2024 : 467.000 € ↗ X 2.4

26

## LA SCIC TERRES DE SOURCES

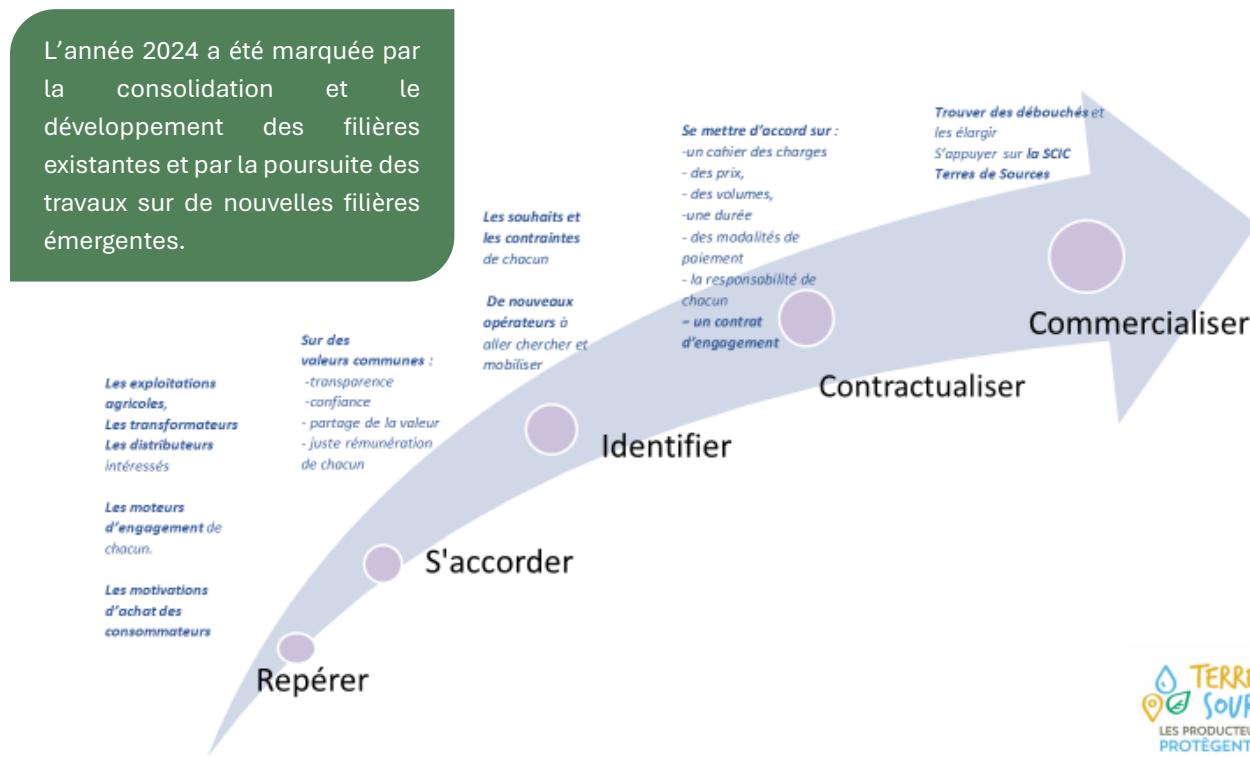
@@@ TERRES DE SOURCES

- ⌚ Outil économique du programme, la SCIC\* Terres de Sources gère la commercialisation des productions agricoles labellisés



### 3. Le développement des filières de production

#### Les filières Terres de Sources



#### AUJOURD'HUI, TERRES DE SOURCES C'EST...

@@@ TERRES DE SOURCES

**120 agriculteurs dont 8% en Agriculture Biologique**

**8 464 ha de SAU agricole engagée**

**10 filières structurées**

**20 transformateurs**

**125 lieux de vente de produits Terres de Sources**

**47 Lieux de restauration (crêperies, restaurants, etc... )**

**3 syndicats d'eau, 7 EPCI, 60 communes**

#### FILIERES BLÉ, SARRASIN, CHANVRE

**200 ha de surface de sarrasin & 25 ha de chanvre**

**2 cultures zéro phyto**

**220 ha de blé meunier**

#### AUTRES FILIERES EXISTANTES

- ❖ Orge → Bière
- ❖ Porc sur paille en vente directe
- ❖ Porc Bio
- ❖ Viande bovine Bio
- ❖ Légumineuses Bio (lentilles, Pois, Quinoa)
- ❖ Produits laitiers en vente directe

#### FILIERES EN DEVENIR

- ❖ Viande bovine issue de veaux laitiers
- ❖ Productions Végétales pour le Feed
- ❖ Lait / Produit UF Bio

### 3.1 Les filières végétales

Les filières Terres de Sources sont des démarches collectives regroupant producteurs, transformateurs et distributeurs travaillant ensemble à la valorisation des productions respectueuses de l'environnement et à une juste répartition de la valeur ajoutée entre les opérateurs. Chaque filière végétale vise à apporter aux agriculteurs une solution pour des rotations bénéfiques pour la protection de la ressource en eau, de l'air et la qualité agronomique des sols.

Les filières végétales Terres de Sources ont continué à agréger de nouveaux producteurs (45 contre 30 l'année précédente) autour des cultures de blé/blé bio, sarrasin/sarrasin bio, Chanvre Bio / Chanvre Semences, légumineuses/cultures de diversification (quinoa, chia, millet). Les volumes consolidés produits sur des exploitations labellisées ont atteint les 1300 tonnes sur 450/500 hectares, ce qui a permis l'engagement Terres de Sources d'environ 8500 hectares de SAU (Surface Agricole Utile) situés pour moitié sur les bassins versants d'alimentation en eau de la CEBR et pour moitié sur le territoire de Rennes Métropole et des Communautés de communes contigüës. **En effet, un agriculteur qui s'engage dans la démarche Terres de Sources n'engage pas uniquement les surfaces valorisées en cultures Terres de Source, mais bien l'ensemble de son exploitation et de sa SAU.**

Concernant les cultures « zéro phyto » telles que le sarrasin, apportant sans nul doute un bénéfice pour la protection de la ressource en eau, l'été 2024, marqué par une météo pluvieuse a été catastrophique pour les récoltes. Nombre de producteurs ont dû retourner des parcelles, et pour ceux qui ont réussi à récolter, les rendements étaient loin de ceux espérés. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a souhaité valoriser la prise de risque et l'effort environnemental de ces agriculteurs. Ainsi, elle a subventionné les agriculteurs à hauteur de 150 €/ha pour les agriculteurs ayant récolté moins de 5 quintaux/ha, 250 €/ha pour les agriculteurs n'ayant rien récolté, soit un total de 82.5 hectares subventionnés pour un montant total représentant 14 175€.



L'inscription en 2023 de la SCIC Terres de Sources comme Organisme Stockeur (OS) constitue un élément structurant pour les filières de grandes cultures. Désormais en mesure de contractualiser d'une part les récoltes auprès des agriculteurs en filière Terres de Sources et d'autre part les ventes auprès des premiers transformateurs engagés dans ces démarches, la SCIC garantit à tous une sécurisation des flux physiques et financiers.

Moteur du développement et de la pérennité, la recherche de nouveaux débouchés a mobilisé l'ensemble de l'équipe Terres de Sources. 2024 aura été marquée par la concrétisation du projet d'une boulangerie industrielle d'insertion professionnelle, Pain & Partage, partenaire de la filière blé bio Terres de Sources. Cette boulangerie a démarré au premier trimestre 2025, laissant imaginer de belles perspectives de développement (doublement voire triplement des surfaces de blé bio)

**BLE MEUNIER**

**Filière blé meunier**

**CAMPAGNE 2024**

**600** tonnes récoltées

**La Stratégie Terres de Sources**

- ✓ Contrat pluriannuel de 3 ans avec un prix garanti au producteur dans les 2 filières
- ✓ Rémunération de la qualité du produit (taux de protéines, PS, humidité)
- ✓ Essai de biocontrôle pour améliorer la durabilité de la culture de blé filière démarche de progrès
- ✓ Soutien à l'économie locale et à l'insertion professionnelle boulangerie solidaire SCIC Pain et Partage (Soutenue par Rennes Métropole, la Région Bretagne, l'Agence Bio & l'Agence de l'Eau Loire Bretagne)

**COMMENT GARANTIR LES CAPACITÉS DE STOCKAGE NÉCESSAIRES À L'ESSOR DE CES FILIÈRES SUR LE TERRITOIRE ?**

**COMMENT GARANTIR UNE QUALITÉ CONSTANTE & HOMOGÈNE DES APPROVISIONNEMENTS EN TENANT COMpte DE L'IMPACT DU TERROIR ?**

**Poids spécifique**

**Protéines**

Source : FranceAgriMer/Enquête qualité collecteurs 2024

Compte-tenu de ses nombreux atouts à fort impact notamment sur les sols et l'eau, la culture du chanvre a constitué également un objectif prioritaire de travail. Une expérimentation prometteuse a été menée chez 4 agriculteurs du territoire, avec pour objectif de valoriser les pailles de chanvre.

**2024 - DEBOUCHE PAILLE**

**TERRES DE SOURCES**

Collaboration CAVAC / ETA HAMON / ETA GABAR / Terres de Sources  
 Accompagné par la Chambre d'Agriculture de Bretagne

5 septembre      12 septembre      16 septembre      2 octobre      4 octobre

La CAVAC, grosse coopérative vendéenne, a accompagné notre expérimentation, nous permettant de tester du matériel de récolte, et de valoriser nos pailles de chanvre, à destination de leur usine de biomatériaux pour l'éco-construction.

Cette expérimentation nous a permis de répondre à un appel à projet AEP (Agriculture Ecologiquement Performante), porté par la Région Bretagne, dont nous avons été lauréat. Cela va nous permettre durant les 3 prochaines années, de renouveler l'expérience, et de tester de nombreux itinéraires techniques, débouchés, et matériels de récolte.

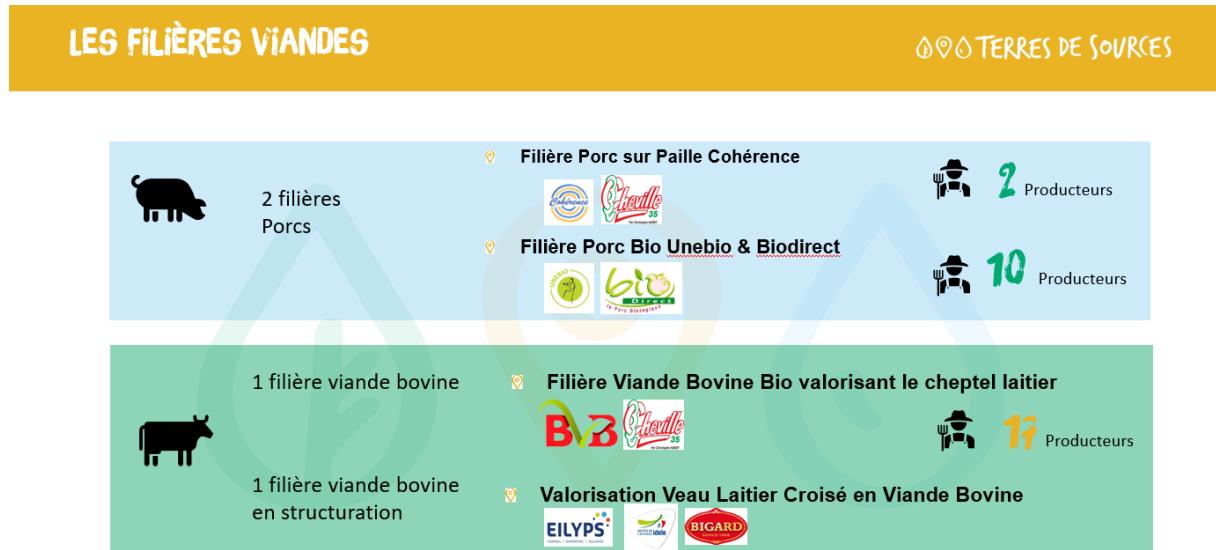
Malgré tout l'intérêt du chanvre, un petit bémol réside dans son manque de rentabilité à l'hectare lorsqu'il est cultivé en itinéraire conventionnel.

En 2024, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a subventionné les agriculteurs qui se sont engagés dans l'expérimentation pour financer 50% de l'achat des semences, et pour couvrir l'équivalent d'un rendement à 6T de fibre par hectare (rendement moyen obtenu : 4,6T/Ha), soit environ 3500€ par agriculteur.

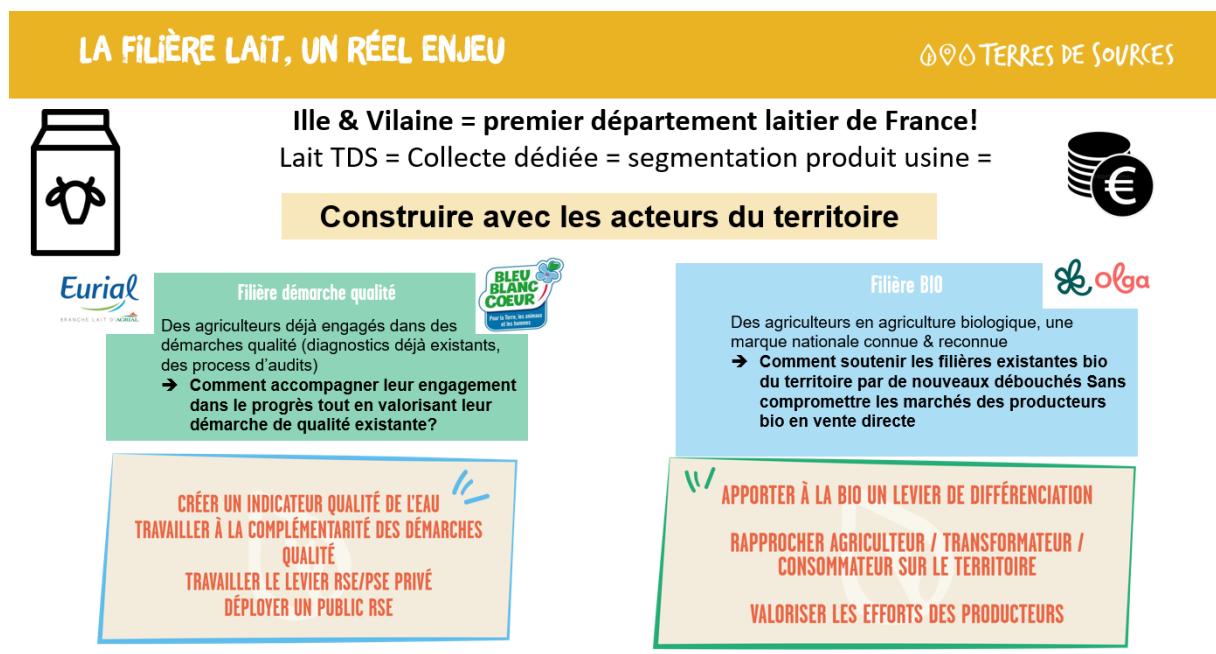
### 3.2 Les filières

Les filières **Porc sur Paille, Porc Bio et Viande Bovine Bio** issue du cheptel laitier ont poursuivi leur déploiement, principalement porté par le débouché auprès de la restauration collective.

La filière **Valorisation du Veau Laitier Croisé en Viande Bovine** est toujours en construction avec l'Idele (Institut de l'Elevage), EILYPS et Bigard, et devrait trouver un atterrissage fin 2025, début 2026.

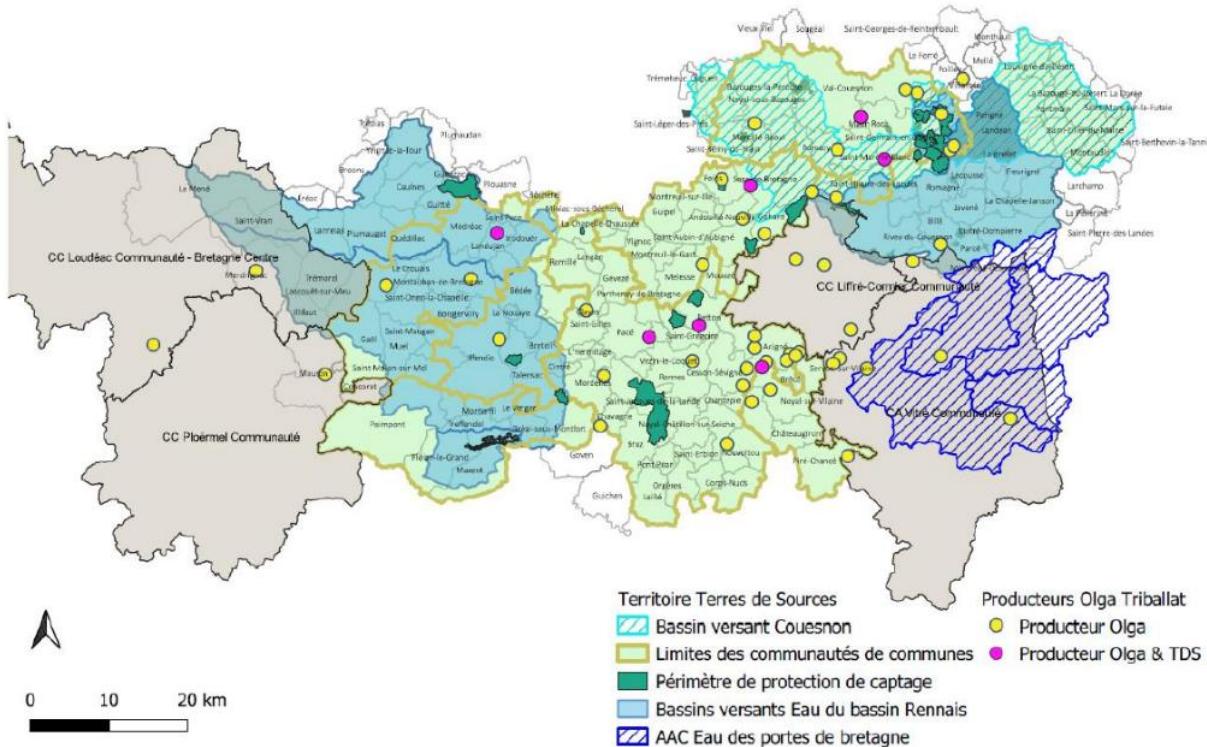


L'année 2024 aura été marquée par des avancées sur le **secteur laitier**, l'une en conventionnel, l'autre en agriculture biologique, toutes deux portées par des acteurs économiques du territoire.



**Eau des Portes de Bretagne a rejoint le programme Terres de Sources en fin d'année 2024. Eau des Portes de Bretagne permet aux agriculteurs situés sur ses Bassins Versants de rejoindre le programme Terres de Sources, consolidant ainsi les projets de structuration des filières Lait.**

Localisation géographique des producteurs Olga Triballat



En parallèle, des contacts se sont poursuivis avec la Coopérative des Fermiers de Janzé dans l'optique de la co-construction d'une **filière poulet de chair Janzé/Terres de Sources**, avec cependant un obstacle à résoudre : la non-superposition de son périmètre de production avec celui de Terres de Sources.

**Pour la suite** sur les filières animales :

Ré-affirmé lors de la Conférence des Partenaires Terres de Sources le 18 octobre 2023, **le changement d'échelle sera la priorité des prochaines années**. L'objectif à atteindre est d'embarquer de gros intervenants – notamment du système coopératif agricole et des industriels de l'agro-alimentaire - sur lesquels s'appuyer pour amplifier l'impact du programme Terres de Sources sur le territoire et sur la qualité de l'eau. L'Ille et Vilaine, et qui plus est le territoire Terres de Sources, sont des territoires de polyculture-élevage, qui « exportent » hors Ille et Vilaine la majorité de leur production. Dans ce contexte, il est compliqué et coûteux de structurer des petites filières, impliquant une segmentation forte des productions à la collecte, et des lignes dédiées dans les usines de production. Il est essentiel de trouver de nouveaux leviers économiques pour embarquer les agriculteurs dans la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'air. Ce sont les chantiers ouverts pour l'année 2025, les réflexions portent notamment sur la sollicitation des entreprises privées du territoire via la RSE (Responsabilité Sociale & Sociétale des Entreprises) pour contribuer au financement des efforts des agriculteurs.

## LES FILIÈRES ANIMALES, DE NOUVEAUX ENJEUX POUR TDS

TERRES DE SOURCES

### Quelles sont les priorités des éleveurs



75 %

Des producteurs en  
démarche de progrès ont  
un atelier d'élevage



- 📍 **L'autonomie alimentaire** des élevages est le premier objectif visé
- 📍 Parfois les ateliers de productions animales sont **intégrés**
- 📍 Des fortes **contraintes** pénibilité, main d'œuvre, temps de travail, SAU limité, transmission
- 📍 Atteindre la **rentabilité sur l'activité principale** de l'exploitation



Des contraintes fortes sur l'ensemble de l'exploitation  
sans valorisation des produits animaux

💡 COMMENT ACCOMPAGNER LES ACTEURS QUI SOUHAITENT S'ENGAGER MAIS  
QUI NE PEUVENT PAS PROPOSER UN PRODUIT TERRES DE SOURCES  
LABELLISABLE ? (FILIÈRE NON EXISTANTE, SEGMENTATION COUTEUSE, ETC...)

💡 ÉVOLUTION DU CAHIER DES CHARGES SANS  
RENONCER À L'OBJECTIF DE QUALITÉ DE L'EAU  
NÉCESSITÉ D'UN PSE TERRES DE SOURCES POUR  
ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES  
FERMES

17

### 3.3 Les débouchés en dehors du marché public

Le marché public de préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'air est un très bon levier pour valoriser les produits agricoles des agriculteurs Terres de Sources en vente direct, via l'outil SCIC Terres de Sources. Cependant, lorsqu'il s'agit de filières longues (c'est-à-dire qui réunit un collectif d'exploitations agricoles et au moins un transformateur), qui embarquent un plus grand nombre d'agriculteurs, le seul débouché de la restauration collective ne suffit pas pour tirer les filières, et ce à plusieurs titres :

- Les volumes restent petits
- Les filières développées ne sont pas forcément des produits consommés sur les marchés de la restauration collective (ex : blé noir / chanvre).

Le travail de l'équipe Terres de Sources, en lien avec la SCIC Terres de Sources, est donc de multiplier les débouchés, qu'ils soient en restauration privée, en restauration collective d'entreprises, au CHU, mais aussi en magasins type artisans, et en GMS.

Ainsi, nos meuniers engagés trouvent leurs débouchés chez des artisans boulanger du territoire, dans des crêperies ou chez des galettiers industriels. Ce sont aujourd'hui plus de 170 points de ventes qui commercialisent des produits Terres de Sources. Des liens ont été par ailleurs développés avec des têtes de réseaux en capacité de "prescrire" Terres de Sources à leurs usagers (Offices du Tourisme, associations commerçantes...).

Mais dès lors que l'on touche à des débouchés industriels, la démarche doit se faire avec les agriculteurs, et les metteurs en marché. L'année 2024 aura permis de poser les réflexions pour voir comment intéresser les marques du territoire à s'engager dans la démarche Terres de Sources.



Extrait de la carte interactive consultable sur le site [www.terresdesources.fr](http://www.terresdesources.fr)

## ARTISANS, COMMERCANTS, RESTAURATEURS

## TERRES DE SOURCES

Concours de cuisine  
Terres de Sources à l'honneur.

Associations commercantes

FORUM PROFESSIONNEL

MARS 17

SALLE DE CEREMONIE À LEONNAIS (Fougères)  
de 16h à 19h

avec stands de producteurs et confréries Terres de Sources  
et partenaires

OFFICES DU TOURISME (Fougères, Rennes)

mobilisation des opérateurs touristiques  
(restaurants, hôtels, événementiel...)

Nos partenaires éducatifs relais essentiels du label (au nombre de 20)

Nos territoires partenaires

- Syndicat Couesnon
- YEU DU BASSIN RENNAIS
- METROPOLE RENNES
- LE GROUPEMENT COMMUNAUTAIRE MONTFORT COMMUNAUTE
- Saint-Malo Montfort
- brocéliande communauté
- Couesnon
- Pays de Chateaugiron
- Val d'Ille Aubigné
- EAU des PORTES de BRETAGNE

Festivals

SOUTENIR & ACCOMPAGNER UN APPROVISIONNEMENT PLUS IMPORTANTS GRÂCE AUX PARTENARIATS EXISTANTS ACCROITRE LA NOTORIÉTÉ DU LOGO TERRES DE SOURCES

29

## 4. Suivi de la démarche de progrès des exploitations engagées

Deux ans après le début du marché public et grâce à un cahier des charges fixé, un bilan des pratiques **pour la campagne 2023-2024** a pu être effectué.

**Les constats sont les suivants :**

L'intégralité des producteurs respecte les critères d'entrée liées à l'interdiction d'usage des molécules de prélevée, ce qui montre que le changement de pratique a été opéré pour ceux qui utilisaient ces molécules avant l'intégration dans Terres de Sources. Le principal levier est la substitution par d'autres molécules utilisées en post-levée. La baisse de l'usage des pesticides est contrastée selon les exploitations agricoles. Certaines sont parvenues à diminuer la valeur de l'IFT.

Le profil de ces exploitations correspond à des personnes qui étaient déjà dans une logique de réduction des phytos : Terres de Sources leur a apporté une valorisation de leurs produits agricoles et les a confortées dans cette direction.

D'autres n'ont pour l'instant pas réussi à diminuer leur IFT (valeur identique) mais des actions concrètes ont été effectuées : mise en place de désherbage mécanique, inscription à la MAEC forfaitaire de la région Bretagne (réduction phyto), réflexion sur l'assoulement avec intégration de chanvre et sarrasin. Les résultats de ces efforts sont disponibles dans le bilan de campagne 2024.

### 4.1 MAEC Forfaitaire de la Région Bretagne

En 2023, la région Bretagne a accepté de reconnaître la démarche de progrès Terres de Sources basée sur le diagnostic IDEA comme un diagnostic d'entrée à la MAEC forfaitaire phytosanitaire. Cette MAEC coïncide avec les exigences du label, avec un objectif de résultat visant à une réduction de 30 % de l'IFT herbicide et hors herbicide dans un délai de 5 ans (contre 6 ans dans Terres de Sources). Cette MAEC permet d'apporter une rémunération complémentaire aux producteurs, d'un montant annuel de 3600€ pendant 5 ans, soit un total de 18 000€. Toutefois, peu de communication sur ce dispositif est effectuée et les dates d'inscription ne coïncident pas avec le délai d'adhésion sur le terrain (diagnostic de moins de 6 mois et inscription avant le 1er Juillet). Cela implique que les producteurs se manifestent sur le premier semestre de l'année et que les conseillers soient réactifs pour donner de la visibilité quant à la valeur des IFT de départ. Le plus souvent, la date d'inscription est dépassée.

### 4.2 Le cahier des charges transformateurs validé

Suite à l'atelier de groupe, rassemblant transformateurs, associations, producteurs transformateurs, partenaires agricoles, le socle du cahier des charges transformateurs a été validé à l'unanimité. Initialement, une réflexion sur le nombre d'ingrédients était pressentie mais les transformateurs ont choisi d'adopter un taux minimum d'incorporation d'ingrédients Terres de Sources de 51 % pour donner plus de valeur au label Terres de Sources.

**Somme des ingrédients Terres de Sources / Somme des ingrédients d'origine agricole > 51 %**

En complément, une règle de calcul est définie pour s'assurer qu'un produit est constitué majoritairement d'ingrédients agricoles afin d'éviter toute dérive incluant des ingrédients transformés ou comportant beaucoup d'eau. Elle est définie comme suit :

**Somme des ingrédients d'origine agricole / Somme des ingrédients – eau – sel > 50 %**

\*Les arômes, levures, additifs, enzymes sont des ingrédients et doivent être pris en compte dans le calcul. L'objectif est donc de s'assurer que les produits Terres de Sources sont des produits peu transformés et les plus naturels possible.

Ce cahier des charges souhaitant valoriser le plus possible les approvisionnements locaux, une souplesse a été apportée grâce à la possibilité d'accorder des dérogations s'il n'existe pas de filière ou de production Terres de Sources permettant de respecter ces pourcentages. Cette vigilance avait été émise pour le cas de la meunerie où certaines farines ou blé doivent être complétés pour aboutir à un produit fini spécifique. Par exemple, une dérogation a été accordée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais à un Pastier, Maison Hermine, dont l'ingrédient majoritaire est le blé dur, production non réalisable à date sur le territoire. Cela a permis de réaliser un mélange avec du blé tendre Bio Terres de Sources et de tirer la filière en avant.

**L'objectif 2024-2025 de l'équipe Terres de Sources sera de faire appliquer ce cahier des charges par les transformateurs.**

#### 4.3 Une démarche de reconnaissance pour le label Terres de Sources

**Lors de la finalisation du travail réalisé par l'organisme certificateur Certis, le système a montré quelques incohérences concernant une gestion par la SCIC SAS Terres de Sources.**

L'analyse du plan de financement du système a mis en avant qu'une certification collective engendrait pour la SCIC SAS Terres de Sources des coûts conséquents liés à l'obligation de réaliser des audits complets si plus de 10 adhésions étaient réalisées. En parallèle, le système proposé par Certis avec une certification collective à destination des adhérents SCIC SAS Terres de Sources et une certification individuelle à destination des non adhérents SCIC SAS Terres de Sources fait peser le risque d'une certification à double vitesse avec des exigences différentes selon le statut d'adhésion. Un risque d'incohérence pour le consommateur mais également pour les transformateurs des filières a été mis en avant via ce système. Il a donc été choisi de s'orienter vers une démarche de reconnaissance, démarche privée de Bureau Veritas, qui a pour objectif de s'assurer que les contrôles et exigences d'un cahier des charges sont bien mis en œuvre sur le terrain. Ce dispositif a l'intérêt d'être plus souple, le consortium Terres de Sources coordonné par Eau du Bassin Rennais ainsi que la SCIC SAS Terres de Sources décident des règles qu'elles souhaitent voir appliquer et peuvent modifier le cahier des charges sur simple demande à l'organisme certificateur.

**La construction d'un système de reconnaissance comportant plusieurs niveaux est en cours de réflexion afin d'apporter plus de lisibilité sur la démarche de progrès des exploitations agricoles envers le consommateur et suite à la demande d'association. Ce travail de construction sera collaboratif afin de définir des seuils de progrès.**



## 5. L'animation du réseau d'éducation à l'alimentation durable

En 2024, seules 12 des 21 conventions du PIA liées à l'éducation à l'alimentation durable étaient encore en cours. Les missions du chargé de mission ont été réorientées vers les priorités économiques du programme, pour la mobilisation des artisans, commerçants et restaurateurs. Ainsi l'animation du réseau d'éducation s'est concentrée sur la consolidation d'une dynamique avec les partenaires, via notamment :

- ➔ Une rencontre annuelle des partenaires éducatifs pour un bilan de mi-parcours du PIA et rappel sur les objectifs à poursuivre :

Accompagner le changement des pratiques alimentaires du grand-public

Soutenir les filières : faire connaître et comprendre le label, les produits et les points de vente ; soutenir les producteurs

Favoriser l'implication citoyenne dans les comités et groupes de travail.

- ➔ Deux sorties de terrain, pour poursuivre l'acculturation des partenaires aux enjeux de Terres de Sources :
  - Une pour les collèges “Associations” et “Collectivités” de la SCIC, sur la ferme de Paul et Alain Reslou (illustration ci-dessous), afin de mieux comprendre le cahier des charges du label et ainsi favoriser une participation pertinente de chacun dans la SCIC (démocratie alimentaire) ;
  - Une sur la réserve de la Chèze, pour une meilleure compréhension des enjeux d'eau potable.

Une seule nouvelle convention a été signée **en 2024** avec **l'association VRAC Rennes**, en raison de son activité de vente via cinq groupements d'achat. L'association souhaite notamment augmenter le nombre de produits Terres de Sources à son catalogue et prévoit diverses animations afin de faire connaître le label. Une communication sur Terres de Sources se poursuit par ailleurs chez les partenaires éducatifs dont la convention est terminée.

L'accès aux produits, utile à certaines animations (ateliers cuisine...), s'est amélioré grâce à un travail de référencement des points de ventes. Plus largement, l'une des plus-values des partenaires éducatifs est le maintien d'une animation de proximité sur les enjeux généraux d'agriculture et d'alimentation durable.

Au final, **en 2024**, le nombre de bénéficiaires d'une action de sensibilisation aux enjeux de Terres de Sources reste stable : environ 900 actions (dont plus de 500 par les Cols Verts Rennes) pour 8 000 bénéficiaires, pour moitié un public jeune, pour moitié un public adulte et familial A noter aussi la poursuite d'actions structurantes pour le territoire :

- La mise à jour, le développement et l'animation du secteur « alimentation durable » du centre de ressources de la Mce, , accessible à tout acteur en situation de sensibiliser son public (enseignant, animateur, bénévole, professionnels sociaux, agent de collectivité...)
- La poursuite de la formation pré-qualifiante Mille Pas Vers la Ferme, de découverte des métiers de l'agriculture durable
- La finalisation et la diffusion d'une charte incitative d'approvisionnement durable des festivals et d'une action d'accompagnement par le Collectif des Festivals (6 festivals à date).

- L'Ecole de Cuisine Municipale de la Ville de Rennes, qui cible notamment les agents de cuisine et administratifs.
- Le maintien d'une animation forte sur le Pays de Fougères sur les enjeux généraux d'agriculture et d'alimentation durable vers diverses parties prenantes (associations, établissements d'enseignement, agents et élus, habitants...).

## 6. Communication évènementielle et sur les réseaux sociaux

### 6.1 La participation à des événements sur le territoire actuel Terres de source



### 6.2 La communication sur les réseaux sociaux

La communication de Terres de Sources sur les réseaux sociaux s'effectue via Facebook, X, Instagram et LinkedIn. Les posts permettent de valoriser les actions et les partenaires impliqués et d'informer sur le développement de Terres de Sources.

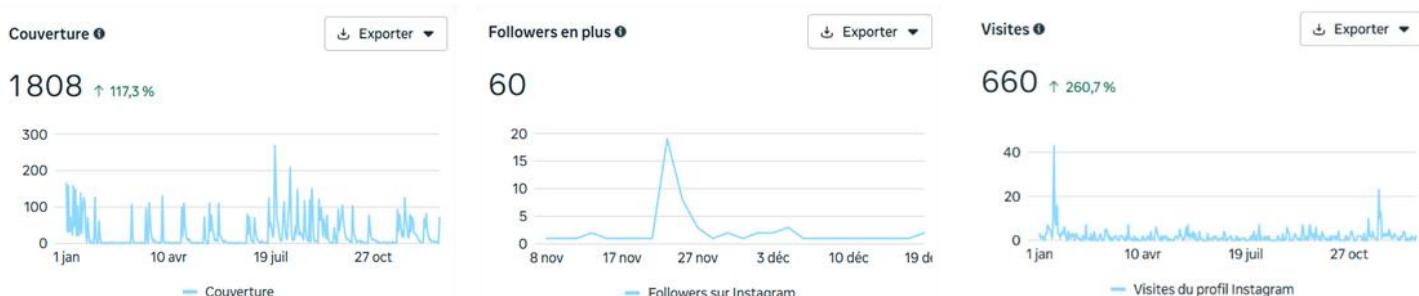


#### Instagram :

**1 167** abonnés (au 30/07/2025)

**60** abonnés en plus sur l'année 2024 et 13 en moins.

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

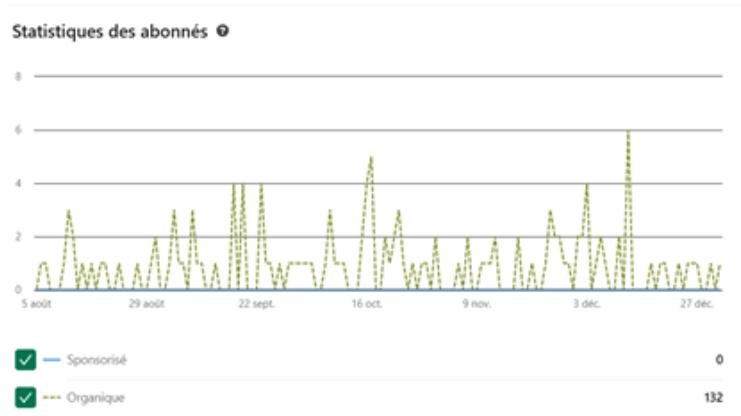


## LinkedIn :

**2 157** abonnés (au 06/08/2025)

**132** nouveaux abonnés sur la période de Août 2024 à Janvier 2025

Période du 05/08/2024 au 01/01/2025



Taux d'engagements<sup>8</sup> moyen = 16.9%

### L'essentiel

Données du 05/08/2024 au 04/08/2025

**57839**

Impressions

**1280**

Réactions

**25**

Commentaires

**16**

Republications

### Points forts des concurrents ⓘ

Les 365 derniers jours

**80**

Total de vos posts

▼ 50,5% par rapport à vos concurrents

**16.9%**

Votre taux d'engagement

▲ 18% par rapport à vos concurrents

## X ( Twitter ) :

**651** abonnés

En 2024 : 7 tweets – 6 j'aimes et 1 partage – moyenne des impressions 79.

## Facebook :

**1254** abonnés

Nombre d'interactions avec le contenu ⓘ

**1,3 K** ↑ 139,8 %

<sup>8</sup> Le taux d'engagement sur LinkedIn, correspond à la manière dont notre réseau réagit à nos publications. C'est une métrique qui inclue les likes, les commentaires, les partages et les clics sur nos publications.

- De 0% à 2%, votre taux d'engagement est faible et peut être amélioré.
- De 2% à 5%, votre taux est moyen voire bon.
- Au-dessus de 5%, le taux est excellent.

Source : <https://playplay.com/blog/fr/taux-engagement-linkedin/>

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Followers en plus

 Exporter

Couverture

 Exporter

Visites

 Exporter

157 ↑ 9,8%



16 002 ↑ 95,2%



5 486 ↑ 183,1%



### 6.3 Le site internet

Un site dédié à Terres de Sources [www.terresdesources.fr](http://www.terresdesources.fr) a été mis en ligne. Il vient accompagner toute la stratégie de communication sur les réseaux sociaux pour promouvoir Terres de Sources et informer sur le déploiement du projet.

**366 utilisateurs en 2024.**

## 7. Le soutien aux projets allant dans le sens de Terres de Sources

### 7.1 Les investissements dans le cadre de l'AAP PIA France 2030 (Banque des Territoires et Gwenneg)

**En 2024**, un projet d'investissement d'une entreprise a été agréé par le comité d'agrément le 6 décembre : Les Bottes d'Anémone, fleuriste écoresponsable basée à Plescop (56), réalisant des prestations de fleurissement pour des évènements professionnels et pour les particuliers, et valorisant les productions florales de fermes françaises. Le projet de partenariat prévoit un travail avec la dizaine de fermes présentes sur le Bassin Rennais.

Au total, ce sont 51 sociétés qui ont été identifiées et rencontrées, 7 projets agréés dont 2 ayant fait l'objet d'un investissement direct de la Banque des Territoires (Antofénol et Resan), et 2 d'un investissement indirect par Gwenneg (Weenat et Green Impulse).

### 7.2 Les subventions aux projets en dehors de l'AAP PIA France 2030

Un financement de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est apporté à certaines structures, en lien avec leurs engagements dans le développement de Terres de Sources.

En 2024, deux décisions de financement ont été prises :

- Une aide de 50% pour l'achat des semences de chanvre pour partager la prise de risque des 4 agriculteurs qui ont expérimenté la culture du chanvre sur 20 ha
- Une subvention sur 3 ans à la coopérative Oxalis qui héberge l'activité économique "D'une graine aux autres" pour son activité de création de nouvelles populations de semences de lentilles génétiquement diversifiées, avec un modèle innovant développé par l'Inrae permettant d'accélérer le processus, et sans droit de propriété intellectuelle.

## 8. Le pilotage et l'évaluation de Terres de Sources

En 2024, l'équipe au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est composée de 8 agents.

### 8.1 La gouvernance du programme

En 2024, la gouvernance du programme Terres de Sources est organisée de la manière suivante :

Les décisions

Les conseils

#### COMITE DE PILOTAGE

CEBR, Ville de Rennes, Rennes Métropole, Fougères Agglomération, la SCIC Terres de Sources, Région Bretagne, Département 35, la Chambre d'agriculture, les financeurs

*Pilote le projet et Fixe les orientations du projets*

*« pilotage organisationnel et financier de la feuille de route annuelle »*

#### COMITE D'AGREMENT

Région, Agence de l'eau, France Active Bretagne, EPCI partenaires, la SCIC Terres de Sources, Chambre d'agriculture, associations partenaires, membres du Comité Scientifique, experts agricoles

*Agrée et suit les projets*

#### COMITE SCIENTIFIQUE

15 scientifiques : INRAE, CNRS, Universités, AGROCAMPUS

*Évalue et conseille*

#### Groupes de travail thématiques

#### CONFERENCE DES PARTENAIRES

Toutes les structures liées à Terres de Sources

*S'informe et propose*

### 8.2 L'évaluation de l'opération Terres de Sources

Le dispositif d'évaluation a été défini avec notamment le concours du comité scientifique de Terres de Sources, composé de 12 membres.

Les indicateurs sont en cours de définition.

**La Conférence des partenaires Terres de Sources organisée le 20 mars 2025 à l'Institut agro de Rennes a accueilli 135 personnes (dont 20 en visio).**

## 9. L'essaimage de la démarche Terres de Sources

### 9.1 Accueil de deux délégations, présentation lors de 10 journées, réunion de travail avec une cinquantaine d'interlocuteurs nationaux

En 2024, deux délégations ont été accueillies pour s'enquérir de l'expérience des partenaires Terres de Sources :



- Un groupe de 37 élus et techniciens membres de l'association d'AgriParis Seine, réunissant les agglomérations de Paris, Rouen et du Havre, les 14 et 15 mai
- Un groupe de 20 élus et techniciens du Loiret et du Jura (Lons-le-Saunier) les 4 et 5 juin

Terres de Sources a été présentée lors de 10 journées :

- *Master Alimentation du Monde de Montpellier, Bergerie nationale, Cgaaer, association francophone des prairies et fourrages d'Angers, fédération aquaponie, groupe de travail en Slovénie, Cour des comptes, journée AgriParis Seine, journée Eau de Paris, Assises nationales de l'alimentation durable de Montpellier, ESS France*

Ainsi qu'à une cinquantaine d'interlocuteurs nationaux :

Charente maritime, Cœur d'Essonne, Ardennes, Dijon agglo, Caen La Mer, Grand Genève, Agridea, école architecture, Lorient agglo, Mayenne Laval agglo, Lille MEL, WWF, Terres en villes, groupe Vvv, Nantes Métropole (3 avril, 10 juil), Pays de St Malo, ...

### 9.2 Accompagnement de deux territoires partenaires dans leur étude de faisabilité

Suite à l'accueil des deux délégations du Sud Deux-Sèvres (Niort) en mai 2022, et de la Charente Maritime (La Rochelle) en octobre 2023, ces deux territoires ont décidé de réaliser une étude de faisabilité pour déployer le dispositif Terres de Sources avec le concours de prestataires. Un accompagnement a été réalisé pour transférer l'expérience acquise.

## 9.3 Organisation de la réponse à l'appel à projets européens Life

**En 2024**, il a été décidé de répondre à un appel à projets européen LIFE afin de concrétiser une alliance des territoires Terres de Sources, en cohérence avec les engagements du projet TIGA, d'essaimage du dispositif Terres de Sources.

L'organisation de la réponse a été élaborée : identification de l'appel à projets concerné, analyse des exigences du cahier des charges, collaboration avec le Centre d'écodéveloppement de Villarceaux, identification des attentes des territoires partenaires, ...

La réponse à l'appel à projets Life standard a ainsi pu commencer dès le début 2025 pour une réponse à déposer avant mi-septembre 2025.

### ESSAIMAGE

### TERRES DE SOURCES

#### 📍 Pourquoi coopérer avec d'autres territoires ?

- Fédérer pour faire de Terres de Sources un label national de protection de la ressource en eau
- S'allier pour mobiliser les grands acteurs économiques de taille nationale (grande distribution en particulier)
- Sur chaque territoire connecter l'offre et la demande



CONCRÉTISER L'ALLIANCE NATIONALE DES TERRITOIRES PARTENAIRES (GOVERNANCE, SOCLE COMMUN, ...)  
 OBTENIR DES FINANCIEMENTS POUR LE DÉPLOIEMENT SUR CHACUN DES TERRITOIRES  
 PERMETTRE LES ÉCHANGES DE PRODUITS ENTRE LES TERRITOIRES TOUT EN PRIORISANT LES DÉBOUCHÉS LOCAUX DE NOS PRODUCTEURS

#### 📍 Comment le faire ?

- Déclinaison géographique du label...
- ...Qui prenne en compte les spécificités et les acteurs présents sur les territoires

31

### ESSAIMAGE

- 📍 Accueil de 2 délégations en 2024 :
  - ↳ AgriParis Seine = Paris, Rouen, Le Havre (37 présents)
  - ↳ Loiret (Orléans, Montargis, Pithiviers) et Lons-le-Saunier (20 présents)
- 📍 Accompagnement de 2 territoires partenaires (études de faisabilité en cours depuis janvier 2024) :
  - ↳ Charente Maritime (La Rochelle)
  - ↳ Deux-Sèvres sud (Niort)
- 📍 Réponse à un appel à projets Life standard :
  - ↳ Dépôt du dossier mi-sep 2025, résultat en mars 2026, début en sep 2026
  - ↳ 1ère réunion de travail le 7 février 2025
  - ↳ Enjeu : 10 millions d'€ pour 5 ans

Territoires en contact	reçus en délégation	intéressés pour être partie prenante	intéressés pour être partie prenante	étude de faisabilité en cours
Deux-Sèvres sud (Niort)	04/05/2022			janv 2024
Hauts de France	24/11/2022		Lille	
Alsace (Strasbourg)	11/09/2023			
Charente Maritime (La Rochelle)	05/10/2023			sep 2024
AgriParis Seine (Paris, Rouen, Le Havre)	16/05/2024			
Loiret (Orléans, Montargis, Pithiviers), Lons-le-saunier	05/06/2024			
Montpellier				avril 2025
Mayenne (Laval)				
Loire atlantique (Nantes)				
Brest				
Pays des Châteaux (Blois)				
Wallonie				
Aube				
Lorraine				
Calvados (Caen)				
Haute Garonne (Toulouse)				
Genève				
Dijon				
Grenoble				
Bordeaux				
Lorient				
Lyon				
	22	6	12	7
				3

32

Outre l'intérêt des territoires pour développer Terres de Sources, l'initiative interroge, interpelle et intéresse. Ainsi, l'équipe est en contact régulier avec des organismes, associations, universités, écoles, instituts techniques, instituts de recherches, etc... qui se renseignent ou nous demandent de témoigner sur Terres de Sources pour en faire un exemple de structuration de filières au service de la transition agricole, de la reterritorialisation de notre alimentation, et de la protection des biens communs.

L'année 2025 s'ouvre sur de beaux défis à relever en équipe, et avec le collectif de partenaires du programme Terres de Sources !

## SYNTHESE DES DÉFIS

TERRES DE SOURCES

- ⌚ SÉCURISER LA PRISE DE RISQUE (PSE, CONTRATS, RSE)
- ⌚ CONSTRUIRE DES FILIÈRES LONGUES TOUT EN SÉCURISANT NOS CIRCUITS COURTS
- ⌚ DÉVELOPPER LA BIO & MASSIFIER L'ENGAGEMENT DES CONVENTIONNELS EN PLAN DE PROGRÈS

DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ POUR EN FAIRE UN LABEL INCONTOURNABLE POUR RETERRITORIALISER L'ALIMENTATION DES TERRITOIRES ET RATIONALISER NOS ÉCHANGES

- ⌚ DIVERSIFIER LES DÉBOUCHÉS RÉMUNÉRATEURS (GMS, RESTAURATION D'ENTREPRISE, RESTAURATION PRIVÉE) POUR ASSURER LES ÉQUILIBRES MATIÈRE ET SÉCURISER LES FILIÈRES
- ⌚ ACCROÎTRE LA COMMANDE PUBLIQUE EN RÉGIE OU DÉLÉGUÉE
- ⌚ DÉPLOYER LE 4EME MARCHÉ PUBLIC DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR



C'est **ENSEMBLE** que nous relèverons ces défis

34

## 03.LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est en charge :

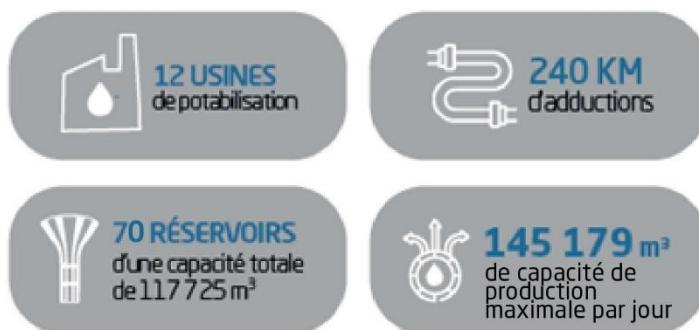
- De l'étude des ressources en eau souterraine et de surface sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- De l'étude et la réalisation des ouvrages de production d'eau potable ;
- De l'étude et la réalisation des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau d'une unité de production vers les services de distribution de la Collectivité, ou vers une collectivité voisine achetant ou vendant de l'eau en gros à la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
- De l'organisation de l'exploitation de l'ensemble des barrages, des ouvrages de production d'eau et des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau produite ;
- Des livraisons permanentes et temporaires d'eau, achats, ventes et échanges d'eau avec d'autres collectivités publiques compétentes en production ou distribution d'eau potable.

La Collectivité est propriétaire des barrages et des ouvrages de production d'eau potable ainsi que des canalisations d'interconnexion et de transport d'eau qu'elle réalise.

Elle s'inscrit en matière de production dans le cadre des dispositions générales du schéma départemental d'alimentation en eau potable porté par le SMG Eau 35.

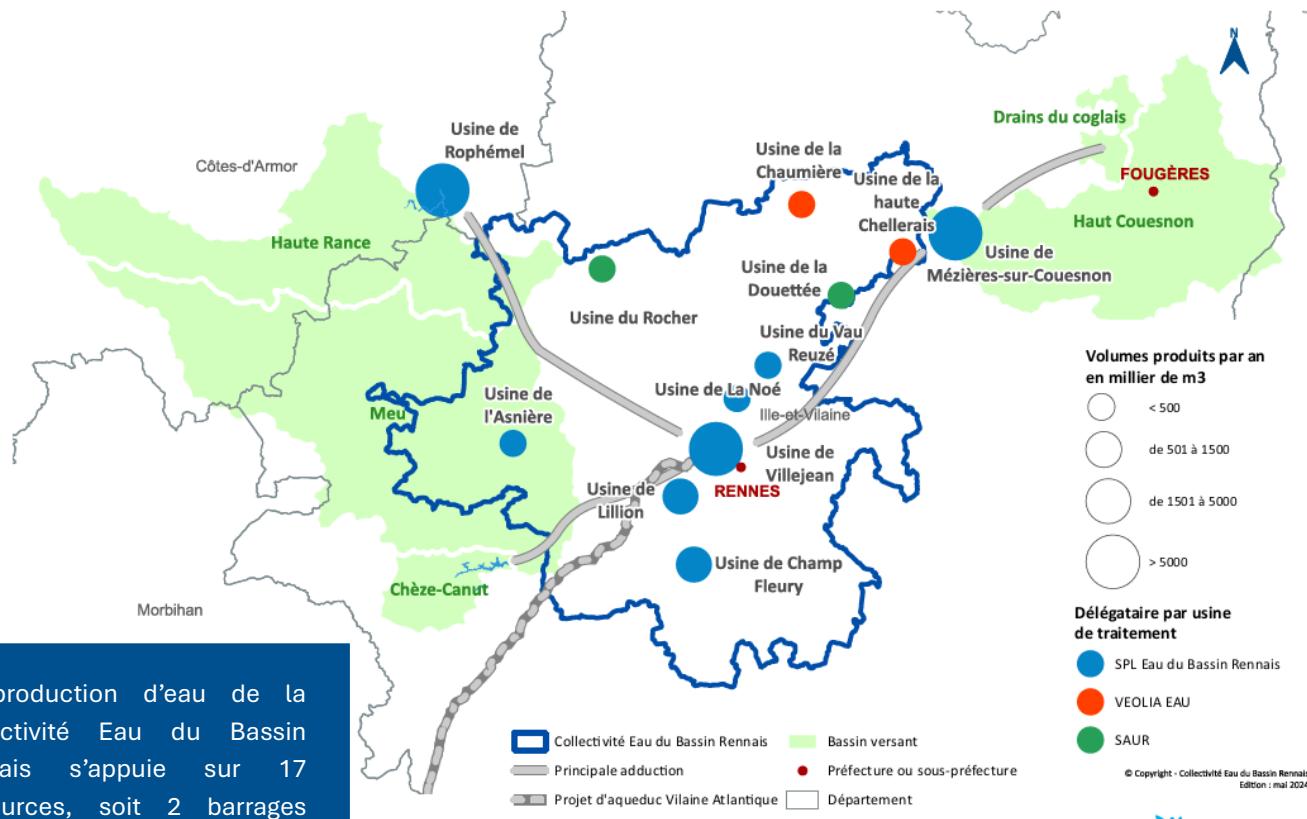
### I. LES CHIFFRES CLES

#### LA COLLECTIVITÉ PRODUIT DE L'EAU POTABLE À PARTIR DE 17 CAPTAGES



## IV. Présentation des installations

Délégation de la production d'eau au 1er janvier 2024



La production d'eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur 17 ressources, soit 2 barrages principaux (et 3 secondaires), 2 prises d'eau en rivière, 1 prise d'eau en étang et 12 ressources souterraines, mais aussi 12 installations de traitement, et un réseau d'adduction de 240 km d'eau brute et d'eau traitée :

Autorisations de prélèvement et capacités de production des installations de traitement			
Ressources	Autorisations existantes de prélèvement	Usines	Capacité nominale de traitement
Drains du Coglais	15 000 m <sup>3</sup> /j maxi soit 750 m <sup>3</sup> /h	Usine de la Seinière à Mézières-sur-Couesnon	25 000
Pris d'eau en rivière Le Couesnon	15 000 m <sup>3</sup> /j maxi soit 750 m <sup>3</sup> /h		
Ensemble des deux ressources	25 000 m <sup>3</sup> /j max		
Barrage de Rophemel	1 500 m <sup>3</sup> /h	Usine de Rophemel à Plouasne	30 000
Bassin du Meu	Barrage de la Chèze Barrage secondaire du Prise d'eau en rivière	Usine de Villejean à Rennes	75 000
Prise d'eau en étang des Bougrières	18 000 m <sup>3</sup> /j ; 150 000 m <sup>3</sup> en année normale 1 750 000 m <sup>3</sup> en année exceptionnelle	Usine de la Noë à Saint Gregoire	1 500
Captage de la Noë	1 500 m <sup>3</sup> /j		
Captages de Vau Reuzé	Puits : 400 m <sup>3</sup> /j max		
	Forage : 240 m <sup>3</sup> /j max	Usine de Vau Reuzé à Betton	400
Captage de la Marionnais	2 160 m <sup>3</sup> /j	Usine de Champs Fleury à Bruz	5 500
Captage de la Pavais	4 320 m <sup>3</sup> /j		
Captage de Fénicat	1 680 m <sup>3</sup> /j		
Captages de Lillion	prélèvement limité à 3600m <sup>3</sup> /j ou 50 l/s	Usine de Lillion à Le Rheu	3 600
Drains Asnières	prélèvement limité à 100 000 m <sup>3</sup> /an	Usine de Montfort sur Meu	500
Captages de la Chaumière	prélèvement réduit à 500 m <sup>3</sup> /j ou 175 000 m <sup>3</sup> /an	Usine de la Chaumière à Feins	479
Captage du Rocher	prélèvement limité à 400m <sup>3</sup> /j ou 146 000 m <sup>3</sup> / an	Usine du Rocher à la Chapelle Chaussée	400
Captage de la Douettée Captage de Beauregard	Prélèvement limité à 80 m <sup>3</sup> /h ou 1200 m <sup>3</sup> /j	Usine de la Douettée à Saint Aubin d'Aubigné	1 200
Captages de la Tournerie	Prélèvement autorisé à 70m <sup>3</sup> /h et production limitée à 80m <sup>3</sup> /h	Usine de la Haute Chellerais à Gahard	1 600
<b>TOTAL</b>			<b>145 179</b>

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose également d'ouvrages de stockage d'eau potable situés à proximité des usines ou le long des adductions et des réseaux de distribution. Ils représentent une capacité totale de stockage de 117 055 m<sup>3</sup> répartie sur 60 réservoirs au sol, sur tour ou enterrés et 10 bâches dans les usines (**cf : annexe 3**). Voici les données quantitatives et qualitatives de l'année 2024.

## V. DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE L'ANNÉE

### 1. Les volumes produits, exportés et importés

#### 1.1 Les volumes produits

L'eau est produite à partir de ces installations et transportée dans des adductions jusqu'aux compteurs de vente d'eau en gros aux délégués de la distribution de la Collectivité ou des collectivités voisines :

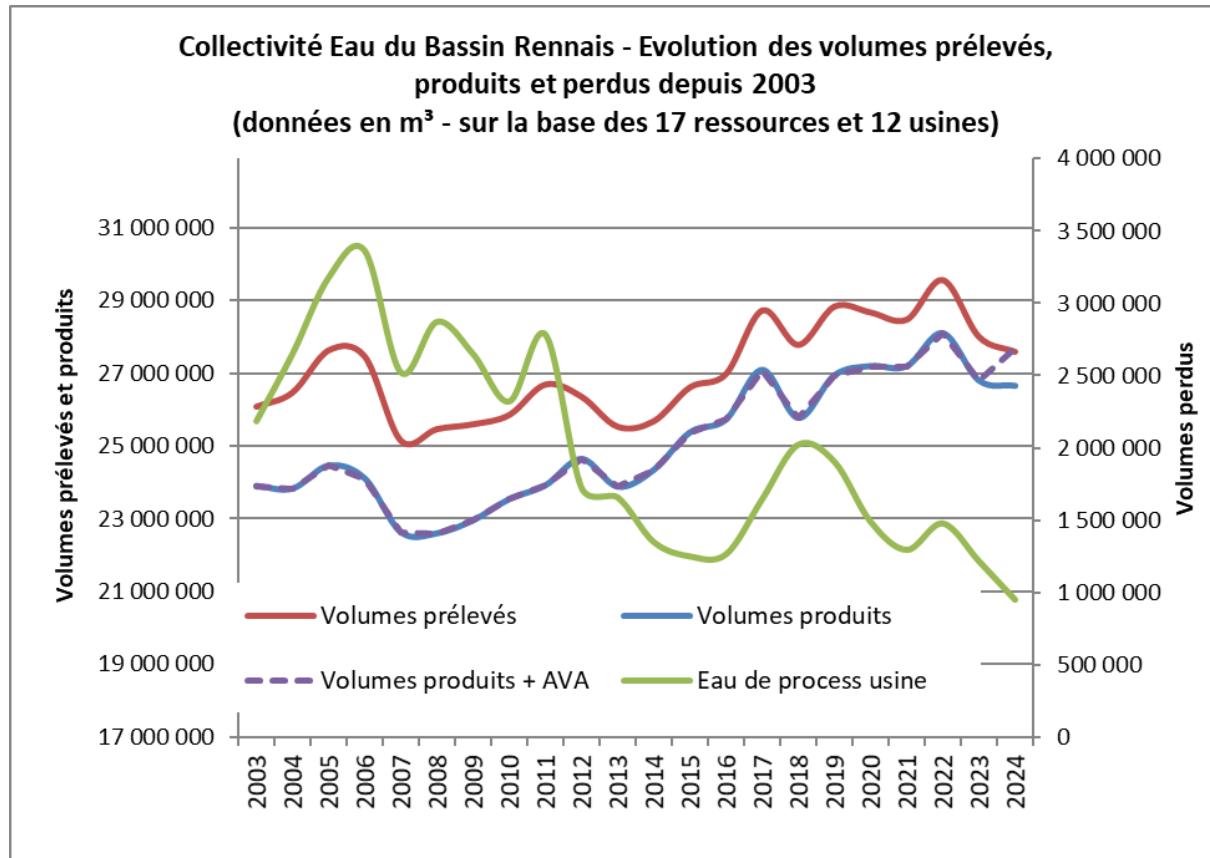


Une partie de l'eau produite est en effet exportée vers des collectivités extérieures au périmètre de la Collectivité.

**Le volume produit depuis 2017 reste globalement stable entre 27 et 28 millions de m<sup>3</sup> mais l'amélioration des rendements dans les usines a permis de réduire de 208 000 m<sup>3</sup> les prélèvements dans les ressources en 2024. En 2024, EBR a importé un solde de 1 034 608 m<sup>3</sup> d'eau depuis l'usine de Férel**

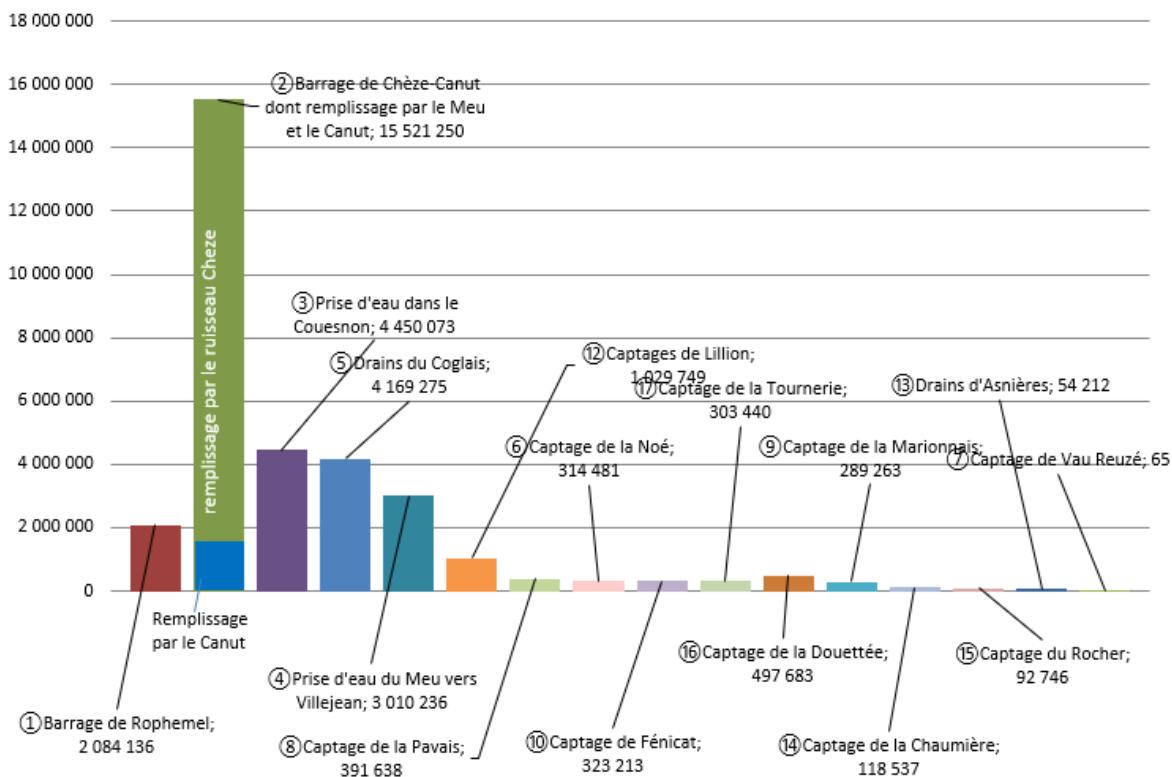
Le resserrement des deux courbes ci-après montre l'amélioration du rendement des usines avec de moins en moins d'eau de process utilisée. Cette tendance s'explique par le pilotage de projets structurants de modernisation réalisés par le pôle Production de la Collectivité dans une majorité des usines.

La mise en service de la conduite Aqueduc Vilaine Atlantique en 2024 a permis des échanges d'eau entre la Collectivité et Eaux et Vilaine. Le solde positif d'import d'eau potable a été rajouté sur le graphique.

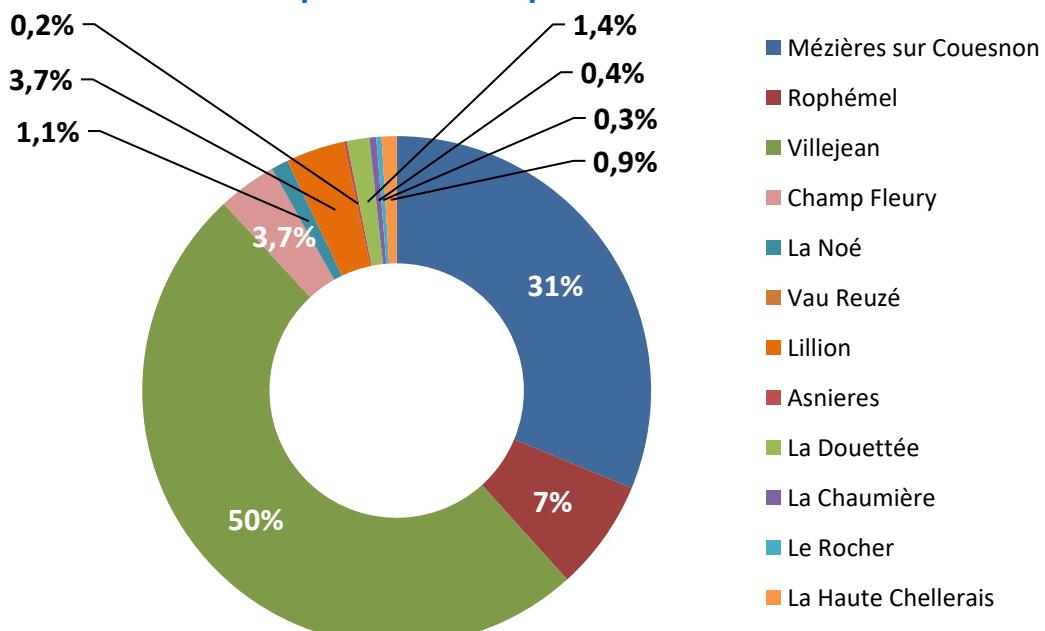


La production d'eau de la Collectivité est majoritairement liée à  
3 usines : Mézières-sur-Couesnon, Rophémel et Villejean.

### Répartition et origine des volumes prélevés en 2024 (m<sup>3</sup>)



### Répartition de la production 2024



## L'année 2024 a été marquée par

➤➤➤ La vidange du barrage de Rophémel du 5 avril au 13 décembre 2024, réduisant fortement la production à l'usine de Rophémel de janvier à avril pour un total de 1 878 556 m<sup>3</sup> (-74% par rapport à 2023),



➤➤➤ Une pluviométrie importante, +17% à Mézières, +69% à la Chèze et +3% à Rophémel, soit en moyenne +24% par rapport à 2023,

➤➤➤ La mise en service de la conduite Aqueduc Vilaine Atlantique qui a permis un apport d'eau vers Villejean de 1 034 608 m<sup>3</sup> soit 235 966 m<sup>3</sup> du réservoir de Goven vers l'usine de Férel et 1 270 574 m<sup>3</sup> de Goven vers Villejean,



➤➤➤ Un prélèvement de 27 857 180 m<sup>3</sup> (qui ne comprend pas les volumes prélevés par l'usine de Férel) le plus faible depuis 2017, en baisse de 6.7% par rapport à l'année 2022 et de 2.5% par rapport à 2017 (2 années marquées par la sécheresse),

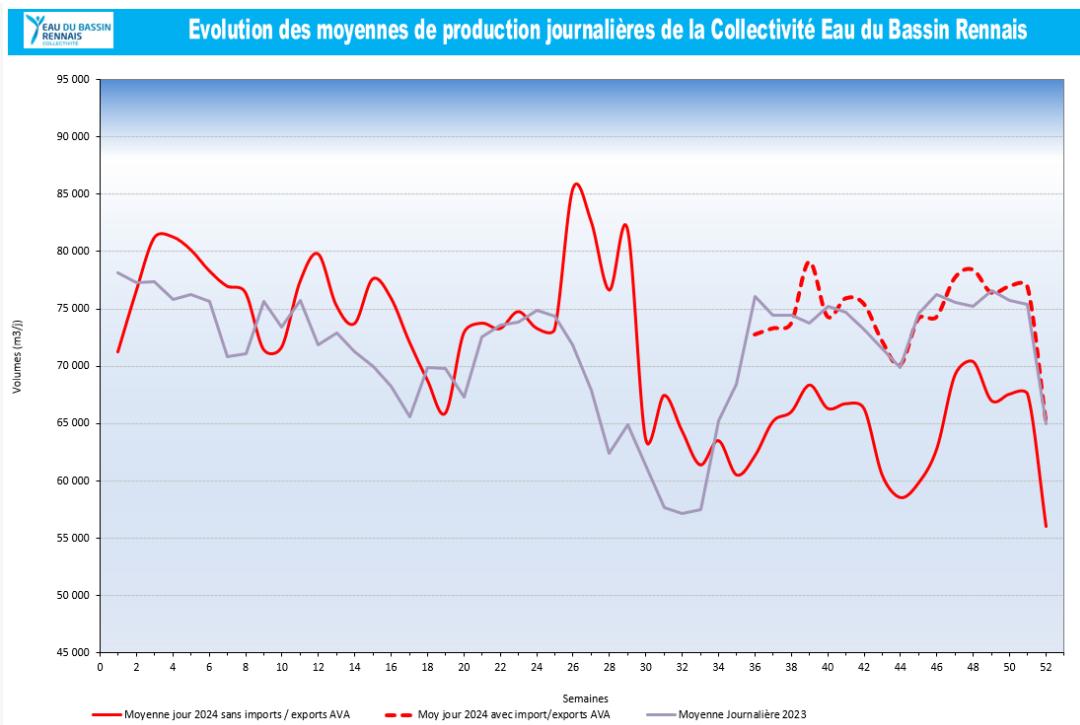
➤➤➤ Une bathymétrie dans le barrage de la Chèze qui vient corriger son volume de 14 500 173 m<sup>3</sup> à 13 140 000 m<sup>3</sup> du fait d'une erreur d'estimation depuis l'origine de sa construction,

➤➤➤ Une production à 26 646 784 m<sup>3</sup> (hors volumes AVA) et 27 681 392 m<sup>3</sup> avec les imports d'AVA, la plus faible depuis 4 ans, en baisse de 1.4 % par rapport à 2022,

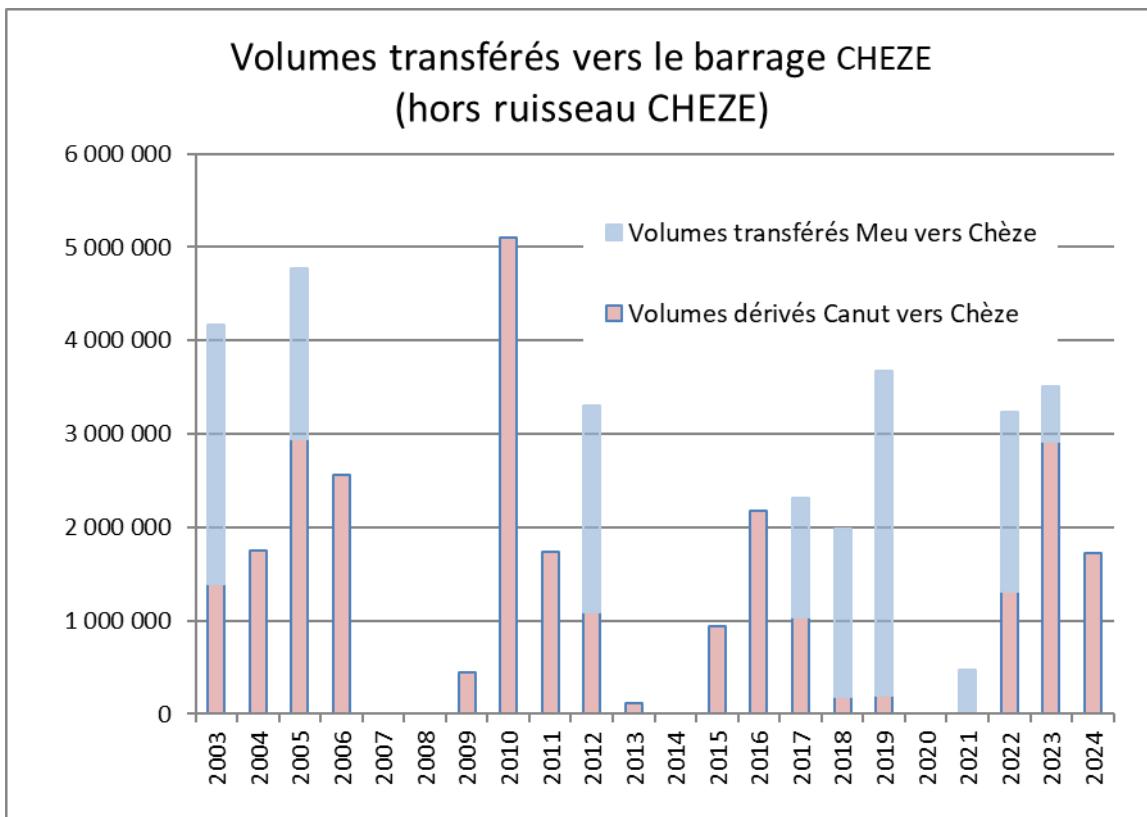
➤➤➤ Le remplissage du barrage de la Chèze qui s'est fait sans l'utilisation du Meu et fortement à partir de la dérivation du Canut : 1 723 604 m<sup>3</sup> du barrage du Canut vers la Chèze du fait d'une amélioration de la qualité d'eau dans le Canut,

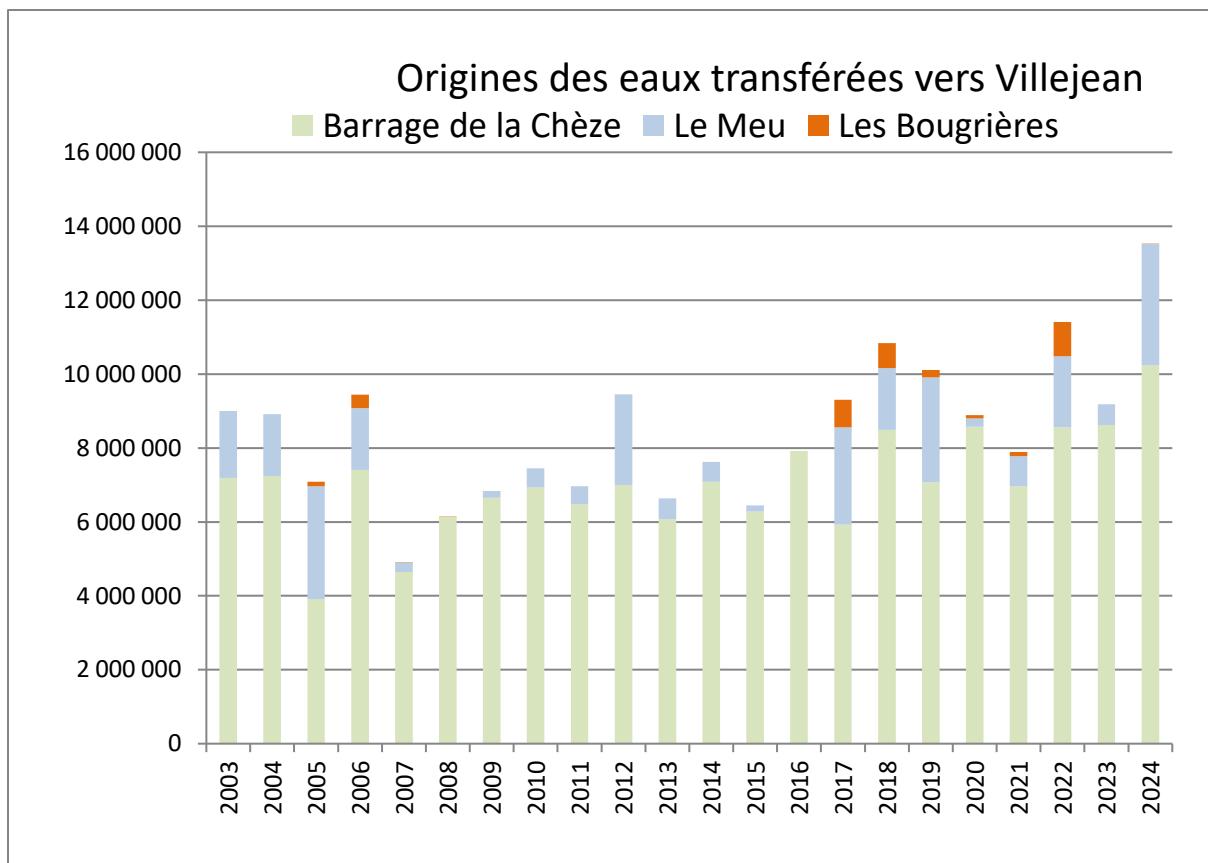
➤➤➤ L'usine de Villejean alimentée par un prélèvement important de 3 282 985 m<sup>3</sup> dans la rivière Le Meu et de 10 239 290 m<sup>3</sup> dans le barrage de la Chèze (8 557 484 m<sup>3</sup> en 2022), soit un total prélevé de 13 522 275 m<sup>3</sup>,

➤➤➤ Un prélèvement dans le Couesnon qui a augmenté de 10% par rapport à 2023 du fait de l'absence d'impact sécheresse pendant l'année,

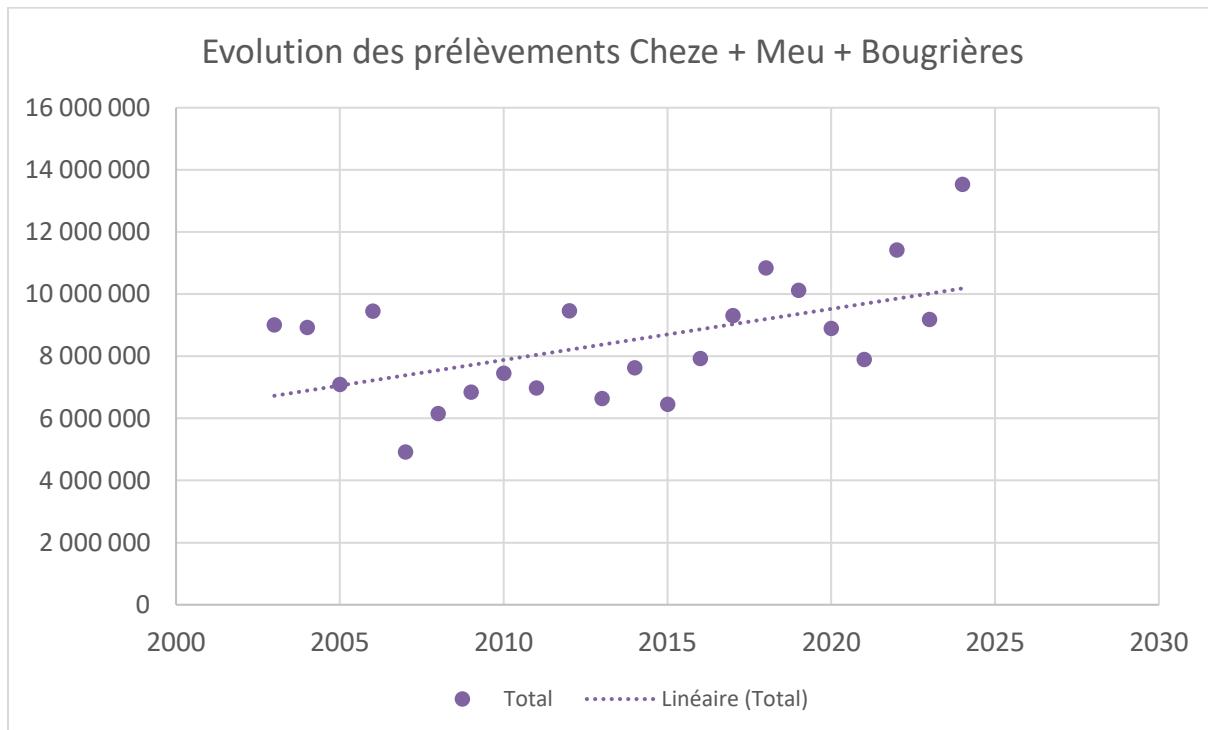


L'aqueduc Vilaine Atlantique mis en service début juillet 2024 a modifié notre production, avec une hausse importante liée au transfert d'eau de début juillet à mi-août 2024 et une baisse de la mi-août à fin décembre.





Les prélèvements dans le barrage de la Chèze et la rivière Le Meu n'ont jamais été aussi importants du fait de l'arrêt de l'usine de Rophémel en mars 2024 pour travaux de modernisation.



	Rendement						Volumes 2024 (m³)		
	2020	2021	2022	2023	2024	Pertes Pour Process	Prélevé	Produit	Volume process usine
Mézières sur Couesnon	97,8%	98,2%	98,1%	97,8%	96,6%	292 707	8 619 348	8 326 641	292 707
Rophémel	91,6%	91,7%	92,2%	91,3%	90,2%	205 180	2 084 136	1 878 956	205 180
Villejean	95,4%	94,8%	94,8%	94,8%	94,8%	529 359	13 797 646	13 268 287	529 359
Champ Fleury	97,4%	97,2%	96,9%	96,9%	97,0%	30 623	1 021 245	990 622	30 623
La Noé	96,0%	96,5%	95,9%	95,7%	92,7%	22 915	314 481	291 566	22 915
Vau Reuzé	Usine à l'arrêt	65	65	0	65				
Lillion	90,3%	96,1%	96,3%	96,0%	96,2%	39 260	1 029 749	990 489	39 260
Asnieres	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	-	54 212	54 212	0
La Douettée	99,3%	98,5%	97,7%	94,8%	93,3%	27 262	406 944	379 682	27 262
La Chaumièvre	88,5%	87,5%	96,0%	92,3%	96,6%	4 006	118 537	114 531	4 006
Le Rocher	99,5%	85,5%	97,6%	97,2%	96,8%	2 942	92 746	89 804	2 942
La Haute Chellerais	87,6%	86,3%	79,0%	81,1%	83,3%	50 795	303 440	252 645	50 795
<b>Rendement global de production et total des pertes</b>							27 842 549	26 637 435	1 205 114

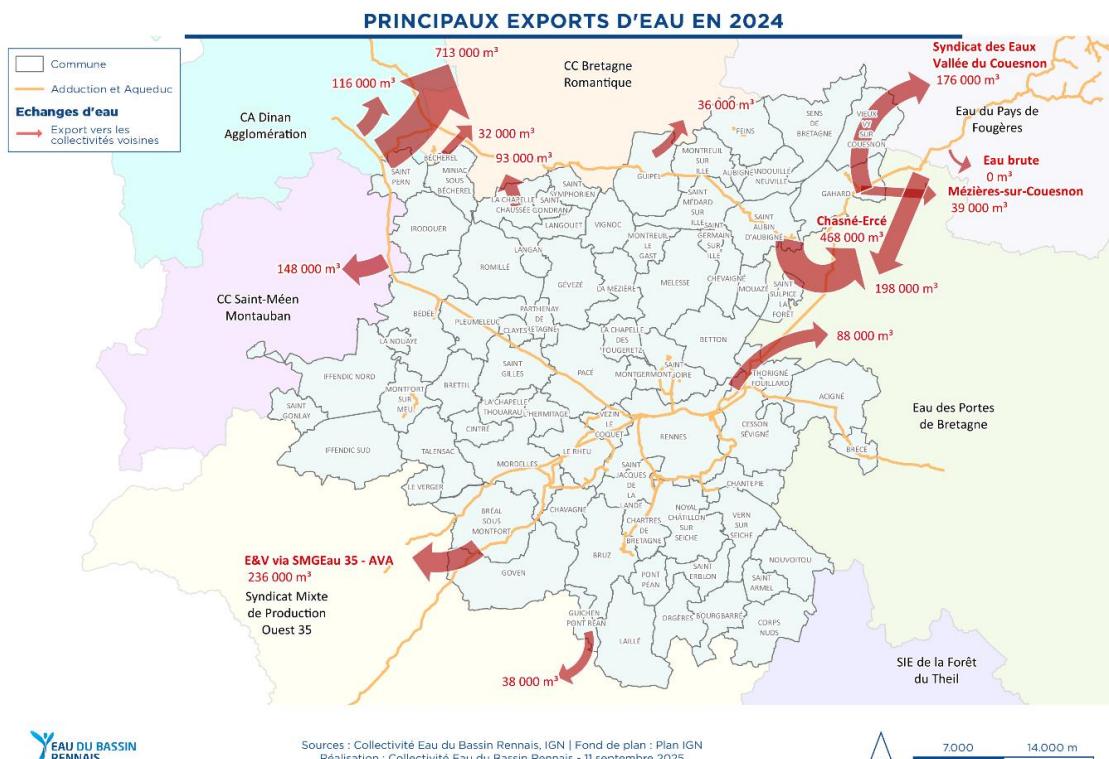
Le rendement hydraulique global des usines augmente de 0.8% par rapport à l'année 2023 pour atteindre suivant les sites de 83.3% (Usine de la Haute Chellerais, en cours de refonte) à 100% (Usine d'Asnières à Montfort-sur-Meu), soit une moyenne de 95.7 %.

Le rendement des réseaux d'adduction est proche de 100% ; l'indice linéaire de perte s'améliore depuis quelques années.

## 1.2 Les volumes exportés

Fournitures d'eau extérieures au territoire de la Collectivité	2022 (m <sup>3</sup> )	2023 (m <sup>3</sup> )	2024 (m <sup>3</sup> )	% d'évolution 2024/2023
Communauté de Communes St Méen - Montauban	132 328	132 568	148 348	12%
Dinan Agglomération	114 986	116 504	115 914	-1%
Communauté de Communes de la Bretagne romantique	980 495	899 826	873 779	-3%
Communauté de Communes Bretagne romantique (adduction de Rophémel)	822 473	744 723	712 978	-4%
Communauté de Communes Bretagne romantique (usine du Rocher)	83 934	86 033	93 340	8%
Communauté de Communes Bretagne romantique (depuis réseau Bécherel)	29 220	29 156	31 514	8%
Communauté de Communes de la Bretagne romantique (depuis réseau Guipel)	44 868	39 914	35 947	-10%
Eau des Portes de Bretagne	1 615 086	806 803	792 950	-2%
Eau des Portes de Bretagne (Liffré depuis usine de Mézières-sur-Couesnon)	237 169	205 838	197 714	-4%
Eau des Portes de Bretagne (réservoir de Cesson-Sévigné)	832 841	80 124	87 926	10%
Eau des Portes de Bretagne (fourniture ex DSP ex SIE St Aubin - pour LCC)	470 519	450 589	467 838	4%
Eau des Portes de Bretagne (fourniture interne au contrat de DSP multipartite Vallée du Couesnon - pour LCC)	74 557	70 252	39 472	-44%
Eau du Pays de Fougères	168 004	170 029	176 369	4%
Eau du Pays de Fougères (eau brute)	0	0	0	0%
Eau du Pays de Fougères (fourniture interne au contrat de DSP multipartite Vallée du Couesnon - pour SEVC)	168 004	170 029	176 369	4%
SMPEP Ouest 35	13 116	17 336	37 850	118%
Eaux et Vilaine via SMGEau 35 (Aqueduc Vilaine Atlantique)			235 966	
<b>TOTAL</b>	<b>3 024 015</b>	<b>2 143 066</b>	<b>2 381 176</b>	<b>11%</b>

L'année 2024 est marquée par une stabilité du volume fourni aux collectivités extérieures, hormis la nouvelle fourniture d'eau à Eaux et Vilaine via le SMG Eau 35 sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique. En 2022 la CEBR avait secouru Eau des Portes de Bretagne qui elle-même secourait le Syndicat de la forêt du Theil.



**Tarifs 2024 des ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures  
 (montants HT)**

	Part délégataire		Part Collectivité	
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Part variable eau potable (€ / m³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m³)
<b>Contrat Production SPL</b>				
Eau des Portes de Bretagne	-	0,5952 €	13 608,49 €	0,2268 €
Eau du Pays de Fougères (eau brute)	1 349,32 €	-	-	0,1248 €
Autres collectivités extérieures	1 376,86 €	0,5952 €	-	0,2268 €
<b>Contrat Production SAUR ex SPIR</b>				
Production Usine de la Douettée	-	0,8430 €	-	0,2268 €
Production Usine du Rocher	-	0,6805 €	-	*
<b>Contrat Production VEOLIA ex SIE Vallée du Couesnon</b>				
Production Usine de la Haute-Chellerais	-	-	-	0,2268 €

\* la production de l'usine du Rocher vendue à CCBR est en grande partie rachetée par la CEBR pour alimenter son territoire

*Les tarifs complets appliqués sur l'année 2024 pour l'ensemble des ventes d'eau sont présentés en annexe 6.*

### 1.3 Les volumes importés depuis les collectivités voisines

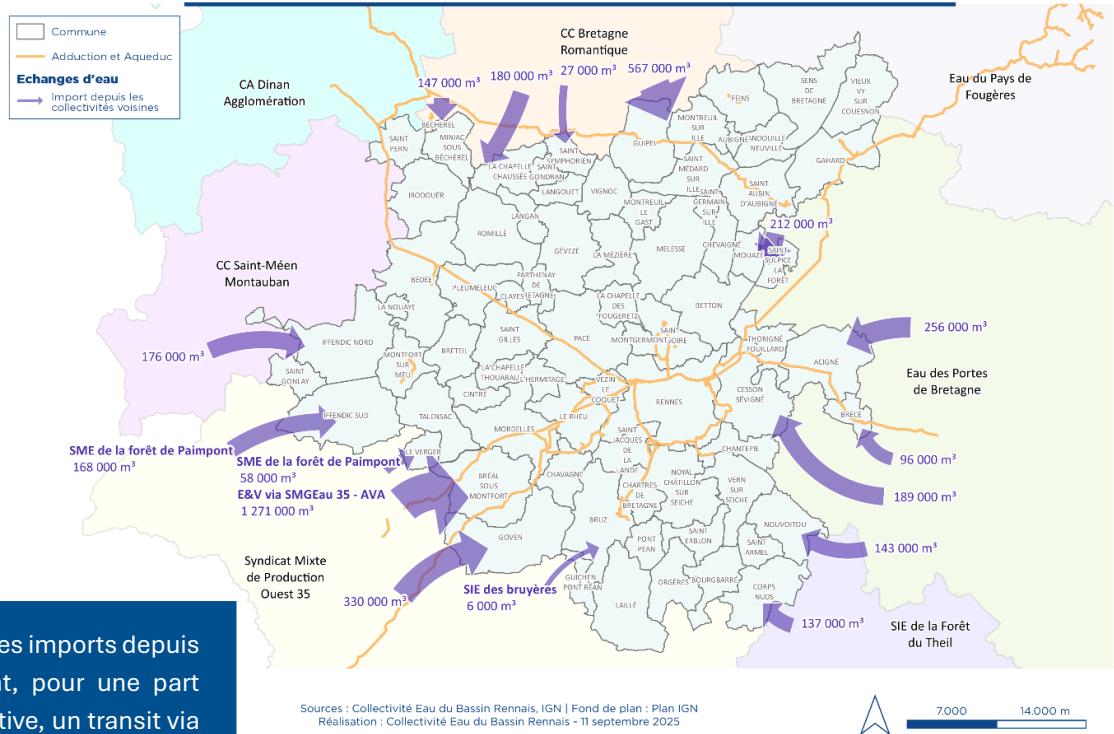
	Volume 2024 (millions de m³)	
Production Collectivité Eau du Bassin Rennais pour son territoire	24,8	88%
Importation collectivités voisines (hors transit par CCBR)	3,3	12%
<b>Volume d'eau alimentant le territoire Eau du Bassin Rennais</b>	<b>28,1</b>	

Une partie des communes du pourtour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est alimentée par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines, du fait de la structuration historique des réseaux de canalisations.

En 2024, la Collectivité a importé 3,9 millions de m³, incluant 567 000 m³ produits par la CEBR et qui transitent par la Communauté de Communes Bretagne romantique pour alimenter les communes du nord-est de la CEBR (CCVIA).

Collectivité fournisseur	Volume 2024 (m³)
Communauté de Communes de la Bretagne romantique	920 780
Eau des Portes de Bretagne	896 958
SIE Forêt du Theil	137 469
SIE des Bruyères	6 268
SMP Ouest 35	329 773
SM Eau de la Forêt de Paimpont	168 315
Communauté de Communes St Méen-Montauban	176 001
Eaux et Vilaine via SMGEau 35 (Aqueduc Vilaine Atlantique)	1 270 574
<b>Total</b>	<b>3 906 138</b>

### PRINCIPAUX IMPORTS D'EAU EN 2024



Remarque : les imports depuis la CCBR sont, pour une part très significative, un transit via les canalisations de la CCBR d'une eau qui est produite en amont par l'usine de la Collectivité (Rophémel).

## 2. Données qualitatives

### 2.1 Le suivi de la qualité des eaux

L'eau produite et distribuée aux habitants doit respecter en permanence les normes nationales de potabilité. La Collectivité s'appuie sur le programme de contrôle officiel réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), le programme d'auto-surveillance des délégataires et ses propres programmes de suivi.

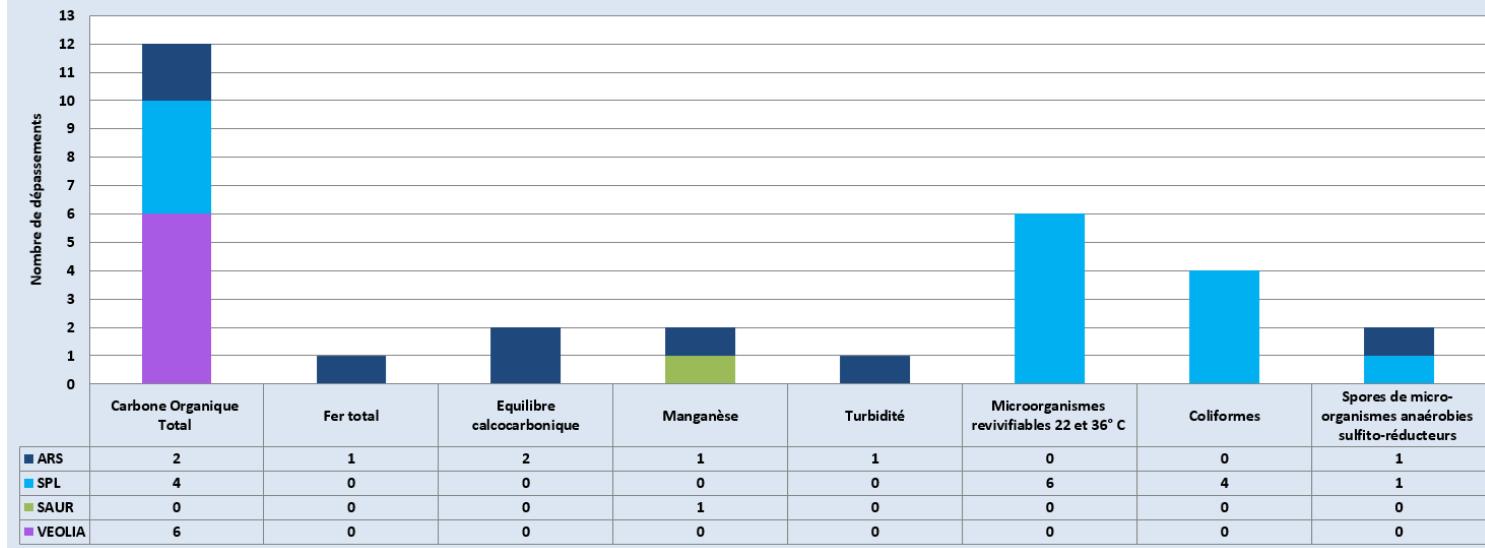
La Collectivité participe à l'élaboration des programmes d'auto-surveillance des délégataires, s'assure du respect de ces programmes et exerce une veille sur le suivi des non conformités.

La politique globale de suivi de la qualité d'eau par la Collectivité va au-delà des obligations réglementaires, avec la recherche de molécules émergentes et de virus via un programme de recherche et développement.

Un glossaire en **annexe 9** définit les différents termes en *italique* utilisés ci-après

		Lillion	Asnière	La Chaumièr	La Haute Chellerais	La Noé	Le Champ Fleury	
Taux de conformité aux LIMITES de qualité réglementaires	Microbiologie	100%						
	Physico-chimie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Limite ou Référence de qualité	Teneur 2024						
Nitrates	50 mg/L	Moyenne	Rophémel	Villejean	Mézières sur Couesnon	La Noé	Champ Fleury	
Total pesticides	0,5 µg/L	Maximale	Contrôle ARS et auto-contrôle SPL					
Trihalométhanes (THM)	100 µg/L	Moyenne	22,2	14,3	35,8	14,6	20,6	
Bromates	10 µg/L	Moyenne	0,03	0,09	0,07	0,01	0,05	
Carbone Organique Total (COT)	2 mg/L	Moyenne	8,8	10,7	6,5	4,4	20,9	
Dureté de l'eau (TH)	aucune	Moyenne	1,1	0,8	0,7	0,4	0,9	
			1,3	1,1	0,7	0,8	0,9	
			17,4	17,7	16,3	36,2	17,6	
	Limite ou Référence de qualité	Teneur 2024						
Nitrates	50 mg/L	Moyenne	Lillion	Asniere	La Chaumièr	La Haute Chellerais	La Douettée	Le Rocher
Total pesticides	0,5 µg/L	Maximale	Contrôle ARS et auto-contrôle SPL	Contrôle ARS et auto-contrôle SPL	Contrôle ARS	Contrôle ARS	Contrôle ARS	Contrôle ARS
Trihalométhanes (THM)	100 µg/L	Moyenne	3,1	12,7	3,0	16,8	19,2	0,2
Bromates	10 µg/L	Moyenne	0,21	0,07	0,16	0,07	<LQ	<LQ
Carbone Organique Total (COT)	2 mg/L	Moyenne	7,5	71,0	29,7	16,6	11,3	2,4
Dureté de l'eau (TH)	aucune	Moyenne	1,4	0,7	3,6	0,6	0,5	1,3
			1,2	1,1	1,9	1,8	1,4	0,4
			21,6	19,1	22,4	17,8	28,9	20,3

Nombre de dépassements des seuils réglementaires par paramètres sur l'eau produite  
Contrôle réglementaire ARS et Autosurveillance des délégataires



	Limites de qualité		Références de qualité		<b>Total</b>
	Physico-chimiques	Microbiologiques	Physico-chimiques	Microbiologiques	
ARS	0	0	7	1	<b>8</b>
SPL	0	0	4	11	<b>15</b>
SAUR	0	0	1	0	<b>1</b>
VEOLIA	0	0	6	0	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>30</b>

**Concernant les paramètres de qualité de l'eau produite analysés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire :**

Le bilan annuel de la qualité de l'eau produite, établi par l'Agence Régionale de la Santé en 2024 en sortie de l'ensemble des usines de production de la Collectivité en fonctionnement, fait apparaître un taux de conformité aux **limites de qualité réglementaires** de 100 % vis-à-vis de la microbiologie et des paramètres physico-chimiques.

**Pour les paramètres microbiologiques :**

**Limites de qualité :**

- Respect à 100%.

**Références de qualité :**

- 1 dépassement pour les spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (2/100 mL) en sortie de l'usine de la Haute-Chellerais le 19 décembre.

**Pour les paramètres physico-chimiques :**

**Limites de qualité :**

- Respect à 100%

**Références de qualité :**

- 1 dépassement pour l'équilibre calco-carbonique en sortie de l'usine de Mézières-sur-Couesnon le 10 janvier.
- 1 dépassement pour la turbidité (11 NFU) en sortie de l'usine de la Douettée le 27 août.
- 1 dépassement pour le fer (627 µg/L) en sortie de l'usine de la Douettée le 27 août.
- 1 dépassement pour le manganèse (91,3 µg/L) en sortie de l'usine de la Douettée le 27 août.
- 1 dépassement pour l'équilibre calco-carbonique en sortie de l'usine de la Douettée le 27 août.
- 2 dépassements pour le carbone organique total en sortie de l'usine de la Haute-Chellerais le 16 octobre (2,2 mgC/L) et le 19 décembre (2,3 mgC/L)

**Concernant les paramètres de qualité de l'eau produite analysés dans le cadre des programmes d'autosurveillance des délégataires :**

**Pour les paramètres microbiologiques :**

**Limites de qualité :**

- Respect à 100%.

**Références de qualité :**

- 1 dépassement pour les spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (2/100 mL) en sortie l'usine de Mézières-sur-Couesnon le 19 mars.
- 2 dépassements pour les germes aérobies revivifiables à 22°C en sortie de l'usine de Villejean le 6 mai (300/100 mL) et le 19 novembre (300/100 mL).
- 2 dépassements pour les germes aérobies revivifiables à 36°C en sortie de l'usine de Lillion le 28 mai (300/100 mL) et le 10 décembre (300/100 mL).
- 1 dépassement pour les coliformes (1/100 mL) en sortie de l'Asnière le 19 juin.
- 1 dépassement pour les germes aérobies revivifiables à 22°C (300/mL) en sortie de l'usine de la Chaumièrre le 16 juillet.
- 1 dépassement pour les germes aérobies revivifiables à 36°C (300/mL) en sortie de l'usine de la Chaumièrre le 16 juillet.
- 1 dépassement pour les coliformes (2/100 mL) en sortie de Villejean le 20 août.
- 2 dépassements pour les coliformes en sortie de l'usine Mézières-sur-Couesnon le 24 octobre (1/100 mL) et le 29 octobre (89/100 mL).

**Pour les paramètres physico-chimiques :**

**Limites de qualité :**

- Respect à 100%.

**Références de qualité :**

- 1 dépassement pour le manganèse (51 µg/L) en sortie de l'usine de la Douettée le 25 avril.
- 6 dépassements pour le carbone organique total en sortie de l'usine de La Chaumièrre le 16 juin (2,1 mgC/L), le 26 juin (2,1 mgC/L), le 9 septembre (2,1 mgC/L), le 8 octobre (2,3 mgC/L), le 6 novembre (2,3 mgC/L) et le 3 décembre (2,1 mgC/L).
- 4 dépassements pour le carbone organique total en sortie de l'usine de La Haute Chellerais le 9 octobre (2,2 mgC/L), le 6 novembre (2,2 mgC/L), le 27 novembre (2,6 mgC/L) et le 11 décembre (2,6 mgC/L).

Pour les analyses ayant identifié une non-conformité, l'ensemble des prélèvements de contrôle ont immédiatement montré un retour à une situation conforme, excepté pour le carbone organique total sur les usines de la Chaumièrre et de la Haute Chellerais. Ces 2 usines sont équipées de filtres à charbon actif en grain qui ne sont pas adaptés pour le traitement de concentrations élevées en carbone organique total comme celles retrouvées dans les eaux brutes des forages d'alimentation. Des études sont en cours pour améliorer les performances des 2 usines avec l'emploi de nouveaux procédés de traitement.

**Pour aller plus loin...**

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux produites est présenté en **annexe 1**.

## 2.2 La fiche hebdomadaire d'information sur la production et la qualité de l'eau

La Collectivité réalise et met en ligne en page d'accueil de son site internet une « fiche hebdomadaire de synthèse sur le potentiel et la qualité » de l'eau brute et de l'eau produite et distribuée ". Elle y synthétise toutes les données collectées auprès des différents délégataires, de l'ARS et de la DREAL :

- La disponibilité des 17 ressources et le potentiel de production d'eau associé,
- La production d'eau dans les 12 usines,
- La qualité des eaux brutes, produites et distribuées,
- Les volumes mensuels vendus aux autres collectivités

## VI. LA GESTION PATRIMONIALE LIÉE A LA PRODUCTION

Le schéma directeur en cours de réalisation prend en compte le dynamisme démographique du périmètre du Bassin Rennais et son élargissement, avec une évolution attendue de 1.1% par an de sa population entre 2020 et 2030 et plus de 100 000 nouveaux habitants attendus entre 2019 et 2040 ; cette tendance engendrera une pression sur les besoins en eau encore accrus lors des épisodes de chaleur ou de sécheresse comme l'ont prouvé les fortes demandes de 2017 et 2022.

Cependant depuis 5 ans, l'augmentation de la consommation sur le périmètre historique des 56 communes n'est « que » de 0.2 % chaque année donc décorrélée d'une croissance plus marquée de la population.

**L'année 2024** a montré une diminution des besoins de production (en intégrant l'import AVA) de 1.5 % par rapport à 2022, en lien avec les campagnes de communication incitatives ; ces économies apportent une faible marge pour compenser l'évolution du climat et la perspective de difficultés de remplissage de nos ressources en cas d'année sèches successives.

Dans ce contexte, la Collectivité ne souhaite pas subir cette augmentation tendancielle des besoins en eau sans agir.

La Collectivité va engager environ 76 millions d'euros d'études et travaux sur ses infrastructures de production entre 2024 et 2028, afin d'envisager sereinement la sécurité de son approvisionnement dans les 10 ans à venir et produire une eau de qualité irréprochable, y compris en termes de saveur.

**L'année 2024** a été principalement marquée par la vidange du barrage de Rophémel et le démarrage des travaux associés, la poursuite des travaux de réhabilitation de l'usine de Rophémel, la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique ou encore par la rénovation du réservoir de Villejean et la construction d'un nouveau réservoir à la Mézière.



## 1. Barrages

### 1.1 L'ensemble des barrages

Suite à la mise à jour de l'inventaire des ouvrages de la Collectivité au cours de l'année 2019, la liste des ouvrages est la suivante :



- Barrage de la Chèze : classe A selon l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2019
- Barrage de Rophémel : classe B selon l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 avec exigence de la classe A
- Barrage du Canut : classe C selon l'arrêté préfectoral du 14 avril 2009
- Barrage de Pont-Muzard : classe C
- Barrage du Néal : non-classé.

Le suivi permanent de chaque ouvrage comprend :

- L'exploitation du barrage, réalisée par la SPL Eau du Bassin Rennais, avec l'auscultation régulière et les opérations d'entretien et de renouvellement
- Le suivi réglementaire, assuré par la Collectivité, avec les rapports d'auscultation et de surveillance et la visite technique approfondie.

Les deux structures sont accompagnées par GEOS, bureau d'études agréé « barrage ».

### 1.2 La gestion du barrage de la Chèze

Concernant l'exploitation du barrage, l'année 2024 n'a connu ni événement de crue ni Evènement Intéressant à la Sûreté Hydraulique (EISH) ni Précurseur à la Sécurité Hydraulique.

Les services de l'Etat ont mené une inspection périodique du barrage de la Chèze le 30 octobre 2024. L'année 2025 sera marquée par la réalisation du diagnostic exhaustif du barrage de la Chèze dans la perspective de la révision de l'Etude De Dangers prévue pour 2026.

Suite aux travaux de rénovation du dispositif d'auscultation, les consignes écrites d'exploitation du barrage ont été révisées afin de fiabiliser les mesures.

Les travaux de rénovation de la passerelle d'accès à la tour de prise d'eau ainsi que des travaux hydromécaniques sur les vannes de ces ouvrages sont planifiés à moyen terme.

### 1.3 La gestion du barrage de Rophemel

En 2024, afin de permettre la réhabilitation de l'étanchéité et du génie civil du barrage qui date des années 1930, une vidange de la retenue a eu lieu. Cette réhabilitation a nécessité de nombreuses opérations complexes, une forte disponibilité des différents acteurs et une grande coordination.



Vue du parement amont et l'ensemble des échafaudages depuis la plateforme du batardeau.



Vue du parement amont équipé du dispositif d'étanchéité depuis la tour d'exhaure.

#### Les grandes étapes de la réhabilitation sont les suivantes :

- Dragage préventif de la retenue : janvier à mars 2024
- Vidange de la retenue avec pêche de sauvegarde et suivi physico-chimique en simultané : avril 2024
- Mise en place d'un Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane (DEG) : mai à décembre 2024
- Remise en eau de la retenue : décembre 2024 à janvier 2025.

La phase de vidange connaît de nombreux volets préparatoires avec notamment une phase de dragage préventif afin de limiter la remise en circulation de sédiments lors de la phase d'abaissement du niveau de l'eau. A titre d'information, un volume de sédiments d'environ 15 000 m<sup>3</sup> a été extrait et est en cours de déshydratation dans des bassins dédiés.

Également, des pêches de sauvegarde ont lieu avant et pendant l'abaissement afin de « sortir » l'ensemble des poissons de la retenue et de les redistribuer dans des plans d'eaux environnants. Ces opérations ont été menées en lien avec la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor ainsi que les APPMA locales et l'engagement de leurs bénévoles.

La phase d'abaissement s'est déroulée au cours du mois d'avril 2024 sous le contrôle strict d'un laboratoire de suivi physico-chimique et ce, en lien étroit avec le pêcheur professionnel, l'exploitant et le maître d'ouvrage.

Après une phase de nettoyage du parement amont, la mise en place des échafaudages et la pose de la DEG se sont déroulées entre mai et décembre 2024. Lors de cette phase de travaux, 2 800 m<sup>2</sup> de membrane ont été posés et répartis selon 14 compartiments, chacun équipé d'un drain de fuite. A ce jour, les débits de fuite sont minimes voire absents pour certains compartiments.

Après l'achèvement de la pose de la géomembrane, la remise en eau de la retenue a débuté selon un rythme permettant de suivre l'évolution des débits de fuite et de faciliter les réparations en cas de besoin.

Les travaux de reprise du génie civil du parement aval démarreront en 2025 et se dérouleront jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

## 1.4 La gestion du barrage du Canut

Au cours de l'année 2024, aucune crue ni évènement particulier n'est enregistré sur le barrage du Canut. Il est à noter que des travaux hydromécaniques sont prévus sur cet ouvrage conjointement avec ceux sur le barrage de la Chèze.

## 1.5 La gestion du barrage de Pont-Muzard (en amont du barrage de la Chèze)



Aucun évènement ni incident particulier n'est à déclarer pour l'année 2024.

A moyen terme, des reprises ponctuelles de génie civil des évacuateurs de crue sont programmées.

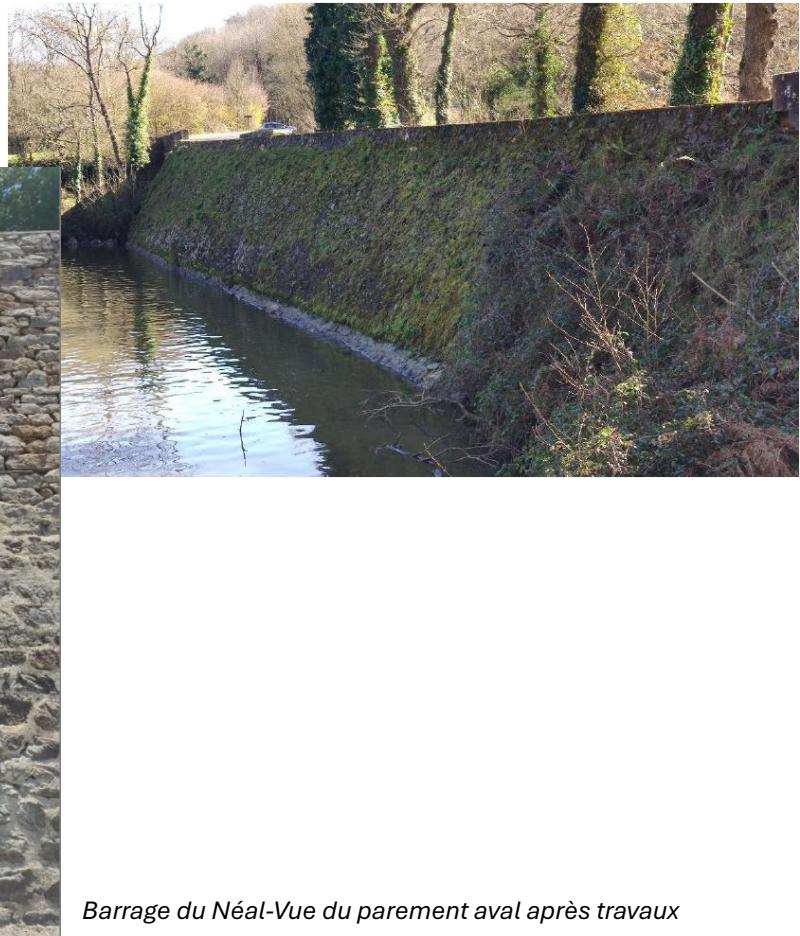
Barrage de Pont-Muzard-Vue aval des évacuateurs de crue

## 1.6 La gestion du barrage du Néal (en amont du barrage de Rophémel)

Aucun évènement ni incident particulier n'est à déclarer pour l'année 2024.

Le barrage du Néal a fait l'objet de travaux sur le parement aval : nettoyage, rejoignement partiel et aménagement d'un quai pour l'accès à l'eau.

Barrage du Néal-Vue du parement aval avant travaux



Barrage du Néal-Vue du parement aval après travaux

## 2. Captages et usines de potabilisation

### 2.1 Le schéma directeur

Entre 2015 et 2021, la Collectivité a constaté une augmentation constante des besoins en eau d'environ 1,7 % par an liée :

- À une augmentation de la population et des activités économiques à desservir ; si l'on se base sur l'étude de l'INSEE et de l'AUDIAR, on augure 100 000 nouveaux habitants à l'horizon 2040/2019,
- Des demandes ponctuelles de secours de territoires voisins, particulièrement en période de sécheresse,
- À des extensions du périmètre de la Collectivité.

Afin répondre à ces besoins en eau, la Collectivité a décidé d'engager une étude sur les futurs travaux à entreprendre portant sur 3 volets : production, distribution et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

## Sur le volet production

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de 12 installations de production prélevant dans 17 ressources parfois situées loin du Bassin Rennais ; la capacité de production totale est supérieure à 145 000 m<sup>3</sup>/j. De plus, La Collectivité est interconnectée, depuis 2024, avec l'usine de Férel (56) via l'aqueduc Vilaine Atlantique. En 2006, le SMPBR (prédécesseur de la Collectivité Eau du Bassin Rennais) a lancé les premiers investissements du Schéma d'approvisionnement et de desserte en eau des adductions basé sur le territoire historique du SMPBR. Les derniers investissements liés à la production ont été finalisés en 2020 après un investissement cumulé de plus de 100 millions d'euros entre 2006 et 2020. Ils ont permis d'alimenter dans de bonnes conditions les abonnés malgré une forte croissance démographique et de rééquilibrer l'alimentation en eau de façon homogène sur l'ensemble du périmètre de la Collectivité afin de compenser les déficits constatés. Toutefois, l'intégration de nouveaux territoires, l'âge avancée de certaines adductions structurantes, l'évolution de la Directive Cadre Eau et le réchauffement climatique impactent les ressources et ont nécessité d'établir un nouveau schéma directeur d'approvisionnement.

## Sur le volet distribution

En 2018, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a approuvé son schéma de desserte de distribution d'eau potable ainsi que l'étude de gestion patrimoniale effectués par le bureau d'études ARTELIA. Ce schéma de desserte et de l'étude patrimoniale, débuté en 2016, portait sur le périmètre de la Collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 constituée de 56 communes (43 communes de Rennes Métropole et 13 communes hors Rennes Métropole), avec environ 3600 km. Le transfert de la compétence eau potable de la Communauté de Communes de Montfort au 1<sup>er</sup> janvier 2020, puis de la Communauté de Communes Val d'Ille d'Aubigné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et 2022, nécessite de réaliser un schéma de desserte pour les 19 communes nouvellement intégrées en modifiant le schéma de 2018. La Collectivité souhaite également actualiser son schéma de distribution par la mise à jour de certaines données de consommation et de prévision d'urbanisation et réaliser des études complémentaires afin d'établir un nouveau programme de travaux regroupant les 75 communes actuelles et ses 4 650 km de réseaux.

Enfin, la Collectivité Eau du Bassin Rennais entame la démarche d'élaboration d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)**. Elle a décidé d'établir son PGSSE en 1<sup>er</sup> lieu sur la partie de son territoire exploitée par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais lors de la mise en concurrence et qui n'est pas amenée à faire l'objet de gros travaux dans les années qui viennent. Ce PGSSE partiel constitue donc le 3<sup>ème</sup> volet de l'étude, plus opérationnel, mais basé sur l'état des lieux général à établir dans le cadre du schéma directeur d'approvisionnement et du schéma de desserte. Un PGSSE complémentaire sera réalisé ultérieurement.

Cette étude a été attribuée au groupement Bourgois-Artelia.

### L'année 2024 a permis de :

- Travailler sur les différents scénarios du volet production pour
  - Proposer des réductions des pertes en eau dans les usines,
  - Rechercher un potentiel de nouvelles ressources souterraines, de carrières utilisables ou de nouveaux prélèvements en rivière,
  - Améliorer le process dans l'usine de Champs Fleury pour optimiser son traitement,
  - Augmenter la capacité de stockage avec la création d'un nouveau réservoir sur le service Haut,
  - Apporter une sécurisation supplémentaire à l'usine de Villejean,
- Tester les 19 modèles hydrauliques utilisés par les exploitants, et déterminer :
  - Les insuffisances et améliorations à apporter en extension ou renforcement de réseau voire en abandon de réseau,
  - Les stockages ou stations de pompage à créer.
- Travailler sur les consommations pluriannuelles et projetées pour chaque entité hydraulique selon plusieurs indicateurs, à la fois pour les usagers mais aussi les gros consommateurs et industriels. Cela a conduit à déterminer une ambition forte de réduction des consommations avec une première cible pour 2030 :
  - Baisse des prélèvements de 10% dans les ressources par rapport à 2019 pour respecter le plan gouvernemental sur l'eau présenté en mars 2023,
  - Réduction des consommations unitaires d'eau au moins 17% entre 2019 et 2030 pour respecter l'objectif ci-dessus tout en accompagnant le développement démographique et économique (cible dotation par habitant ~ 35 m<sup>3</sup> par an pour les consommations domestiques et activités hors industriels de + 10.000m<sup>3</sup>/an),
  - Réduction des fuites d'eau avec pour objectif un rendement moyen des réseaux de 91%, soit une réduction des volumes de pertes d'environ 400.000m<sup>3</sup>/an
  - Réduction des eaux de process utilisées dans les usines avec un objectif de 95.9%, soit une réduction des volumes de pertes d'environ 800.000m<sup>3</sup>/an
  - Baisse de la consommation unitaire moyenne des industriels de 17% avec un potentiel d'accueil de nouveaux industriels à hauteur de 140 000 m<sup>3</sup> par an.
- Finaliser le PGSSE sur l'unité de distribution de Champs Fleury comprenant les ressources, l'usine, le réseau de distribution sur 10 communes et démarrer le PGSSE de l'unité de distribution de Villejean. Ce travail a permis de recenser les risques et vulnérabilités sur ce territoire- et de les coter afin de hiérarchiser les propositions d'amélioration.

### *2.2 La modernisation de l'usine de Rophémel*

Les travaux de construction des nouveaux ouvrages confiés au groupement d'entreprises OTV, CNR, LEDU et TSI, se poursuivent sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Bourgois.

Décembre 2024 : Travaux de gros œuvre



Débuté en septembre 2023, le chantier progresse à un rythme soutenu et plusieurs phases déterminantes ont été réalisées en 2024 grâce à l'engagement et l'implication de l'ensemble des intervenants. Fin 2024, la structure principale du nouveau bâtiment se dessine, avec la réalisation du gros œuvre offrant ainsi un premier aperçu de la future usine. Parallèlement, les équipements liés au process prennent place à l'intérieur des nouveaux ouvrages.



La modernisation de l'usine consiste en la construction d'un bâtiment pour y installer une nouvelle filière de traitement qui vise à améliorer la qualité de l'eau potable en adoptant les technologies de traitement les plus vertueuses et efficaces avec :

- Une capacité de production modulable (450 à 1 500 m<sup>3</sup>/h soit 30 000 m<sup>3</sup>/j) pour répondre aux échanges d'eau saisonniers après la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA),
- Un fonctionnement sur 2 files de traitement indépendantes et interconnectables pour faciliter l'exploitation et la maintenance,
- Une filière multi-barrières performante pour éliminer les matières organiques, la turbidité, les algues, les micropolluants émergents (pesticides et métabolites) avec une double étape d'adsorption sur charbon suivie d'une filtration. La diminution des teneurs du Carbone Organique Total (principal indicateur de la quantité de matière organique présente dans l'eau) permet de réduire les consommations en chlore et améliorer le goût de l'eau,
- Une maîtrise des pertes en eau liées au process avec le recyclage des premières eaux filtrées,
- Une démarche de développement durable et d'énergie renouvelable comprenant l'installation de panneaux photovoltaïques (Leur installation ultérieure relève d'un marché de travaux spécifique, distinct de l'opération principale)

- Une conception avec des technologies peu énergivores et des équipements basse consommation,
- Une automatisation et une ergonomie optimisées,
- Un site contrôlé et protégé avec accès restreint et un système de cybersécurité renforcé.



Montant initial des travaux : 20,2 M €



25 personnes présentes sur le chantier



39 500 / 42 000 heures de production en génie civil dont 3 500 heures en travaux d'insertion



A fin 2024, 5200 m<sup>3</sup> de béton sur 5600 et 465 Tonnes d'acier sur 490T ont été mis en œuvre.

## Les grandes étapes des travaux

**Septembre 2023 à Juillet 2025** : premiers terrassements, construction de la nouvelle filière de potabilisation, montage des équipements, travaux d'électricité et d'automatismes,

**Avril à Novembre 2024** : pendant la vidange du barrage de Rophémel, arrêt de l'usine existante, réfection des ouvrages conservés, renouvellement des équipements intégrés dans la nouvelle filière,

**Février 2025** : redémarrage de l'usine existante jusqu'à la mise en distribution à partir de la nouvelle filière,

**Juillet 2025** : Achèvement des travaux de la nouvelle filière,

**Eté 2025** : début de la mise en service de la nouvelle filière de traitement,

**Fin 2025** : distribution de l'eau à partir de la nouvelle usine.

À l'issue de la mise en service de la nouvelle usine, une seconde phase de travaux sera engagée, portant à la fois sur l'ancienne et la nouvelle usine. Elle comprendra notamment l'installation de panneaux photovoltaïques, la déconstruction des ouvrages de l'ancienne usine non réutilisés, la construction d'une salle de réunion, ainsi que l'aménagement paysager du site avec la création d'un verger, la plantation d'essences locales, et l'installation d'habitats favorables à la biodiversité (oiseaux et chauves-souris)

## 2.3 Réhabilitation de nos forages

En 2024, la réhabilitation des forages initiée en 2023 s'est poursuivie avec le nettoyage de deux forages sur le site de la Tournerie à Gahard (F2 bis et F3) et du forage du Rocher sur la commune de La Chapelle-Chaussée.



*Travaux de nettoyage des forages F2 bis et F3 : Air-lift forage F2 bis*



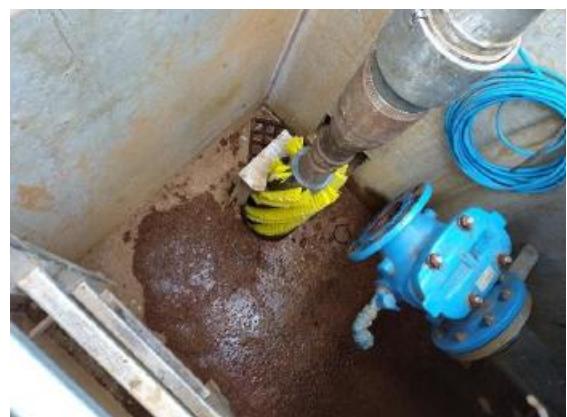
*Passage de la brosse nylon dans le tubage du F2 bis*

**Sur le site de la Tournerie**, les travaux d'un montant de 26 223 € HT ont permis d'améliorer la productivité du forage F3 permettant ainsi de maintenir les conditions actuelles d'exploitation pendant les 10 prochaines années.

En revanche, l'état très dégradé du forage F2 bis n'a pas permis de mener l'ensemble des travaux de réhabilitation prévus.

En effet, la réalisation de l'air lift (injection d'eau/air sous pression) a entraîné un effondrement du tubage acier en dessous de 11 m tubage, ce dernier étant fortement corrodé. Le lancement des démarches pour la création d'un nouveau forage en remplacement du F2 bis est prévu en 2025.

**Sur le site du Rocher**, les travaux d'un montant de 13 996 € HT ont consisté en un simple entretien avec un brossage des crêpines et un curage de la base de l'ouvrage. Les essais par paliers menés en fin de travaux ont montré une amélioration de la productivité de l'ouvrage par rapport aux derniers essais menés 1997 avec un rabattement moindre pour des mêmes débits de prélèvement.



*Travaux de nettoyage du forage du Rocher : à gauche : Sortie de la pompe ; à droite : passage de la brosse en nylon dans le tubage*

## 2.4 Révision de l'autorisation d'épandage des boues

Une réflexion a été lancée début 2024 avec la DDTM 35, la SPL et l'entreprise Valbé sur la gestion des boues produites par les petites usines de la Collectivité. Compte-tenu des faibles volumes concernés, il a été décidé de valoriser ces boues sur les plans d'épandage de Mézières-sur-Couesnon, Rophémel et Villejean.

## 2.5 Réhabilitation de l'usine de la Haute Chellerais (Gahard)

L'usine de la Haute Chellerais, intégrée à la Collectivité le 1<sup>er</sup> janvier 2022, présente des difficultés à respecter les références et limites de qualité définies pour l'eau potable ; des travaux y sont indispensables.

Afin de cibler clairement les investissements à engager et d'améliorer la qualité de l'eau produite, une mission d'étude a été confiée au Cabinet Bourgois pour réaliser un diagnostic et proposer des solutions techniques et économiques.

La Collectivité a décidé d'opter pour une double étape d'adsorption : du charbon actif en poudre (CAP) sera injecté à la place du lait de chaux dans le décanteur physico-chimique en tête de filière pour faire une première élimination des polluants. Les filtres à charbon actif en grains (CAG) seront renouvelés pour permettre d'affiner le traitement et de garantir une eau conforme aux limites et références de qualité.

Le projet a démarré en 2024 en maîtrise d'œuvre interne, avec une phase de consultation pour retenir l'entreprise en charge des travaux de fourniture et d'installation du silo de CAP et du système de préparation et injection du CAP. Le groupe Saur a été choisi et les travaux démareront début 2025.



## 2.6 Réhabilitation de l'usine de Montfort-sur-Meu

L'unité de production de Montfort sur Meu, datant des années 1930 et 1940, est obsolète.



Vue aérienne de l'usine de Montfort en hiver

Diverses problématiques ont été relevées sur les drains (débit et turbidité), sur l'usine (pas de branchement électrique, Génie Civil dégradé, Process de traitement limité), sur l'adduction (profil avec difficultés de gestion) et sur le réservoir (vétusté généralisée).

La Collectivité a donc souhaité établir un diagnostic complet de l'installation afin de statuer sur l'opportunité d'une réhabilitation. Le cabinet Bourgois a réalisé une partie de la phase de diagnostic en 2024 avec l'analyse des données disponibles après l'instrumentation des captages et de l'usine.

Cette phase d'étude met en évidence :

- Un fonctionnement normal du captage de l'Asnière.
- Des dysfonctionnements multiples sur les captages de Loges et Prairie Journaux (colmatage des drains, canalisation d'adduction d'eau brute obstruée et non localisable).
- Un dysfonctionnement de la conduite d'adduction entre l'usine et le réservoir de stockage demandant un renouvellement partiel.
- Une capacité de production qui restera limitée compte tenu de la configuration actuelle du système et de la faible capacité des captages actuels.
- Une période de nappes hautes seulement sur 1,5 mois par an (mars/avril) avec une production maximale suivie d'une vidange progressive des nappes jusqu'à l'étiage en août.

Le bureau d'études rendra début 2025 son étude sur l'évolution de la filière de traitement pour remédier aux problématiques listées. Un choix sera à réaliser sur le devenir de cette unité de traitement.

## **2.7 Réhabilitation des usines de La Chaumière (Feins), Lillion (Le Rhei) et du Vau Reuzé (Betton)**

Le suivi par la Collectivité des unités de production de La Chaumière, Lillion et du Vau Reuzé, construites dans les années 1960-70, met en évidence diverses problématiques autant sur l'état des ouvrages que sur la fiabilité et l'adaptabilité du process de traitement. L'émergence de nouveaux facteurs de pollution interroge également sur le devenir de ces unités de production.

La Collectivité a donc souhaité lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir un diagnostic complet de ces 3 installations et statuer sur l'opportunité d'une réhabilitation des ouvrages existants ou la construction de nouvelles usines. Une consultation lancée mi-2023 a permis de retenir à l'automne, le bureau d'étude SCE pour un montant de 60 000 euros. Des diagnostics et des missions complémentaires nécessaires (levé topographique, étude structure...) ont été réalisés en 2024.

Pour l'usine de la Chaumière, le diagnostic a montré que le réacteur de décarbonatation était en mauvais état et devait être remplacé. L'étape d'adsorption sur charbon actif doit être modernisée pour tenir compte des variations de qualité d'eau et être évolutive dans le temps. Enfin le traitement des boues doit être entièrement revu. Il est prévu de sélectionner un maître d'œuvre puis de démarrer la phase d'études en 2025, et la phase travaux fin 2026.

Pour l'usine de Lillion, il ressort de l'étude que le bâtiment d'exploitation est en mauvais état et doit être reconstruit. Les réacteurs à charbon actif en grain ne sont pas adaptés pour la nouvelle problématique de qualité d'eau rencontrée, à savoir le traitement des PFAS. Plusieurs procédés modernes sont envisagés : adsorption sur charbon actif en poudre, charbon actif en micro-grain ou nanofiltration. Une autre solution consisterait à fermer l'usine de Lillion et envoyer l'eau des 3 forages vers l'usine de Villejean via le pompage des Bougrières. La Collectivité va poursuivre en 2025 sa réflexion sur le devenir de l'usine.

Enfin pour l'usine de Vau Reuzé, à l'arrêt depuis 2013, le diagnostic met en avant la nécessité de revoir l'étape de déferrisation, avec l'ajout d'un nouveau réacteur plus performant et robuste. Le bâtiment actuel est en bon état et sera conservé, tandis qu'un agrandissement de la lagune des eaux de lavage est préconisé. Il est prévu de sélectionner un maître d'œuvre puis de démarrer la phase d'études en 2027, et la phase travaux fin 2028.

## 2.8 Villejean : phase 4

L'usine de Villejean construite en 1976 a fait l'objet de plusieurs refontes importantes (tête de filière, aval de la filière, citernes, usine des boues, ...) accompagnées d'un programme de renouvellement annuel conséquent par l'exploitant.

Du fait de la succession de différents intervenants au gré des refontes, les installations et systèmes présentent des hétérogénéités qui peuvent conduire à des défaillances ou induisent des fonctionnements non optimisés. C'est pour cette raison que l'usine de Villejean fait face à un besoin de rénovation de ses installations électriques, automatismes et contrôles / commandes, cybersécurité pour répondre à un impératif de pérennité, de fiabilité, de simplification, d'amélioration de l'exploitation et de sécurisation des installations mais également d'uniformisation du parc.

La SPL, en tant que gestionnaire du service affermé, a missionné une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du groupement EPI/C&I Automatisme/ACCEIS.

Il ressort de cette étude une forte vulnérabilité et obsolescence des installations, rendant nécessaires des investissements conséquents.

L'année 2024 a permis de contractualiser avec la SPL Eau du Bassin Rennais un contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le pilotage de cette opération chiffrée à 6 000 000 €.

La SPL assistée de son AMO, le bureau d'étude EPI, a rédigé en 2024 le cahier des charges pour retenir un maître d'œuvre. Le choix des candidatures a permis de retenir trois bureaux d'études : EDEIS Ingénierie, EGIS Eau et SAFEGE au stade candidature.

Ces trois bureaux d'étude ont été invités à concourir à la consultation pour une remise des offres en janvier 2025.

## 2.9 Renouvellement des conduites de refoulement sur l'usine de la Douettée (Saint-Aubin-d'Aubigné)

L'usine de la Douettée à Saint-Aubin-d'Aubigné dispose de 2 chambres enterrées dans le sol pour transférer l'eau traitée depuis la bâche de stockage du site vers les réservoirs de Chasné-sur-Illet, Gosné et Saint-Aubin-d'Aubigné. Une fuite a été découverte par l'exploitant de l'usine (Saur) en 2023 sur l'une des quatre canalisations connectant les 2 chambres. Compte-tenu de l'ancienneté et de l'état de dégradation de ces canalisations en fonte (DN125), des travaux ont été menés en 2024 sous la direction des pôles Production et Distribution de la Collectivité pour renouveler ces canalisations et les manchettes associées. L'intervention s'est déroulée d'octobre à décembre avec l'entreprise SATEC pour les travaux de terrassement et de renouvellement des canalisations, et l'entreprise Saur pour les manchettes.



## 2.10 Travaux de terrassement et clôtures sur les usines de La Chaumière (Feins), de la Douettée (Saint-Aubin-d'Aubigné) et la Haute-Chellerais (Gahard)

Le suivi des petites usines au nord de Rennes a montré qu'il était nécessaire de réaliser plusieurs petits travaux de terrassement et de clôtures sur plusieurs sites pour améliorer la circulation des poids lourds et renforcer la sûreté des sites. Les entreprises COLAS pour les travaux de terrassement et CLO 35 pour les clôtures ont été retenues.

Sur l'usine de la Chaumière à Feins, les travaux ont permis d'améliorer la circulation des poids lourds et la manutention au niveau des filtres à charbon actif en grain. La canalisation d'évacuation des eaux sales qui était cassée a été remplacée. Une nouvelle clôture respectant les normes de sûreté a été posée, ainsi qu'un nouveau portail.



Sur l'usine de la Douettée à Saint-Aubin-d'Aubigné, les travaux de terrassement ont été réalisés pour agrandir la voie de circulation et faciliter la giration des poids lourds. Une modification sur la clôture existante a également été réalisée pour permettre d'accéder à l'usine depuis 2 voies d'accès et ainsi sécuriser les livraisons de réactifs.

Enfin le chemin d'accès aux forages alimentant l'usine de la Haute-Chellerais à Gahard a été refait pour faciliter la circulation des engins nécessaires à l'entretien des ouvrages et des pompes.

## 3. Adduction

### 3.1 Refonte de l'alimentation de l'Ouest de Rennes : étude en cours

L'étude de refonte de l'alimentation de l'Ouest de Rennes lancée en octobre 2020 n'a pu être finalisée en 2024, sur les phases suivantes :



L'inspection acoustique de l'adduction de Rophémel (phase 3) nécessitant des arrêts d'exploitation, il a été convenu de réaliser celle-ci en 2 temps. Le premier a été réalisé fin 2023, ainsi qu'environ la moitié des fouilles de reconnaissance sur des zones estimées à fort risque de dégradation des conduites (zones humides,...).

La deuxième partie des investigations est en attente de réalisation et dépendra de la confirmation ou non de l'existence des fuites diagnostiquées lors de la première inspection.

### 3.2 Chambres de vannes

Un état des lieux interne réalisé sur les chambres de vannes a mis en évidence la nécessité d'effectuer des réfections et mises aux normes de certains ouvrages. La Collectivité a réalisé les travaux de réfection et de mises aux normes d'une chambre test sur l'adduction de la Chèze en 2021.

L'essai étant très concluant, il a été décidé de lancer en 2023, sous maîtrise d'œuvre interne, une consultation des entreprises afin de :

- Généraliser le type de réfections effectuées sur *la Chambre test* à 7 autres chambres de vannes du même type et présentant des nécessités de réfection et mises aux normes ;
- Réhabiliter et mettre aux normes des chambres permettant un passage de bouchon racleur pour nettoyage des conduites ;
- Effectuer des réparations et mises aux normes « test », pour 1 chambre de vannes de type regard purgeur et 1 chambre de vannes de type regard de vidange ;
- Réaliser sur la base de bons de commandes des réhabilitations et mises aux normes de divers chambres et regards aussi bien sur le réseau de production que de distribution.

Le marché est attribué en décembre 2023 à l'entreprise Fordiatec.

En 2024, il a été réalisé les réhabilitations pour un montant de 574 729 € HT. Le marché à bons de commandes d'un montant total de maximum 1 000 000 € HT, se poursuit en 2025.

Exemple d'aménagement de la chambre 11.1 :



## 4. Réservoirs et pompes

En 2024, la Collectivité est propriétaire de 70 ouvrages de stockage (réservoirs et citernes intégrées aux usines) pour une capacité totale de 117 005 m<sup>3</sup>. Les principales modifications pour 2024 sont les suivantes :

- Le réservoir de 400m<sup>3</sup> de Pacé Nominoë a été abandonnée le 12 décembre 2023
- Le réservoir de 25m<sup>3</sup> de La Haurée à Saint-Erblon a été déconstruit en janvier 2024.
- La bâche de contact chlore de 300m<sup>3</sup> du service Bas de l'usine des Gallets qui avait été omise lors des précédents RPQS.

Les ouvrages de stockage ont été construits majoritairement dans les années 70 pour une durée de vie estimée à 80 ans.

OBJECTIFS MANDATURE	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de réservoirs réhabilités (programme P2 + Villejean service haut + Pacé La Giraudeau)			Objectif : 19 réhabilitations complètes ou partielles		

### 4.1 Le programme pluriannuel de réhabilitation des réservoirs 2022-2025

Une consultation des entreprises a eu lieu en 2023. Le marché est décomposé en 2 lots :

#### LOT 1

**Travaux de réhabilitation complète : 4 ouvrages :**

MORDELLES \_ LIBERATION, CHAVAGNE \_ CROIX VERTE, MELESSE \_ LA SAUDRAIS, ACIGNE \_ LE CHENE DEY

**Travaux de réhabilitation partielle : 4 ouvrages :**

MELESSE \_ LA SAUDRAIS, LAILLE \_ LA GAUDINAIS, ACIGNE \_ REPRISE DE BOURGON, SAINT-ERBLON \_ LA HAUREE

#### LOT 2

**Travaux de réhabilitation complète : 5 ouvrages :**

RENNES \_ SH GALLET, BEDEE \_ La Retaudais, L'HERMITAGE \_ J.CARTIER, VEZIN LE COQUET \_ BELLE EPINE, FEINS \_ bâche Usine

**Travaux de réhabilitation partielle : 4 ouvrages :**

ROMILLE \_ LA GALERNE, LE RHEU \_ LANDES D'APIGNE, MONTFORT SUR MEU \_ LE TERTRE 2, THORIGNE FOUILlard \_ LE PORTAIL

Le lot 1 a été attribué à TSM pour un montant de : 1 097 008 € HT

Le lot 2 a été attribué au groupement Etandex/Jousse pour un montant de : 1 160 309 € HT

En 2024, les travaux des réservoirs suivants ont été finalisés ou démarrés :

	Réservoirs	Montant total en € HT
Lot1	CHAVAGNE_Belle-Epine	165 054,10 €
Lot1	LAILLE	12 845,00 €
Lot1	ST ERBLON La Haurée	22 323,00 €
Lot2	VEZIN-LE-COQUET - Belle Epine	191 199,35 €
Lot1	ACIGNE_Le Chêne Dey	Démarré en 2024
Lot2	BEDEE - La Retaudais	Démarré en 2024
Lot2	LE RHEU - Landes D'Apigné	Démarré en 2024
Lot2	THORIGNE-FOUILLARD - Le Portail	Démarré en 2024
Total		<b>391 421.45 €</b>



Le réservoir de Chavagne avec une réhabilitation complète et mise en place d'une membrane pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage.



Le programme se poursuit en 2025. Il sera ajouté à ce dernier la réhabilitation complète du réservoir de Pacé, La Giraudais, qui a fait l'objet, en 2024, d'un lavage et d'un diagnostic béton ayant mis en évidence une dégradation importante de l'ouvrage.



Le Réservoir de Pacé à La Giraudais

## 4.2 La réhabilitation du réservoir de Villejean à Rennes

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

En parallèle du programme pluriannuel ci-dessus et suite à la réalisation du by-pass du réservoir de Villejean en 2022 pour 620 000 €HT, la Collectivité a réalisé la réhabilitation du réservoir haut de Villejean de 5 500m<sup>3</sup> sur une capacité totale de 12 000 m<sup>3</sup>. L'opération de 2,7 millions d'€HT, suivie par le groupement de maîtrise d'œuvre OKARE et SERTCO a permis la réalisation des travaux d'étanchéité, de génie-civil et d'hydraulique. Le premier semestre de l'année 2024 a été consacré à sa remise en service et à la refonte du système d'automatisme intégrant l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA) :

- Plusieurs fuites détectées lors des tests d'étanchéité des cuves hautes ont demandé une forte implication des acteurs pour respecter les calendriers de l'usine et du barrage de Rophémel qui imposaient au préalable la remise en service du réservoir de Villejean.
- Les difficultés de mise en service de l'AVA par le SMG Eau35 ont également imposé aux équipes une présence soutenue pour permettre un échange d'eau à partir de l'été 2024.

Au second semestre et au regard des difficultés liées à l'étanchéité de l'ouvrage, une démarche d'expertise d'assurance a été lancée par l'entreprise TSM. Plusieurs investigations ont été engagées (étude et by-pass du réservoir) afin de déterminer la cause des désordres et permettre une consolidation du revêtement d'étanchéité début 2025. Par ailleurs, à la suite de désordres constatés à l'intérieur des canalisations posées par la SADE, cette dernière a étudié en 2024 une procédure de reprise des canalisations impactées pour une réalisation des travaux en 2025.

### L'étanchéité des cuves :



Le procédé Hydroclick constitué de plaques en PEHD soudées entre-elles a été exploité par l'entreprise TSM sur une durée de 8 mois.

D'autres phases ont concerné la mise en sécurité du personnel à l'image de la reprise de l'escalier central et de la mise en œuvre de plateformes de travail.

*Mise en œuvre de la nouvelle étanchéité d'une des deux cuves hautes du réservoir de Villejean*

## 4.3 L'intégration de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)

Le SMG Eau35, Maître d'Ouvrage du projet AVA, a démarré en 2023 les travaux de la dernière tranche reliant Sixt sur Aff à Rennes (Villejean). Cette interconnexion doit permettre des échanges d'eau entre le Morbihan et l'Ille et Vilaine pour assurer une sécurisation réciproque de l'alimentation en eau des deux territoires.

Ce projet prévoyait, sur le site de Villejean :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE



- La création d'un local de pompage au pied du réservoir et l'ensemble des équipements permettant son fonctionnement,
- La pose de canalisations assurant la liaison entre l'AVA et le local de pompage,
- La pose de canalisations assurant la liaison entre le local de pompage et le réservoir.

Dans le cadre d'un transfert ultérieur des ouvrages réalisés par le SMG Eau35, situés dans l'enceinte de l'usine à la Collectivité, cette dernière accompagne logiquement, depuis avril 2023, le SMG 35 dans la coordination des travaux de l'AVA en parallèle à la réhabilitation du réservoir de Villejean.

La mise en service de l'AVA a eu lieu de manière progressive à partir du printemps 2024. Une coordination importante a été mise en place pour réaliser cette étape finale comprenant :

- Les raccordements définitifs, la mise en pression et la désinfection de l'adduction,
- La possibilité de stocker l'eau en provenance du Morbihan dans le réservoir de Villejean tout en conservant le fonctionnement normal du site,
- La mise en service du groupe de pompage dans le sens usine de Villejean (35) vers usine de Férel (56) pendant l'été 2024,
- La gestion de l'inversion de sens de circulation dans l'adduction à compter de fin aout.

Par ailleurs, un point de livraison de l'AVA est prévu au niveau de la commune de Mordelles afin de venir secourir le secteur Ouest de Rennes en cas de dysfonctionnement de l'usine de Lillion. Une automatisation de cette vente en gros sera à prévoir par la Collectivité en 2025.

#### 4.4 Le réservoir de la Goberderie à La Mézière

Le projet de construction d'un nouveau réservoir de 2400 m<sup>3</sup> sur tour de 36 m à La Mézière, rue de la Goberderie a vu sa phase d'étude finalisée en 2023.

L'année 2024 a permis :

- L'attribution du permis de construire à la Collectivité,
- La consultation et le choix des entreprises de travaux pour la réalisation du futur réservoir et de son intégration dans l'environnement. Le groupement Eiffage GC/EMTS a été sélectionné pour le marché de travaux de construction à hauteur de 3,6 Millions d'euros et l'entreprise POTIN TP (Ex-LEHAGRE) réalisera les aménagements extérieurs pour 141 000 Euros,
- Le démarrage des travaux a eu lieu en juin 2024 pour 20 mois.



Cet ouvrage sera réalisé en béton de ciment blanc permettant une meilleure intégration paysagère par rapport à un béton de ciment gris. Les cuves seront constituées d'un béton précontraint par des câbles acier tendus dans la structure afin de renforcer l'ouvrage et de réduire la quantité de béton employée, améliorant de ce fait, le bilan carbone de ce projet.

La mise en service est actuellement projetée début 2026 après réalisation des tests nécessaires pour vérifier le bon fonctionnement de l'ouvrage.

L'ancien réservoir de 330 m<sup>3</sup>, obsolète sera déconstruit à terme.

*Evolution de la construction de la tour de 36 m*

## 4.5 Refonte des pompages de Saint-Grégoire et de Melesse

L'étude "refonte de l'alimentation du nord de Rennes" a mis en évidence que les consommations 2030-2035 étaient déjà atteintes sur ce secteur en 2020, ce qui a obligé la Collectivité à modifier le calendrier de mise à niveau des installations concernées qui alimentent plus de 60 000 personnes. Plusieurs projets de l'amont vers l'aval sont en cours pour un chiffrage estimé à 5,3 millions d'€.

La station des 11 journaux à Saint-Grégoire verra sa capacité de pompage augmenter de 350 à 600 m<sup>3</sup>/h, avec l'intégration de nouvelles canalisations ainsi qu'un groupe électrogène à demeure afin de garantir une continuité d'alimentation énergétique de la station de pompage.

Sur la station de La Saudrais à Melesse, la capacité de pompage devra passer de 200 à 400 m<sup>3</sup>/h afin d'alimenter le futur ouvrage de la Goberderie à la Mézière.

Le premier semestre de l'année 2024 a permis de réaliser les consultations et le choix des entreprises. Le groupement Eiffage Hydraulique-Clemessy/Eiffage Energie Système et Eiffage Construction réalisera les travaux sur la partie pompage pour un montant global de 1,36 millions d'Euros. La réfection de la toiture terrasse des cuves de la station des Onze-Journaux sera réalisée par Etandex pour un montant de 127 000 euros.



Le montant global de l'opération est de 1,49 millions d'euros, inférieur à l'estimation du maître d'œuvre chiffrée à 1,9 millions d'euros.

Le second semestre a vu le lancement de la phase de préparation et de commande des groupes de pompage pour un démarrage des travaux prévus en janvier 2025. Ces derniers devront être terminés avant la mise en service du nouveau réservoir début 2026.

*Groupe de pompage existant avant travaux – station des 11 journaux*

## 4.6 La mise en sécurité des sites de stockage

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

Une réflexion a été lancée en 2024 sur les mises en sûreté des ouvrages de stockage avec une expérimentation sur le château d'eau de Belle-épine à Vezin-Le-Coquet. L'étude en cours doit permettre de lancer, en 2025 ou 2026 des travaux d'anti-intrusion et de lutte contre la malveillance sur cet ouvrage. Il en découlera un programme de travaux de sûreté pluriannuel qui sera à mener sur l'ensemble des sites, suite à cette expérimentation.

## 4.7 La gestion des antennes Télécom

Fin 2024, la Collectivité dénombre

- 5 installations d'opérateurs privés de télécommunication réparties sur 5 ouvrages, dont 2 ont fait l'objet d'un état des lieux en vue du démontage des antennes en 2025,
- 11 installations d'opérateurs publics sur 11 ouvrages, avec :
  - la dépose en 2024 de l'antenne du Château d'eau de Vezin-Le Coquet Belle-Epine
  - la dépose de la sirène du réservoir de Vern-sur-Seiche qui a été transférée à la mairie

Soit 16 réservoirs portant des antennes.



Face aux nombreuses difficultés rencontrées avec les opérateurs de télécommunication, la Collectivité a renforcé le suivi de ces installations avec des visites régulières pour rappeler aux opérateurs leurs obligations en termes d'entretien et de respect des sites de stockage. De même, les conventions arrivées à échéance ne sont plus renouvelées.

## 5. Le contrôle des travaux de renouvellement réalisés par les délégataires

Dans le cadre du contrat de délégation du service public (DSP) de production, la SPL a en charge la majorité des travaux de renouvellement des installations de production et des points de comptage de vente d'eau.

» **1 541 018 euros de travaux de renouvellement production en 2024 réalisés par la SPL**

Les programmes annuels de travaux sont déterminés à partir du pré-programme prévisionnel fixé dans le contrat, des constats issus de la gestion patrimoniale des équipements et des réunions d'arbitrage entre les équipes de la Collectivité et celles de la SPL. Le pré-programme annuel est présenté chaque année aux élus du Comité.

La dotation annuelle de renouvellement 2024 a été fixée à 1 556 723 €, les dépenses réellement réalisées en 2024 sont de 1 541 018 €, soit un écart effectif à la dotation de 15 705 €. Conformément au contrat de DSP, cette somme sera reversée par la SPL à la Collectivité.

Durant l'année 2024, la SPL a démarré ou poursuivi plusieurs chantiers importants notamment :

- Le renouvellement d'automates sur divers sites,
- Des travaux de remplacement des conduites de CAP à l'usine de Villejean.

Les contrats de production avec Saur et Veolia Eau, transférés à la Collectivité suite à l'extension de son périmètre, ne prévoient pas de travaux de renouvellement.

# 04.LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

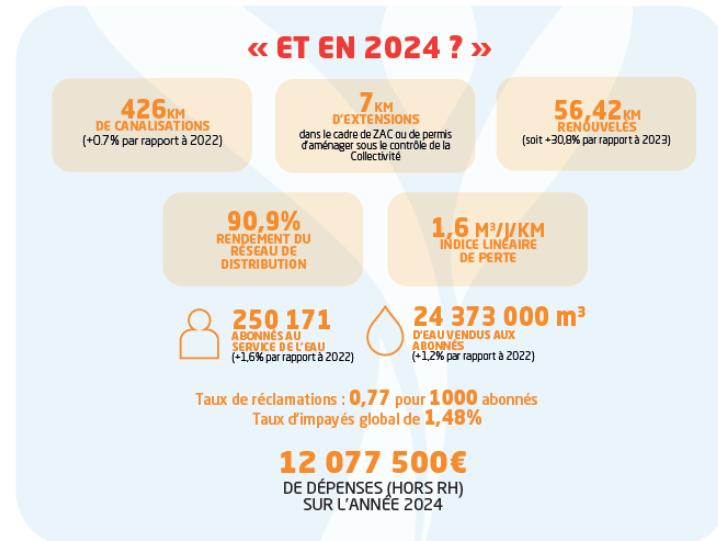
## ET LA DECI

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est en charge :

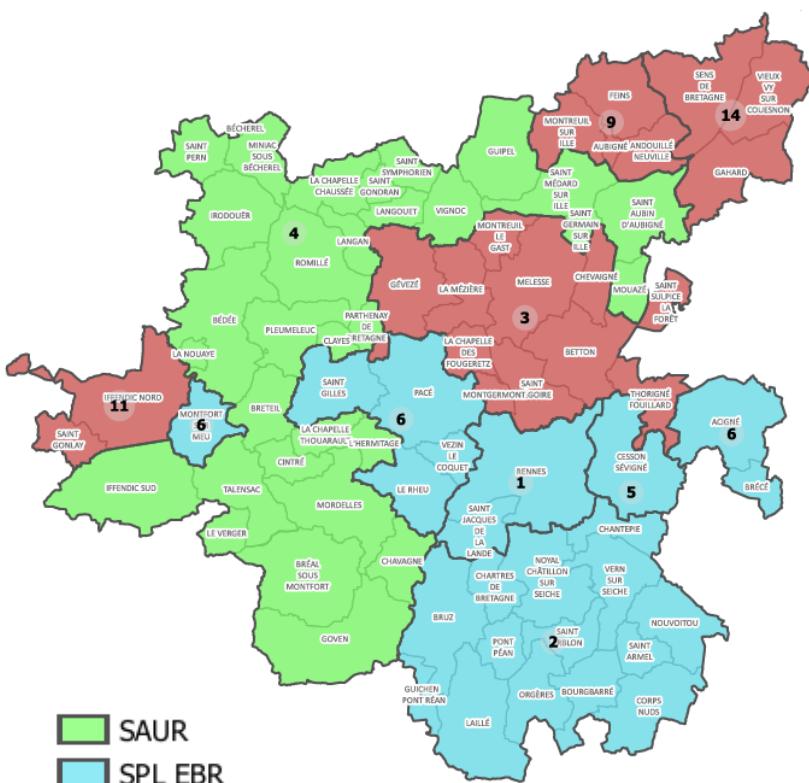
- De l'étude et de la réalisation des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- De l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- De l'alimentation des usagers de son territoire en eau potable.

La Collectivité est propriétaire des ouvrages de distribution d'eau potable.

## I. LES CHIFFRES CLES



## II. UNE ORGANISATION EN 10 SERVICES

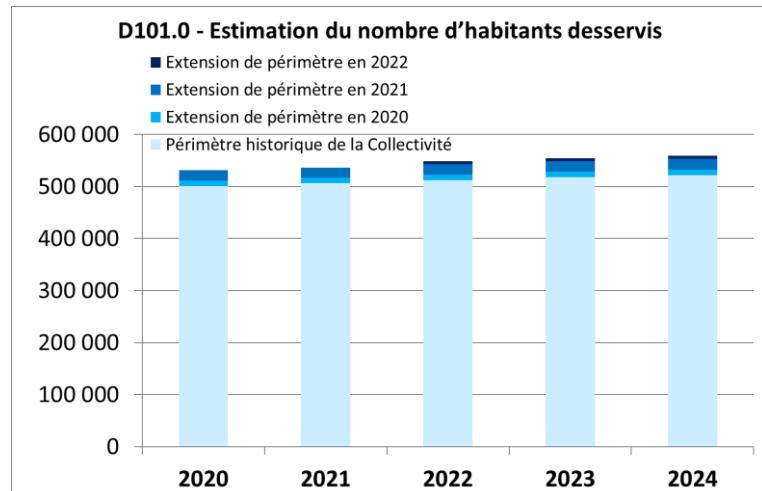


N°	Contrat	Date de fin
1	Rennes, Saint-Jacques	31/03/2030
2	Secteur Sud	31/12/2034
3	Région Nord de Rennes	31/12/2024
4	Secteur Ouest	31/12/2024
5	Cesson-Sévigné	31/12/2029
6	Centre Est Montfort	31/12/2029
9	Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	31/12/2024
11	Iffendic (nord) -St-Gonlay	31/12/2024
14	Vallée du Couesnon	31/12/2024

### III. POPULATION DESSERVIE, ABONNES ET CONSOMMES

2023 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	2024 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis
554 300	558 832
Evolution à isopérimètre (%)	0,8%
Evolution à isopérimètre (Nb)	4 532

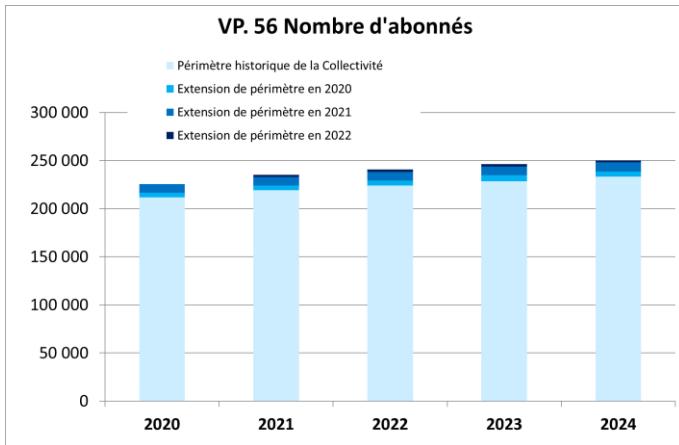
Source INSEE – pop. légale 2021 entrée en vigueur 01/01/24



+ 5 % de population sur les 5 dernières années sur le périmètre historique de la Collectivité (56 communes)

Nombre d'habitants par EPCI	2023	2024
Brocéliande Communauté	6 589	6 569
CC Montauban St Méen	3 361	3 375
CCVIA	38 789	39 241
Montfort Communauté	26 699	26 837
Rennes Métropole	471 952	476 936
Vallons de Haute Bretagne Communauté	6 910	5 874

Rennes représente 41% de la population du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

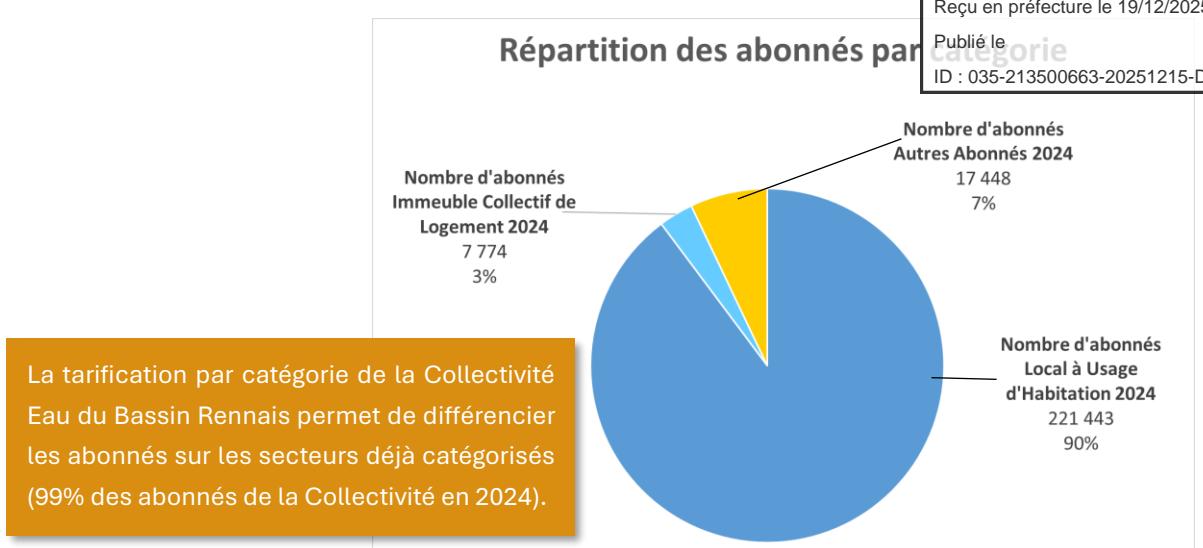


2023 VP.56 - Nombre d'abonnés	2024 VP.56 - Nombre d'abonnés
246 253	250 171
Evolution à isopérimètre (%)	1,6%
Evolution à isopérimètre (Nb)	3 918

38% des abonnés sont à Rennes (inférieur à la proportion en population du fait qu'une part des logements rennais n'a pas de compteur d'eau potable individuel public).

+11% d'abonnés en 5 ans sur le périmètre historique de la Collectivité (56 communes), reflet du dynamisme démographique du territoire, de la diminution de la taille des ménages et du vieillissement de la population. Soit en moyenne +2,3% par an.

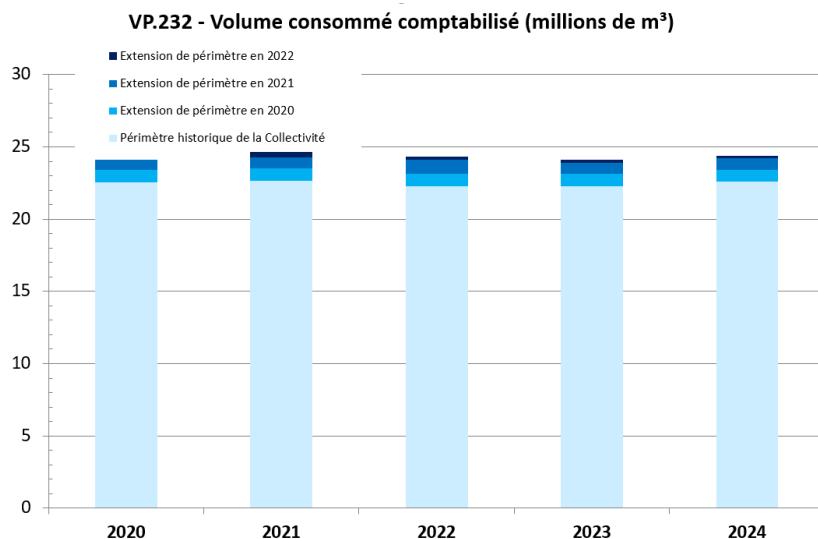
Nombre d'abonnés par EPCI	2023	2024
Brocéliande Communauté	2 981	3 015
CC Montauban St Méen	1 369	1 367
CCVIA	17 737	17 800
Montfort Communauté	12 364	12 432
Rennes Métropole	209 182	212 929
Vallons de Haute Bretagne Communauté	2 620	2 628



	Nombre d'abonnés Local à Usage d'Habitation 2024	Proportion du nombre total d'abonnés 2024	Nombre d'abonnés Immeuble Collectif de Logement 2024	Proportion du nombre total d'abonnés 2024	Nombre d'abonnés Autres Abonnés 2024	Proportion du nombre total d'abonnés 2024	Nombre Total d'abonnés 2024
<b>Total services catégorisés</b>	<b>221 443</b>	<b>90%</b>	<b>7 774</b>	<b>3%</b>	<b>17 448</b>	<b>7%</b>	<b>246 665</b>
01-Rennes-St-Jacques	88 793	88%	5 358	5%	7 289	7%	101 440
02-Secteur Sud (incluant Chantepie et Vern-sur-Seiche)	39 012	92%	928	2%	2 554	6%	42 494
03-Nord de Rennes	27 747	92%	420	1%	1 918	6%	30 085
04-Secteur Ouest	32 733	90%	265	1%	3 256	9%	36 254
05-Cesson-Sévigné	8 133	90%	247	3%	644	7%	9 024
06-Centre-Est-Montfort	21 234	91%	549	2%	1 531	7%	23 314
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	2 169	95%	2	0,1%	117	5%	2 288
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	1 622	92%	5	0,3%	139	8%	1 766

## IV. DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE L'ANNEE

### 1. Volumes consommés, consommations moyennes



+1% de volumes consommés sur les 5 dernières années sur le périmètre historique de la Collectivité (56 communes), soit en moyenne + 0,2%/an ; ce chiffre, rapproché de l'augmentation de la population, met en évidence une baisse de la consommation d'eau moyenne par abonné.

Service	2023 VP.232 - Volumes consommés comptabilisés (m <sup>3</sup> )	2024 VP.232 - Volumes consommés comptabilisés (m <sup>3</sup> )	Evolution
01-Rennes-St-Jacques	10 824 466	10 950 669	1,2%
02-Secteur Sud	2 716 406		
08-Chantepie-Vern	730 155	3 493 130	1,4%
03-Nord de Rennes	2 512 770	2 642 441	5,2%
04-Secteur Ouest	3 489 589	3 459 100	-0,9%
05-Cesson-Sévigné	1 066 268	1 079 293	1,2%
06-Centre-Est-Montfort	2 235 910	2 218 490	-0,8%
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	174 862	171 529	-1,9%
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	146 551	157 558	7,5%
14- Gahard, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon	193 653	200 636	3,6%
<b>Total</b>	<b>24 090 630</b>	<b>24 372 846</b>	
	Evolution à isopérimètre	1,2%	
	Evolution à isopérimètre	282 216 m <sup>3</sup>	

A noter que sur le service 03-Nord de Rennes, le volume comporte des rattrapages par le délégataire sortant Veolia suite à des dysfonctionnements de têtes radio sur les dernières années du contrat. ; Cela vient donc biaiser les comparaisons entre les volumes 2023 et 2024

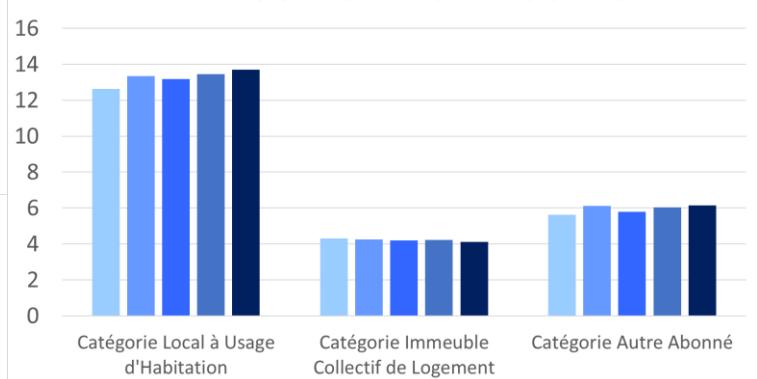
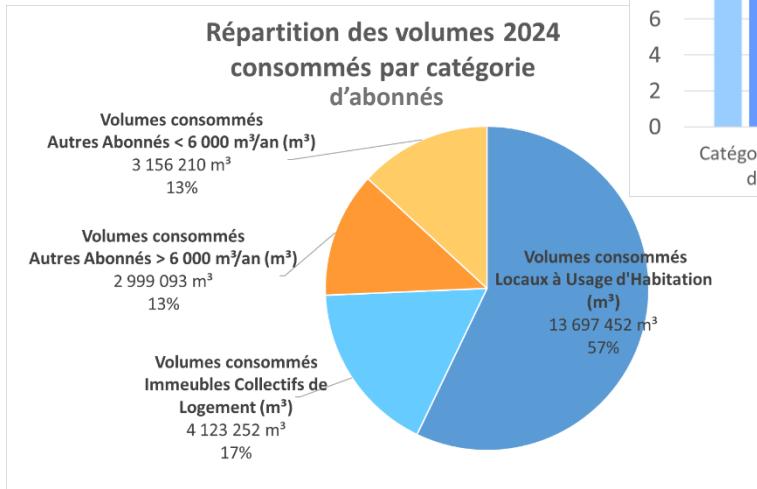
Volumes consommés par EPCI	2023	2024
Brocéliande Communauté	270 798	242 391
CC Montauban St Méen	109 881	116 939
CCVIA	1 474 328	1 504 104
Montfort Communauté	1 378 758	1 424 262
Rennes Métropole	20 652 739	20 883 656
Vallons de Haute Bretagne Communauté	204 126	201 494

Rennes représente 42% des volumes consommés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

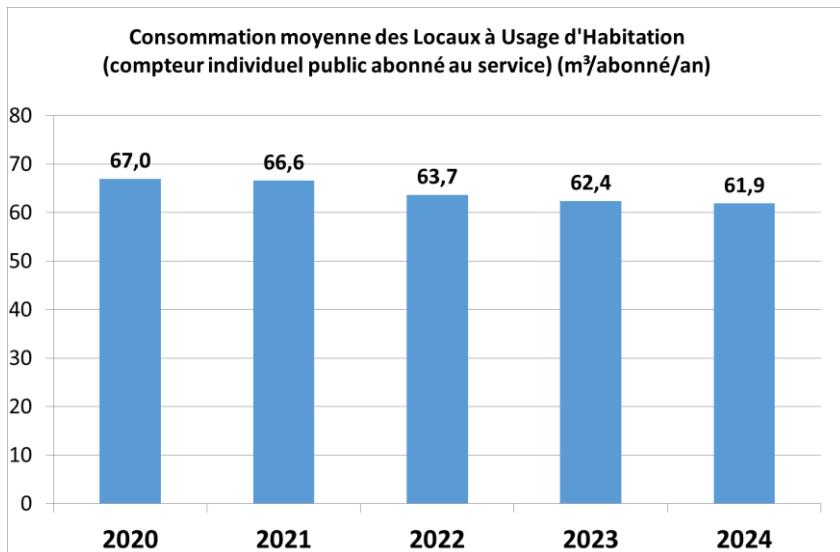
Service	2023 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /ab)	2024 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /ab)	Evolution
<b>Total Collectivite Eau du Bassin Rennais</b>	<b>97,8</b>	<b>97,4</b>	<b>-0,4%</b>
01-Rennes-St-Jacques	108,8	108,0	-1%
02-Secteur Sud	80,1	78,6	-2%
08-Chantepie-Vern	75,3		
03-Nord de Rennes	85,3	89,1	4%
04-Secteur Ouest	98,1	96,6	-2%
05-Cesson-Sévigné	121,4	119,6	-1%
06-Centre-Est-Montfort	97,8	95,2	-3%
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	76,6	75,0	-2%
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	83,4	89,2	7%
14- Gahard, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon	79,9	82,4	3%

2020 2021 2022 2023 2024

Sur le Bassin Rennais, 74% des volumes sont consommés pour les usages domestiques et 26% pour les usages professionnels.



	2024 VP.CEBR.351 - Volume consommé Locaux à Usage d'Habitation (m <sup>3</sup> )	2024 VP.CEBR.354 - Consommation moyenne Locaux à Usage d'Habitation (m <sup>3</sup> /an)	2024 VP.CEBR.352 - Volume consommé Immeubles Collectifs de Logement (m <sup>3</sup> )	2024 VP.CEBR.353 - Volume consommé Autres Abonnés (m <sup>3</sup> )
<b>Total services catégorisés</b>	<b>13 697 452</b>	<b>61,9</b>	<b>4 123 252</b>	<b>6 155 303</b>
01-Rennes-St-Jacques	4 765 057	53,7	3 615 597	2 675 318
02-Secteur Sud (incluant Chantepie et Vern-sur-Seiche)	2 638 764	67,6	150 862	538 135
03-Nord de Rennes	1 864 140	67,2	82 130	602 314
04-Secteur Ouest	2 208 537	67,5	38 410	1 136 217
05-Cesson-Sévigné	534 517	65,7	136 569	407 146
06-Centre-Est-Montfort	1 407 920	66,3	99 503	746 263
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	149 326	68,8	181	19 391
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	129 191	79,6	0	30 519



Indicateur feuille de route 2021-2026 :

A horizon 2025, atteindre -5% sur la consommation moyenne de 2019, soit un objectif à 61 m<sup>3</sup>/abonné LUH/an

NB : la référence nationale (INSEE) de 120 m<sup>3</sup> par abonné est très éloignée de la réalité du territoire du Bassin Rennais (61,9 m<sup>3</sup>/ménage en 2024)

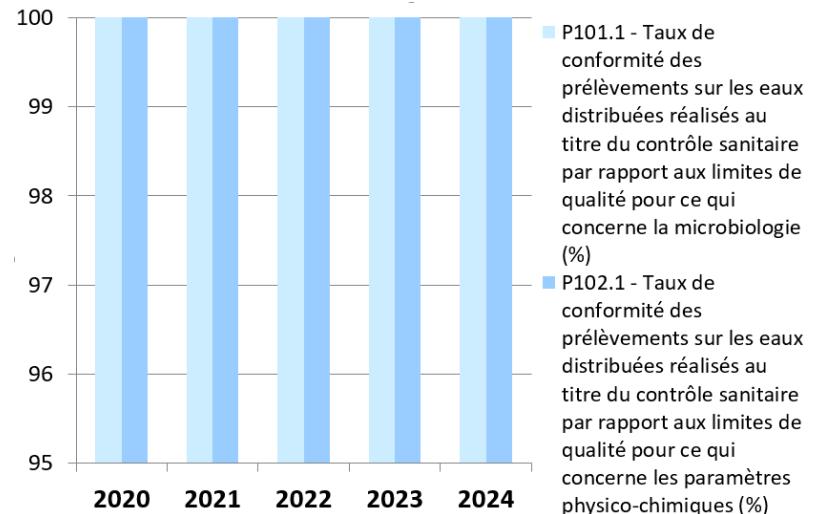
Des analyses de variation pluriannuelle de la consommation de certaines catégories d'usagers peuvent être consultées dans le chapitre « adaptation aux changements climatiques » III - 2.2.5.



- 100% de conformité aux limites de qualité d'eau microbiologiques et 99,95% de conformité aux limites physicochimiques
- Un rendement global de réseau à 90,9%
- Un bon indice linéaire de pertes global à 1,6 m<sup>3</sup>/km/jour
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale de 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,89 % de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années

## 2. La qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution. Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



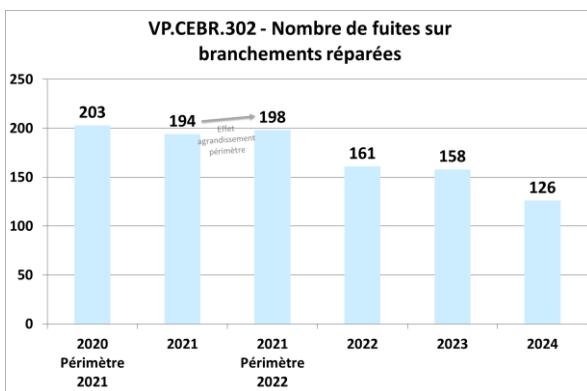
Les délégataires réalisent aussi une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

En 2024, **100% de conformité des prélèvements microbiologie et 99,95% de conformité des prélèvements physico-chimie**. Une seule non-conformité a été mesurée sur 1 896 prélèvements, sur le paramètre plomb, au robinet d'un établissement scolaire. Le service a informé l'établissement que le branchement d'eau potable n'étant pas en plomb, des investigations étaient à réaliser sur le réseau intérieur de l'établissement.

Sur la qualité de l'eau produite, plus de détail dans le chapitre Production § III-2 et dans l'**annexe 1**.

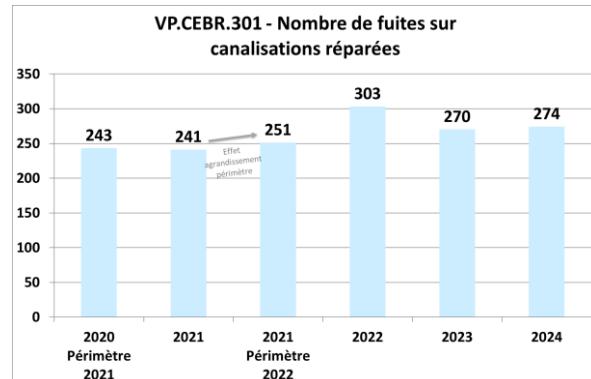
Un suivi de la saveur à Rennes et St-Jacques est réalisé par la SPL Eau du Bassin Rennais dans un panel de restaurants : 100% de conformité pour les 61 analyses réalisées en 2024.

### 3. Performances des réseaux de distribution



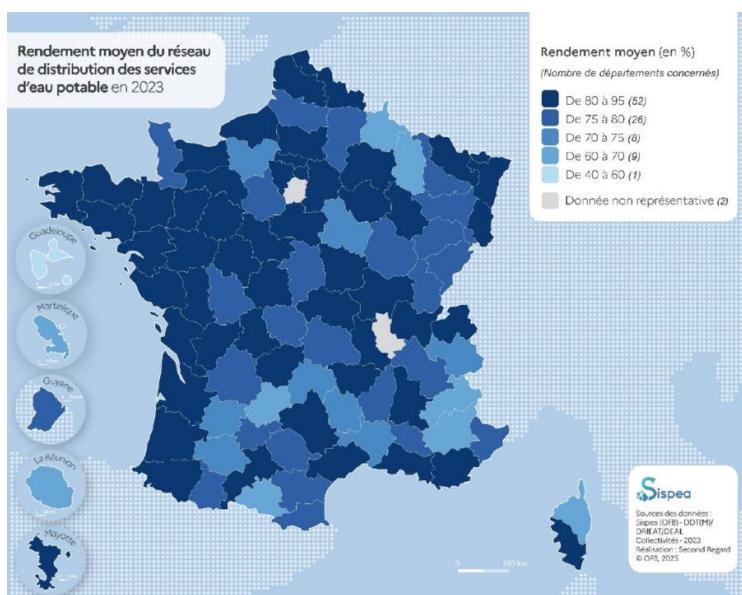
Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

**La réparation des fuites** détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau.



Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture, du diamètre et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue

**Le rendement du réseau de distribution** correspond au pourcentage du volume d'eau ayant circulé dans le réseau et qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service de distribution.



Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale : 90,9 % sur le Bassin Rennais en 2024 contre 81,2 % en moyenne nationale - Rapport Eau France-SISPEA 2024 – données 2023.

#### Indicateur feuille de route 2021-2026 :

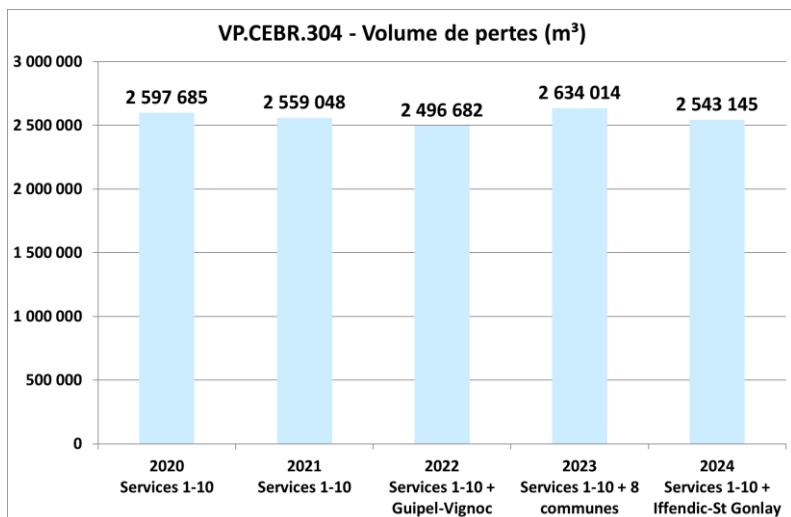
A horizon 2025,

- **Objectif rendement global 91%**
- **Aucun service < 85%**

	2023 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	de distribution (%)
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais services 01 à 09 en 2023 et services 01 à 11 en 2024</b>	<b>89,7%</b>	<b>90,9%</b>
01-Rennes-St-Jacques	92,7	93,3
02-Secteur Sud (périmètre 2023 hors Chantepie-Vern)	89,2	90,0
08-Chantepie-Vern	89,1	91,2
03-Nord de Rennes	81,5	84,7
04-Secteur Ouest	88,9	88,8
05-Cesson-Sévigné	96,5	95,7
06-Centre-Est-Montfort	93,9	92,0
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	86,7	77,8
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	service non séparé	90,6
11-Iffendic-nord, St-Gonlay*	85,1	service séparé en 2024
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon*	82,9	81,6
*donnée globale du contrat de DSP incluant les communes de la Collectivité		

**Le volume de pertes** correspond au volume d'eau ayant circulé dans le réseau et qui n'a pas été distribué aux abonnés, ou qui a été utilisé pour le service.

	2023 VP.CEBR.304 Volume de Pertes (m <sup>3</sup> )	2024 VP.CEBR.304 Volume de Pertes (m <sup>3</sup> )
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais (hors services non séparés)</b>	<b>2 646 078</b>	<b>2 543 145</b>
Evolution (%) <i>Périmètre 2023 + 2 communes</i>		-4%
Evolution (m <sup>3</sup> ) <i>Périmètre 2023 + 2 communes</i>		-102 933



#### Indicateur feuille de route 2021-2026 :

A horizon 2025, **objectif volume de pertes < 2 millions de m<sup>3</sup> sur le périmètre 2020**

#### Indicateur feuille de route 2021-2026 :

A horizon 2025, **objectif Indice Linéaire de Pertes < 1,6 m<sup>3</sup>/km/jour sur le périmètre 2020 (services 01 à 10)**

**L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)**, permet de comparer les pertes d'un réseau à l'autre.

Chaque réseau est qualifié rural, semi-urbain ou urbain en fonction du nombre d'habitants au km de réseau (référentiel FNCCR).

La qualification de l'ILP pour chaque type de réseau - rural, semi-rural ou urbain – est définie par l'Office internationale de l'eau.

	2023 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	2024 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	2024 Densité d'abonnement (nb abonnés/km de réseau)	Type de site	Qualification
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais services 01 à 09 en 2023 et services 01 à 11 en 2024</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>54</b>	<b>Urbain</b>	<b>Bon</b>
01-Rennes-St-Jacques	4,2	3,9	183	Urbain	Bon
02-Secteur Sud (périmètre 2023 hors Chantepie-Vern)	1,2	1,1	46	Semi-urbain	Bon
08-Chantepie-Vern	1,7	1,4	71	Urbain	Bon
03-Nord de Rennes	2,3	2,0	43	Semi-urbain	Bon
04-Secteur Ouest	1,1	1,1	25	Rural	Bon
05-Cesson-Sévigné	0,7	0,9	62	Urbain	Bon
06-Centre-Est-Montfort	0,8	1,1	47	Semi-urbain	Bon
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	0,7	1,2	21	Rural	Bon
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	service non séparé	0,4	15	Rural	Bon
11-Iffendic-nord, St-Gonlay*	5,8	service séparé en 2024			
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon*	3,3	3,2			
*donnée globale du contrat de DSP incluant les communes de la Collectivité					

**L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)** évalue les pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne sont pas comptés.

	2023 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2024 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais services 01 à 09 en 2023 et services 01 à 11 en 2024</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>
01-Rennes-St-Jacques	4,3	3,9
02-Secteur Sud (périmètre 2023 hors Chantepie-Vern)	1,2	1,1
08-Chantepie-Vern	1,7	1,4
03-Nord de Rennes	2,3	2,0
04-Secteur Ouest	1,1	1,1
05-Cesson-Sévigné	0,8	0,9
06-Centre-Est-Montfort	0,8	1,1
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	0,7	1,2
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	service non séparé	0,4
11-Iffendic-nord, St-Gonlay*	1,2	service séparé en 2024
14- Gahard, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon*	0,6	3,2
* donnée globale du contrat de DSP incluant les communes de la Collectivité		

**Service 14 :** non encore séparé du reste des réseaux des syndicats anciennement compétents. Le calcul des indicateurs de performance pour les seules communes de la Collectivité n'est pas possible.

## VII. LA GESTION PATRIMONIALE LIÉE A LA DISTRIBUTION

### 1. La connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, la Collectivité Eau du Bassin Rennais comptabilise 4 626 km de réseau de distribution répartis comme suit :

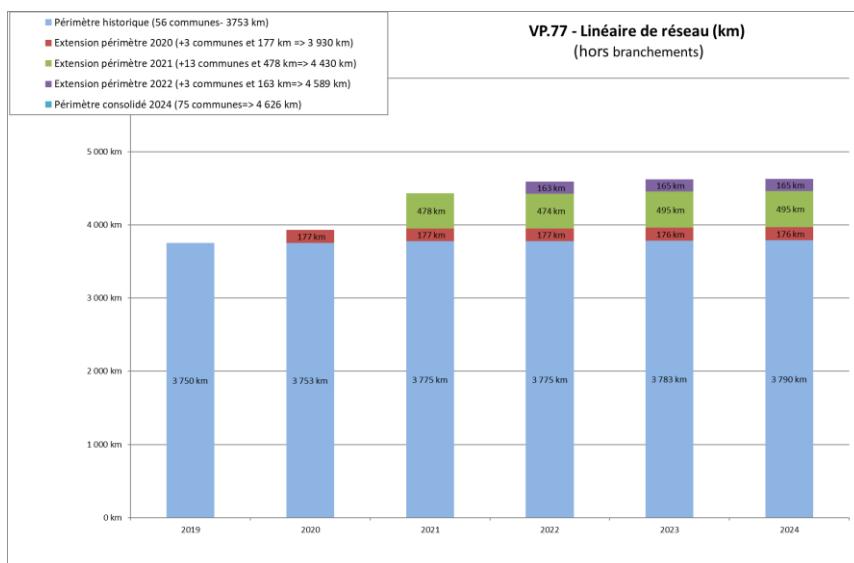
Tableau 13_Linéaire du réseau de distribution		
Service	2023 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2024 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)
01 - Rennes-St-Jacques	554 km	555 km
02 - Secteur Sud	739 km	742 km
03 - Nord de Rennes	690 km	693 km
04 - Secteur Ouest	1 453 km	1 459 km
05 - Cesson-Sévigné	147 km	147 km
06 - Acigné-Brocé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	503 km	498 km
08 - Chantepie-Vern	142 km	142 km
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	109 km	109 km
11 - Montauban-St-Méen	116 km	116 km
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	165 km	165 km
<b>Total</b>	<b>4 619 km</b>	<b>4 626 km</b>
	Evolution en %	0,16%
	Evolution en nombre	7 km

L'intégration de 19 nouvelles communes entre 2020 et 2022 a contribué à augmenter le linéaire de réseau de distribution de 839 km (+ 22%) ; il est ainsi passé de 3 753 km à 4 589 km.

L'augmentation de 7 km entre 2023 et 2024 provient de l'intégration d'extensions de réseaux liés à la viabilisation des zones d'aménagement (Z.A.C., permis d'aménager) et à la mise à jour du S.I.G.

Tableau 13-Bis_Linéaire du réseau de distribution	Année 2023: Linéaire de réseau (km) (hors branchements)	Année 2024: Linéaire de réseau (km) (hors branchements)
Communauté Commune		
Rennes Métropole	2 990 km	2 994 km
Com Com Val d'Ille Aubigné	804 km	808 km
Montfort Communauté	544 km	545 km
Com Com Brocéliande	101 km	102 km
Com Com Saint-Méen Mautauban	94 km	91 km
Com Com Vallons de Haut de Bretagne	86 km	86 km
<b>Total</b>	<b>4 619 km</b>	<b>4 626 km</b>

Le graphique ci-après illustre cette augmentation :



Grâce à la structuration de son **Système d'Information Géographique** (S.I.G.), la Collectivité est capable d'agrégier les données de ses 3 délégataires du service de distribution pour parfaire la connaissance de son patrimoine et établir son programme pluriannuel de renouvellement.

Ainsi, l'analyse du réseau de distribution permet de connaître la répartition du réseau par communauté de communes mais également la proportion des réseaux suivant la nature des matériaux constituant les canalisations.

A l'échelle intercommunale, on constate que le secteur Rennes-Saint Jacques se distingue avec une proportion de conduite en PVC de 4.4% et en Fonte de 89.2% alors que pour les autres territoires la proportion est inversée avec 66.9% à 84.37% pour les conduites en PVC et de 1.56% à 20.26% pour les conduites en Fonte.

**Tableau 13\_Ter\_Répartition de la nature des conduites par Intercommunalité**

Tableau 13_Ter_Répartition de la nature des conduites par Intercommunalité														
	Intercommunalité	Valeurs												
	Com Com Brocéliande	Com Com Saint-Méen Mautauban	Com Com Val d'Ille Aubigné	Com Com Vallons de Haut de Bretagne		Montfort Communauté		Rennes Métropole		01-Rennes-St-Jacques		Total Linéaire (km)		Total %
Matériau	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Total Linéaire (km)	
Acier		0,00%		0,00%		0,00%	0 km	0,03%	0 km	0,02%	2 km	0,08%	0 km	0,08% 3 km 0,05%
Amiante-ciment		0,00%	10 km	10,76%	34 km	4,26%	1 km	1,04%	7 km	1,24%	33 km	1,37%		0,00% 86 km 1,85%
Fonte ductile	16 km	16,03%	1 km	1,17%	37 km	4,62%	14 km	13,60%	26 km	4,82%	297 km	12,14%	369 km	68,17% 760 km 16,43%
Fonte grise	3 km	3,24%		0,00%	7 km	0,82%	4 km	3,93%	6 km	1,18%	60 km	2,44%	114 km	21,04% 194 km 4,19%
Fonte indéterminée	1 km	0,98%	0 km	0,39%	2 km	0,24%	0 km	0,21%	1 km	0,16%	4 km	0,17%		0,00% 8 km 0,18%
Inconnu	1 km	1,07%	1 km	0,97%	3 km	0,37%	0 km	0,25%	3 km	0,49%	17 km	0,71%	1 km	0,15% 26 km 0,56%
Polychlorure de vinyle	27 km	26,40%	14 km	15,49%	289 km	35,74%	25 km	24,10%	137 km	25,46%	942 km	38,54%	9 km	1,60% 1 442 km 31,16%
Polychlorure de vinyle collé	41 km	40,53%	55 km	60,09%	378 km	46,75%	46 km	44,68%	318 km	58,92%	806 km	33,00%	15 km	2,83% 1 659 km 35,85%
Polyéthylène basse densité		0,00%		0,00%		0,00%	0 km	0,06%		0,00%	1 km	0,06%	2 km	0,44% 4 km 0,08%
Polyéthylène haute densité	12 km	11,74%	10 km	11,12%	58 km	7,19%	12 km	12,10%	42 km	7,70%	279 km	11,41%	18 km	3,36% 431 km 9,32%
Polyéthylène indéterminé		0,00%		0,00%	0 km	0,02%		0,00%	0 km	0,00%	0 km	0,00%		0,00% 0 km 0,00%
VP		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	2 km	0,08%	1 km	0,26% 3 km 0,07%
Béton âme tôle		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	11 km	2,08% 11 km 0,24%
<b>Total général</b>	<b>101 km</b>	<b>100,00%</b>	<b>92 km</b>	<b>100,00%</b>	<b>808 km</b>	<b>100,00%</b>	<b>103 km</b>	<b>100,00%</b>	<b>539 km</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 444 km</b>	<b>100,00%</b>	<b>541 km</b>	<b>100,00%</b> <b>4 628 km</b> <b>100,00%</b>
Dont proportion cana Fonte		20,26%		1,56%		5,68%		17,73%		6,17%		14,75%		89,21% 20,80%
Dont proportion cana PVC		66,93%		75,59%		82,49%		68,78%		84,37%		71,54%		4,43% 67,01%
Dont proportion cana autres		12,81%		22,85%		11,83%		13,49%		9,46%		13,71%		6,36% 12,19%

L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur réglementaire (P103.2B) permet de qualifier la connaissance de son patrimoine.

Avec une note de 115/120, il reste à la Collectivité à améliorer :



La localisation des branchements sur le plan des réseaux, qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique a été mise en œuvre seulement il y a une dizaine d'années.



La connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.

<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur p103.2b)</i>	2024	2025
Total Collectivité	115	115

## 2. Les travaux réalisés pendant l'année

En 2024, **56.42 km de réseau ont été renouvelés**, majoritairement en maîtrise d'ouvrage directe par la Collectivité (55.07 km), via un accord cadre de travaux donnant lieu à l'attribution de marchés subséquents, après remise en concurrence systématique des 10 entreprises membres de l'accord cadre.

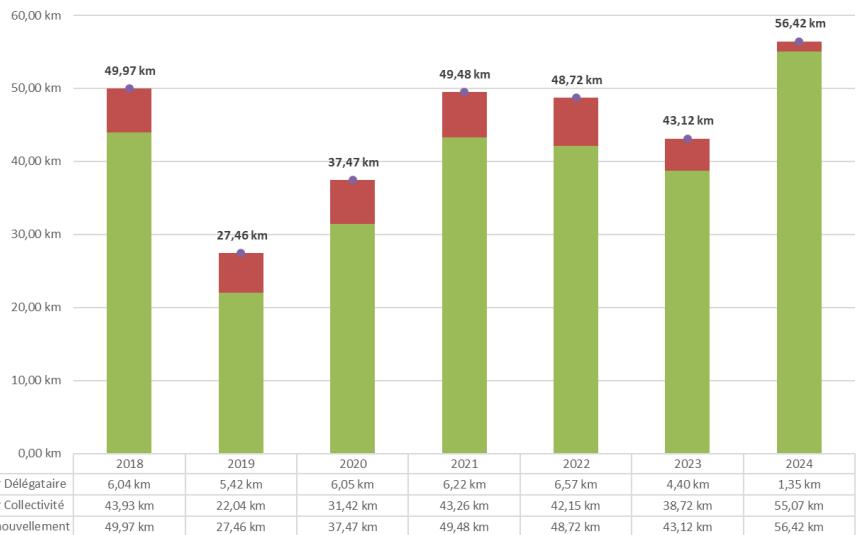
**Par ailleurs, depuis 2024, la Collectivité a pris également en maîtrise d'ouvrage la majorité des travaux de renouvellement de l'Avenue de la Porte Saint-Jacques pour 2,58 km. Ainsi la part de renouvellement réalisée par la SPL Eau de Bassin Rennais a été de 1.35 km contre habituellement environ 5.5 km.**



La Collectivité a également procédé au renouvellement du réseau de distribution de l'Avenue du Professeur Chartres Foulon sur Rennes par l'utilisation d'une technique sans tranchée par un chemisage continu et structurant. Ces travaux d'un linéaire d'environ 700 m pour une conduite en fonte grise existante d'un diamètre de 250 mm ont été confiés, hors accord-cadre de travaux, au groupement d'entreprises CISE TP Ouest / AXEO pour un montant global de 592 533.00 € HT un montant global de 592 533.00 € HT.

**L'augmentation importante du linéaire de renouvellement réceptionné entre 2023 et 2024 s'explique par les nombreux chantiers engagés au second semestre 2023, terminés et réceptionnés en 2024.**

Graph 20\_A: Les travaux de renouvellement de réseau réceptionnés par entité



## 2.1 Les marchés programmés de travaux de renouvellement en régime de croisière

En 2023, la Collectivité a attribué le nouvel accord cadre de travaux pour la période 2023 à 2027 avec 10 entreprises, fruit de l'expérience du précédent accord-cadre de 2019 à 2022.

Ce nouvel accord cadre a bénéficié d'une mesure de simplification.

Tab_20B_Accord-Cadre Travaux_Marchés subséquents attribués					
ANNEE	Nbr MS	Montant attribué € HT	Linéaire (m)	Nbre brancht	prix au mètre linéaire
<b>Accord-Cadre 2019-2022</b>					
2019	3	2 202 941,83 €	13 457 m	421	164 €/m
2020	9	6 528 571,55 €	43 751 m	1 005	149 €/m
2021	8	7 719 327,58 €	42 453 m	945	182 €/m
2022	6	5 622 180,50 €	29 395 m	647	191 €/m
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>22 073 021,46 €</b>	<b>129 056 m</b>	<b>3 018</b>	<b>171 €/m</b>
<b>Accord-Cadre 2023-2027</b>					
2023	22	10 348 141,32 €	54 445 m	1 234	190 €/m
2024	28	12 283 101,67 €	53 685 m	1 290	229 €/m
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>22 631 242,99 €</b>	<b>108 130 m</b>	<b>2 524</b>	<b>209 €/m</b>

Cet accord cadre de travaux permet également de répondre aux besoins de renouvellement de conduites du service production.

Ainsi, la Collectivité gagne en réactivité pour la consultation des entreprises pour atteindre l'objectif de renouvellement annuel du réseau.

Tab_20B_Accord-Cadre Travaux_Marchés subséquents attribués par service				
Détail	Montant attribué € HT	Linéaire total	Nbe Branchemet	prix au mètre linéaire
<b>Distribution</b>	<b>20 184 726,34 €</b>	<b>102 866 m</b>	<b>2 521</b>	<b>196 €/m</b>
<b>2023</b>	<b>9 507 646,32 €</b>	<b>51 849 m</b>	<b>1 234</b>	<b>183 €/m</b>
<b>2024</b>	<b>10 677 080,02 €</b>	<b>51 017 m</b>	<b>1 287</b>	<b>209 €/m</b>
<b>Production</b>	<b>2 446 516,63 €</b>	<b>5 264 m</b>	<b>3</b>	<b>465 €/m</b>
<b>2023</b>	<b>840 494,98 €</b>	<b>2 596 m</b>	<b>0</b>	<b>324 €/m</b>
<b>2024</b>	<b>1 606 021,65 €</b>	<b>2 668 m</b>	<b>3</b>	<b>602 €/m</b>
<b>Total général</b>	<b>22 631 242,97 €</b>	<b>108 130 m</b>	<b>2 524</b>	<b>209 €/m</b>

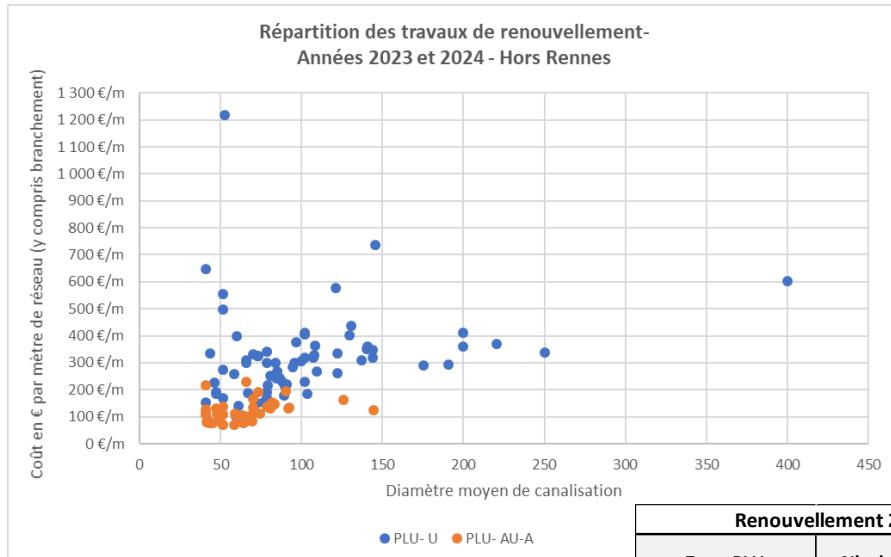
Le coût des travaux dépend directement d'une somme de facteurs notamment :

- De la zone de travaux (en agglomération/hors agglomération) : facteur de coût x2,
- De la complexité des travaux (travaux de nuit ; travaux en hyper centre)
- De la densité de branchements à renouveler. Le coût des branchements peut représenter jusqu'à 40% du total de l'opération
- De la nature de la canalisation (PEHD/Fonte), de son diamètre ( $\varnothing 50$  à  $\varnothing 400$ mm) et des techniques de pose (pose classique, pose avec une trancheuse),
- L'ensemble de ces paramètres impacte directement les moyens mis en œuvre et la cadence de travail de l'entreprise.

### Illustration des travaux de renouvellement en fonction de la nature de la conduite posée

Renouvellement 2023 et 2024 en fonction de la nature des conduites							
Nature des conduites	Linéaire total (m)	Total € HT	Total €/m	Diamètre moyen	Total €/m hors branchemet	Total sans branchemet	Part % cout branchemet
Fonte	13 837 m	5 849 392 €	423 €/m	221 mm	387 €/m	5 348 508 €	8,56%
PEHD	84 551 m	13 686 706 €	162 €/m	74 mm	120 €/m	10 170 159 €	25,69%
<b>Total général</b>	<b>129 426 m</b>	<b>27 676 917 €</b>	<b>214 €/m</b>	<b>94 mm</b>	<b>173 €/m</b>	<b>22 414 486 €</b>	<b>19,01%</b>
<b>Fonte/PEHD</b>	<b>10,69%</b>	<b>21,13%</b>				<b>23,86%</b>	
Non compris: Travaux extension / sectorisation / renouvellement branchements seuls							

## Illustration des travaux de renouvellement en fonction de la Zone du PLU (hors Rennes)

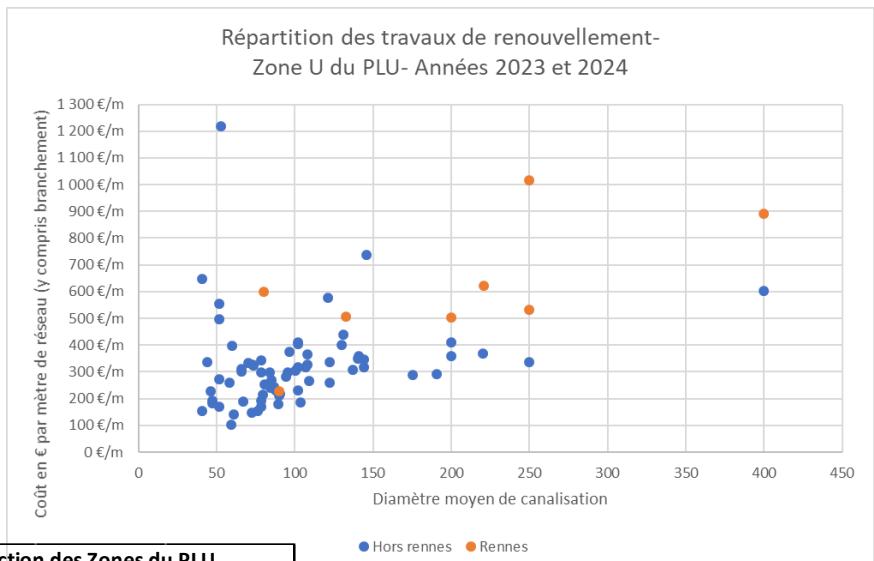


44% des travaux sont réalisés en Zone U mais représentent 68% du coût global. Le coût moyen s'établit à 287 €/m en Zone U contre 105 €/m en Zone AU et U

Renouvellement 2023 et 2024 en fonction des Zones du PLU				
Zone PLU	Nb chantiers	Linéaire	Montant € HT	Montant € HT / m
PLU-U	68	41 465 m	11 911 971 €	287 €/m
PLU-AU-A	43	53 560 m	5 644 458 €	105 €/m
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>95 025 m</b>	<b>17 556 428 €</b>	<b>185 €/m</b>
% Zones U Versus Zones AU-A	61%	44%	68%	
Non compris	Travaux sur Rennes			
Travaux extension / sectorisation / renouvellement branchements seuls				

## Illustration des travaux de renouvellement en Zone U suivant la localisation Hors Rennes et Rennes

Malgré le peu de chantiers réalisés sur Rennes et Saint-Jacques, la tendance montre clairement un coût de renouvellement de 2 à 3 fois supérieur aux autres communes.



Renouvellement 2023 et 2024 en fonction des Zones du PLU				
Zone PLU	Nb chantiers	Linéaire	Montant € HT	Montant € HT / m
Hors Rennes	68	41 465 m	11 911 971 €	287 €/m
Rennes	8	3 363 m	1 979 670 €	589 €/m
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>44 828 m</b>	<b>13 891 640 €</b>	<b>310 €/m</b>
% Hors Rennes Versus Rennes	89%	92%	86%	
Non compris	Travaux Zone PLU AU-A			
Travaux extension / sectorisation / renouvellement branchements seuls				

## 2.2 Vision globale des travaux de renouvellement

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

Le renouvellement des canalisations intègre des travaux prioritaires, identifiés en concertation avec les exploitants délégataires du service de distribution, et les travaux d'opportunité) réalisés à l'occasion de projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.



Le bilan 2024 des travaux de renouvellement par service et par intercommunalité est le suivant :

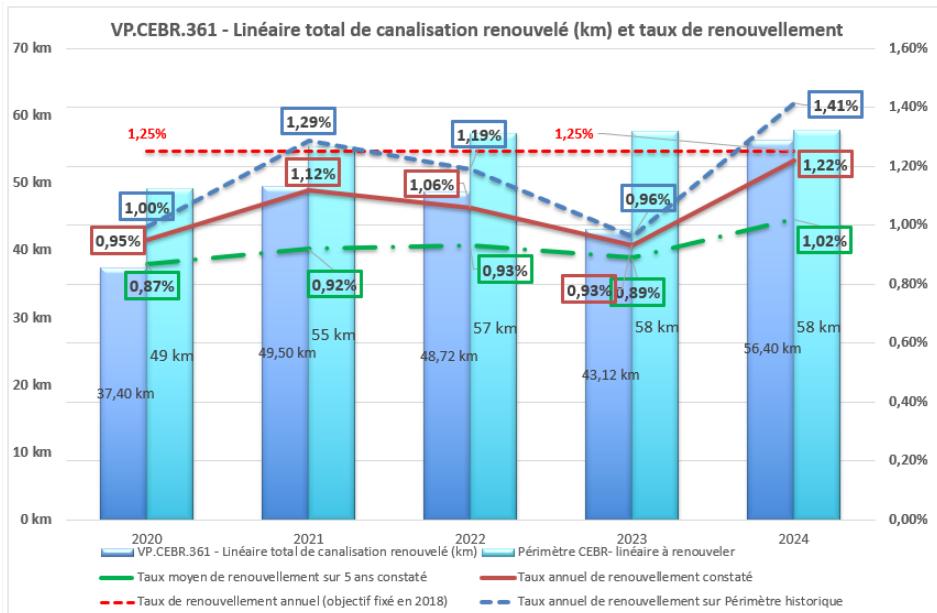
Tableau 20_Linéaire de canalisations renouvelées			
Service	2024 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire (km)	2024 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2024 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)
01 - Rennes-St-Jacques	1,35 km	1,78 km	3,13 km
02 - Secteur Sud	0,00 km	9,14 km	9,14 km
03 - Nord de Rennes	0,00 km	10,11 km	10,11 km
04 - Secteur Ouest	0,00 km	18,99 km	18,99 km
05 - Cesson-Sévigné	0,00 km	6,45 km	6,45 km
06 - Acigné-Brecé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,00 km	4,56 km	4,56 km
08 - Chantepie-Vern	0,00 km	1,22 km	1,22 km
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	0,00 km	1,83 km	1,83 km
11 - Montauban-St-Méen	0,00 km	0,00 km	0,00 km
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	0,00 km	1,00 km	1,00 km
<b>Total</b>	<b>1,35 km</b>	<b>55,07 km</b>	<b>56,42 km</b>

Tableau 20_Bis_Linéaire de canalisations renouvelées et taux de renouvellement par service			
Service	2024 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2024 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	Taux annuel de renouvellement
01 - Rennes-St-Jacques	3,13 km	555 km	0,56%
02 - Secteur Sud	9,14 km	742 km	1,23%
03 - Nord de Rennes	10,11 km	693 km	1,46%
04 - Secteur Ouest	18,99 km	1 459 km	1,30%
05 - Cesson-Sévigné	6,45 km	147 km	4,40%
06 - Acigné-Brecé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	4,56 km	498 km	0,91%
08 - Chantepie-Vern	1,22 km	142 km	0,86%
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	1,83 km	109 km	1,67%
11 - Montauban-St-Méen	0,00 km	116 km	0,00%
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	1,00 km	165 km	0,60%
<b>Total</b>	<b>56,42 km</b>	<b>4 626 km</b>	<b>1,22%</b>

**Tableau\_20\_bis Linéaire et taux de renouvellement par intercommunalité**

Intercommunalités	2024 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	Année 2024: Linéaire de réseau (km) (hors branchements)	Taux annuel de renouvellement
Rennes Métropole	42,24 km	2 994 km	1,41%
Com Com Val d'Ille Aubigné	7,97 km	808 km	0,99%
Montfort Communauté	4,69 km	545 km	0,86%
Com Com Brocéliande	0,40 km	102 km	0,39%
Com Com Saint-Méen Mautauban	1,11 km	91 km	1,22%
Com Com Vallons de Haut de Bretagne	0,00 km	86 km	0,00%
<b>Total général</b>	<b>56,42 km</b>	<b>4 626 km</b>	<b>1,22%</b>

Le graphique suivant montre que pour 2024, le taux annuel de renouvellement cible de 1.25% annuel fixé en 2018, lors de l'adoption du schéma desserte sur le périmètre historique, a été quasiment atteint avec 1.22%.



**L'indicateur réglementaire P 07.2 concernant le taux moyen du renouvellement du réseau lissé sur 5 ans pour la période 2019-2023 s'établit quant à lui à 1.02%, largement supérieur à la moyenne nationale (0.66 % - Rapport Eau France-SISPEA 2025 – données 2023).**

**Le bilan 2024 des travaux de renouvellement** réalisés au cours de l'année et sur les 5 dernières années montre des différences entre services. Elles s'expliquent principalement par l'opportunité des travaux en lien avec les programmes de travaux des gestionnaires de voirie.

**Tableau 21**

Service	2024 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2024 VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quelque soit le finaleur) (km)	2024 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2024 P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans(%)
01 - Rennes-St-Jacques	3,13 km	24,25 km	555 km	0,87%
02 - Secteur Sud	9,14 km	45,26 km	742 km	1,22%
03 - Nord de Rennes	10,11 km	33,17 km	693 km	0,96%
04 - Secteur Ouest	18,99 km	71,06 km	1 459 km	0,97%
05 - Cesson-Sévigné	6,45 km	10,02 km	147 km	1,37%
06 - Acigné-Brocé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	4,56 km	37,38 km	498 km	1,50%
08 - Chantepie-Vern	1,22 km	6,20 km	142 km	0,87%
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	1,83 km	5,54 km	109 km	1,01%
11 - Montauban-St-Méen	0,00 km	1,29 km	116 km	0,22%
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	1,00 km	1,00 km	165 km	0,12%
<b>Total avec intégration</b>	<b>56,42 km</b>	<b>235 km</b>	<b>4 626 km</b>	<b>1,02%</b>

## **Le renouvellement des branchements suite au renouvellement de la canalisation**

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée.

<b>Tableau 22_ Nombre de branchement renouvelé</b>			
<b>Service</b>	<b>2024 VP.CEBR.363 - Nombre de branchements renouvelés par le Déléguétaire (nombre)</b>	<b>2024 VP.CEBR.364 - Nombre de branchements renouvelés par la Collectivité (nombre)</b>	<b>2024 VP.CEBR.365 - Nombre total de branchements renouvelés (nombre)</b>
01 - Rennes-St-Jacques	134	142	276
02 - Secteur Sud	0	213	213
03 - Nord de Rennes	0	92	92
04 - Secteur Ouest	0	318	318
05 - Cesson-Sévigné	0	164	164
06 - Acigné-Brecé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	0	177	177
08 - Chantepie-Vern	0	56	56
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	0	17	17
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	0	93	93
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>1 272</b>	<b>1 406</b>

## **L'accessibilité et le renouvellement des compteurs**

<b>Tableau 23</b>			
<b>Service</b>	<b>2024 VP.CEBR.362 - Nombre de compteurs renouvelés par le Déléguétaire (nombre)</b>	<b>2024 VP.CEBR.427 - Nombre de compteurs rendus accessibles (u)</b>	
01 - Rennes-St-Jacques	4 404	16	
02 - Secteur Sud	866	76	
03 - Nord de Rennes	253	34	
04 - Secteur Ouest	1 778	110	
05 - Cesson-Sévigné	341	26	
06 - Acigné-Brecé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	1 537	19	
08 - Chantepie-Vern	866	7	
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	44	4	
11 - Montauban-St-Méen	233	0	
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	458	36	
<b>Total</b>	<b>10 780</b>	<b>328</b>	

A l'occasion du renouvellement de branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelés dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public en cours.

## **2.3 Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations**

### **Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau**

Depuis 2018, La Collectivité laisse aux aménageurs publics et privés la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour leurs projets d'aménagement. La rétrocession de ces ouvrages d'eau potable est conditionnée à l'application stricte du cahier des prescriptions techniques que la Collectivité impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour garantir une qualité concourant à une bonne gestion patrimoniale.

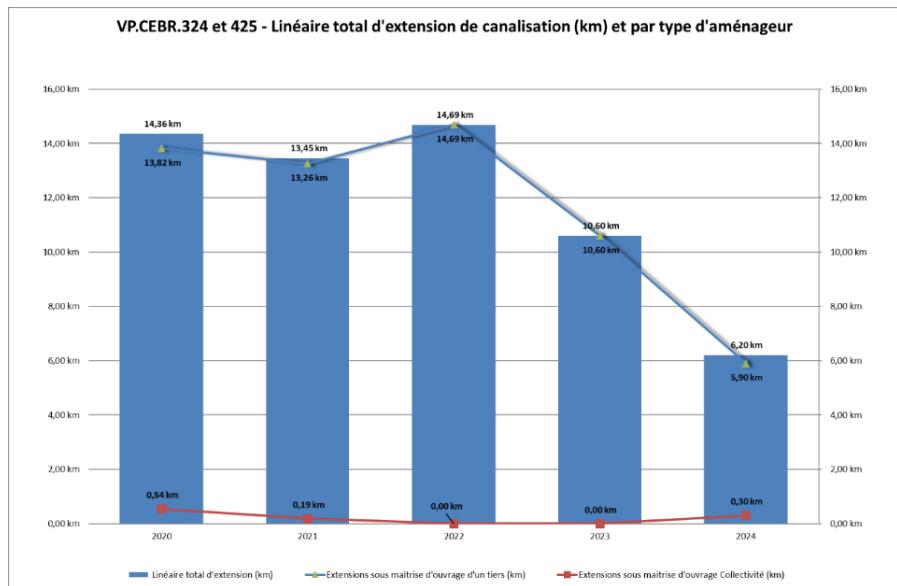
Tableau 24

Service

	2024 VP.CEBR.424 - Extensions en linéaire de canalisations - sous maîtrise d'ouvrage Collectivité (km)	Extensions en linéaire de canalisations - sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers (km)	Linéaire total d'extension (km)
01 - Rennes-St-Jacques	0,00 km	0,00 km	0,00 km
02 - Secteur Sud	0,00 km	0,40 km	0,40 km
03 - Nord de Rennes	0,00 km	1,60 km	1,60 km
04 - Secteur Ouest	0,30 km	3,80 km	4,10 km
05 - Cesson-Sévigné	0,00 km	0,00 km	0,00 km
06 - Acigné-Brecé-Montfort-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,00 km	0,00 km	0,00 km
08 - Chantepie-Vern	0,00 km	0,00 km	0,00 km
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	0,00 km	0,00 km	0,00 km
11 - Montauban-St-Méen	0,00 km	0,00 km	0,00 km
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon	0,00 km	0,10 km	0,10 km
<b>Total</b>	<b>0,30 km</b>	<b>5,90 km</b>	<b>6,20 km</b>

Intercommunalités	Extension (m)
Rennes Métropole	3,60 km
Com Com Val d'Ille Aubigné	2,00 km
Montfort Communauté	0,00 km
Com Com Brocéliande	0,60 km
Com Com Saint-Méen Mautau	0,00 km
Com Com Vallons de Haut de	0,00 km
<b>Total général</b>	<b>6,20 km</b>

Depuis 2016, 107,61 km d'extension de réseau ont été réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement (ZAC, permis d'aménager).



### 3. Les travaux prévus l'an prochain

Sur 2025, la Collectivité poursuit la dynamique de mise en concurrence des entreprises pour les travaux de renouvellement par l'attribution d'une vingtaine de nouveaux marchés subséquents représentant 40 km de réseau et un coût de près de 10 millions d'€ HT.

Par ailleurs, la Collectivité engagera un programme pluriannuel, sur 4 ans, de mesures de C.V.M. (Chlorure de Vinyle Monomère) sur 1 404 antennes identifiées à risque. Suivant les résultats des mesures, les tronçons déclarés non-conformes seront systématiquement renouvelés.

## VIII. ASSISTANCE A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE

### DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Depuis le 1er janvier 2015, Rennes Métropole est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Au vu du lien de la DECI avec le réseau d'eau potable, Rennes Métropole a confié à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans le cadre d'une convention, une mission d'assistance pour la gestion des 4598 Points d'Eau Incendie publics (hydrants, réserves, points d'eau naturels et puisards métropolitains). Depuis la révision de la convention en 2018, la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalise les travaux et prestations DECI puis les refacture à Rennes Métropole. Son rôle s'étend à la gestion des Points d'Eau Naturels Aménagés et réserves qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable ; enfin elle assure la conduite d'opérations pour la création de réserves incendie et l'aménagement de points d'eau naturels.

En 2024, la prestation de contrôle, maintenance et travaux a été réalisée sur les 43 communes de Rennes Métropole par la SPL-EBR via un marché In House entre la Collectivité et la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais (SPL) dont Rennes Métropole est également actionnaire : 1567 contrôles débit-pression ont été réalisés, soit 1/3 du parc d'hydrants.

La CEBR est également en assistance DECI pour 3 communes hors de Rennes Métropole : Melesse, Talensac et Bréal-sous-Montfort, par le biais d'une convention.

**Tableau 26: Indicateurs de suivi des points d'eau incendie**

Nature de l'indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de PEI hors puisards	3951	3989	4138	4222	4 303	4 408	4 490
Nombre de poteaux contrôlés	1317	1312	1418	1351	707	2049	1567
Taux de contrôle de l'ensemble des poteaux sur 3 ans	122%	109%	100%	100%	Sécheresse <sup>9</sup>	0,96	0,98
Taux d'indisponibilités	1.77%	1.85%	1.50%	1.37%	1.39%	1.43%	1,51%
Nombre des points d'eau indisponibles	71	74	62	58	60	63	68
Nombre de poteaux renouvelés	75	26	50	48	49	34	42
Taux de renouvellement des poteaux incendie	1.9 %	0.66 %	1.,23%	1.15%	1.15%	0.78%	0,95%
Nombre de poteaux nouvellement installés (hors ZAC et lotissement)	7	34	30	36	18	27	31
Nombre d'avis sur demandes d'autorisation urbanisme	826	833	562	825	763	732	654
Nombre d'avis défavorables	31	56	61	124	74	53	31

<sup>9</sup> Le contexte de sécheresse a perturbé la campagne de mesures débit / pression (627 contrôles ont été repoussés à 2023) ;

## 1. Suivi des prestations de contrôle réglementaire des poteaux incendie publics et privés

Pour cette prestation, la SPL utilise une organisation et des moyens humains et techniques adaptés (matériel de contrôle, GMAO, fiche de contrôle Poteau Incendie sur téléphone des agents, gestion des circuits de visite des PI...).

D'autre part, la Collectivité assure le suivi de la bonne réalisation des contrôles hydrauliques des poteaux incendie privés qui doivent être réalisés annuellement par leurs propriétaires.

Enfin de nombreux rappels sont effectués par la Collectivité auprès de prestataires privés qui ne respectent pas les modalités d'essais des tests débit-pression sur les poteaux incendie risquant de provoquer des casses de conduites et des eaux sales chez les abonnés.

## 2. Amélioration des zones non couverts en DECI

Rennes Métropole a décidé d'avoir une démarche volontariste d'amélioration de la DECI sur les 88 zones supérieures à 50 unités bâties, non couvertes en DECI. L'objectif est de traiter 8 zones par an dont 1 par la création de réserves incendie si la commune met à disposition un terrain. **52 zones ont d'ores et déjà été traitées à fin 2024.**

Autre dispositif entamé en 2021 quelle que soit la taille de la zone : la mise en place de conventions de mise à disposition de points d'eau naturels entre Rennes Métropole et des propriétaires d'étangs privés et le rachat par Rennes Métropole de réserves incendie privées mises en place par les pétitionnaires de Permis de Construire. Depuis 2021 on compte 5 conventions signées de rachat de réserves privées dont 3 projets terminés et 10 conventions signées de mise à disposition de plan d'eau dont 5 achevés.



## 3. Réalisation d'un schéma intercommunal de DECI (SIDECI)

Le Règlement départemental de DECI de 2018 s'applique uniquement aux nouvelles constructions, du fait de la non rétroactivité des textes réglementaires. Toutefois, les obligations du maire en matière de pouvoir de police générale demeurent et il est possible d'améliorer la couverture de l'existant par la réalisation d'un schéma communal de DECI.

Le Schéma Intercommunal DECI (SIDECI) de Rennes Métropole permet au maire de connaître la DECI de sa commune et les carences de son territoire en la matière, de définir les priorités d'équipements et de montrer la prise en compte de ces carences et les actions de résorption envisagées.

Ainsi, la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalise depuis 2022 3 à 5 schémas communaux par an en co-construction avec les communes qui le demandent. Les élus et services de ces communes par leur connaissance du terrain, permettront d'identifier par exemple l'existence d'étangs susceptibles d'être aménagés en points d'eau incendie.



Création d'une réserve incendie au sol à La Boulais , Acigné

**Tableau 25: Etat de suivi des Schémas Communaux de Défense Extérieures**

Nom	Début de réalisation	Etape
Chevaigné	2024	Livré - Suivi période 1
Betton	2025	Courrier de candidature
Bourgbarré	2022	Retours inventaires
Cesson-Sévigné	2023	Retours inventaires
La Chapelle-Chaussée	2023	Livré - Suivi période 1
Laillé	2023	Livré - Suivi période 1
Melesse	2022	Livré - Suivi période 2
Miniac-sous-Bécherel	2022	Livré - Suivi période 2
Orgères	2022	Livré - Suivi période 1
Pacé	2023	Retours inventaires
Saint-Sulpice-la-Forêt	2023	Livré - Suivi période 1
Vezin-le-Coquet	2024	Retours inventaires

# 05.LE SUIVI ET CONTROLE DES DELEGATIONS DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION

## I. LES DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE

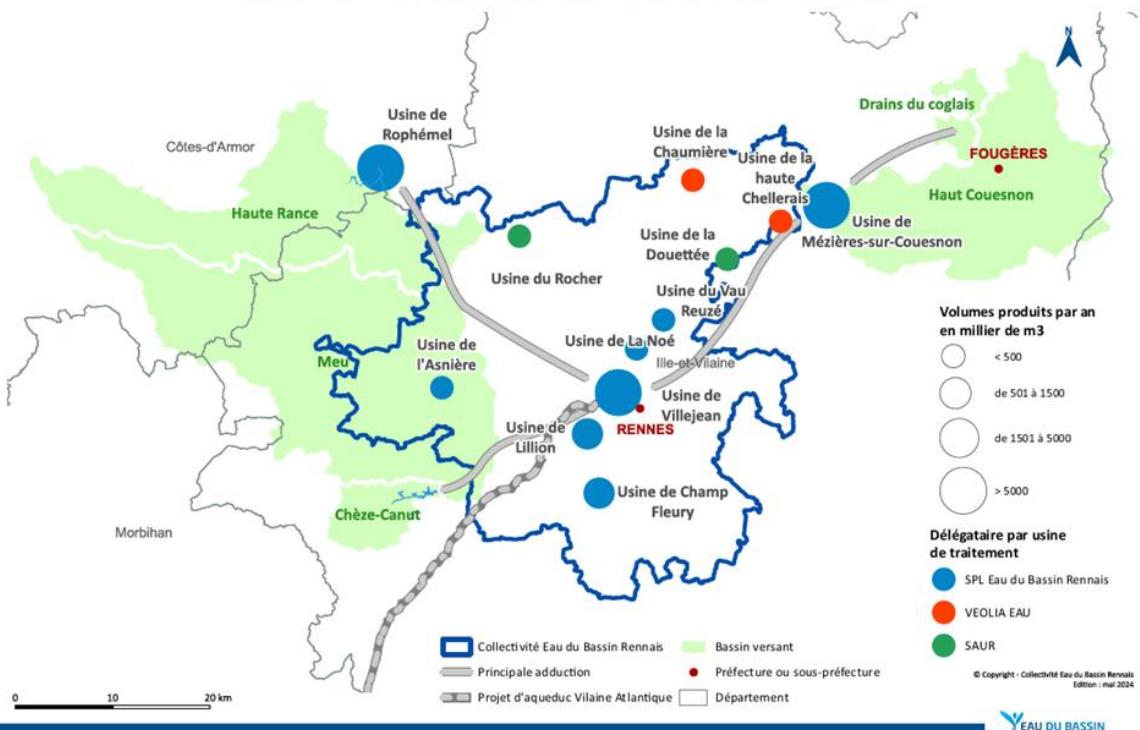
**La Collectivité Eau du Bassin Rennais exerce la compétence eau potable :**

- Directement, avec ses services et par des marchés publics,
- Par une délégation de service public (DSP). En 2024, 4 contrats de DSP Production et 10 contrats de DSP Distribution. 2 de ces contrats sont en co-maîtrise d'ouvrage suite aux transferts de compétence entre intercommunalités.

**La Collectivité Eau du Bassin Rennais est :**

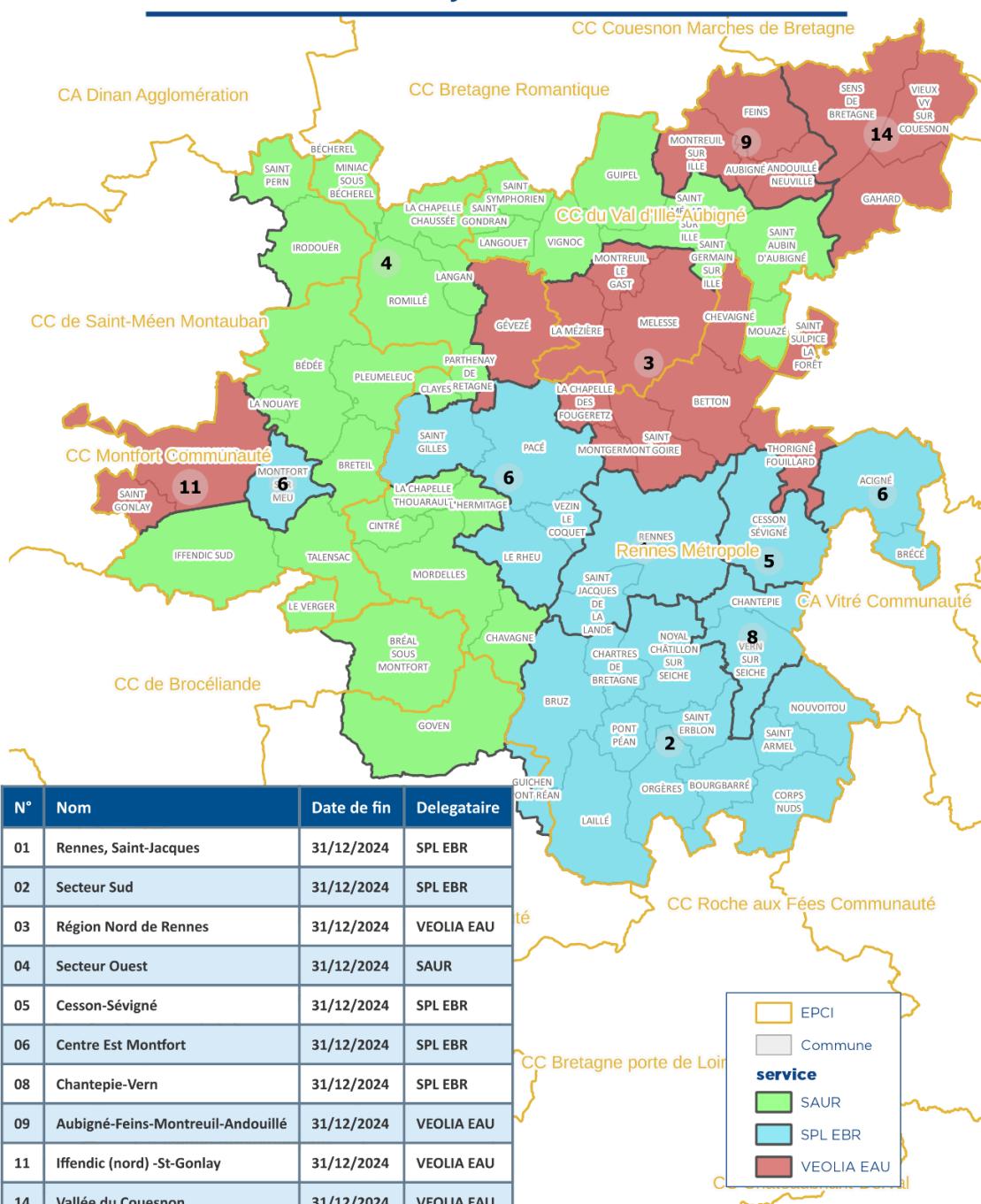
- Propriétaire de toutes les installations d'eau potable
- Maître d'ouvrage des travaux neufs ou de renouvellement sur ses installations (sauf travaux de renouvellement inclus dans les contrats de DSP)
- Responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué, donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué

Délégation de la production d'eau au 1er janvier 2024



- Le contrat de production lié à l'usine de la Chaumière et du réservoir de Feins avec VEOLIA Eau est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2024.
  - Le contrat de production concernant l'usine et les réservoirs de Gahard arrivera à échéance le 31 décembre 2024.
- Après ces dates, ces installations sont intégrées dans le contrat production de la SPL Eau du Bassin Rennais.
- Le contrat de Production ex SPIR (Usines de St Aubin et de la Chapelle-Chaussée) avec SAUR arrivera quant à lui à échéance le 31/12/2028.

## Délégation du service public de distribution d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1<sup>er</sup> janvier 2024



## II. LE CONTROLE ET LE SUIVI DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

### 1. Le contrôle et le suivi des délégations de services

Le contrôle s'appuie sur :

- Des réunions régulières avec les délégataires, mensuelles ou trimestrielles selon les contrats
- Des visites régulières des installations
- Des transmissions de données par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle
- Le contrôle des rapports annuels des délégataires transmis au 1er juin N+1 et l'envoi en retour de listes détaillées de remarques et demandes de compléments ou de corrections par la Collectivité aux délégataires.

Les rapports annuels des délégataires sont présentés devant le Comité syndical en septembre, puis devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux avant la fin de l'année.

### 2. Le pilotage de la production

Le contrôle s'appuie sur :

- Des réunions régulières avec les délégataires, mensuelles ou trimestrielles selon les contrats
- Des visites régulières des installations
- Des transmissions de données par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle
- Le contrôle des rapports annuels des délégataires transmis au 1er juin N+1 et l'envoi en retour de listes détaillées de remarques et demandes de compléments ou de corrections par la Collectivité aux délégataires.

Les rapports annuels des délégataires sont présentés devant le Comité syndical en septembre, puis devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux avant la fin de l'année.

**Au cours de l'année 2024**, les équipes de la Collectivité ont mis au point avec la SPL 3 avenants successifs au contrat de DSP Production, dont les principaux objets sont les suivants :

- **Avenant n°8 :**

- Intégration au périmètre d'affermage du tronçon de l'Aqueduc Vilaine Atlantique entre Sixt-sur-Aff et l'usine de Villejean à Rennes (53 km de canalisation et le réservoir de Goven), propriété du SMG Eau 35, ainsi que les ouvrages du SMG situés à l'intérieur de l'enceinte de l'usine de Villejean, qui sont transférés en pleine propriété par le SMG à la Collectivité à la mi 2024
- Révision de l'économie du contrat pour l'année 2024, en intégrant le prorata de charges d'exploitation de l'AVA pour la période avril-décembre 2024 (9 k€), sans modification des tarifs du contrat fixés par l'avenant n°7 pour l'année 2024

- **Avenant n°9 :**

- Intégration au périmètre d'affermage, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, à l'échéance du contrat de DSP avec Veolia eau, de l'usine de potabilisation de la Chaumière à Feins et du réservoir de Feins ;
- Révision de l'économie pour l'année 2024 en intégrant le prorata de charges et de recettes pour la période juillet-décembre 2024 (34k€ de recettes, 24 k€ de charges), sans modification des tarifs du contrat fixés par l'avenant n°7 pour l'année 2024.

- **Avenant n°10 :**

- Intégration au périmètre d'affermage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à l'échéance du contrat de DSP avec Veolia eau, de l'usine de potabilisation de La Haute Chellerais à Gahard et des réservoirs sur tour de Gahard, ainsi que du clapet entre l'étang des Bougrières et la Vilaine, posé en 2018 ;
- Révision du volume vendu de référence issu des installations de production exploitées par la SPL pour intégrer les volumes produits par les usines de Feins et de Gahard, ainsi que l'engagement d'achat à Eau et Vilaine (AVA). Le volume de référence est porté à 26 096 000 m<sup>3</sup>/an ;
- Actualisation du coût moyen d'énergie et de produits de traitement au m<sup>3</sup> vendu, à 0,2000 €/m<sup>3</sup> dont 0,0806 €/m<sup>3</sup> pour l'énergie et 0,1194 €/m<sup>3</sup> pour les produits de traitement. Ce coût intervient dans le calcul de la contribution au volume excédentaire versée par le Délégataire en cas de volume annuel vendu supérieur au volume de référence ;
- Ajout d'un engagement d'achat de 350 000 m<sup>3</sup>/an à Eau et Vilaine suite à la mise en service de l'AVA, avec un mécanisme de facturation à la Collectivité de l'écart entre le prix d'achat à Eau et Vilaine et le coût de production de la SPL Eau du Bassin Rennais
- Intégration à l'économie du contrat de 47 k€ de charges d'exploitation annuelles des équipements AVA, refacturées à la Collectivité ;
- Révision des tarifs de vente d'eau en gros incluant la baisse des coûts énergétiques : -0,04 €/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Synthèse du compte d'exploitation 2024 (K€ HT)	Recettes du contrat	Charges du contrat	Résultat avant impôt	Résultat après impôt
<b>Contrats SPL Eau du Bassin Rennais</b>				
21 – Production SPL	17 470 000 €	19 450 000 €	- 1 980 000 €	-1 986 000 €

	Recettes CARE 2024	Dépenses CARE 2024	Résultat CARE 2024
Contrats Veolia Eau			
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon (contrat production et distribution multipartite)	333 983 €	462 263 €	-128 280 €
23 – Production usine de Feins (contrat Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé)	91 305 €	64607 €	+26 698 €
Contrat SAUR			
22 – Production usines de La-Chapelle-Chaussée et de St-Aubin-d'Aubigné	Données non disponibles à date		

La contribution complémentaire aux recettes de surtaxe reversée à la Collectivité en 2024 par la SPL s'est élevée à 1.396.148,28 €. € HT.

### 3. Le pilotage de la distribution d'eau potable

L'année 2024 a notamment permis :

- De préparer le transfert des services distribution délégués à Veolia et Saur jusqu'au 31 décembre 2024, avec les délégataires sortants et la SPL Eau du Bassin Rennais, futur délégataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- De préparer les avenants de fin de contrat avec Saur et Veolia Eau, en intégrant notamment les compensations financières aux délégataires par la SPL, pour la mise à disposition de personnel afin de préparer la transition et les extractions et saisies de données spécifiques, la prise en charge par la SPL des coûts de modernisation des systèmes de télégestion supportés par Saur au-delà de la dotation de renouvellement allouée au contrat Secteur Ouest, une compensation forfaitaire par Veolia Eau du coût de relève pédestre pendant 2 ans pour les 38% de têtes émettrices du contrat Nord de Rennes qui dysfonctionnent, et le versement par Veolia Eau à la Collectivité des montants de charges prévus en 2017 au titre de l'intervention du Délégataire dans le processus d'aide Chèque Eau, qui n'a pas été mise en œuvre du fait d'un changement de modalités décidé par la Collectivité ;
- De préparer et voter le regroupement au 1/01/25 des 75 communes au sein d'un contrat unique Distribution avec la SPL Eau du Bassin, transitoirement pour un an par avenant au contrat Rennes-St Jacques, et en résiliant de manière anticipée les contrats Secteur Sud, Cesson-Sévigné et Centre-Est-Montfort avec la SPL ;
- De réviser le Bordereau des Prix Unitaires du contrat de DSP distribution, qui fixe les prix des travaux facturés aux tiers dans le cadre de la délégation de service public, avec application au 1/01/25 ; la révision a permis d'établir un BPU simplifié, équilibré financièrement par type de travaux, et au plus proche de la réalité des coûts de la SPL ;
- De préparer avec la SPL Eau du Bassin Rennais la mise en œuvre des nouvelles modalités tarifaires au 1/01/25 : ajout d'une tranche supplémentaire avec une borne à 50 m<sup>3</sup> pour la catégorie Local à Usage d'Habitation, réinitialisation des tranches tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, adaptation des modalités contractuelles à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau et ajout d'une condition de ressources pour les abonnés bénéficiant du Crédit Eau Famille NOMBREUSE.

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou [compléments sur leurs rapports](#) annuels 2024 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié pour chacun des services de la part des délégataires.

### Synthèse des comptes d'exploitation 2023 au format Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE)

Service	2024 VP.CEBR.324 - Recettes (€)	2024 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)	2024 VP.CEBR.327 - Résultat (€)*
	Recettes CARE 2024	Dépenses CARE 2024	Résultat CARE 2024
<b>Contrats SPL Eau du Bassin Rennais</b>			
01 - Rennes-St-Jacques	19 949 417 €	19 494 980 €	446 181 €
02 - Secteur Sud	6 800 344 €	5 683 425 €	1 115 193 €
05 - Cesson-Sévigné	1 585 103 €	1 491 836 €	92 766 €
06 - Centre Est Montfort	3 479 995 €	3 437 781 €	40 959 €
<b>Contrats SAUR</b>			
04 - Secteur Ouest	4 888 100 €	4 816 600 €	53 600 €
<b>Contrats Veolia Eau</b>			
03 - Nord de Rennes	3 839 506 €	4 647 210 €	-807 704 €
09 - Aubigné-Feins-Montreuil-Andouillé	265 090 €	408 465 €	-143 375 €
11 - Iffendic-St Gonlay	167 061 €	43 124 €	92 954 €
14 - Gahard-Sens-de-Bretagne-Vieux-Vy-sur-Couesnon (contrat production et distribution multipartite)	337 186 €	424 805 €	-87 619 €

Les excédents des contrats de distributions de la SPL sont compensés par le déficit du contrat de production.

NB : pour les contrats SAUR les montants de recettes et dépenses sont communiqués par le délégataire arrondis au millier d'euros, d'où un écart avec le résultat quand ils sont rapportés en euros.

A noter que les recettes des CARE n'intègrent pas le complément de rémunération pour les volumes consommés en 2024 après la dernière relève (« eau dans les compteurs »), qui lui seront reversés par la SPL en 2025 (336 k€ au total).

## 4. Le contrôle des travaux de renouvellement

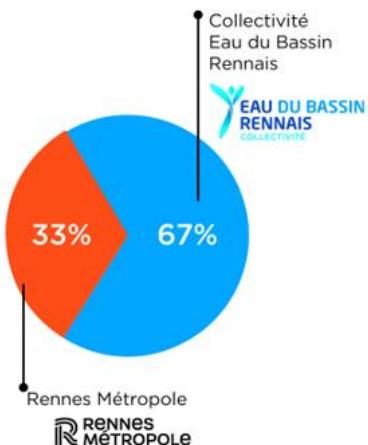
 Les contrats Production et Distribution sur Rennes-St-Jacques, conclus avec la SPL en 2015, prévoient que les programmes annuels prévisionnels de renouvellement soient soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Au vu de l'importance du montant des travaux de renouvellement confiés à la SPL Eau du Bassin Rennais dans le [contrat production et le contrat distribution de Rennes-St-Jacques](#), un suivi précis est mené tout au long de l'année par les services de la Collectivité lors des réunions mensuelles, des visites de chantiers et du contrôle des rapports annuels.

Pour les délégataires privés, en cas de retard de réalisation par rapport à la dotation contractuelle annuelle, des frais financiers s'appliquent ; pour la SPL, la dotation annuelle non consommée est reversée chaque année, le cas échéant, à la Collectivité.

### III. LE CONTROLE ANALOGUE SUR LA SPL EAU DU BASSIN RENNAIS

La Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais a dorénavant deux actionnaires : la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole. En effet, la Ville de Rennes ne possédant plus de compétence en lien avec l'objet social de la SPL, elle a décidé, lors de son conseil municipal du 19 février 2024, de sortir du capital de la SPL et céder ses 587 actions à Rennes Métropole pour un prix total ferme de 293.500 €.



La Collectivité et Rennes Métropole doivent, conformément à la loi, exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Chaque actionnaire désigne des élus au sein du Conseil d'Administration (CA) de la SPL.

#### 1. Le contrôle de la société

Le contrôle analogue est exercé en premier lieu par les élus administrateurs de la SPL, désignés par ses 2 actionnaires. En conséquence de la cession de titres de la ville à la Métropole, la Collectivité Eau du Bassin Rennais détient 67,4% du capital de la SPL Eau du Bassin Rennais, et Rennes Métropole 32,6%. Le nombre de représentants siégeant au conseil d'administration de la SPL a donc été ajusté, en septembre 2024, avec 5 représentants de la Collectivité et 3 représentants de Rennes Métropole. La direction de la Collectivité assiste aux débats.

Conseil d'administration	Actionnaire	Période 01/01/2023 au 31/12/2023
Président de la SPL	Collectivité Eau du Bassin Rennais	P. Hervé
Administrateur	Collectivité Eau du Bassin Rennais	M. Demolder
Administrateur	Collectivité Eau du Bassin Rennais	J. Ronsin
Administrateur	Collectivité Eau du Bassin Rennais	M. Le Gentil
Administrateur	Collectivité Eau du Bassin Rennais	T. Le Bihan
Administrateur	Rennes Métropole	F. Boukhenoufa
Administrateur	Rennes Métropole	JF. Monnier
Administrateur	Rennes Métropole	D. Yvanoff

C'est au Conseil d'administration de la SPL qu'est notamment voté le compte-rendu annuel de gestion. Celui-ci est ensuite soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunit au moins une fois par an.

Pour renforcer le contrôle sur la SPL, quatre comités ont été créés. Ils réunissent élus membres du Conseil d'Administration, directeurs et responsables de pôles de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et chefs de service de la SPL :

Comité Métiers sur les aspects techniques de production et distribution d'eau potable

Comité Finances sur les questions budgétaires et d'organisation des achats

Comité Usagers sur la relation aux usagers mais aussi l'articulation de celle-ci avec l'ensemble des activités de la SPL

Comité Ressources humaines de la SPL.

## 2. Les enseignements des exercices de 2015 à 2024

**Le capital social de la SPL Eau du Bassin Rennais présente un montant de 3 600 000 €.**

D'un point de vue technique, les sécheresses 2016-2017, 2022 ou encore la crise sanitaire COVID-2019 ont démontré toute la pertinence de confier l'ensemble de la production d'eau potable à un seul délégataire. Par ailleurs, les reprises successives des contrats de distribution par la SPL ont renforcé la visibilité d'Eau du Bassin Rennais » vis-à-vis des usagers ; elles permettent sur le terrain une harmonisation des pratiques et un investissement important des équipes (rendement, recherche de fuite, SIG, relation usagers, transparence de gestion de la dotation de renouvellement).

La qualité de la relation usagers se traduit par les performances du plateau téléphonique, par la prise en compte des abonnés les plus précaires (implication dans le déploiement de la tarification sociale, Fonds de Solidarité Logement, visites-conseils des Ambassadeurs de l'eau de la Collectivité) et également par le lien avec les grands comptes (CHU,...).

Une synergie entre la Collectivité et la SPL s'est organisée sur des sujets stratégiques : sujets énergétiques et changement climatique, recherche et développement, apport du regard d'exploitant dans la conduite des projets d'investissement portés par la Collectivité, exploitation du barrage de Rophémel et gestion des crues, déploiement d'une politique de sûreté, exercice de la compétence « défense extérieure contre l'incendie », coopération internationale avec la ville de Beitunia en Palestine,...

D'un point de vue financier, il convient de noter que la transparence vis-à-vis de la Collectivité d'une part, l'efficience de gestion et les effets d'échelle liés à l'extension du périmètre d'intervention de la SPL d'autre part, ont permis de procéder à la passation de plusieurs avenants de rééquilibrage de l'économie des contrats de DSP de la production et de la distribution souvent au bénéfice de la Collectivité (cf données financières ci-après).



### 3. Les faits marquants de 2024 pour la SPL Eau du Bassin Rennais

La SPL Eau du Bassin Rennais exerce ses activités dans le cadre de 3 principaux types de contrats :

- Un contrat de délégation de service public de **production** d'eau potable avec la CEBR pour la très grande majorité du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
- 4 contrats de **distribution** d'eau potable avec la CEBR, pour 24 communes en 2024
- 1 contrat in House de **contrôle, maintenance et travaux relatifs aux points d'eau incendie** du territoire de Rennes Métropole avec la CEBR agissant comme maître d'ouvrage délégué de Rennes Métropole.

#### Exploitation du réseau de production :

- Hormis l'approvisionnement en eau des délégataires de distribution de la Collectivité, la SPL continue d'assurer en 2024 l'approvisionnement en eau potable des collectivités et syndicats d'eau extérieurs au Bassin Rennais sous la forme de ventes en gros (dont des secours) à un prix unique, en tant que fournisseur exclusif pour le compte de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.
- Les volumes totaux de ventes d'eau en gros pour l'année 2024 sont de 28,64 Mm<sup>3</sup> pour un chiffre d'affaires de 17,05 M€. Sur ce total, la part correspondant à des ventes internes à la SPL entre la production et la distribution est de 19,33 Mm<sup>3</sup> pour un chiffre d'affaires de 11,51 M€.
- Les achats d'eau externes ont représenté un volume total de 3,68 Mm<sup>3</sup> (2,65 Mm<sup>3</sup> + Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA) 1,03 Mm<sup>3</sup>) pour un coût de 3,57 M€ (2,81 M€ + AVA 0,76 M€), soit en moyenne 1,061 €/m<sup>3</sup> hors AVA.
- Considérant le prix unique de vente en gros de la SPL en 2024, soit 0,5952 €/ m<sup>3</sup>, la revente de ces volumes a généré une perte de 1,23 M€ sur l'exercice 2024 hors AVA.
- Ces différences tarifaires, intégrées dans l'équilibre économique contractuel de la SPL, participent à la solidarité territoriale portée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

#### Exploitation du réseau de distribution :

- Au cours de l'année 2024, la SPL a réalisé un chiffre d'affaires au titre des ventes d'eau aux usagers de 26,88 M€ pour un volume de 17,73 Mm<sup>3</sup> sur les 24 communes dont elle a assuré la distribution d'eau potable :
- Rennes – St Jacques : 17,18 M€ pour 10,94 Mm<sup>3</sup>
- Centre Est - Montfort : 2,91 M€ pour 2,22 Mm<sup>3</sup>
- Cesson-Sévigné : 1,24 M€ pour 1,08 Mm<sup>3</sup>
- Sud (14 communes) : 5,55 M€ pour 3,49 Mm<sup>3</sup>

Cette activité représente 71% du chiffre d'affaires de la société.

Au-delà de l'activité courante, les principaux faits marquants de l'année 2024 sont résumés ci-dessous.

#### Périmètre d'exploitation :

Au cours de l'année 2024, le périmètre d'exploitation de la SPL au titre de son contrat de DSP Distribution n'a pas évolué ; cependant, pour ce qui concerne les communes de Chantepie et Vern-sur-Seiche, 2024 constitue le premier exercice en année pleine, l'exploitation en distribution sur ces deux communes ayant été reprise par la SPL en juillet 2023.

Concernant le contrat de **DSP Production**, plusieurs évolutions sont intervenues en 2024 :

- Un avenant au contrat de production pour la prise en gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA) : Avec cet avenant, la SPL s'est vu confier par la Collectivité l'exploitation du tronçon de l'AVA situé entre Sixt-sur-Aff et l'usine de Villejean, ainsi que les équipements de l'AVA situés dans l'enceinte de l'usine de Villejean (suppression). Après une période d'essais et validation préalables, l'équipement AVA a été pris en exploitation par la SPL le 12 juillet 2024.

Cette mise en service de l'AVA a notamment permis de sécuriser l'approvisionnement en eau potable consécutif à l'arrêt de la production de l'usine de Rophémel. En effet, dans le cadre de la réhabilitation du barrage et de construction de la nouvelle usine de Rophémel pilotés par la Collectivité, cette unité de production a été mise à l'arrêt et le barrage vidangé au premier semestre 2024, pour une remise en service en 2025.

Environ 1 million de m<sup>3</sup> d'eau ont été acheminés à Villejean via l'AVA. La Collectivité a compensé à la SPL une partie des surcoûts liés à cet achat d'eau (soit 206 000 € sur 525 000 € de surcoût)

- Un nouvel avenant au contrat de production, afin d'intégrer au périmètre d'exploitation de la SPL l'usine de potabilisation de La Chaumièvre et son réservoir, situés à Feins à compter du 1er juillet 2024.
- Au cours de l'année 2024, différentes réunions de travail ont été menées pour définir les avenants aux contrats de DSP de production et distribution pour l'année 2025. Ces avenants ont notamment pour but de redéfinir les paramètres de l'équilibre économique des contrats dans le cadre des extensions de périmètre prévues au 01/01/2025 sur la production (usine de Gahard) et la distribution (51 nouvelles communes).

Concernant le **contrat de distribution**, un nouveau bordereau de prix unitaires travaux a été construit pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

#### Projet Bat'eau : Réhabilitation du siège social de la SPL :

Il est rappelé que lors du CA du 27 septembre 2023, les administrateurs de la SPL ont approuvé les orientations du plan de financement du projet Bat'eau, et validé dans ce cadre le recours à l'emprunt.

Initialement prévu à hauteur de 4,5 M€ sur un budget total du projet de 8,3 M€, le montant emprunté a été ramené à 4 M€.

En avril 2024, le nouveau bâtiment logistique de Beauregard a été livré, les aménagements intérieurs effectués, et le stock a déménagé depuis l'ancien magasin (situé au R0 du bâtiment principal) dans ce nouveau bâtiment.

Fin avril 2024, les salariés ont également quitté les bureaux du bâtiment principal pour rejoindre les locaux temporairement loués à Saint Jacques de la Lande pendant la durée des travaux, soit jusqu'en novembre 2025. Les travaux de réhabilitation du bâtiment principal ont ainsi pu démarrer en mai 2024.

En septembre 2024, les administrateurs ont délibéré en faveur de la signature d'avenants sur les lots gros œuvre (+18,5%), charpente (19,5%), serrurerie (+21,5%), pour un surcoût total de 378 K€. Le marché ascenseur a été attribué pour 34 K€.

Enfin, pour préparer la prise en gestion de la distribution des communes du secteur Nord de Rennes au 01/01/2025, un bail de location a été conclu pour un bâtiment avec entrepôt et bureaux à Montreuil le Gast, afin d'y accueillir les équipes réseau et travaux du secteur nord. Le bâtiment a été mis à disposition de la SPL le 15 décembre 2024.

#### Gouvernance :

Lors du conseil d'administration du 22 mai 2024, les administrateurs ont favorablement délibéré en faveur de la modification du mode de désignation des censeurs siégeant au conseil. Dans ce cadre, le nombre de censeurs siégeant à chaque conseil d'administration restera de 3, choisis parmi un collège de 5 censeurs désignés en Assemblée générale, et dont le mandat sera de 6 ans avec un renouvellement partiel tous les 3 ans afin d'assurer une continuité.

Les 5 candidatures reçues pour le renouvellement des censeurs ont été présentées lors de ce même conseil d'administration, puis soumises et validées lors de l'assemblée générale ordinaire le 19 juin 2024.

Au cours de l'année 2024, la SPL a signé avec la Collectivité EBR deux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

- La première, signée en juillet 2024, délègue à la SPL la mise à niveau des dispositifs de protection active des sites sensibles de production et stockage d'eau potable, pour une enveloppe confiée de 469 K€ sur la période 2024-2025.
- La seconde porte sur une phase du projet de refonte globale des systèmes électriques, automatismes, contrôle commandes et cybersécurité de l'usine de Villejean (Phase 4), dotée d'une enveloppe globale de 6.628 K€ (2024-2028).



En matière de Recherche et Développement, un ingénieur de la SPL coordonne l'activité pour le compte de la SPL, la Collectivité et Rennes Métropole. La chaire Eau et Territoires a été renouvelée avec la Fondation de l'université de Rennes. Pour Eau du Bassin Rennais, les 4 axes de travail de recherche et développement sont la **quantité d'eau**, la **qualité de l'eau**, **les process** et **l'écologie territoriale**.



L'année 2024 aura enfin été marquée par une poursuite du ralentissement de l'inflation constaté en 2023 sur les coûts énergétiques. La facture électrique de la SPL s'est finalement élevée à 3.2 millions d'€ (elle reste cependant du double de celle de 2022)

**La SPL Eau du Bassin Rennais compte 228 salariés au 31 décembre 2024 et présente un effectif moyen de 215.7 ETP au titre de l'année 2024.**

**La masse salariale s'élève à 10 997 k€.**

Les comptes 2024 de la SPL ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le tableau ci-après présente les résultats et la situation financière de la société pour les trois derniers exercices :

	2021	2022	2023	2024
<b>Total produits</b>	35 392 600	37 945 172	50 041 993	51 034 994
Dont ventes d'eau internes	<u>7 103 019</u>	<u>7 833 259</u>	<u>12 772 023</u>	<u>11 549 453</u>
<b>Total charges (hors IS)</b>	35 030 178	37 470 560	50 162 205	51 200 836
Dont achats d'eau internes	7 103 019	<u>7 833 259</u>	<u>12 772 023</u>	<u>11 549 453</u>
Dont masse salariale et charges associées	9 851 303	10 443 988	10 996 892	12 522 618
Dont sous-traitance et fournitures	9 887 265	10 180 475	11 193 219	10 989 372
Dont contribution CEBR	810 221	623 228	3 005 105	1 512 976
<b>Impôt sur les sociétés</b>	155 598	176 583	-16 906	18 549
<b>Résultat net</b>	206 823	298 029	-103 306	-184 392
<b>Capital social</b>	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
<b>Réserves (après affectation résultat)</b>	2 654 644	2 952 673	2 849 367	2 664 975
<b>Trésorerie nette</b>	16 507 023	15 935 393	17 080 291	20 587 452
<b>Dettes financières</b>	1 728 515	1 535 805	1 340 674	5 022 476

#### Il convient de noter un changement de méthode comptable de la SPL en 2024 :

Les redevances perçues et reversées pour le compte de tiers (CEBR, AELB, collectivités) sont sorties du compte de résultat et reclassées en comptes de tiers :

- Pas d'impact résultat
- Image plus fidèle (CA, charges)
- Comparabilité /autres SPL
- Abaissement du seuil CA (CSRD, cotisation FedEPL, ...)

Les redevances concernées par le changement de méthode ont représenté 22.721 K€ en 2024.

#### Les grandes lignes de la situation financière sont :

- Une masse salariale et des charges d'exploitation en croissance, en accompagnement du niveau d'activité, de la préparation de l'extension 2025 ainsi qu'en conséquence de l'inflation en 2022 et 2023.
- Une exploitation qui permet, comme le prévoient les contrats de la SPL, de verser une contribution à la Collectivité Eau du Bassin Rennais (1 362 000 €) et 80% des recettes énergétiques renouvelables (73 708€)
- Un résultat net déficitaire de -184 392 €.
- Des capitaux propres et un niveau de trésorerie en relation avec l'activité de la société.

**Par ailleurs, les contrats de DSP prévoient la réalisation de travaux de renouvellement par la SPL.**

**La SPL y a consacré un budget de 5 359 000 €.**

**Le budget 2025** a été présenté aux actionnaires en décembre 2024 :

Il affiche un déficit comptable de - 646 K€, dont les principaux facteurs et hypothèses sont les suivants :

- Volumes : hypothèse de stabilité des volumes vendus aux usagers sur le périmètre existant (18 Mm<sup>3</sup>), et impact de l'intégration des 51 nouvelles communes au 1er janvier 2025 (+6,3 Mm<sup>3</sup>)
- Tarifs : hausse moyenne du prix de vente d'eau aux abonnés de +2,5%, mais impact à la baisse du nouveau bordereau de prix travaux sur le CA (-370 K€)
- Effectifs : les recrutements relatifs à l'extension de territoire s'achèveront au cours du 1<sup>er</sup> semestre, pour une prévision cible à 237 ETP fin 2025
- Produits de traitement et électricité : le renouvellement des marchés de produits de traitement a été prévu avec une hypothèse de stabilité tarifaire, tandis que les charges d'électricité seront en baisse sensible (prévision d'effet tarif environ -1 M€)
- Autres charges : en dehors d'évolution spécifique, une hypothèse d'inflation a été prise en compte à hauteur de +2,5%

**Le 18 décembre 2024**, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le budget 2025 dont la perte comptable est de - 646 K€, ainsi que les CEP et avenants 2025 aux contrats de DSP distribution et production.

**La perte estimée au titre de l'année 2025 sera absorbée par les réserves de la SPL**

## IV. LA CONTINUITÉ DE SERVICE

P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)	2023	2024
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais 2023 : Services 1 à 10, hors services non séparés 2024 : Services 1 à 11, hors service 14 non séparé	1,4	1,4

**Indicateur feuille de route 2021-2026 :**

A horizon 2025, 1,5‰

Le **taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations et accessoires, réparations de fuites sur branchement ayant entraîné une coupure sur le réseau de desserte).

Sur l'ensemble des services y compris ceux non séparés, le taux varie entre 0,7 et 3,5 %.

## V. LA QUALITÉ DE SERVICE A L'USAGER

### 1. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

2024 D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)

1

Ce délai est fixé par chaque contrat de délégation de service

## 2. Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur n'est pas suivi de la même façon par les 3 délégataires :

**Contrats SPL** : les branchements restent dans la plupart des cas en eau entre 2 abonnements ; la SPL n'a pas d'outil permettant de tracer les éventuelles ouvertures hors délai

**Contrat SAUR** : le nombre d'ouvertures hors délai est spécifiquement suivi et indiqué dans le Rapport Annuel du Délégataire

**Contrats Veolia Eau** : la non-fermeture de branchement à la résiliation est toujours la pratique majoritaire ; le taux de respect déclaré par le délégataire est de 100%.

P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2023	2024
<b>Contrats SPL en 2023</b>		
01-Rennes-St Jacques		
02-Secteur Sud		
05-Cesson-Sévigné		
06-Centre Est Montfort		
<b>Contrats SAUR en 2023</b>		
04-Secteur Ouest	98,3	98,8
<b>Contrats Veolia Eau en 2023</b>		
03-Nord de Rennes		
09-Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville		
11-Iffendic-nord, St-Gonlay	100,0	
14- Gahard, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon		100,0

## 3. Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2023	2024
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais Services 1 à 11, hors service 14 non séparé	28 529 €	30 461 €

Les montants incluent les contributions des délégataires au Fond de Solidarité Logement (FSL) du Département d'Ille-et-Vilaine.

La SPL Eau du Bassin Rennais et Saur versent un montant annuel forfaitaire au FSL basé sur le nombre d'abonnés. Le cas échéant, les montants non utilisés sont conservés par le FSL. Veolia Eau pratique l'abandon de créances en fonction des demandes instruites par le FSL, dans la limite d'un montant annuel forfaitaire calculé sur le nombre d'abonnés.

En 2024, sur les services 1 à 11, 1 950 abandons de créance au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Les données ne sont pas disponibles à l'échelle du territoire de la Collectivité pour le service 14 non séparé.

P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	2023	2024
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais Services 1 à 11, hors service 14 non séparé	0,0012 €	0,0013 €

## 4. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)	2023	2024
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais Services 1 à 9, hors services non séparés	0,77	1,05

**Indicateur feuille de route 2021-2026 :**

A horizon 2025, taux de réclamation < 3 pour 1000 abonnés

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

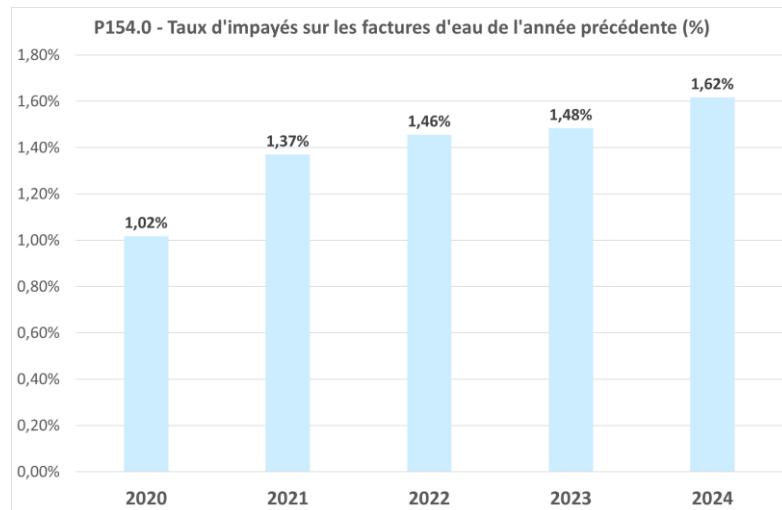
En 2024,

**263** réclamations écrites hors services non séparés (hors motif prix de l'eau) :

- 143 reçues par les délégataires
- 120 reçues par la Collectivité



## 5. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



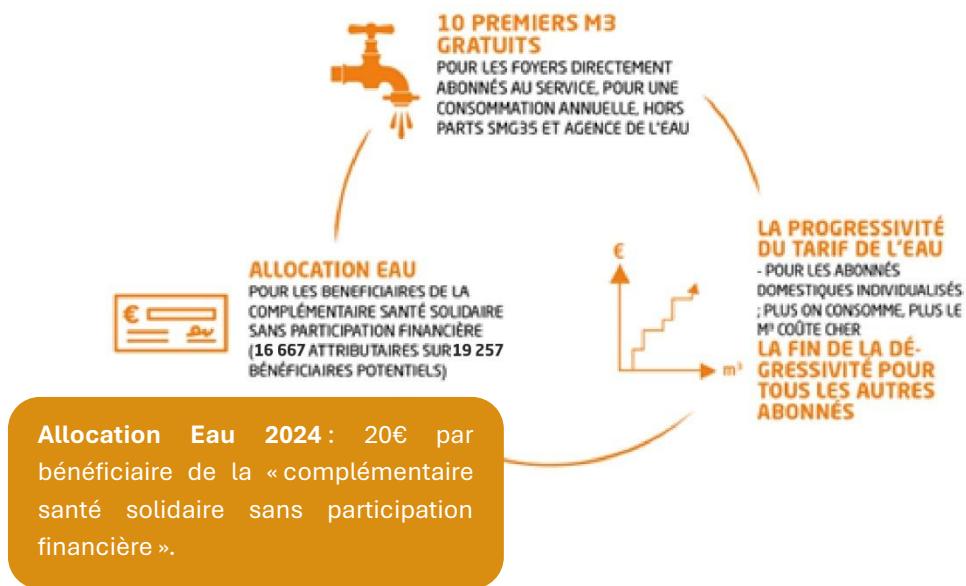
Les données du graphique correspondent à l'évolution des services 1 à 10 (ajout intégration de communes supplémentaires au service 4 en 2022 et 2023). En 2024 la donnée correspond à 72 des 75 communes du périmètre, représentant 99% des volumes vendus sur le périmètre.

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures de fourniture d'eau émises pour l'année N-1, hors réalisation de branchements et de travaux divers.

Sur l'ensemble des services y compris ceux non séparés, le taux 2024 varie entre 0,78 et 2,31%.

# 06. PRIX ET SOLIDARITÉ

## I. LE PRIX SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE



**2024 :** structure de prix solidaire et écologique en place sur 72 des 75 communes. Les 3 dernières communes passeront à la nouvelle structure tarifaire en 2025, à l'échéance du contrat de délégation de service public concerné.

3 catégories d'abonnés	M <sup>3</sup>	Locaux à Usage d'Habitation (Ménages directement abonnés)	Immeubles Collectifs de Logement	Autres Abonnés (professionnels)
<b>Locaux à Usage d'Habitation</b> Abonnement réduit Mise en place de tranches Dispositif correctif pour la tranche 4 Crédit Eau Famille Nombreuse	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 110 120 130 140 150 160 170 180 190 200 210 220 230 240 250	<b>Tranche 1 Gratuite</b> <b>Tranche 2</b> <b>Tranche 3</b> <b>Tranche 4</b>	<b>Tarif unique au m<sup>3</sup></b>	<b>Tarif unique au m<sup>3</sup></b>
<b>Bénéficiaires des minima sociaux</b> Dispositif d'aide Chèque Eau automatique Abonnés et non abonnés				

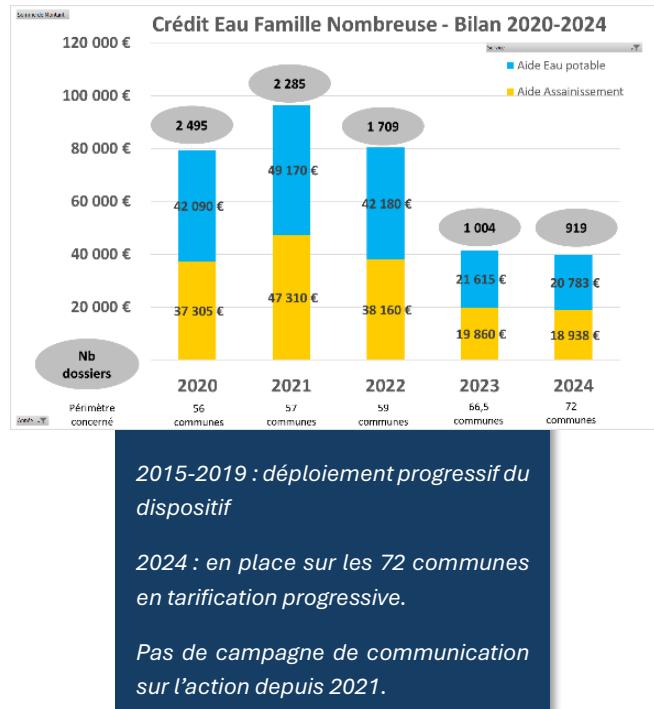
**Progressivité du tarif dans les tranches**      **Aucune dégressivité du tarif**

*Tranche 1 gratuite : pour une consommation annuelle, hors parts SMG Eau 35 et Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

*Immeubles collectifs de logement : usage non individualisé des immeubles collectifs*

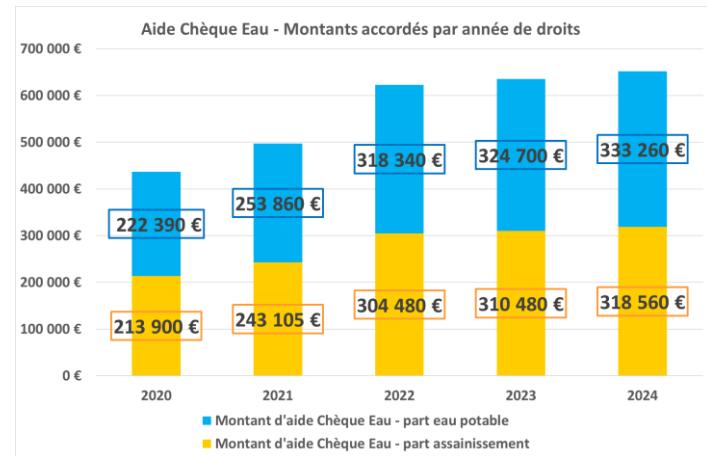
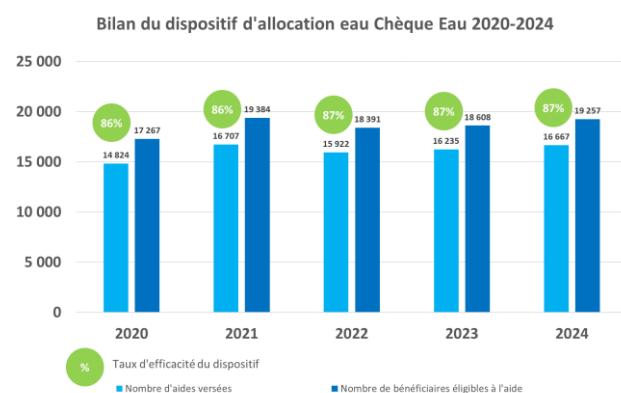
## Crédit Eau Famille Nombreuse :

- Dispositif correctif pour les familles abonnées car seules impactées par la progressivité du tarif
- Sur demande des familles avec justificatifs à fournir



## Dispositif d'aide Chèque Eau (= allocation eau) :

- Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire gratuite, abonnés ou non,
- 40€ par bénéficiaire et par an pour les communes de Rennes Métropole qui co-finance au titre de l'assainissement,
- 20€ pour les communes de la Collectivité hors Rennes Métropole
- Aide automatique au paiement des charges d'eau, et d'assainissement sur Rennes Métropole
- Partenariat avec la CPAM 35
- Depuis 2019, virement bancaire en masse avec courrier fléchant l'aide.



2020-2021 : Aide 30€/bénéficiaire RM, 15€ hors RM,

2022-2024 : Aide 40€/bénéficiaire RM, 20€ hors RM

➤ Les 13% de bénéficiaires éligibles qui ne reçoivent pas l'allocation sont des bénéficiaires sans coordonnées bancaires enregistrées auprès de la CPAM ou avec coordonnées erronées.

## Nombre de bénéficiaires éligibles à l'aide Chèque Eau 2024 par EPCI membre

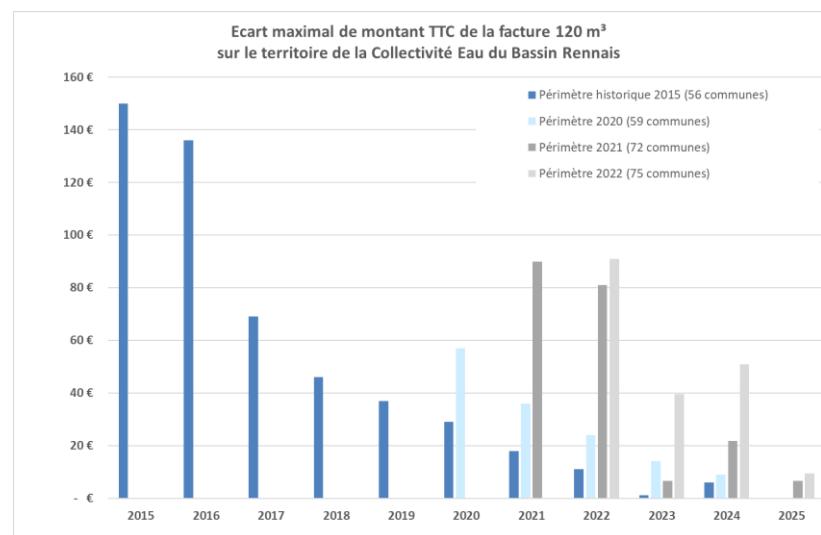
Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
 Reçu en préfecture le 19/12/2025  
 Publié le  
 ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

Rennes Métropole	18 456
Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné	374
Montfort Communauté	281
Brocéliande Communauté	67
Vallons de Haute-Bretagne Communauté	55
Communauté de Communes St Méen-Montauban	24

## 1. L'harmonisation du prix du service de l'eau se poursuit

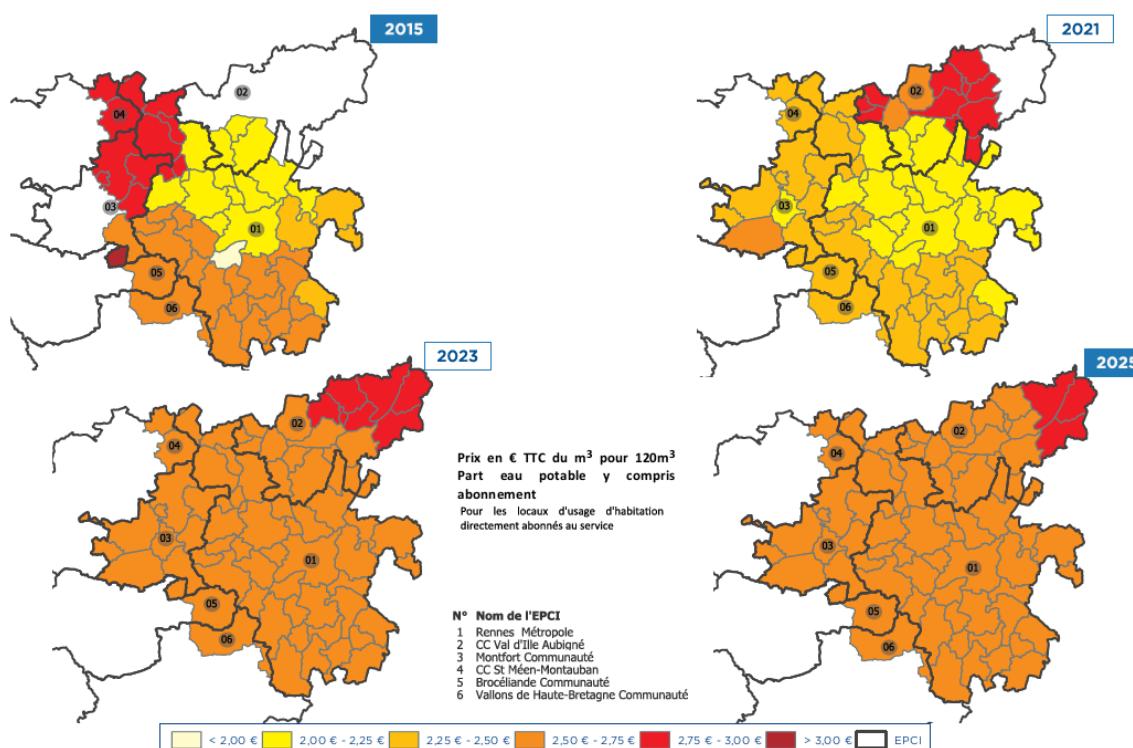
L'objectif d'un prix unique des services de l'eau et l'assainissement a été fixé en 2015 par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et par Rennes Métropole pour leurs périmètres respectifs.

La convergence a commencé en 2016 pour les 56 communes historiques de la Collectivité, avec une harmonisation atteinte au 1/01/23 pour les usagers domestiques (logements individuels et consommations non individualisées des immeubles collectifs), et au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les autres abonnés (professionnels).



Les 3 communes de Montfort Communauté ayant intégré la Collectivité en 2020 ont rejoint la convergence débutée en 2016.

Pour les 16 communes de la CCVIA ayant intégré la Collectivité en 2021-2022, la convergence se fait à horizon 2028 pour les consommateurs domestiques et en 2030 pour les autres abonnés.



## 2. Montant de la facture type 120 et 60 m<sup>3</sup> / an

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1/01/24 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1/01/25 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m <sup>3</sup> au 1/01/2024	Montant TTC facture de 120 m <sup>3</sup> au 1/01/2025	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2025
01 - Rennes St-Jacques	Local à usage d'habitation	2,538 €	2,725 €	7,3%	304,61 €	326,99 €	38,13 €
02 - Secteur Sud	Local à usage d'habitation	2,538 €	2,725 €	7,3%	304,61 €	326,99 €	38,13 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,589 €	2,725 €	5,2%	310,68 €	326,99 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,544 €	2,725 €	7,1%	305,29 €	326,99 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest (Guipel, Vignoc)	Local à usage d'habitation	2,619 €	2,694 €	3%	314,32 €	323,29 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest (Mouazé, St-Aubin-d'Aubigné, St-Germain-sur-Ille, St-Médard-sur-Ille)	Local à usage d'habitation	2,720 €	2,748 €	1%	326,35 €	329,78 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest (Langouët, St-Gondran, St-Symphorien)	Local à usage d'habitation	2,656 €	2,694 €	1%	318,68 €	323,24 €	38,13 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,538 €	2,725 €	7,3%	304,61 €	326,99 €	38,13 €
06 - Centre Est Montfort	Local à usage d'habitation	2,538 €	2,725 €	7,3%	304,61 €	326,99 €	38,13 €
09 - Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	Local à usage d'habitation	2,661 €	2,712 €	1,9%	319,27 €	325,41 €	38,13 €
11 - Iffendic Nord - St Gonlay	Local à usage d'habitation	2,613 €	2,725 €	4,3%	313,56 €	326,99 €	38,13 €
14 - Gahard, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon	Local à usage d'habitation	2,962 €	2,772 €	-6,4%	355,40 €	332,61 €	38,13 €

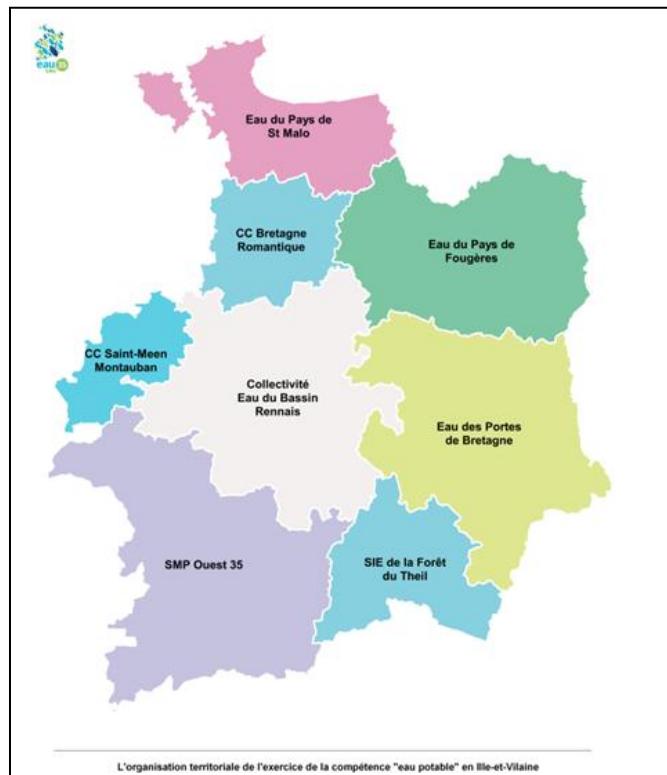
A noter qu'en 2025, les tarifs de l'eau ont été fortement impactés à la hausse par un élément exogène qui est l'augmentation liée à la réforme des redevances de l'Agence de L'eau Loire Bretagne (impact +5,25 centimes d'€ TTC/m<sup>3</sup>)

A noter que la référence nationale des 120 m<sup>3</sup> par an n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique en 2024 est de 61,9 m<sup>3</sup>. Aussi, la Collectivité suit également le prix pour une facture type de 60 m<sup>3</sup>.

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 60 m <sup>3</sup> au 1/01/24 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 60 m <sup>3</sup> au 1/01/25 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 60 m <sup>3</sup> au 1/01/2024	Montant TTC facture de 60 m <sup>3</sup> au 1/01/2025	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2025
01 - Rennes St-Jacques	Local à usage d'habitation	2,553 €	2,699 €	5,7%	153,19 €	161,92 €	38,13 €
02 - Secteur Sud	Local à usage d'habitation	2,553 €	2,699 €	5,7%	153,19 €	161,92 €	38,13 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,604 €	2,699 €	3,6%	156,22 €	161,92 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,559 €	2,699 €	5,5%	153,53 €	161,92 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest (Guipel, Vignoc)	Local à usage d'habitation	2,922 €	2,916 €	0%	175,29 €	174,94 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest (Mouazé, St-Aubin-d'Aubigné, St-Germain-sur-Ille, St-Médard-sur-Ille)	Local à usage d'habitation	2,977 €	2,927 €	-2%	178,62 €	175,59 €	38,13 €
04 - Secteur Ouest (Langouët, St-Gondran, St-Symphorien)	Local à usage d'habitation	2,871 €	2,834 €	-1%	172,24 €	170,03 €	38,13 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,553 €	2,699 €	5,7%	153,19 €	161,92 €	38,13 €
06 - Centre Est Montfort	Local à usage d'habitation	2,553 €	2,699 €	5,7%	153,19 €	161,92 €	38,13 €
09 - Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville	Local à usage d'habitation	2,942 €	2,916 €	-0,9%	176,53 €	174,98 €	38,13 €
11 - Iffendic Nord - St Gonlay	Local à usage d'habitation	2,643 €	2,699 €	2,1%	158,55 €	161,92 €	38,13 €
14 - Gahard, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon	Local à usage d'habitation	3,490 €	3,050 €	-12,6%	209,42 €	182,98 €	38,13 €

## II. LA COLLECTIVITE MEMBRE DU SMG EAU 35

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du SMG Eau35, syndicat mixte départemental. Sa population (2024) constitue 49,6 % de celle du SMG Eau35.



Le SMG Eau35 a notamment pour objet la mise à jour du schéma départemental d'approvisionnement en eau, la gestion du fonds de concours départemental pour la sécurisation et le renforcement de la ressource en eau potable du département ainsi que le soutien aux structures de production pour la protection de la ressource, (soit 0,18€/m<sup>3</sup> d'eau consommé)

Les ouvrages financés par le SMG Eau 35 sont susceptibles de permettre les échanges d'eau entre les structures de production, qui participent à la sécurisation de l'approvisionnement de l'ensemble du département.

Les éléments principaux de la coopération avec le SMG Eau35, pour l'année 2024, sont :

- 1 Gestion des flux financiers relatifs à la perception et au versement de la Surtaxe du SMG Eau 35 en compte de tiers
- 2 Echange sur le programme ECODO
- 3 Négociation sur les règles de financement par le SMG du programme de travaux des drains et aqueduc du Coglais
- 4 Révision des périmètres de protection de captage de Chèze Canut
- 5 Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux et finalisation de la détermination de l'aire d'alimentation sur le captage prioritaire de Vau-Reuzé
- 6 Mise en service de l'aqueduc Vilaine Atlantique
- 7 Suivi des deux opérations importantes financées par le SMG : Barrage et usine de Rophémel
- 8 Assistance du SMG Eau35 sur l'exploitation potentielle des captages souterrains abandonnés et des anciennes carrières

➤ Remontée par la Collectivité au SMG Eau35 d'une contribution voisine **de 4 M € en 2024**

➤ Contribution de **6,3 millions** d'euros versées par le SMG à la Collectivité pour le financement d'investissements d'importance départementale (**6 170 000 €**) et la protection de la ressource (**138 000 €**).

### III. LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau et de financer les opérations qu'elle soutient dans la limite de 1 % de ses produits de vente d'eau, soit 140 000 € au budget 2023.

La politique de solidarité internationale sur l'eau de la Collectivité comprend deux axes :

**1**

Le soutien financier à des actions portées par le secteur associatif local.

**2**

Une coopération décentralisée avec la commune de Beitunia, en Palestine, visant à l'amélioration du service d'eau potable rendu à la population de la commune.

#### 1. Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :



- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets qui relèvent de la compétence assainissement ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction pour l'eau potable
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Dankassari (Niger) - Tête de forage sur une mini AEP - les conduites et pièces défectueuses sont démontées et remplacées

**Tableau récapitulatif des subventions accordées en 2024**

Association	Commune	Pays intervention	Montant octroyé
DEFI	Betton	MADAGASCAR	5 535 €
Chimie Solidaire	Rennes	TOGO	4 000 €
AVUNID	St Sauveur-des-Landes	TOGO	22 000 €
Solidarité Bretagne Cambodge	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	CAMBODGE	4 800 €
Pompiers Solidaires Bretagne	Châteaugiron	TOGO	14 982 €
<b>Total année 2024</b>			<b>51317 €</b>

## 2. Coopération institutionnelle avec la ville de Beitunia, Palestine

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée en régie par la Ville qui achète l'eau en gros à Jerusalem Water Undertaking, structure intercommunale palestinienne pour l'eau potable regroupant Jérusalem Est, Ramallah et Albirah.



Le réseau était en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes ... Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manquait de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêchait d'intégrer une structure intercommunale.

Depuis 2016, la coopération avec la ville de Beitunia a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes, via un schéma directeur qui a défini les travaux prioritaires et la réalisation de ces travaux. Elle permet également de former et professionnaliser les agents de la régie de Beitunia à l'exploitation de leurs réseaux, notamment à partir d'échanges avec les services d'Eau du Bassin Rennais. Les échanges entre élus investiguent également les questions de gouvernance et d'échanges citoyens.

En France, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur l'expertise de l'ONG HAMAP en matière de coopération avec la Palestine, en lui confiant un rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Cette coopération bénéficie des soutiens financiers de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Plusieurs sessions de formation des agents de la régie municipale de Beitunia ont été organisées ces dernières années.

Des travaux sur les réseaux de distribution (11 km), sur l'adduction principale (3km) reliant le point de livraison d'eau au réservoir principal et enfin sur ce réservoir (inopérant depuis 15 ans) ont permis d'améliorer considérablement l'accès à l'eau pour la population de Beitunia.

**En 2024**, a été construite techniquement et financièrement la prochaine convention de coopération qui intègre un volet eau potable et un volet assainissement, en partenariat avec Rennes Métropole et la municipalité de Ramallah. Ces travaux seront déployés à partir de 2025.

# 07. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROBLEMATIQUES EMERGENTES

## I. LA DEMARCHE ENERGETIQUE

La Collectivité s'est engagée dans une démarche énergétique basée sur trois piliers :

Sobriété

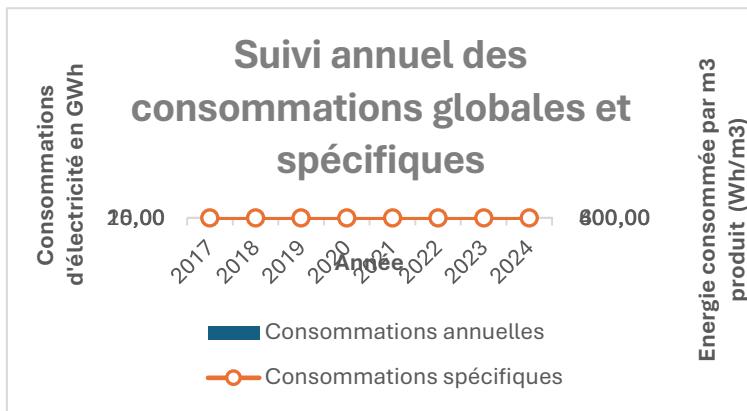
Efficacité

Renouvelabilité

L'objectif principal de la démarche énergétique est d'améliorer le mix énergétique de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dont l'ambition est d'atteindre un taux de consommation d'origine renouvelable de 35 % (hors production renouvelable nationale). Le taux 2024 d'autoproduction d'énergie renouvelable par rapport à la consommation de la Collectivité a chuté, il est de ~4% du fait de l'indisponibilité de la centrale hydroélectrique de Rophémel sur la majorité de l'année suite à la vidange du barrage de Rophémel pour effectuer les travaux de réfection de l'étanchéité du barrage.

### 1. La consommation énergétique

#### 1.1 Analyse de la consommation d'énergie



La consommation globale sur le périmètre d'exploitation d'Eau du bassin Rennais pour l'année 2024 est de 14,97 GWhs.

Les consommations globales ainsi que les ratios de consommation au m<sup>3</sup> produits de 2017 à 2024 sont présentées dans la figure suivante.

On observe une diminution de la consommation rapportée au m<sup>3</sup> produit, de 3% par rapport à 2023.

Cette baisse peut s'expliquer par une amélioration globale du rendement énergétique de deux gros ouvrages : les usines de Villejean et Mézières sur Couesnon.

On constate également une baisse de la consommation globale du patrimoine de la Collectivité de 4% par rapport à l'année 2023, soit 600 MWh, principalement en lien avec l'arrêt de l'usine de Rophémel pour travaux pendant 9 mois (l'usine de Villejean ayant un coût KWH/m<sup>3</sup> plus faible). L'absence de sécheresse et de températures extrêmes a permis à la Collectivité de ne pas prélever dans le Meu. De plus, Eau du Bassin Rennais a reçu plus d'un

## 1.2 Recherche d'efficacité énergétique

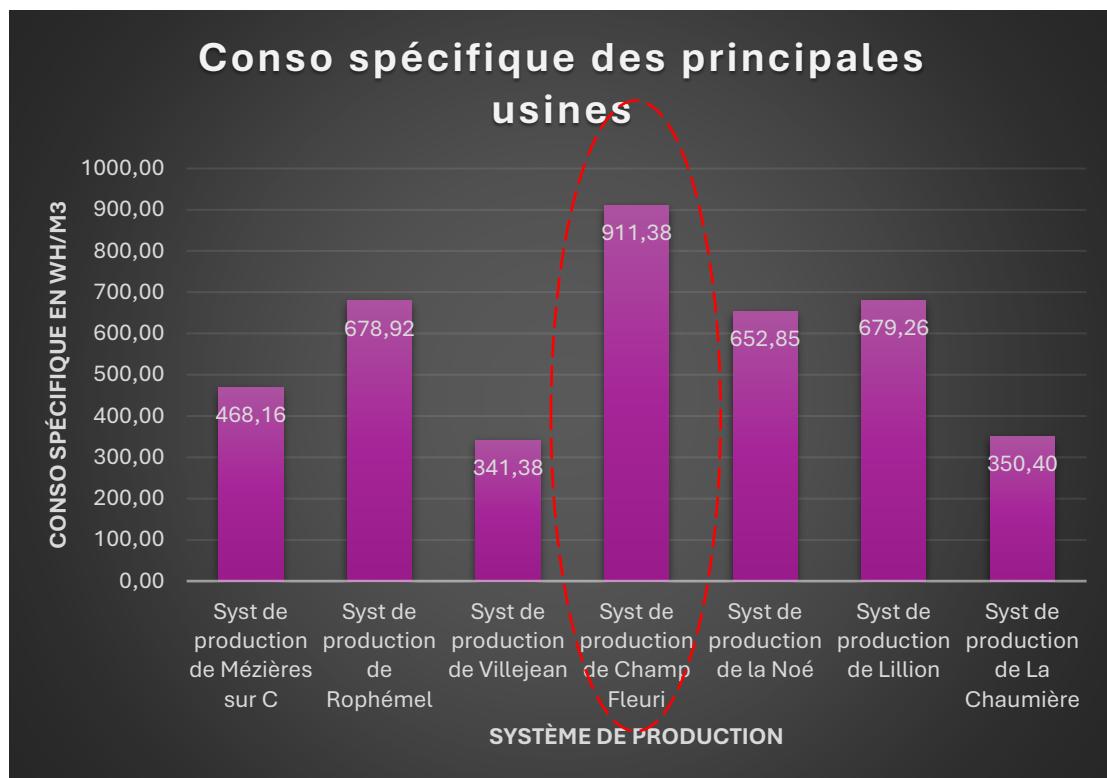
### Audit énergétique :

La 3<sup>ème</sup> phase de la mission d'audit énergétique réalisée en 2024 a permis de proposer un plan d'actions de remplacement de pompages et variateurs, notamment sur le site de Mézières sur Couesnon, Champs Fleury et Villejean en 3 temps, permettant d'économiser 477 MWh par an pour un coût d'investissement d'environ 224 000 €.

Ces travaux sont inscrits dans le programme de renouvellement piloté par la SPL Eau du Bassin Rennais.

### Intelligence artificielle :

L'usine de Champ Fleury, identifiée comme la plus énergivore du patrimoine en termes de ratio de consommation énergétique (Wh/m<sup>3</sup>), a été sélectionnée pour une expérimentation visant à optimiser le pilotage des systèmes pompes-réservoirs à l'aide d'une solution d'intelligence artificielle développée par la société Pure control.



En 2024, des ajustements ont été réalisés sur les programmes d'automate pour permettre aux installations d'être compatibles et communicantes avec le système Purecontrol. Cela a permis de démarrer le pilotage IA des installations au **1<sup>er</sup> octobre 2024**.

Durant les mois suivants, plusieurs ajustements ont été nécessaires afin de traiter les instabilités liées à la perte temporaire de pilotage IA et à l'intégration des pratiques d'exploitation.

Malgré ces difficultés, il est important de souligner que la solution IA mise en place vise à réaliser des économies d'énergie en favorisant une consommation décalée vers les heures creuses.

**Le gain estimé est de 13% sur la facture annuelle.**

## 2. Production d'énergie renouvelable

### 2.1 Analyse de la production d'énergie

Dans le cadre de sa transition énergétique, la Collectivité s'appuie sur un mix de production renouvelable composé d'une turbine hydroélectrique et trois centrales photovoltaïques. Ces installations contribuent à la réduction de l'empreinte carbone tout en renforçant l'autonomie énergétique. Leur performance est suivie en continu afin d'optimiser les rendements. D'autres installations renouvelables (deux microturbines et 10 parcs photovoltaïques) sont également prévues sur un ensemble de sites afin de renforcer "l'orientation stratégique énergétique de la Collectivité" et poursuivre la dynamique engagée.

**Le tableau ci-dessous présente les données des installations existantes :**

Site de production	Centre de Rophémel	Villejean Pulsazur	Villejean boue	Usine Mézière	Part de la consommation
Type de centrale	Hydroélectrique	Photovoltaïque	Photovoltaïque	Photovoltaïque	
Puissance installée (kW)	2500	100	25	6	-
Prod 2019 (MWh)	319	117	29	7	3%
Prod 2020 (MWh)	3052	113	28	7	21%
Prod 2021 (MWh)	2373	110	28	3,2	16%
Prod 2022 (MWh)	1244	112	27	6	8%
Prod 2023 (MWh)	256	109	28	5,8	3%
Prod 2024 (MWh)	452	94	27	4,9	4%

La part de consommation couverte par les installations renouvelables de la Collectivité s'élève 4% en 2024, une valeur très impactée par l'arrêt prolongé de la turbine pendant la vidange du barrage de Rophémel. Cet arrêt est survenu en mars 2024 et a duré jusqu'à la fin de l'année.

La production photovoltaïque de l'ensemble des installations PV est très marquée par un gisement solaire exceptionnellement faible en 2024, une des années les moins ensoleillées des trois dernières décennies

## 2.2 Micro-turbine



L'installation d'une micro-turbine en lien avec l'arrivée de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA) sur le site de Villejean est en phase de finalisation. Les démarches administratives sont en cours, notamment l'attente de l'autorisation de raccordement de la turbine au réseau d'eau potable par les services compétents.

*Vue au premier plan de la turbine installée à Villejean*

D'une puissance de 25kW, cette turbine, prévue pour fonctionner en autoconsommation, tournera avec l'eau gravitaire en provenance de Férel 8 mois par an et alimentant les 2 cuves hautes du réservoir. La production est estimée à 90 000kWh/an. Sa mise en service est prévue en 2025.

L'installation d'une micro-turbine sur le site des Gallets sera réalisée après la refonte du même site. En configuration actuelle de ce site, le gisement est estimé à 70 MWh/an.

## 2.3 Sécurisation d'alimentation énergétique

La Collectivité a mis en œuvre des solutions visant à garantir l'alimentation énergétique des sites stratégiques en cas de coupure, tout en assurant la continuité de service.

Les 3 types de solutions ont été déployés dépendant notamment de la criticité de l'usine, de la configuration du réseau alimentant l'ouvrage, du coût mis en œuvre.

- Les groupes électrogènes constituent une solution de secours autonomes et sont particulièrement adaptés aux sites déportés ou aux installations nécessitant une alimentation de secours immédiate et durable.
- Les coffrets de raccordement sont installés dans les sites où la modularité / présence d'une source d'énergie complémentaire est requise.
- Enfin, les cellules motorisées sont utilisées dans les sites les plus sensibles où l'automatisation, la continuité d'alimentation et la rapidité d'intervention sont essentielles.

## Les travaux réalisés en 2024 sont :

3 groupes électrogènes ont été installés sur les sites de pompage ayant des réservoirs aval de faibles autonomies (environ 3h) : le réservoir de Bédée, la reprise de la Caliorne, et la surpression des Landelles.



Vue de face du groupe électrogène installé à Bédé



Vue de face du coffret de raccordement BT installé à Mézières sur Couesnon

Des coffrets de raccordement permettant de basculer du réseau ENEDIS à un groupe électrogène mobile ont été installés sur les sites n'acceptant pas une coupure électrique plus longue que de 8h à 12h, notamment l'usine de Champ Fleury et ses captages Pavais et Maronnais, ainsi que le captage de la Roche à Mézières sur Couesnon.

Les cellules motorisées sont utilisées sur les sites ayant deux arrivées HT distinctes. Le basculement d'une artère HT à l'autre est réalisé à distance par ENEDIS pour réduire le temps de la coupure. Les cellules ont été installées sur le site des Gallets et l'usine de Champ Fleury.

Le solde des travaux (installation des cellules motorisées à Villejean) sera réalisé en 2025 après le redémarrage de l'usine de Rophémel.



Vue de face des cellules motorisées installées au site des Galets

## 2.4 Installation de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de la transition énergétique de la Collectivité, une mission a été engagée pour identifier le potentiel de développement photovoltaïque sur l'ensemble du patrimoine. Cette démarche vise à renforcer la production locale d'énergie renouvelable et accélérer l'atteinte de l'objectif de 35% d'autoconsommation d'ici 2035.

En 2024, le bureau d'étude Tecsol a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Une phase de diagnostic a été menée sur 14 sites, permettant d'évaluer leur faisabilité technique et énergétique. Le choix a été resserré sur plusieurs critères comme la surface disponible, l'accessibilité et l'état des structures portantes. A l'issue de cette phase, 8 sites ont été retenus pour une surface de 6 700 m<sup>2</sup> et un taux de couverture estimé à 7,6% de l'énergie consommée.

En fin de l'année 2024, deux consultations ont été lancées pour la passation des marchés suivants :

- Le marché géotechnique : vise à vérifier la faisabilité d'installations photovoltaïques au sol.
- Le marché structurel : a pour vocation de vérifier la capacité portante des toitures afin de s'assurer qu'elles peuvent accueillir la charge des panneaux photovoltaïques.

Les entreprises attributaires de ces marchés débuteront leurs prestations en 2025.

## II. ACTIONS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eau du Bassin Rennais est confrontée à des problématiques émergentes nécessitant l'engagement de programmes de recherche dans des champs d'expertises très divers (chimie, sciences du sol et du sous-sol, sciences de l'eau, agronomie, économie, droit, santé, environnement, numérique, ...). Le contexte de changement climatique, le développement de notre territoire, la vulnérabilité quantitative et qualitative des ressources en eau, les questions des abonnés, la transition numérique, la transition agro-écologique vont alimenter dans les prochaines années le besoin de recherche et développement.

Le travail de recherche et développement pour être efficace ne peut pas être mené sans relations étroites avec les autres acteurs (Collectivités, Universitaires, Entreprises innovantes, Exploitants par exemple). La première Chaire Eaux et Territoires (2019-2023), menée en collaboration avec l'Université Rennes 1 et Rennes Métropole a permis de modéliser l'impact du changement climatique sur les bassins versants du Bassin Rennais.



Réunion de lancement de la Chaire Eaux et Territoires II le 7 octobre 2024.

Une nouvelle Chaire Eaux et Territoires (2024-2028) de la Fondation de l'Université de Rennes a démarré le 7 octobre 2024 ; elle a pour partenaires la Collectivité, la SPL, Rennes Métropole et le SMG Eau 35 et porte sur 3 grands axes de travail : (1) la modélisation des retenues, (2) le transfert des pesticides et (3) l'optimisation des rejets de station d'épuration.

En complément, le travail mené dans le cadre du projet IRIS-E, qui réunit les forces académiques et socioéconomiques du territoire afin de faire de la métropole rennaise et de la Région Bretagne le laboratoire européen pour la transition environnementale, sera associé à celui de la Chaire.

## 1. Anticipation et adaptation au changement climatique

### 1.1 Anticipation et modélisation des ressources

Une compréhension approfondie du fonctionnement des retenues est essentielle pour estimer les pertes vers le milieu souterrain et évaluer l'impact du changement climatique sur leurs capacités de remplissage. Ce projet de modélisation a été lancé dans le cadre de la thèse de Ronan Abhervé et poursuivi en 2024 avec le post-doctorat d'Alexandre Coche au sein du laboratoire Géosciences. Il se concentre sur les systèmes de retenue, qui constituent la principale source d'approvisionnement en eau du Bassin Rennais.

Le bassin versant de la Chèze est un système aquifère réactif, avec une faible capacité à stocker l'eau, ce qui le rend sensible aux variations climatiques. L'objectif était de modéliser ce réservoir pour anticiper les périodes de faible niveau d'eau et les épisodes de surverse. Malgré les défis de convergence et de calibrage, cette approche vise à mieux reproduire les niveaux historiques du réservoir et à prédire efficacement les fluctuations futures. Un premier bilan des flux a permis d'inventorier les processus clés du réservoir, incluant les apports par les ruisseaux latéraux, les précipitations et les échanges souterrains. Les fuites souterraines, peu influencées par la gestion du réservoir, soutiennent les débits de la rivière Chèze en aval. Les écoulements de surface constituent l'essentiel des apports au réservoir, influençant fortement son niveau. Pour gérer les prélèvements et les ressources d'appoint du Meu et du Canut, il est nécessaire que la modélisation repose sur des prévisions fiables de pluies, adaptées aux horizons temporels (hebdomadaires à mensuels). Différentes méthodes de couplage ont été testées pour intégrer ces écoulements de surface dans le modèle.



Les prochaines étapes du projet seront menées dans le cadre de la thèse de Bastien Boivin qui a démarré en **octobre 2024** et vise à affiner le modèle du système Chèze-Canut. Une poursuite des travaux sur d'autres sites sera réalisée, notamment sur la retenue de Rophémel et les retenues de la Haute-Vilaine en lien avec le **SMG Eau 35**. Les prévisions saisonnières ou à court terme seront couplées avec le modèle de réservoir, et les différents modèles de gestion des ressources seront interconnectés pour créer un système de modélisation global du Bassin Rennais.

### 1.2 Transfert des pesticides

Les pesticides et leurs métabolites sont la principale et la plus difficile pollution à traiter dans les usines de production d'eau potable. Comprendre leur transfert depuis les parcelles agricoles vers les ressources en eau est essentiel pour mettre en place des politiques de protection efficaces. Ce projet lancé en 2024 dans le cadre d'un dispositif universitaire « PhD Track » prévoit une analyse approfondie des transferts de

pesticides dans les bassins versants de la Chèze et du Canut, associée à une modélisation précise de ces phénomènes.

La première étape consiste à analyser les données existantes, suivie par la réalisation de campagnes de prélèvements et d'analyses sur les bassins versants pour compléter les informations. Ensuite, les modèles adaptés aux spécificités locales seront définis et ajustés, en intégrant les données chimiques disponibles. Un focus sera porté sur l'acide trifluoroacétique qui est un PFAS et un sous-produit de dégradation de pesticides fluorés. Cette démarche aboutira à une modélisation détaillée des transferts de pesticides pour prédire leur concentration. Les résultats seront partagés avec les agriculteurs pour discuter avec eux des bénéfices liés à un changement de pratique (désherbage mécanique, allongement des rotations, prairies, bocage, ...).

Pour le Canut, des actions spécifiques de suivi et de modélisation seront menées. En continu, le suivi du bassin versant inclura la maintenance et l'observation des équipements, des analyses (éléments majeurs, traces, isotopes, gaz dissous) et la valorisation des résultats obtenus. La modélisation des transferts de pesticides sur le bassin versant se déroulera en plusieurs étapes : d'abord, la définition des molécules cibles et de leurs caractéristiques chimiques, puis la constitution de chroniques de données, pour enfin développer le modèle qui représentera fidèlement les dynamiques de transfert observées.

### **1.3 Hydraulique des drains du Coglais**

**Depuis 1883**, les drains du Coglais alimentent Rennes en eau potable, mais leur fonctionnement hydrogéologique reste encore mal compris. Une étude lancée en 2024 vise à éclaircir les relations entre les drains, les ruisseaux et la nappe phréatique, notamment en analysant l'origine de l'eau et les dynamiques hydrologiques, qui varient selon les conditions (hautes et basses eaux). Les pratiques agricoles, comme la transition vers l'agriculture biologique, influencent les flux d'éléments, tout comme les projets de restauration écologique envisagés dans le secteur.

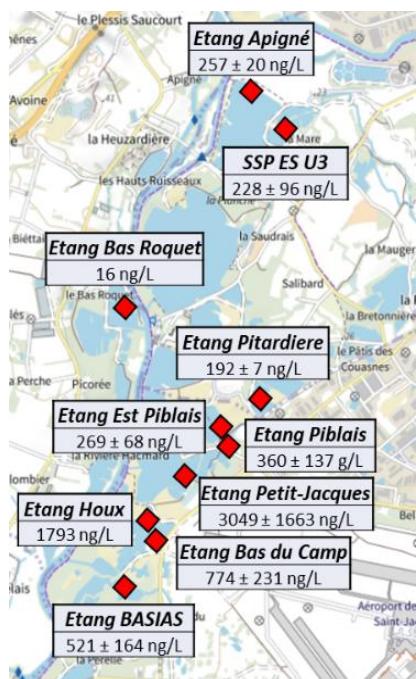
Le projet s'articule autour de l'étude de certains sous-bassins versants, spécifiquement les drains 2, 3, 4, 7, 10, et 12, touchés par des modifications écologiques et agricoles. Il inclut plusieurs étapes, notamment la synthèse des données existantes et l'exploration géophysique pour caractériser le sous-sol. La phase d'étude sur l'hydrologie et la qualité de l'eau consistera en la mesure des débits, le suivi piézométrique et l'analyse hydrochimique, isotopique et en radon pour mieux comprendre les échanges eau, nappe et sous-sol. Une synthèse des résultats est prévue chaque année, accompagnée d'un schéma conceptuel final de fonctionnement des drains en 2026. Ces résultats permettront d'évaluer la sensibilité des drains aux changements environnementaux, agricoles et climatiques.

## **2. Anticipation des problématiques émergentes**

Plusieurs études démarrées en 2023 ont été poursuivies en 2024 sur la présence et le devenir de nouveaux polluants dans les ressources en eau et les usines de production d'eau potable d'Eau du Bassin Rennais. Les résultats de ces études doivent permettre de préparer l'intégration à venir ou probable de ces nouveaux polluants dans la réglementation.

## 2.1 PFAS

Une mise à jour du code de la santé publique a été réalisée fin 2022 suite à la refonte de la directive européenne sur l'eau potable en 2020. 7 nouveaux paramètres de qualité d'eau avec des limites de qualité associées ont été ajoutés, parmi lesquels figurent les substances per- ou polyfluoroalkylées (PFAS). La CEBR a mené des études en 2023 et 2024 sur ces nouveaux polluants. L'objectif était de caractériser l'état des ressources en eau et de déterminer avec la SPL l'efficacité des filières de potabilisation pour éliminer les PFAS.



Les PFAS sont retrouvés dans toutes les principales ressources en eau du Bassin Rennais à des concentrations bien inférieures à la limite de qualité des eaux traitées ( $0,1 \mu\text{g/L}$ ), sauf sur l'étang des Bougières utilisé comme secours lors des sécheresses (environ  $0,16 \mu\text{g/L}$ ). La réalisation des campagnes d'échantillonnage sur le bassin hydrographique de cet étang a montré que la nappe souterraine était également contaminée. Les PFAS y proviennent des eaux pluviales et de la rivière Le Petit Blosne en amont de l'étang, avec des concentrations de l'ordre de  $0,2$  à  $0,5 \mu\text{g/L}$ . D'autres étangs au sud de la zone sont touchés par cette pollution, avec des concentrations beaucoup plus élevées, jusqu'à  $4,5 \mu\text{g/L}$ . Cette contamination est attribuée à la présence d'anciennes décharges enterrées dans lesquelles ont été enfouis des déchets de l'industrie automobile, de la ville de Rennes et de l'assainissement. En revanche la rivière la Vilaine ne présente pas des concentrations problématiques en PFAS.

Pollution en PFAS dans les étangs au sud-ouest de Rennes.

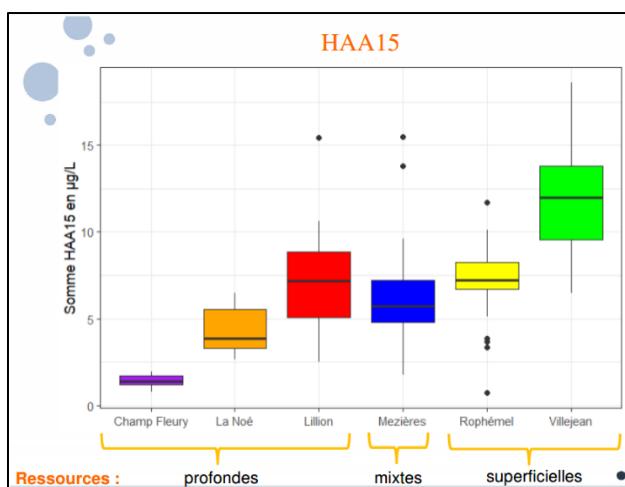
Les essais d'adsorption en laboratoire ont montré que certains PFAS s'adsorbent peu sur du Charbon Actif en Poudre (CAP) pour des doses habituellement rencontrées sur les usines d'eau potable. Le suivi des performances des filtres à Charbon Actif en Grain (CAG) sur l'usine de Lillion a confirmé la difficulté à éliminer correctement les PFAS par adsorption sur charbon actif. Une chute rapide des performances y est observée et un renouvellement des filtres tous les 2 mois (au lieu d'un renouvellement annuel avant la découverte des PFAS) est nécessaire pour respecter la limite de qualité des eaux traitées (soit un surcoût annuel estimé à 100 000 €). Les différents essais d'adsorption ont montré que les PFAS les plus petits et hydrophiles sont moins bien adsorbés que les composés grands et hydrophobes.

A la suite de cette étude, plusieurs pistes sont envisagées pour remédier à la pollution en PFAS. A court terme, il est nécessaire d'optimiser le fonctionnement des filtres de l'usine de Lillion et de sélectionner un meilleur CAG. A long terme, il est envisagé de transférer l'eau sur une usine mieux adaptée à cette pollution ou de revoir la filière de traitement de l'usine de Lillion en augmentant le nombre de filtres ou en employant d'autres procédés.

## 2.2 Acides haloacétiques

Les acides haloacétiques (HAA) sont un groupe de sous-produits de désinfection qui se forment lorsque le chlore utilisé pour désinfecter l'eau potable réagit avec la matière organique naturelle présente dans l'eau. La concentration des HAA dans l'eau potable est réglementée par les autorités sanitaires. En France, la limite de qualité est de 60 microgrammes par litre ( $\mu\text{g/L}$ ) pour la somme des cinq HAA les plus courants. D'autres HAA sont présents dans l'eau mais leur concentration n'est pas réglementée.

Pour mieux comprendre la formation de ces HAA et connaître leurs concentrations dans les eaux traitées, une étude a été lancée avec le LERES (Laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé), plateforme technologique d'analyse chimique et microbiologique de l'École des hautes études en santé publique (EHESP). 15 HAA sont étudiés sur l'eau traitée des usines de Villejean, Rophémel, Mézières-sur-Couesnon, Lillion, La Noé et Champ-Fleury.



Tout d'abord, cette étude a permis de montrer que la future limite de qualité sur les 5 HAA fixée à 60  $\mu\text{g/L}$  est respectée sur l'ensemble des stations étudiées (points de production) et sur les deux points de distribution alimentés par la station de Villejean (Rennes). Parmi les 5 HAA, c'est l'acide dibromoacétique (DBAA) qui est le plus quantifié. Aucun HAA chloré n'est quantifié dans les eaux souterraines.

*Concentration en acides haloacétiques dans l'eau traitée de plusieurs usines de production d'eau potable du bassin rennais.*

Parmi les composés émergents, ce sont les composés bromés ou mixtes qui sont prédominants : l'acide bromochloroacétique (BCAA), l'acide bromodichloroacétique (BDCAA) et l'acide dibromochloroacétique (DBCAA).

Ce travail a également permis de montrer que :

- Les usines alimentées par des eaux superficielles ou mixtes présentent des concentrations en HAA plus importantes que celles alimentées par des eaux souterraines, sauf l'usine de Lillion qui présente des concentrations en DBCAA et DBCAA comparables aux usines alimentées par des eaux de surface.
- Tout en étant conforme à la norme, plusieurs composés bromés dépassent certaines valeurs guides sanitaires ou indicatrices proposées par l'ANSES en novembre 2023. Le LERES et la Collectivité se rapprocheront des autorités sanitaires pour échanger sur ce constat et analyser les conséquences.
- En ce qui concerne les conditions de formation, le rapport COT/Br- est un indicateur corrélé au degré d'incorporation du brome dans les HAA, donc ce ratio est pertinent pour suivre le potentiel de formation de HAA bromés.
- La nature du COT estimée par l'utilisation du SVA254 n'a pas donné de résultats probants à ce stade de l'exploitation des données

Une meilleure connaissance de la réactivité des précurseurs (matière organique, bromures) et des conditions de (re)chloration en production et dans les réseaux pourraient permettre de mieux gérer la production des HAA, notamment bromés.

### 3. Petit cycle de l'eau circulaire

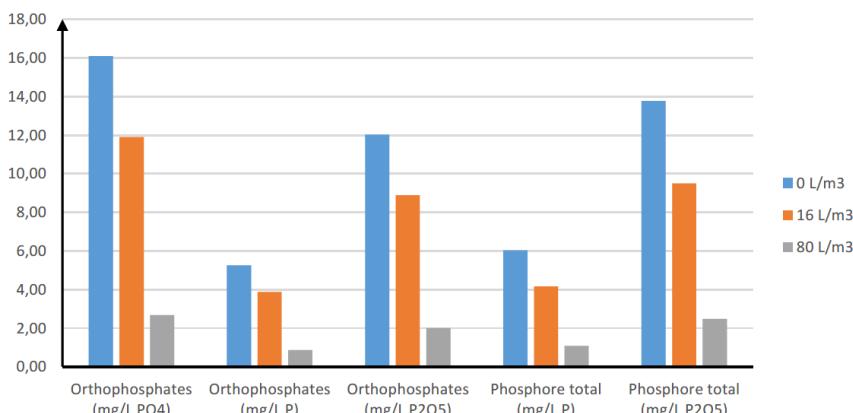
Le petit cycle de l'eau désigne l'ensemble des étapes que l'eau suit lorsqu'elle est utilisée par l'homme, depuis son prélèvement jusqu'à son retour dans le milieu naturel. Rendre ce cycle plus vertueux est devenu nécessaire pour faire face à la raréfaction des ressources en eau, en lien avec le changement climatique et l'augmentation des coûts pour traiter des polluants toujours plus nombreux et difficiles. Développer la circularité des flux entre l'eau potable et l'assainissement peut avoir des impacts positifs notamment des bénéfices économiques et environnementaux.

#### 3.1 Recyclage des terres de décantation

La prise en compte des métabolites de pesticides dans le pilotage des usines de Mézières-sur-Couesnon et Villejean a conduit depuis quelques années à fortement augmenter les doses de charbon actif en poudre (CAP). En conséquence, les terres de décantation (TDD), qui récupèrent l'ensemble des matières solides issues de l'eau brute et des process de traitement, se concentrent en CAP. L'idée de ce projet lancé en 2023 est d'utiliser les terres de décantation produites sur l'usine de production d'eau potable de Villejean comme réactif sur l'usine de traitement des eaux usées de Beaurade. En effet ces terres de décantation sont riches en chlorure ferrique et en CAP, deux réactifs qui participent à l'élimination du phosphore, des métaux lourds et des micropolluants organiques. Une réduction de la consommation en chlorure ferrique sur l'usine de Beaurade serait ainsi envisageable pour des performances de traitement similaires. Un dernier avantage serait une élimination du CAP par incinération dans la filière boue de Beaurade, et donc l'absence d'épandage sur des terres agricoles.

Des essais ont été menés à l'échelle du laboratoire par les équipes R&D de la SPL depuis 2023 pour étudier la capacité de ces TDD, mais également celle des boues liquides de l'usine de Villejean, à traiter les polluants contenus dans l'eau usée à l'entrée de la station d'épuration de Beaurade. Ces essais montrent une réelle efficacité, avec un abattement supérieur à 80% pour le phosphore et proche de 60% pour la matière organique. Pour trois résidus médicamenteux, le cuivre et le zinc, des abattements variables mais intéressants sont observés selon la molécule et la dose.

Pour faire suite à ces résultats prometteurs, une étude de faisabilité sera lancée en 2025 pour travailler sur la possibilité technique et économique de réaliser à grande échelle ce transfert des terres de décantation de Villejean à Beaurade.



*Diminution de la concentration en phosphore dans les eaux usées pour différentes doses de boues liquides riches en chlorure ferrique et charbon actif en poudre.*

### 3.2 Projet REPOLISH

Dans un contexte de changement climatique qui intensifie les défis liés à la gestion du cycle d'usage de l'eau (aussi appelé petit cycle de l'eau) dans nos villes, le projet REPOLISH (Removal of Emerging POLLutants In the SHort water cycle) propose des solutions innovantes pour traiter voire réutiliser en toute sécurité les eaux urbaines du Bassin Rennais. Ce projet, dont le montage a été finalisé en 2024 avec un démarrage au second semestre 2025, vise ainsi à répondre à des enjeux environnementaux et sanitaires cruciaux.

REPOLISH cherche à étudier et mettre en œuvre des procédés de traitement d'eau innovants, notamment la nanofiltration fibres creuses, en caractérisant leurs performances avec des techniques d'analyses de polluants innovantes dites non ciblées, pour améliorer la qualité de l'eau dans le cadre de la production d'eau ou de la réutilisation des eaux usées traitées. Les principaux polluants ciblés sont les micropolluants ainsi que les polluants microbiologiques et les microplastiques. Le projet vise à répondre à deux principales contraintes : la réutilisation sécurisée des eaux usées traitées pour des usages tels que l'arrosage d'espaces verts, l'irrigation ou la recharge de ressources superficielles (étang), et la fourniture d'une eau potable de qualité en période de sécheresse. Les terrains d'étude sont localisés dans la Métropole de Rennes mais l'idée du projet est de servir de démonstrateur pour d'autres villes en France.

Le projet est une collaboration entre l'Université d'Aix-Marseille (équipe Procédés Membranaires du laboratoire Mécanique, Modélisation et Procédés Propres), l'Ecole Pratique des Hautes Études de l'Université Paris Sciences et Lettres (laboratoire Milieux environnementaux, transferts et interactions dans les hydrosystèmes et les sols), Eau du Bassin Rennais et la société InovaYa.

## 4. Sobriété des process et des usages

Réduire les gaspillages et optimiser chaque étape du cycle de l'eau, de la production à la consommation, est nécessaire pour faire face à une augmentation de la demande en eau et parvenir à une diminution des prélèvements dans les ressources en eau. Cela passe par des réseaux mieux entretenus, des équipements et des procédés économies, et une sensibilisation accrue des usagers. Cette approche est essentielle pour préserver la ressource et répondre aux défis climatiques.

## 4.1 Projet DREauP

Un consortium composé de 5 collectivités a été constitué en 2022 (SMEGREG, CEBR, Eau de Paris, Eau 17, Régie des Eaux de Bordeaux), le CSTB et l'INRAE pour travailler ensemble sur un projet de recherche destiné à mieux connaître les consommations des usagers au sein de leurs foyers, afin d'actualiser précisément le référentiel de consommation. Ces mesures in situ, auprès de 500 foyers, seront complétées d'enquêtes auprès des ménages et d'un dispositif expérimental de psychologie sociale portant explicitement sur les leviers sociotechniques et cognitifs de la réduction des consommations d'eau potable.

La première phase du projet (connaissance du parc des équipements et expérimentation des technologies de mesure) a été engagée en 2023. Un travail de recherche et de benchmarking a donné lieu à une pré-sélection de technologies de compteurs capables de répondre à la précision de mesure recherchée à partir de 2024 et ainsi d'affecter chaque puisage d'eau à un type d'usage de l'eau.

Une expérimentation en conditions réelles sur un panel de 10 foyers, s'est déroulée au cours du premier semestre 2024 et a permis de choisir la technologie de mesure à déployer à partir de 2025.

Un accord de consortium avec 20 collectivités et 2 organismes de recherche a pu être signé en début d'année, actant les différents financements du projet.

En parallèle un marché a été attribué à l'entreprise TMO pour le recrutement des 500 foyers volontaires (tirage au sort dans les bases abonnés des collectivités participantes, envoi d'un mail de sollicitation, échange téléphonique avec les volontaires et signature de la convention de participation), ainsi qu'un marché à la société Diehl pour l'acquisition du matériel de mesure.

## 4.2 Nouveaux charbons à « faibles coûts carbone »

Le charbon actif est un réactif indispensable pour le traitement de la matière organique, des pesticides et de leurs métabolites. Avec l'augmentation des taux de traitements pour réussir à éliminer des molécules de plus en plus hydrophiles et réfractaires à l'adsorption, le coût économique pour la mise en œuvre du charbon est de plus en plus important. L'impact environnemental du charbon actif est également un facteur à prendre en compte, car il est très souvent produit à l'étranger à partir de matériaux fossiles « brûlés » dans des fours à très haute température. La production, le transport et la valorisation agricole du charbon actif engendrent donc des émissions de CO<sub>2</sub> importantes. De plus cette production à l'étranger fragilise l'indépendance géopolitique du traitement de l'eau potable en France.

Produire à moindre coût des charbons actifs locaux à partir de biomasse locale, par exemple du bois ou des déchets agroalimentaires, permettrait de réduire l'utilisation de produits provenant de l'étranger avec un coût et un impact environnemental importants. Les performances d'adsorption et la faisabilité économique et technique d'une production locale doivent cependant être démontrées.

Des essais ont été menés en 2024 par la SPL en collaboration avec l'Ecole des Métiers de l'Environnement à Bruz pour tester des charbons actifs à « faibles coûts carbone » produits dans les laboratoires de l'école à partir de biomasse locale. Les essais doivent se poursuivre en 2025 pour caractériser plus finement le potentiel des biochars pour le traitement de l'eau potable.

### III. UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'EAU

Pour l'aider dans sa réflexion pour construire son nouveau programme Ecodo, la Collectivité a engagé en 2024 une phase de concertation, accompagnée par un bureau d'études spécialisé et ainsi recueillir les avis et idées d'habitants, experts et élus.

Trois groupes de travail ont été constitués, pour réfléchir en parallèle à différents aspects de l'enjeu de réduction des consommations d'eau :

- Un groupe d'une dizaine d'élus ;
- Un groupe de 28 experts (partenaires de la CEBR, spécialistes de l'eau et de l'habitat, représentants des consommateurs, acteurs de la transition écologique, acteurs d'autres politiques publiques concernées par des enjeux de sobriété...) ;
- Un comité de 30 usagers domestiques du service de l'eau, chargé de recommander des pistes pour consommer moins d'eau dans les logements.

Ainsi entre le mois de février et le mois de juin 3 réunions du comité usagers, 3 réunions du groupe experts et une réunion du groupe d'élus se sont tenues autour de la question « Comment réduire significativement nos consommations d'eau potable sur le territoire ».

Les échanges au cours de cette phase de concertation ont été très riches et ont nourri la réflexion de la Collectivité.



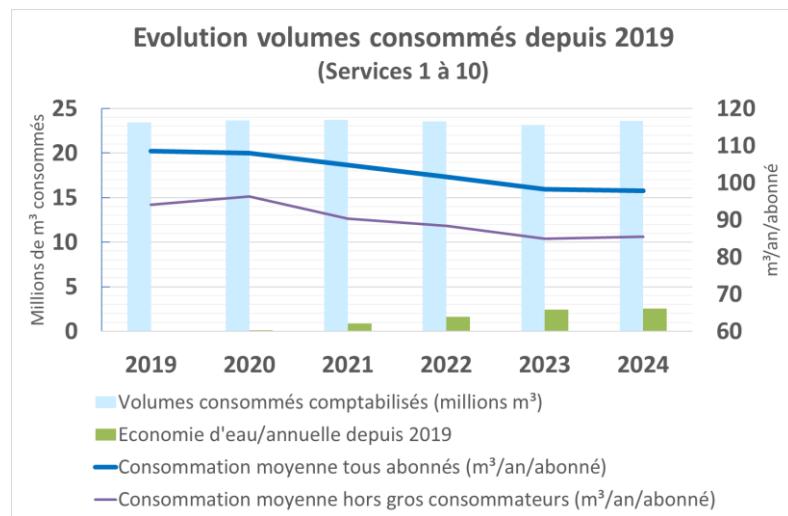
Aucun des groupes de concertation ne conteste les principes directeurs et les actions centrales actuelles du programme Ecodo. Ainsi, le prochain plan d'action doit être envisagé dans une certaine continuité de contenu.

Par contre la phase de concertation a révélé un consensus unanime sur la nécessité de faire évoluer le programme Ecodo en l'élargissant et en intensifiant les actions jugées actuellement insuffisantes pour répondre aux défis.

Les propositions issues de cette concertation serviront à construire le plan d'actions pour les 5 années à venir. La Collectivité a ainsi utilisé toute cette matière pour ébaucher des propositions de grands axes d'actions, discutées début 2025 pour valider un nouveau programme au cours de l'année.

Le suivi des consommations d'eau comptabilisées depuis 2019, sur le périmètre historique (services 1 à 10), montre une tendance à la baisse des consommations unitaires des différentes catégories d'usagers (cf. Partie Distribution, chapitre III)

Cette baisse a permis de maintenir un volume de consommation globale identique malgré une augmentation du nombre d'abonnés et de la population du territoire, générant une économie d'eau cumulée sur 5 ans de plus de 7 millions de m<sup>3</sup>.



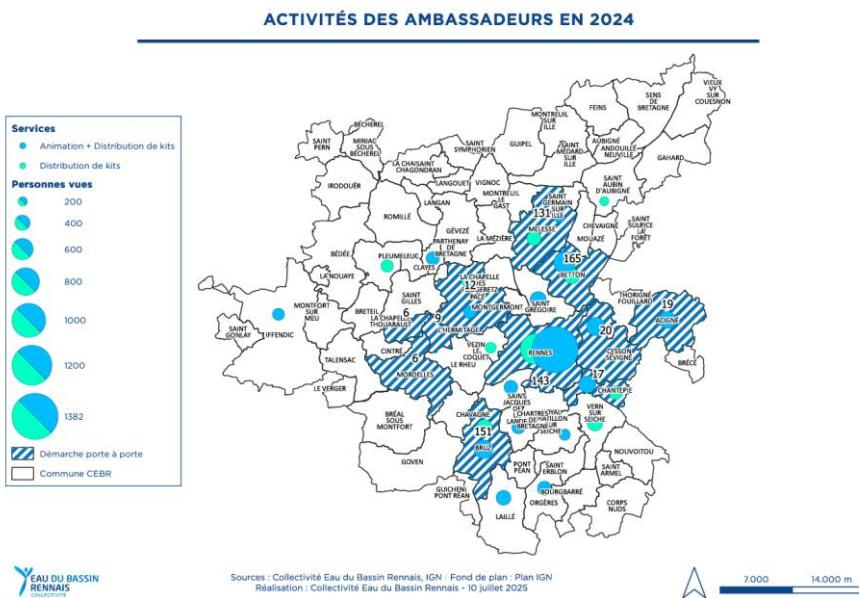
Pour analyser plus finement l'évolution de la consommation moyenne des abonnés, la prise en compte de la diminution de la taille des foyers (en nombre de personnes) sera à intégrer.



## 1. Conseiller les différents utilisateurs

### 1.1 Sensibilisation des abonnés domestiques

#### Poursuite de la mission des ambassadeurs de l'eau



L'équipe d'ambassadeurs de l'eau, composée de 2 binômes intervient auprès du grand public pour le sensibiliser aux économies d'eau et à la promotion de l'eau du robinet.

Pour toucher un public toujours plus large, et apporter une information à un public a priori non intéressé par le sujet, les ambassadeurs ont développé depuis 2023 des animations en entreprises.

Sur des moments de pause ou des temps dédiés par l'entreprise aux sujets de la transition écologique, les ambassadeurs ont sensibilisé les usagers et leur ont distribué des kits d'économie d'eau ; ces interventions ont eu lieu dans des entreprises comme Keolis, La Société Générale, Décathlon, Leroy Merlin...

Ces échanges sont également l'occasion pour certaines entreprises de démarrer un diagnostic de leurs équipements sanitaires avec les ambassadeurs ou de le demander à la technicienne de la Collectivité en charge des entreprises, selon le degré de complexité.



Au total, ce sont environ **7 800 kits** qui ont été distribués en 2024, en animation grand public, en porte-à-porte, en animation scolaire ou par courrier sur demande. En 2024 des dépôts de kits aux mairies volontaires ont également été proposés.

- **En porte-à-porte :** en 2024, 5 communes ont été touchées : Prolongation de l'intervention de 2023 sur Bruz au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 puis intervention sur les communes de Melesse et Betton, à partir du mois d'avril ; près de 440 personnes ont ainsi été rencontrées. Un partenariat a également été développé avec Aiguillon, Espacil et Neotoa pour une intervention des ambassadeurs dans plusieurs immeubles collectifs de Saint-Armel, Melesse et Rennes. Un peu plus de 230 personnes ont été rencontrées.
- **En animation :** environ 85 animations grand public réparties sur tout le territoire ont permis de toucher au total 3 600 personnes.
- **En visites individuelles :** au domicile des usagers qui souhaitent bénéficier de conseils personnalisés. Dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs CDAS, les ambassadeurs de l'eau ont conseillé 58 foyers en situation de surconsommation.



En 2023, pour renforcer le travail des ambassadeurs en porte à porte, une expérimentation du dispositif Voisin Malin avait été testée dans le quartier de Maurepas à Rennes, portée par l'association La Cohue. Elle avait permis de réaliser 169 entretiens. Cette opération qui a été appréciée et très qualitative a été reconduite en 2024. Malheureusement au vu du contexte de sécurité défavorable en fin d'année sur le quartier, l'opération a dû être suspendue et décalée à début 2025.



Un jeu sur l'empreinte eau a été conçu en partenariat avec l'Alec du Pays de Rennes pour sensibiliser le grand public aux consommations d'eau liées à la production, la distribution et le traitement des produits, biens ou services, que nous consommons au quotidien. Les ambassadeurs de l'eau ont eu l'occasion d'utiliser ce jeu lors d'animations grand public.

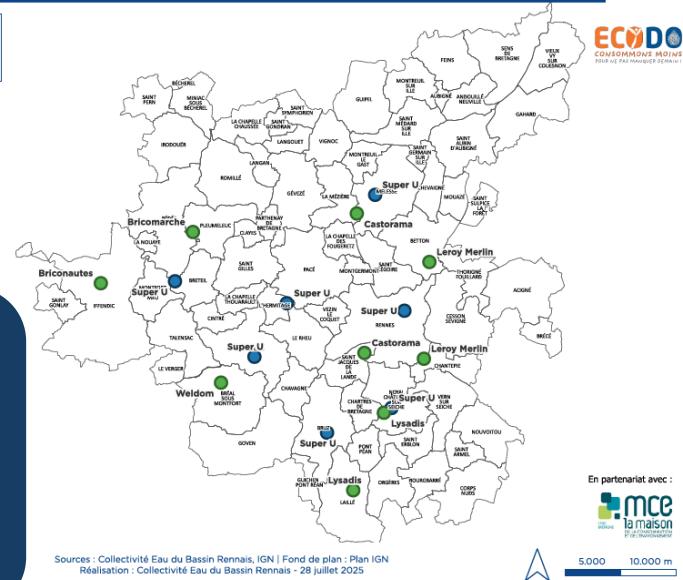
## Poursuite de la Charte Ecodo en partenariat avec les magasins de bricolage



En complément du matériel distribué gratuitement par les ambassadeurs, les usagers peuvent également trouver dans les magasins partenaires de l'opération « Charte Ecodo », une signalétique mettant en évidence les équipements hydro-économies.

- Grande surface alimentaire
- Grande surface bricolage
- Commune

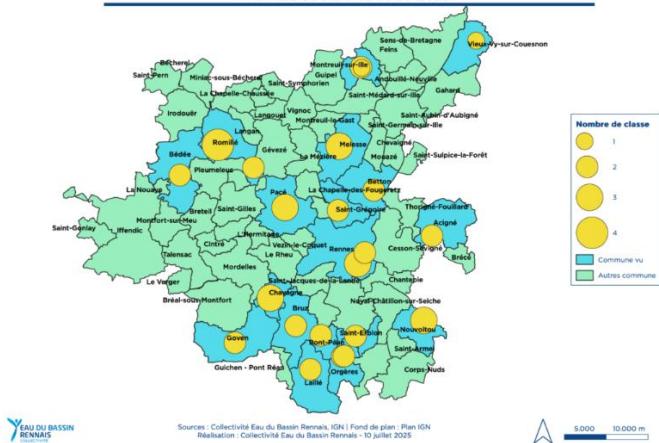
**CHARTE ECODO  
MAGASINS PARTENAIRES - 2024**



Cette opération initiée en 2017 avec 6 magasins et élargie à 15 magasins reste pertinente, en l'absence de réglementation nationale imposant le matériel hydro-économique dans les constructions neuves. La Collectivité a interpellé les différents députés du territoire à ce sujet en 2022.

## 1.2 Sensibilisation des scolaires

**CARTE DE LA RÉPARTITION DES ANIMATIONS SCOLAIRES ECODO  
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**



Les associations Eau et Rivières de Bretagne et Les Petits Débrouillards assurent pour la Collectivité la sensibilisation aux économies d'eau de 50 classes par an (1 200 élèves/an), sur un cycle annuel de 4 animations. En 2024, 1 160 élèves ont ainsi été sensibilisés dans 48 classes.

En 2024, il a été proposé aux écoles de participer à un jeu concours. Au vu du peu d'écoles inscrites, il a été décidé d'annuler la tenue de ce jeu et de requestionner son organisation pour le prochain marché d'animation scolaire.

Les Petits Débrouillards réalisent aussi pour la Collectivité des animations à destination des enfants des centres de loisirs et autres animations d'été dans les quartiers : en 2024, 201 enfants y ont participé au cours de 16 animations.

### 1.3 Sensibilisation des professionnels

#### Accompagnement des gros consommateurs par la CCI 35

Depuis 2021, un partenariat a été monté avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine (CCI 35), dans l'objectif d'accompagner les gros consommateurs du territoire (consommations supérieures à 3 000 m<sup>3</sup>/an) vers des solutions d'économie d'eau potable. L'objectif est de réaliser sur 3 ans 60 diagnostics initiaux, 30 pré-projets et d'organiser 3 ateliers de partage des bonnes pratiques.

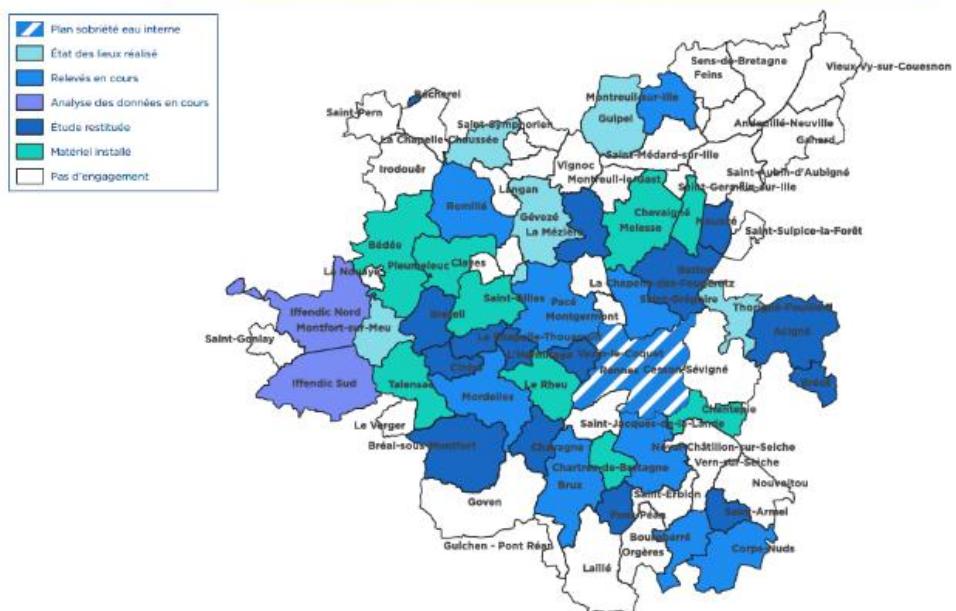
En 2023, des entretiens techniques avaient été réalisés avec 20 entreprises, 7 pré-projets effectués, et un atelier technique Ecodo à destination des industriels avait regroupé 15 participants sur les thématiques d'optimisation du nettoyage dans l'industrie agro-alimentaire, les techniques de comptage et le monitoring, ainsi que le déploiement de la télérèlage par la CEBR.

En 2024, le logo a évolué en Ecod'o PRO. En novembre une réunion a permis de poser le bilan de l'opération : au vu des enjeux, la CEBR a décidé de renforcer le suivi de ces gros consommateurs en interne, avec le recrutement d'un technicien dédié à cette mission.

En parallèle, un partenariat a été passé entre le SMG Eau35 et la CCI pour effectuer les diagnostics initiaux sur le département.

#### Accompagnement des communes

##### DIAGNOSTIC COMMUNAL ECODO ENGAGEMENT DES COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025



Sources : Collectivité Eau du Bassin Rennais, IGN | Fond de plan : Plan IGN  
Réalisation : Collectivité Eau du Bassin Rennais - 26 juin 2025



La Collectivité a poursuivi, en 2024, l'accompagnement des services techniques des communes de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable, dans le but de leur faire réaliser des économies d'eau. 39 communes (soit 55%) sont engagées activement, dont 23 communes qui ont bénéficié d'une restitution de leur guide de préconisations. A noter que sur la Ville de Rennes, des actions de réduction des consommations d'eau ont été réalisées depuis 2012, et qu'un nouvel état des lieux est en cours dans le cadre du plan de sobriété eau afin d'établir un nouveau programme d'actions.

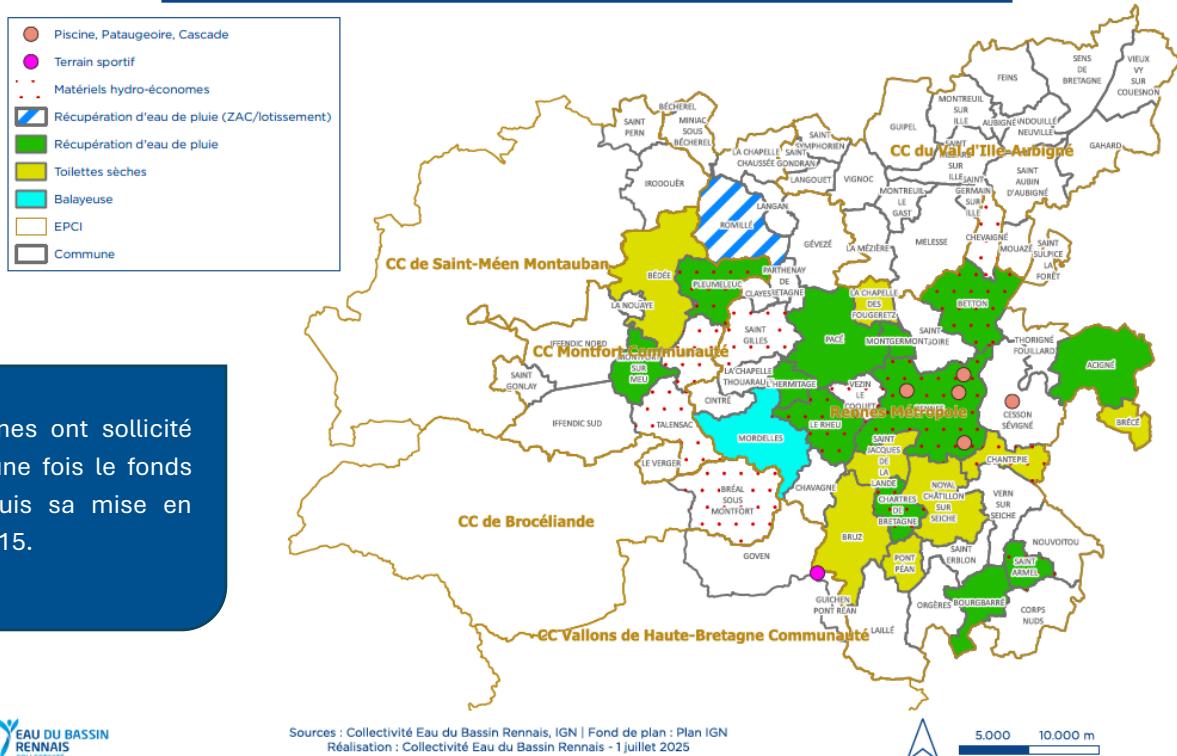
Par ailleurs, la Communauté de Communes du Val d'Ille d'Aubigné a initié la démarche de diagnostic de ses équipements intercommunaux en 2024 avec l'appui de l'Alec du Pays de Rennes.

## 1.4 Fonds ECODO

Le bilan des demandes de subventions sur le fonds ECODO (montant du fonds : 270 000 €/an) est le suivant :

BILAN DES SOLICITATIONS DU FONDS ECODO				
	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de demandes acceptées</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>34</b>
Individualisation des compteurs d'eau froide				
* Diagnostic des immeubles	15	15	11	9
* Travaux	9	3	4	8
Nombre de logements concernés	109	127	184	152
Investissements en faveur des économies d'eau	9	3	6	17
<b>Montant des aides accordées prévisionnelles (HT)</b>	<b>89 453 €</b>	<b>53 287 €</b>	<b>76 774</b>	<b>264 192</b>
<b>Taux de sollicitation du fonds annuel d'économie d'eau</b>	<b>33%</b>	<b>20%</b>	<b>28%</b>	<b>98%</b>

### PROJETS COMMUNAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE FONDS ECODO DE 2015 À 2024



Rennes Métropole a aussi sollicité des aides sur le fonds Ecodo pour différents projets permettant de réaliser des économies d'eau (travaux de modernisation de l'unité de valorisation énergétique de Villejean, la création d'une nouvelle aire de lavage à Montgermont et la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie à la cité artisanale du Blosne pour l'arrosage et le nettoyage de la voirie).

Par ailleurs, en 2024, d'autres acteurs du territoire ont également sollicité le fonds Ecodo pour des études ou des travaux permettant de réaliser des économies d'eau :

Cooperl - Montfort-sur-Meu	Condenseur adiabatique et recyclage d'eau
Cap Accession	Récupération d'eau de pluie pour usages intérieurs sur un collectif de 15 logements à Acigné
Association Foncière Urbaine Libre du Cora - Pacé	Mise en place de sous-compteurs

## 2. Une incitation à construire et rénover des bâtiments plus sobres en eau

### 2.1 Incitation à l'individualisation publique des consommations d'eau froide

L'individualisation publique des consommations d'eau (froide) consiste en l'installation de compteurs abonnés au service de l'eau dans chaque logement. Elle permet aux ménages de connaître et de suivre leur consommation réelle, et aussi d'avoir accès à la tarification progressive avec la première tranche gratuite. La littérature indique que l'individualisation des consommations permet de diminuer jusqu'à 20 % la consommation d'eau des foyers.

La réglementation impose l'individualisation des consommations dans les constructions neuves, mais laisse le choix aux constructeurs entre l'individualisation par des compteurs publics ou par des compteurs privés gérés directement par les propriétaires, qui ne peuvent pas servir de base à la facturation du service de l'eau. Parmi les immeubles collectifs mis en service en 2023, 94% sont individualisés en compteurs publics

Pour les nombreux immeubles anciens non équipés de compteurs individuels sur le Bassin Rennais, dont 1 500 à Rennes, la Collectivité finance à 100 % le diagnostic, et à 70% des travaux de pose de compteurs. Ce financement venait à l'origine en complément des aides de l'Agence de l'eau, qui ne subventionne plus ces travaux depuis 2019.

En 2024, la Collectivité a reçu et accepté 9 demandes d'aide pour la réalisation de travaux d'individualisation (152 logements). 9 diagnostics d'individualisation ont été réalisés en 2024.

En 2024 la Collectivité a également réalisé une étude bilan et perspectives de la politique d'aide à l'individualisation des immeubles anciens en comptages publics d'eau froide. Entre 2017 et 2023 la Collectivité a investi 344 000 € pour 51 opérations d'individualisation sollicitées par les copropriétés ou bailleurs sociaux, représentant 2 291 logements. Avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne jusqu'en 2016 le montant de subvention total est de 490 000 €.

La comparaison de l'évolution 2019-2023 des consommations des immeubles individualisés avec subvention avec celle des consommations de l'ensemble du parc des immeubles ou d'un échantillon d'immeubles non individualisés ne permet pas de mettre en évidence une diminution des consommations liée au passage en compteurs individuels publics. A noter que pour les logements en eau chaude collective, 1/3 de la consommation du logement n'est pas comptabilisée par le compteur public d'eau froide.

Au vu de ces éléments, la poursuite de la politique de subvention à l'individualisation sera réinterrogée pour le prochain programme Ecodo.

## **2.2 Intégration des préconisations Ecodo dans le référentiel Cerqual**

A l'occasion des visites des ambassadeurs de l'eau chez des usagers en situation de surconsommation, la Collectivité a pu constater que les logements neufs, y compris dans le parc social, ne sont pas nécessairement équipés en matériel hydro-économique, ce qui peut provoquer des surconsommations. Aussi la Collectivité s'est rapprochée de Rennes Métropole pour faire évoluer les exigences de qualité environnementale de l'offre nouvelle de logements aidés par Rennes Métropole.

Dans le cadre de l'écriture du prochain Programme Local de l'Habitat, le travail de réflexion a été poursuivi avec Rennes Métropole et CERQUAL pour intégrer des préconisations d'économies d'eau dans les exigences territorialisées de la partie Eau. Ces exigences, qui concernent les débits d'eau aux points de puisage dans le logement, le temps d'attente de l'eau chaude et l'accessibilité des compteurs, s'appliquent à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 aux constructions de logements aidés par Rennes Métropole.

## **2.3 Expérimentation de la télérelève des compteurs d'eau**

Depuis 2018 la Collectivité, en partenariat avec la SPL Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et le prestataire Wi6labs, expérimente sur une cinquantaine de capteurs installés chez des gros consommateurs professionnels, différents modèles de capteurs communiquant avec le réseau LoRa de Rennes Métropole. L'année 2023 a permis d'acter le passage à un déploiement industriel du service de télérelève en équipant les plus gros consommateurs.

Il a ainsi été décidé d'équiper les 3 000 gros abonnés consommant 30 % des volumes distribués par Eau du Bassin Rennais en 2023. Les abonnés professionnels consommant plus de 1 000 m<sup>3</sup> et les compteurs communaux de plus de 100 m<sup>3</sup> sont concernés par le service de télérelève, qui sera gratuit pour ces abonnés.

En 2024, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a été lauréate d'un Appel à Projet « Sobriété en eau » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui permettra de financer le déploiement de ces 3000 équipements de télé-relève.

L'année 2024 a, en outre, permis de conclure un marché In House avec la SPL Eau du Bassin Rennais pour l'installation des équipements, assurer leur suivi, travailler sur le plan de déploiement et identifier les sites prioritaires ; il permettra également de poursuivre la coopération avec Rennes Métropole autour de son réseau LoRa.

## 2.4 Incitation à la récupération d'eau de pluie (REP)

En partenariat avec la Collectivité, l'ALEC du Pays de Rennes a développé deux programmes d'actions sur la récupération d'eau de pluie (REP) :

» L'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans qui a débuté en 2022 et se poursuit. 15 projets de particuliers, bailleurs, promoteurs et collectivités, et 9 projets de remises en service de systèmes de récupération d'eau de pluie sont concernés.

» Un nouveau programme d'actions sur la récupération d'eau de pluie en 2024 en poursuivant l'accompagnement de nouveaux porteurs de projets :

- Habitants, dont futurs acquéreurs en ZAC, en habitat individuel et collectif (5 projets) ;
- Collectivités locales (2 projets) ;
- Aménageur, promoteurs, bailleurs sociaux et constructeurs (2 projets) ;
- Entreprises (3 projets).

La récupération d'eau de pluie sera également promue dans les opérations d'aménagement et les conseils pour poursuivre la diffusion de l'information (guide, outil de dimensionnement...) et faciliter le passage à l'action.

### En 2024, un accompagnement des entreprises pour la REP

- » Trois entreprises accompagnées ;
- » Promotion de la REP dans le cadre du parcours de formation-action en Zones d'Activités Commerciales.

### Et aussi

- » Trois entreprises accompagnées ;
- » Quatre sessions de formation à destination des équipes de conception d'Aiguillon, de Néotoa, de Giboire et d'Archipel Habitat.



Ces temps forts ont été rythmés par l'intervention de l'Alec du Pays de Rennes, de la CEBR et de la Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole pour aborder le contexte et les enjeux de l'eau sur le territoire, la gestion des eaux pluviales, l'intérêt et les aspects techniques et réglementaires liés à l'utilisation de l'eau de pluie.

Une maquette sur la récupération d'eau de pluie a été réalisée par un maquettiste comme démonstrateur lors de sessions de formations.



## 2.5 Etudes sur les profils de consommation d'eau des abonnés du Bassin Rennais

Depuis 2020, Pour mieux comprendre les comportements des usagers domestiques vis-à-vis de la consommation d'eau potable ainsi que les **variations de consommation d'un service ou d'une commune à l'autre**, la Collectivité confie des études à l'Audiar, destinées à analyser les profils de consommation et observer les tendances d'évolution dans le temps.

**Une nouvelle étude** a été produite en 2024, pour observer les évolutions de consommation sur la période 2019-2023, à l'échelle de la commune, et également établir une analyse spécifique des consommations portant sur des compteurs n'ayant pas changé d'abonné entre 2019 et 2023 (5 ans), ainsi qu'une analyse des consommations des entreprises implantées dans 5 zones d'activités du bassin à titre exploratoire.

Les résultats de cette étude montrent que la consommation moyenne par abonné en 2023 est la plus faible observée depuis 2017 (début des mesures disponibles) : 97,8 m<sup>3</sup>, avec une baisse des consommations de - 6% à l'échelle de la CEBR entre 2019 et 2023.

Cette baisse reste moins marquée dans les appartements (-3,6%), que dans les maisons individuelles (-6,4%). Une légère hausse est observée dans le parc social (+0,6%).

Par ailleurs la baisse observée des consommations domestiques concerne davantage les petits consommateurs.

L'étude a actualisé les consommations moyennes (60 m<sup>3</sup>/abonné en 2023 tout type de logement LUH) en fonction du type d'habitat :

- Consommation moyenne en appartement : 49,3 m<sup>3</sup>/an/abonné
- Consommation moyenne en maison individuelle : 72 m<sup>3</sup>/an/abonné

Un suivi particulier est réalisé par la Collectivité sur les **120 gros consommateurs de plus de 6 000 m<sup>3</sup> par an**.

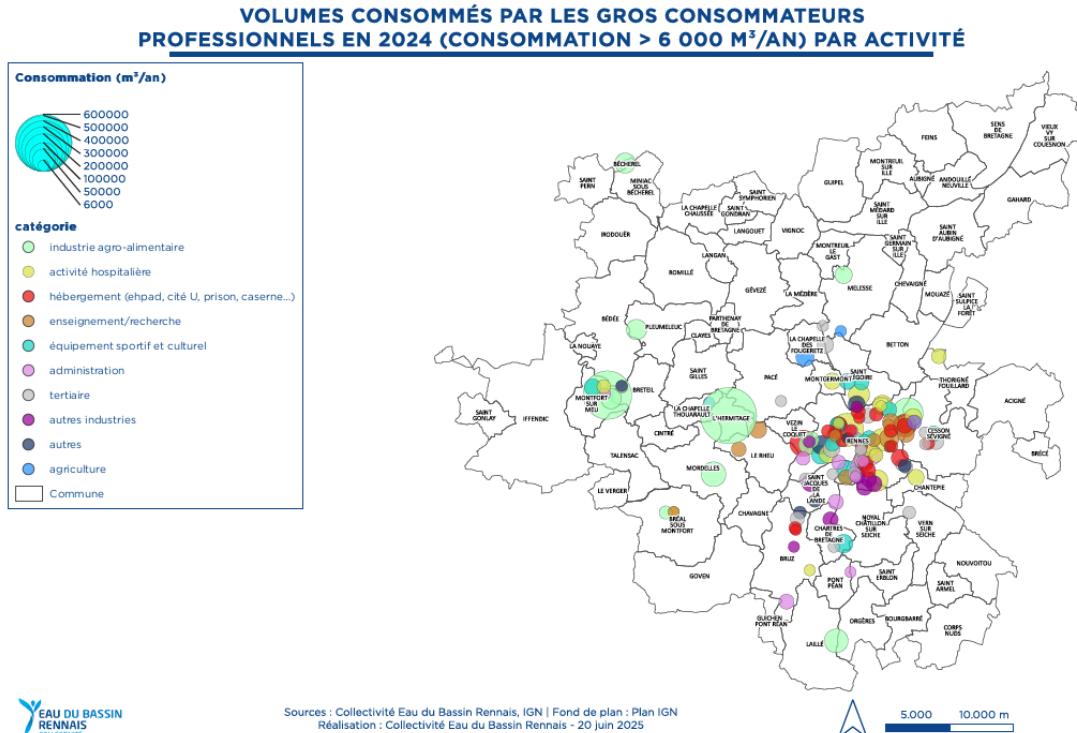
Gros consommateurs (+ 6000 m <sup>3</sup> /an) Type d'activité	Volumes consommés 2023	Volumes consommés 2024	Nombre d'abonnés 2024	Evolution
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	3 032 930	2 999 093	117	-1,12%
Industrie agro-alimentaire	1 281 479	1 299 985	12	1%
Activité hospitalière	441 329	425 332	13	-4%
Hébergement (ehpad, cité U, prison, caserne..)	302 081	338 493	23	12%
Enseignement/recherche	253 918	208 890	14	-18%
Equipement sportif et culturel	231 140	210 998	12	-9%
Tertiaire	169 922	156 079	15	-8%
Administration	123 491	131 326	10	6%
Autres industries	101 557	98 038	7	-3%
Autres	87 462	73 114	6	-16%
Agriculture	40 552	56 838	5	40%

NB : pour la catégorie Agriculture, l'augmentation en 2024 est liée à 2 abonnés. Pour la catégorie Hébergement, l'augmentation est liée à 1 abonné qui a subi une importante fuite.

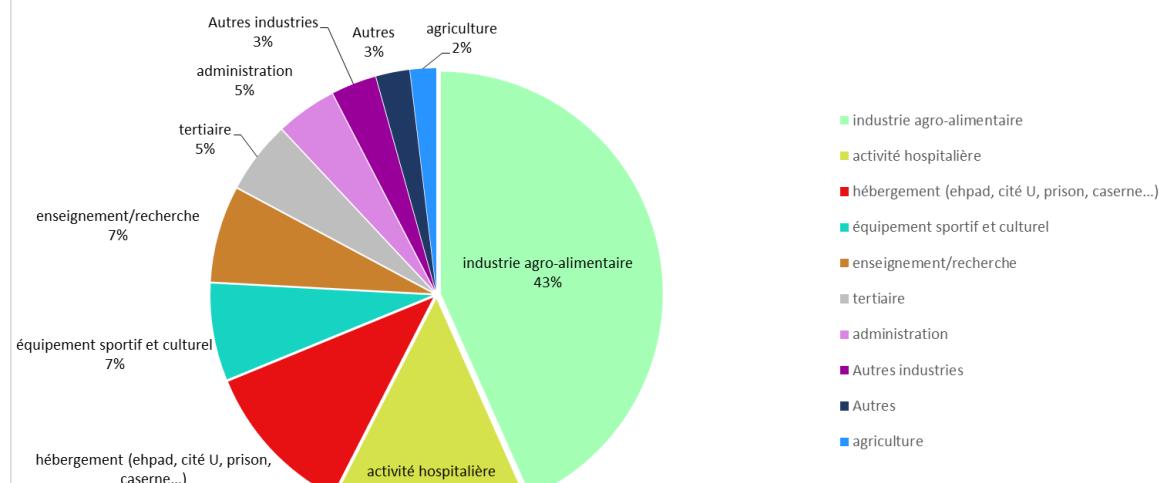
Dans le cadre de son suivi des gros consommateurs, la Collectivité a connu des surconsommés dus à des fuites.

Les plus gros volumes de fuites connues pour l'année 2024 sont estimés à 23 000 m<sup>3</sup> (1 hébergement et 1 équipement sportif).

Cela ne représente qu'une partie du volume global de fuites chez les gros consommateurs, qui ne peut être mesuré par la Collectivité.



### Volumes 2024 consommés par les gros consommateurs professionnels (consommation > 6 000 m<sup>3</sup>/an) par activité



## 2.6 Participation à l'étude « changement de comportement » en partenariat avec Rennes Métropole

La Collectivité mène depuis plusieurs années des réflexions avec les services de Rennes Métropole sur les questions de changement de comportements. Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie globale de changement de comportement sur le territoire, sur toutes les thématiques ayant un impact environnemental (déplacements, énergie, déchets et eau) a été confiée à un groupement piloté par l'entreprise NF étude.

Le prestataire a réalisé en 2023 un état des lieux des politiques menées.

Parmi les orientations proposées, la stratégie de la massification a été retenue en 2024, dans une logique d'aller vite vers des changements concrets, visibles et massifs au sein de la population, avec la volonté d'aller ensuite vers un portage et un soutien d'actions plus ambitieuses et plus en rupture.

Le plan d'actions se décline en trois temps :

1. Une **campagne de sensibilisation** sur le territoire, pour marquer le coup, à mener dès 2025
2. Un **déploiement d'actions ou de questionnement des actions existantes** adaptées aux enjeux de massification pour permettre et faciliter le passage à l'action des publics cibles ; Cette phase sera complétée par l'émergence d'expérimentation en 2025
3. Une **démarche d'évaluation des impacts** pour comprendre les implications des expérimentations et faire du feedback aux habitants en 2025-2026.

Plusieurs réunions de travail inter-services ont été nécessaires pour identifier les axes de travail et les priorités d'actions.

# 08. RELATION AVEC LES USA

## PARTENAIRES

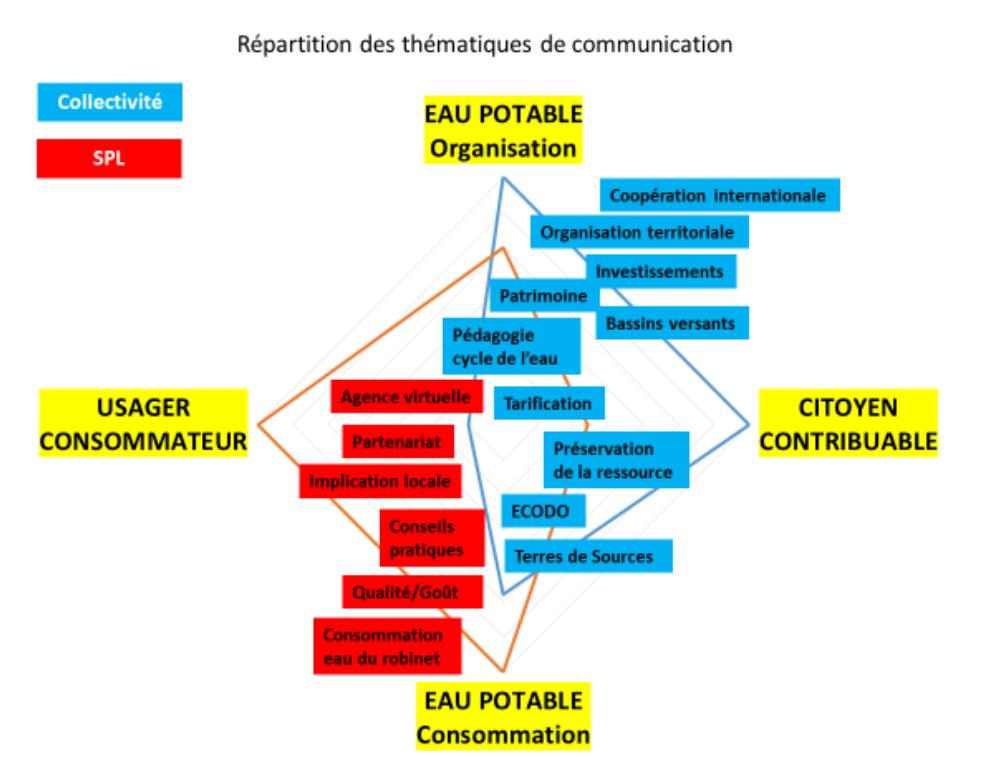
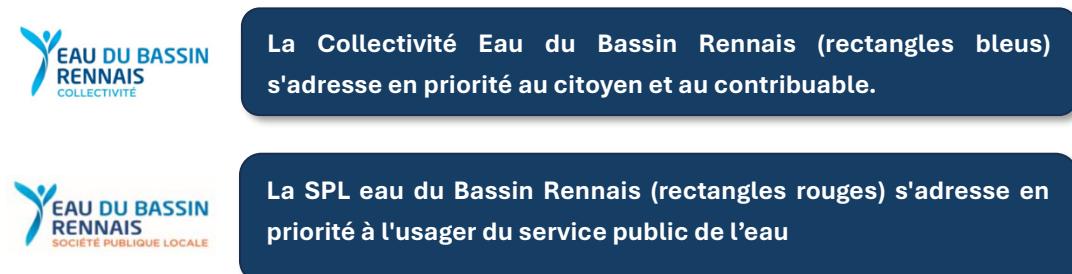
### I. LA COMMUNICATION

Depuis 2015, La Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais communiquent à travers une marque et un visuel commun pour améliorer la lisibilité du service pour les usagers.



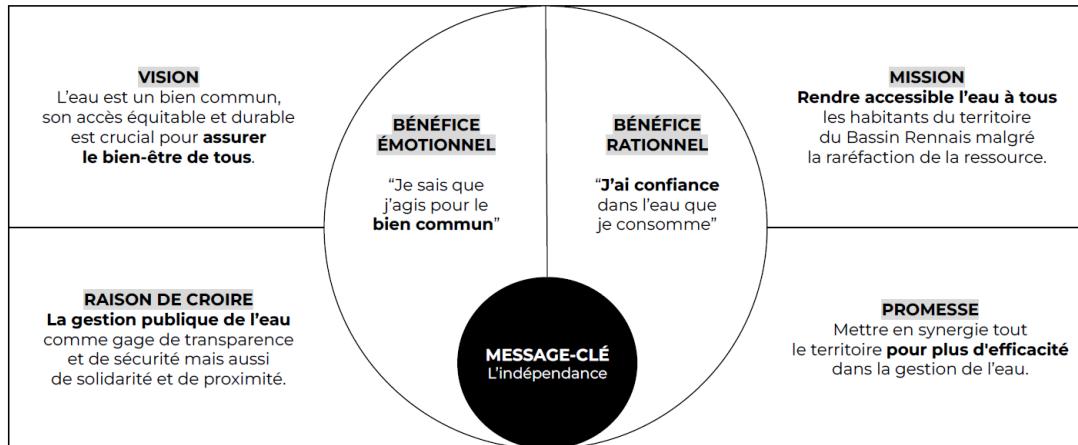
#### 1. Plan de communication d'Eau du Bassin Rennais

Le plan de communication commun se décline entre les deux entités, conformément à la répartition des cibles et des thématiques. Le logigramme ci-après rappelle cette répartition entre la Collectivité et la SPL :

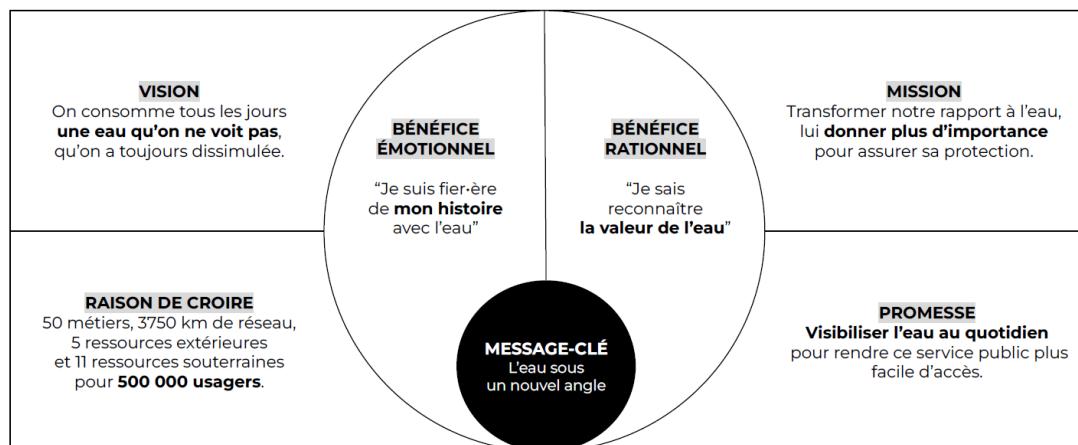


**En 2024**, la Collectivité et la SPL ont choisi d'être accompagnées par l'agence de Communication Rennais R2 pour faire évoluer la stratégie de communication d'Eau du Bassin Rennais.....

## D'une communication fonctionnelle...



## ...à une communication émotionnelle



Ce travail avec R2 a permis d'établir et de chiffrer un plan d'actions pluriannuel composé d'une quinzaine de fiches.

*Un exemple de fiche action du plan de communication proposé par l'agence R2 :*

### PROTECTION



#### LIVRABLES

- Réflexion stratégique
- Gestion de projet et média
- 1 asset display
  - + déclinaisons LinkedIn et presse
- Assets print

#### BUDGET

23 000 € HT (dont 10 000 € d'achat média)

### Opération diagnostic pros

Opération pour inviter les professionnels du territoire à effectuer le diagnostic d'économies d'eau afin de bénéficier de conseils personnalisés et dédiés à leurs usages

#### CIBLE



#### MÉCANIQUE

Campagne presse et digitale (bannières, LinkedIn) adressée à un bassin d'audience identifié comme professionnels (entrepreneurs, office manager, responsable des achats généraux, responsable RSE...) qui mène vers une page dédiée du site

#### OBJECTIFS

- Recruter un public plus éloigné vs. l'audience existante
- Affiner le ciblage en diffusant la campagne à un public identifié et éviter la déperdition d'informations
- Simplifier la démarche en limitant le nombre de clics vers la demande d'audit

PÉDAGOGIE

DIGITAL

IDENTITÉ

FIERTÉ

## 2. Communication écrite et multimédia

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de trois outils principaux de communication

Une lettre d'information



Un site internet



Les réseaux sociaux



### 2.1 La lettre d'information

L'Inf'eau du Bassin Rennais a vocation à s'adresser à un public averti, ou du moins sensibilisé au domaine du service public d'eau potable : élus locaux, militants associatifs, enseignants et étudiants, entreprises, partenaires agricoles.

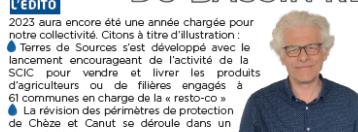
En 2024, la Collectivité a édité deux numéros de l'Inf'eau du Bassin Rennais.

## L'INF'EAU DU BASSIN RENNAIS

### L'ÉDITO

2023 aura encore été une année chargée pour notre collectivité. Citons à titre d'illustration :

- Terres de Sources s'est développé avec le lancement encourageant de l'activité de la SCIC pour vendre et livrer les produits d'agriculteurs ou de filières engagés à 61 communes en charge de la « resto-co »
- La révision des périmètres de protection de Chêzé et Canut se déroule dans un esprit de dialogue
- L'achèvement de la vidange et des travaux sur le barrage de Ropéhel est finalisé. L'opération est autorisée et elle sera financée par le SMG à 50%
- Les travaux de l'usine de Ropéhel ont débuté.
- Le réservoir de Villejean est réhabilité, la construction d'un nouveau entrepôt à la Mézière et la réhabilitation d'une vingtaine d'autres sont sur les rails
- Un an après la signature d'un nouvel accord cadre avec 10 entreprises de travaux publics, ce sont 66 km de renouvellement de réseaux qui ont été contractualisés
- Le SMG a repris la distribution dans les communes du Rhee, de Chantepie et de Vezin par la SFR
- Deux campagnes de communication grand public en faveur des économies d'eau. Elles s'accompagnent des actions de notre programme Ecozo à juste titre qu'il faut : Les volumes produits et consommés sont à la baisse
- «La Petite histoire de l'eau du Bassin Rennais» est parue.
- Une stratégie de sécurité électrique de nos infrastructures et de développement du photovoltaïque a été arrêtée et sera déployée dans les prochains mois
- L'élaboration de documents de planification structurants pour les 20 prochaines années a bien avancé.



Je sais qu'en 2024 le rythme ne faillira pas car c'est avec cette ambition que nous déployerons une gestion durable de l'eau sur le Bassin Rennais.

Meilleurs voeux à toutes et tous.

Michel Demolder

### LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ DE

L'attribution d'une subvention Ecozo à la commune de Romillé concernant la mise en œuvre de la récupération d'eau de pluie pour usages intérieurs dans les habitations de la ZAC du Champ Rouard III

L'ouverture de 3 nouveaux contrats d'apprentissage en appui pour la gestion du parc informatique de la cellule Ecozo, pour le bilan du programme 2020-2023, la rédaction du futur programme 2024-2026, et pour le pôle Protection de la ressource sur les actions collectives d'un bassin versant en lien avec l'animateur

L'approbation de la charte départementale de tarification des consommateurs proposée par le SMG Eau 35.

### 2.2 Le site internet

78 108 utilisateurs<sup>10</sup> sur le site internet Eau du Bassin Rennais en 2024.

Le site [www.eaudubassinrennais-collectivite.fr](http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr) a été conçu afin de mettre à disposition du public un maximum de données sur les problématiques de l'eau potable sur le Bassin Rennais. Il est régulièrement mis à jour, tant par des flashes d'actualité que par l'insertion de nouveaux documents émis par la Collectivité sur les Instances, la qualité de l'eau, la disponibilité des ressources...

Le site intègre un portail [www.eaudubassinrennais.fr](http://www.eaudubassinrennais.fr) qui permet à tous les usagers d'accéder à leurs services en ligne, quel que soit leur délégataire.

<sup>10</sup> Nombre total d'utilisateurs uniques ayant enregistré un événement.

## 2.3 Les réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

La communication sur les réseaux sociaux s'effectue via Facebook, X, Instagram et LinkedIn. Les posts permettent de valoriser les actions, les partenaires impliqués et d'informer sur le développement de Terres de Sources.

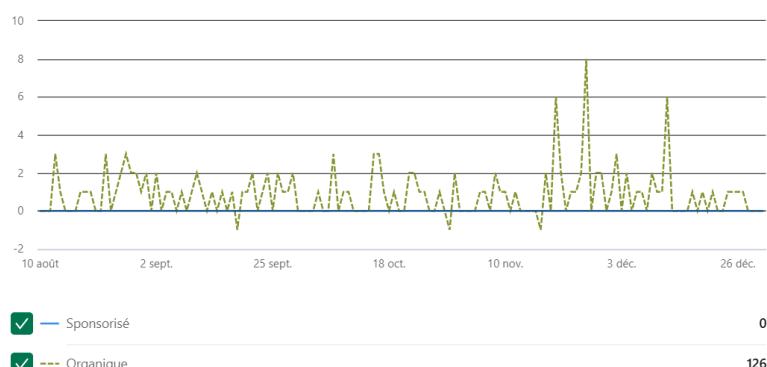


ABONNES :

**1 358** abonnés sur LinkedIn au 11/08/2025.

126 nouveaux abonnés sur la période d'Août 2024 à Janvier 2025

Statistiques des abonnés ?



CONTENU :

### L'essentiel

Données du 10/08/2024 au 01/01/2025

**15 355**  
Impressions

**235**  
Réactions

**3**  
Commentaires

**8**  
Republications

**Taux d'engagements<sup>11</sup> moyen = 9.5%**

<sup>11</sup> Le taux d'engagement sur LinkedIn, correspond à la manière dont notre réseau réagit à nos publications. C'est une métrique qui inclut les likes, les commentaires, les partages et les clics sur nos publications.

- De 0% à 2%, votre taux d'engagement est faible et peut être amélioré.
- De 2% à 5%, votre taux est moyen voire bon.
- Au-dessus de 5%, le taux est excellent.

Source : <https://playplay.com/blog/fr/taux-engagement-linkedin/>

**919** abonnés

En 2024 – 21 tweets – 48 likes, 4 commentaires, 23 partages – moyenne des impressions 276

Facebook

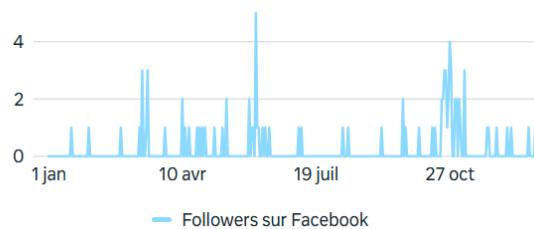
**241** abonnés sur Facebook en Juillet 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ABONNES :**

Followers en plus ⓘ

Exporter ▾

**85** ↑ 372,2 %**COUVERTURE<sup>12</sup> :**

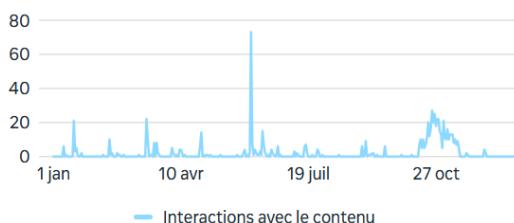
Couverture ⓘ

Exporter ▾

**443 519** ↑ 124,5 K %**INTERACTIONS<sup>13</sup> :**

Nombre d'interactions avec le contenu ⓘ

Exporter ▾

**790** ↑ 3,9 K %

<sup>12</sup> Cet indicateur comptabilise la couverture de la diffusion organique ou payante de votre contenu Facebook, y compris les publications, les stories et les publicités

<sup>13</sup> Le nombre de mentions J'aime ou de réactions, d'enregistrements, de commentaires, de partages et de réponses obtenus par votre contenu

## 2.4 Campagne digitale

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

En 2024, la Collectivité a mené une campagne de communication digitale pour encourager les habitants du Bassin Rennais à faire des économies d'eau.

Ce message, sans être moralisateur, indique aux usagers l'importance de consommer de manière raisonnable à partir d'un contenu plus pédagogique et imagé.

La campagne a été réalisée en 2 parties : une campagne dite de **notoriété** et une campagne de **considération**.

**Notoriété** : il s'agissait de relayer le message auprès des internautes les plus susceptibles de s'en souvenir en diffusant une vidéo pédagogique autour de différentes thématiques sur les gestes d'économie d'eau et optimiser sur la lecture complète du format.

Publication active pendant 30 jours à partir du 14/10/2024.



**Considération** : visait à encourager les internautes à effectuer des actions pour en savoir plus, en re-ciblant les personnes engagées avec la vidéo (campagne de notoriété) à l'aide de formats statiques reprenant les principaux messages. Optimisée aux clics, nous cherchons à ce que l'audience se renseigne davantage sur la page.



## 2.5 Evènementiels

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE



Eau du Bassin Rennais a ouvert de manière exceptionnelle **le site de l'usine et du barrage de Rophémel à Plouasne (22) lors des Journées du Patrimoine** des 21 & 22 septembre 2024 pour le plus grand plaisir de plus de 520 visiteurs, beaucoup habitant les environs, les autres, usagers du Bassin Rennais.

La manifestation, fort appréciée par les visiteurs, a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement d'un service public d'eau potable aux usagers, ainsi que les travaux de réhabilitation de l'usine et du barrage ; elle a permis d'expliquer pourquoi et comment la Collectivité

propriétaire de l'ensemble du site a procédé à la vidange totale du barrage ainsi que les mesures environnementales prises dans ce cadre.



Eau du Bassin Rennais et Terres de Sources ont été mécènes de l'édition 2024 de Tout Rennes Court.



Eau du Bassin Rennais était également présent à la 25<sup>ème</sup> édition des Carrefour des Gestions Locales de l'eau les 21 et 22 janvier 2024 au côté de Rennes Métropole.

## 2.5 Communication dans la presse



### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Avenue Janvier, la canalisation de 1883 est renouvelée cet été !

Alimentant les foyers depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'une des plus anciennes canalisations en fonte de Rennes, située avenue Jean Janvier, va faire l'objet d'un renouvellement entre le 8 juillet et le 30 août prochain inclus, sur le tronçon situé entre le boulevard de la Liberté et le quai de Richemont. Pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place par la rue Saint-Hélier et le boulevard Laennec.

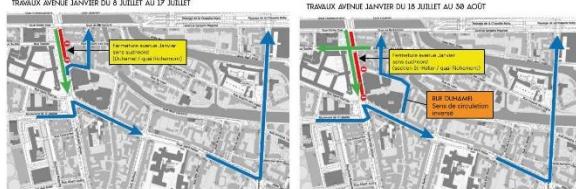
Ce renouvellement concerne la moitié nord de l'avenue et a lieu pendant l'été, au moment où les flux automobiles et des transports en commun sont au plus bas, pour éviter une gêne trop importante de la circulation. Ils tiennent également compte des autres chantiers programmés dans le quartier cette année.

La circulation sera maintenue dans le sens nord-sud, des quais vers le boulevard de la Liberté et dévier dans le sens sud-nord. Elle sera également possible au niveau du carrefour de la rue Saint-Hélier et de l'avenue Janvier en journée. En effet les travaux seront réalisés de nuit, du 31 juillet au 9 août et du 26 août au 29 août 2024, avec une pose de plaques en journée afin de minimiser l'impact sur la circulation et la desserte du quartier.

Pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place par la rue Saint-Hélier et le boulevard Laennec pour permettre aux véhicules arrivant du boulevard de la Liberté de rejoindre les quais. Des déviations complémentaires, pour les riverains et livraisons, seront également mises en place lors des différentes phases du chantier.

Ces travaux sont réalisés en prévision de l'implantation sur cet axe de la future ligne du TRAMBUS T3, et donc en coordination avec les services de Rennes Métropole.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a confié l'exécution du Chantier à l'entreprise SADE.



La Collectivité Eau du Bassin Rennais est également présente dans la presse.

Des communiqués de presse sont régulièrement envoyés à différents correspondants afin de les tenir informés d'événements, de travaux et autres actualités de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.



#### TRAVAUX AVENUE JANVIER, DE NUIT, DU 31 JUILLET AU 9 AOÛT ET DU 26 AU 29 AOÛT



Contact référent :  
Maxime Aubéaux  
Rattaché Secrétariat Sud Ouest  
Tél : 02 23 62 11 35 / Mob : 06 25 04 04 84  
maubeaux@eau-collectif.ville.fr

Contact Direction :  
Laurent Gérardou  
Directeur Général  
Collectivité Eau du Bassin à Rennes  
lgerardou@eau-collectif.ville.fr

Contact presse :  
Maryse Crosnier  
Chargée de communication  
Collectivité Eau du Bassin à Rennes  
Tél : 06 24 47 05 89  
mcrosnier@eau-collectif.ville.fr

### 3. Actions de formations et échanges entre collectivités

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'Organisation du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE), un des plus grands salons professionnels sur l'eau en France.

Elle y tient un stand avec la SPL Eau du Bassin Rennais et en partenariat avec Rennes Métropole Assainissement.

Lors de l'édition 2024, la Collectivité a animé un atelier consacré à l'opération Terres de Sources et proposé à ses visiteurs un buffet avec des produits issus des exploitations agricoles labellisées Terres de Sources.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), de France Eau Publique (FEP) et du réseau Eau d'IDEAL Connaissances. Le Président de la Collectivité est membre du COPIL de la FEP.

Le pôle Protection de la ressource est partie prenante des échanges entre les différentes structures maîtresses d'ouvrage de programmes de protection des eaux et des milieux aquatiques de Bretagne dans le cadre de l'ATBVB (Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne).

### 4. Informer les habitants sur le lien entre l'eau et l'alimentation

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a lancé en 2022 un projet de Maison de l'eau et de l'alimentation située sur le site des Gallets à Rennes. L'objectif était d'ouvrir un centre pédagogique sur ces 2 thématiques fortement liées, sur le site où se trouve le réservoir souterrain des Gallets dont les visites patrimoniales lors des Journées du patrimoine ont toujours beaucoup de succès.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du préprogramme dans le cadre d'un travail collaboratif.

Ont participé à cette étude hormis des agents de la Collectivité et de la SPL Eau du bassin Rennais, des élus, six associations environnementales, des partenaires institutionnels, muséographiques et des enseignants et des chercheurs.

A l'issue de l'étude réalisée par la coopérative d'architectes LAO et la muséographe Laure Armand D'Hérouville avec la participation de nombreux partenaires associatifs et institutionnels, et malgré l'adoption du préprogramme par le Comité de la Collectivité, compte tenu de la crise économique, il a été décidé, sur la demande de Rennes Métropole, de suspendre le projet et de chercher à l'intégrer, en tout ou partie, dans des structures muséographiques existantes comme l'écomusée de la Bintinais, l'Espace des sciences afin de limiter les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le projet a connu une réorientation en 2024 vers 4 opérations :

- Une exposition temporaire puis itinérante sur l'Eau et l'Alimentation aux Champs libres avec l'Espace des sciences et l'Université de Rennes
- Un véhicule-animation pour les ambassadeurs de l'eau
- Une participation au « sentier métropolitain » porté par la Direction de la Culture de la métropole
- Une participation au parcours agropastoral de l'Ecomusée.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a ainsi également renoncé à la mise en valeur du patrimoine industriel du réservoir des Gallets et son ouverture au public. Cependant les visites exceptionnelles tous les 2 ans durant les Journées du patrimoine seront maintenues.

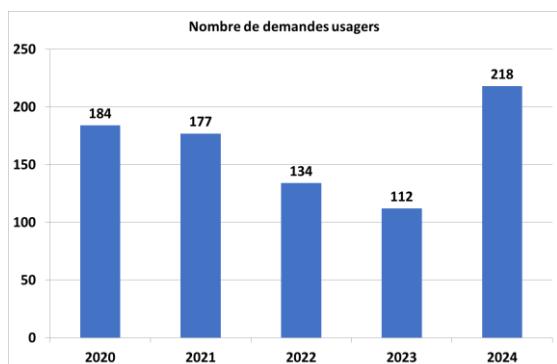
## II. LA RELATION AUX ELUS ET AUX USA

### 1. La réponse de la Collectivité aux demandes des usagers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est responsable du service apporté à l'usager, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

Les réclamations reçues en 2024 à la Collectivité concernaient principalement les thématiques suivantes :

- Facturation, y compris dysfonctionnement des dispositifs de télérelève pour les usagers équipés et contestation de la facturation, de frais de relance pour retard de paiement ;
- Problème de qualité de l'eau : problème de goût, turbidité ou d'eau calcaire
- Problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégagement, dégât des eaux... ;
- Problème suite aux travaux réalisés par le service de l'eau : problème d'accès à l'habitation, remise en état des chaussées, désagrément lié à une coupure d'eau... ;
- Difficulté d'accès au compteur et de lecture de l'index ...
- Problème de manque de pression ;
- Revendications quant à l'évolution du prix de l'eau ;
- Plainte concernant la relation avec les délégataires suite à des réponses apportées par ces derniers...



Le nombre de demandes d'information et de réclamations reçues en direct par la Collectivité a fortement augmenté en 2024 mais reste faible en valeur absolue par rapport au nombre d'abonnés. La facturation est la thématique la plus fréquente pour l'ensemble des sollicitations (42).

Par ailleurs, le nombre de contacts relatifs au dispositif d'aide Chèque Eau reste identique à 2023 : cela représente une trentaine de contacts (avec suivi de dossiers) non comptabilisée ici.

Près de 163 000 demandes d'usagers ont été reçues et traitées par les 3 délégataires en 2024.

### 2. Relation aux élus

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est particulièrement attentive à maintenir sur son territoire un lien étroit avec les élus et les services publics des communes et établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes et métropole).

Le pôle distribution est ainsi organisé par référents de secteurs, interlocuteurs privilégiés des élus et techniciens, qui peuvent transmettre un dossier plus complexe à des collègues d'autres pôles de la Collectivité, et assurer son suivi.

La Collectivité a assuré cette année plusieurs présentations de ses activités lors de conseils des assemblées délibérantes de ses intercommunalités membres, sur la demande de celles-ci.

### 3. Le rapport annuel

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

Depuis 2020, la Collectivité réalise un unique rapport annuel tenant lieu de rapport annuel d'activités en tant que syndicat mixte (art. L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT) et de Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS) (art. L2224-1 à 5 du CGCT). Il est consultable dans toutes les mairies du territoire et mis en ligne sur le site de la Collectivité.

### 4. La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL, prévue par l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives.

Composition de la CCSPL de la Collectivité sous la présidence de M. Michel DEMOLDER :

Elus Titulaires

*M. Pascal HERVE*

*Mme Marie-Edith MACE*

*M. Pascal PINAULT*

*M. Morvan LE GENTIL*

Elus Suppléants

*M. Ludovic BROSSARD*

*M. Jean RONSIN*

*Mme Flavie BOUKHENOUFA*

*M. Régis GEORGET*

#### ASSOCIATIONS MEMBRES

#### ACRONYMES

Eau & rivières de Bretagne

**ATTAC**

Les Colocaterre

**CNL 35**

Collectif Eau du Pays de Rennes

**MCE**

Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Action Citoyenne

**UFC – Que Choisir**

Confédération Nationale du Logement

**UDAF 35**

Maison de la Consommation et de l'Environnement

**ALLDC 35**

Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir ?

**INDECOSA CGT 35**

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine

**ARMEC**

Association Leo Lagrange pour la Défense des consommateurs d'Ille-et-Vilaine

**FDAAPPMA 22**

INDECOSA CGT 35 Défense des Consommateurs

**FDAAPPMA 35**

Consommation Logement et Cadre de Vie

Association Rennaise pour la Maîtrise de l'Energie dans les Copropriétés

Fédération Départementale de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor

Fédération Départementale de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ille-et-Vilaine

La Nature en Ville

La CCSPL s'est réunie 2 fois en 2024 principalement sur

- La présentation du RPQS et des rapports annuels des 3 délégataires de services publics de la Collectivité, un point sur les ressources et les grands travaux,
- Une étude sur les PFAS et une comparaison de l'eau en bouteille et l'eau du robinet
- Le bilan des actions de protection de la ressource, le contexte des ressources vis-à-vis des métabolites et l'état de ces ressources.

De plus les services d'Eau du Bassin Rennais ont accueilli, le 24 octobre, les représentants du milieu associatif sur le site de Rophémel pour :

- Une visite des chantiers de l'usine et du barrage,
- Des échanges sur le nouveau plan de communication, sur le schéma directeur ou encore sur les dossiers d'actualité d'Eau du Bassin.

# 09. ADMINISTRATION ET FINANCES

## I. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



### 1. La direction des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est intégrée à la Direction. Elle comprend notamment :

- La gestion des carrières
- La gestion des emplois et des compétences
- L'information et la communication RH, le dialogue social

Mais aussi le suivi de rémunération avec l'établissement des salaires et primes des agents ainsi que des indemnités des élus. En 2024, 961 paies ont été calculées et mandatées.

### 2. Comité Social Territorial

Le Comité Social Territorial (CST) est constitué depuis 2023 et réparti de la manière suivante :

- Le collège employeur représenté par 3 élus (titulaires) et 3 membres de la Direction (suppléants).
- Le collège des représentants du personnel avec 4 représentants syndicaux titulaires et 2 suppléants.

Pour cette année 2024, le CST s'est réuni 6 fois, notamment pour aborder les sujets suivants :

- Approbation d'un plan de formation
- Revalorisation du Régime Indemnitaire : prime fixe (IFSE) et Complément Indemnitaire (CI)
- Revalorisation du Chèque déjeuner et de l'indemnité repas
- Présentation du Rapport Social Unique
- CST dédié à l'Hygiène et Sécurité : Présentation d'un bilan complet, convention d'inspection Hygiène et Sécurité avec le Centre Départemental de Gestion (CDG) (désignation de l'ACFI), présentation du rapport de l'ACFI
- Mise en place d'une astreinte (limitée à la durée de la vidange du barrage de Rophemel)
- Charte déontologique relative aux cadeaux et invitations

### 3. L'évolution des effectifs

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

**Fin 2024**, la Collectivité comptait 65 collaborateurs dont 52 postes permanents au tableau des effectifs et trois apprentis en alternance.

La Collectivité a connu une période d'augmentation significative de l'effectif entre 2021 et 2023, (+ 25%) s'expliquant principalement par l'extension du périmètre, la montée en puissance de certains projets, (notamment Terres de Sources) et l'émergence de nouveaux projets impliquant la nécessité de renforcer les équipes (en particulier sur l'équipe Support impactée par l'augmentation de l'activité), l'engagement de la Collectivité dans l'accueil d'apprentis.

Pour l'année 2024, l'effectif des équipes s'est stabilisé et il n'a pas été créé de nouveaux postes. En revanche, le dernier poste contractuel d'ambassadeur de l'eau à temps complet (catégorie C) a été converti en poste statutaire comme les 3 autres qui avaient été pérennisés en 2022 et 2023.

La collectivité a toutefois eu recours à quelques collaborateurs contractuels pour des missions de quelques mois :

- Une archiviste 6 mois
- Une chargée de communication en renfort à 60% d'ETP
- Une animatrice Bassin Versant sur les drains à partir de septembre 2024 (0,5 ETP)
- Une apprentie pour construire le programme ECODO (de janvier à août 2024)
- Un renfort d'un mois pour le projet Terres de Sources.

#### Zoom sur les dépenses de personnel :

En 2024, les effectifs de la Collectivité sont de 60,2 Equivalent Temps Plein (ETP).

Les dépenses de personnel et des élus s'élèvent à 3 690 852 €.

L'augmentation des dépenses de personnels entre 2023 et 2024 s'explique notamment par : l'effet année pleine d'un contrat créé en cours d'année 2023, une augmentation du personnel intérimaire entre les deux années (+18 000), une augmentation des primes et une revalorisation de la valeur des Chèques déjeuners (+33000), le contrat prévoyance employeur (+7000), une forte augmentation de la CNRACL (+60 000), de l'urssaf (+30 000) et la cotisation aux caisses (+ 60 000)

Les remboursements d'assurance couvrant le coût de l'absence des agents représentent 46 578 € en 2024.

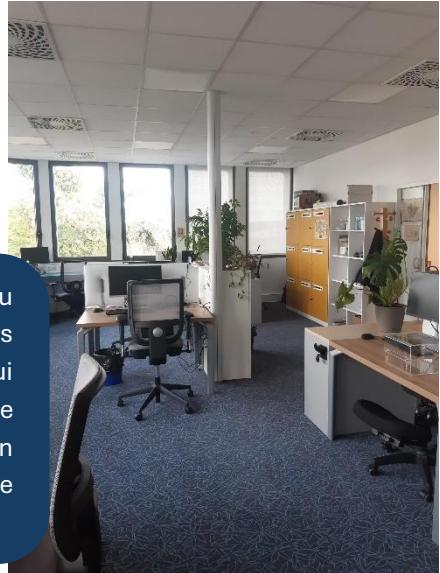
## II. LES MOYENS DE LA COLLECTIVITE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Appui essentiel à la Direction Générale et aux autres pôles métiers afin de mener à bien les projets de la Collectivité, le pôle Finances – Affaires juridiques – Logistique - Informatique (FALI) exerce ses compétences dans les domaines de l'organisation des moyens de la Collectivité, de l'élaboration et du suivi des Systèmes d'Information, de la gestion budgétaire et financière, du juridique et de la réalisation d'achats publics.

### 1. La logistique



La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire d'un plateau de bureaux de 850 m<sup>2</sup> au sein de l'immeuble du Mabilay depuis fin 2016. Ce plateau a fait l'objet d'un réaménagement en 2023 afin de permettre l'accueil d'un effectif agrandi. Les équipes ont réintégré les lieux en avril 2024.



Tous les agents sont équipés d'un équipement nomade, connecté au réseau informatique de la Collectivité et équipé des outils logiciels d'audioconférence et de visioconférence afin de permettre à ceux qui le souhaitent de télétravailler dans de bonnes conditions. Sur site, le parc matériel comprend notamment 3 copieurs multifonction et un traceur, des vidéos projecteurs et équipements de visioconférence dans les salles de réunion.

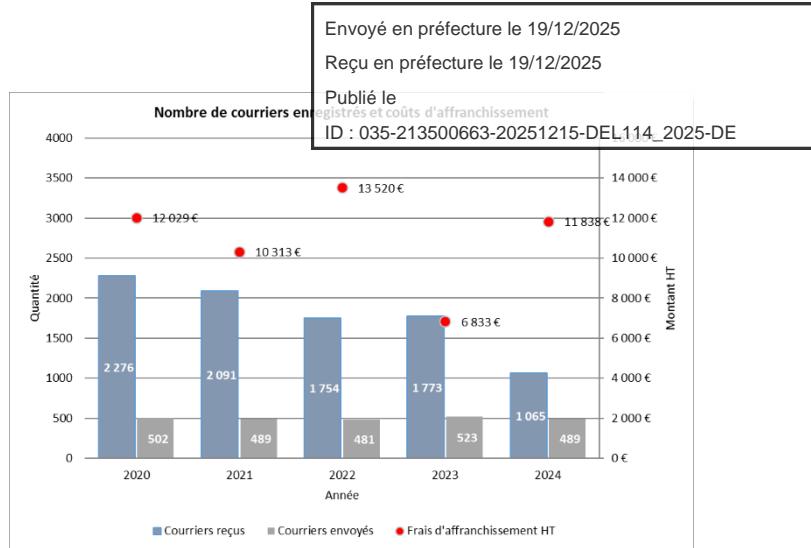
Pour les déplacements professionnels, 8 voitures et 2 vélos à assistance électrique sont à disposition des agents. En complément, la Collectivité a souscrit un contrat d'autopartage de véhicule ainsi que pour l'accès au réseau STAR.

Le volume de courriers à traiter poursuit sa décroissance sur plusieurs années, consécutive du déploiement de la dématérialisation des échanges avec les partenaires.

Outre la dématérialisation obligatoire de toutes les factures, les activités juridiques et les finances sont quasiment totalement dématérialisées ; les actes sont signés par signature électronique et les échanges transitent par la plateforme acheteur Mégalis Bretagne ou par mail selon les cas.

La dématérialisation s'est étendue progressivement à d'autres activités de la Collectivité et de nombreuses correspondances sont échangées par courriel ou via des plateformes d'échanges.

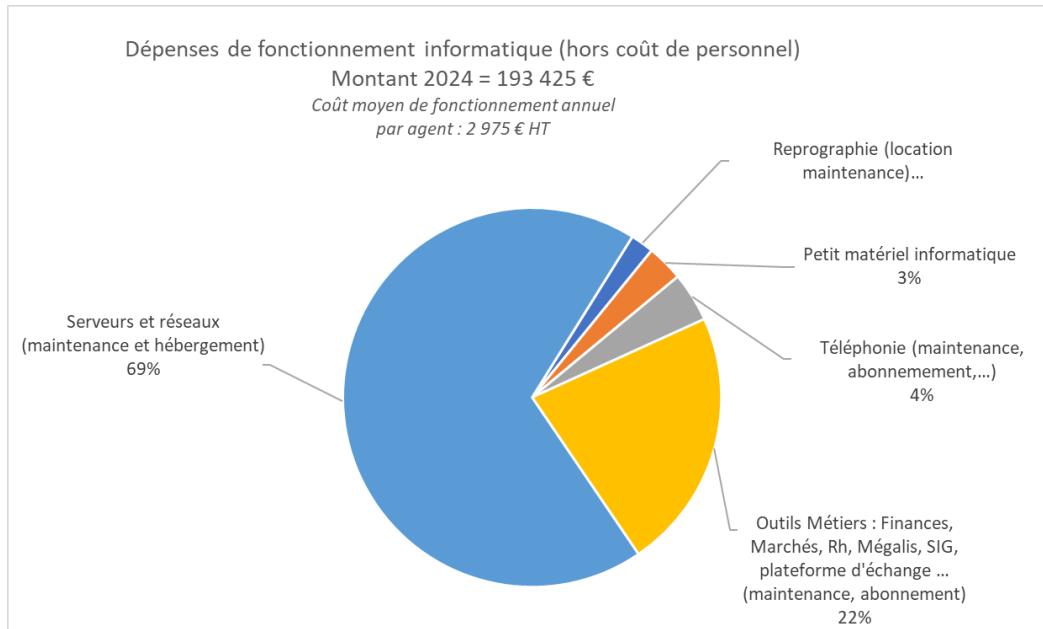
Les coûts d'affranchissement sont désormais majoritairement des frais d'envoi en nombre (flashes d'information agricoles et Kits Ecodo par exemple).



## 2. Les systèmes d'informations

La cellule SI-SIG rattachée au pôle FALI assure la gestion des Systèmes d'Informations, dont le Système d'Informations Géographiques (SIG). Dans ce cadre, elle œuvre au bon fonctionnement des réseaux informatiques et assure le suivi du parc informatique et des prestataires informatiques (maintenance, hébergement de données...). Par un partenariat étroit avec Rennes Métropole, certains achats sont mutualisés et la Collectivité bénéficie d'un appui technique, notamment sur la sécurisation du système informatique.

La cellule gère et exploite les bases de données de la Collectivité. Dans un souci d'amélioration permanente de la gestion des données de la Collectivité, la cellule perfectionne les outils existants et développe de nouveaux applicatifs grâce à un travail d'analyse portant notamment sur les besoins des pôles, leur intégration dans le SIG global de la Collectivité et les perspectives d'évolutions techniques de ce dernier.



Le Responsable de la cellule est le garant de la bonne application du Règlement Général sur la Protection des Données européen (RGPD) et le DPO (Data Protection Officer) de la Collectivité ; il est l'interlocuteur officiel de la CNIL pour la Collectivité.

### III. LES FINANCES ET RELATIONS CONTRACTUELLES

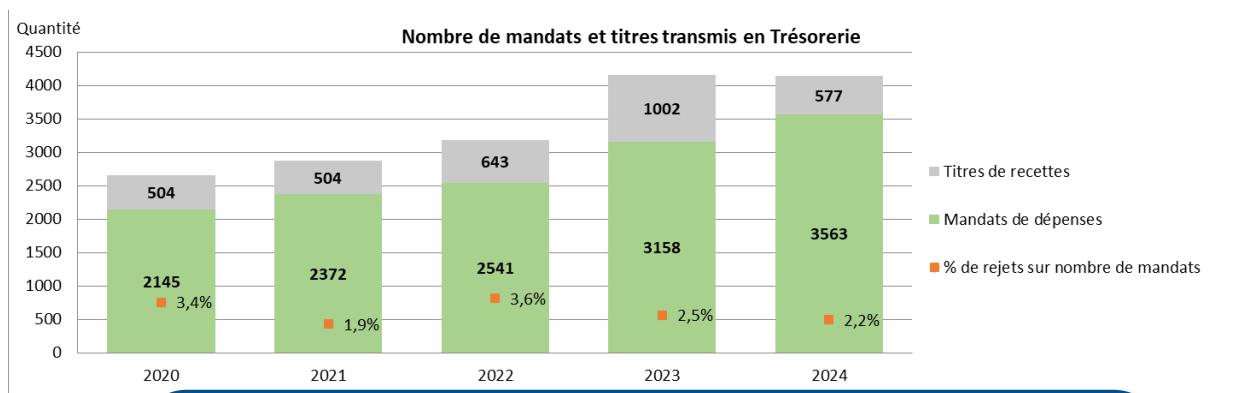
#### 1. Le suivi des finances

Outre la préparation du budget, le pôle Finances – Affaires juridiques – Logistique - Informatique a la charge de son exécution, à savoir :

- Le suivi de la consommation des crédits budgétaires,
- La validation des factures,
- L'élaboration de demandes de paiement envers des tiers redevables,
- Le mandatement et l'ordonnancement des dépenses et des recettes, puis leur transmission en Trésorerie,
- Les demandes et le suivi des subventions.



La Collectivité a opté pour la dématérialisation totale de sa chaîne comptable : mise en place progressivement depuis fin 2014, le processus comptable est complètement dématérialisé depuis 2020.



Après le ralentissement initié en 2020 du fait de l'arrêt des travaux et prestations lors du confinement du printemps 2020, le nombre de mandats de dépenses et de titres de recettes transmis en trésorerie est à nouveau en progression depuis 2021 (+56% entre 2020 et 2025). La quantité de mandats est en constante augmentation et traduit le développement des équipes techniques et des projets qu'elles mettent en œuvre.

## 2. Les relations contractuelles

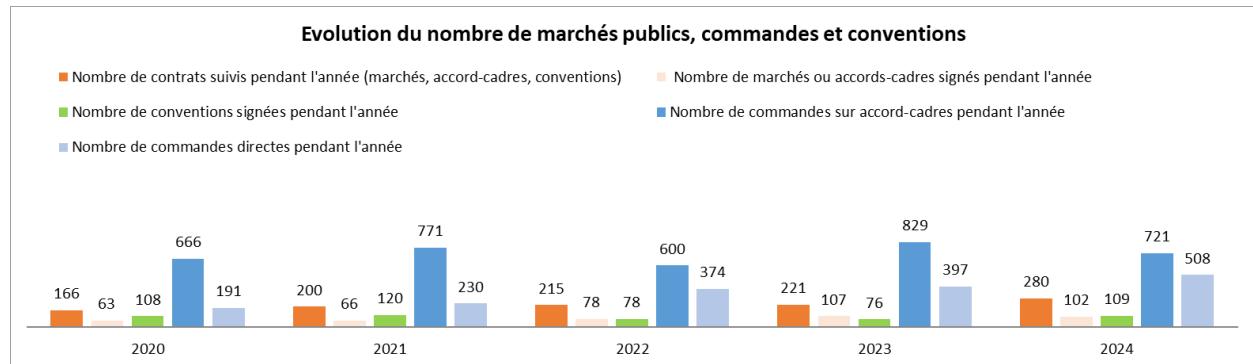
Le pôle Finances – Affaires juridiques – Logistique - Informatique assure la gestion des achats de la Collectivité et veille au respect de la réglementation en matière d'achats publics. Mettant leur expertise au service des projets techniques, les agents chargés de l'achat public accompagnent les pôles techniques dans le choix des procédures. Ils assurent la rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation, gèrent les procédures de mise en concurrence, contribuent à l'élaboration des rapports d'analyses des offres, finalisent les dossiers de marchés et gèrent la rédaction des avenants éventuels.

Le pôle gère également les actes d'exécution des marchés publics tels que les déclarations de sous-traitance, les ordres de services, les bons de commandes et contrôle les décomptes financiers.

Il en est de même pour les autres contrats tels que les conventions, les partenariats et les baux.

En cas de litiges et contentieux, le pôle en assure le suivi, en lien avec les conducteurs d'opération et élabore des préconisations juridiques adaptées aux problématiques soulevées.

Grâce à l'anticipation et une bonne définition des besoins collectifs, la Collectivité priviliege la contractualisation d'accords-cadres sur plusieurs années, outil permettant d'assurer un cadre réglementaire et technique sûr tout en fournissant de la souplesse dans la programmation des travaux et prestations s'y rapportant.



À titre d'exemple, sont gérés sur ce principe une partie des opérations de pose de canalisations de distribution d'eau potable, tant en travaux qu'en maîtrise d'œuvre, coordination sécurité-santé, contrôle technique, prestations d'expertise foncière, la reprographie et production de supports de communication, les analyses d'eau, les actions d'accompagnement sur les bassins versants, ou encore l'assistance juridique.

Lorsque cela est pertinent, la Collectivité mutualise certains achats avec la SPL Eau du Bassin Rennais par la constitution de groupements de commande spécifiques (diagnostics amiante-plomb, ...). La Collectivité utilise aussi, pour l'acquisition de certains biens (petit mobilier, informatique, véhicule...), les centrales d'achat, telles que l'UGAP ou REGATE, la centrale d'achat initiée par Rennes Métropole.

**En évolution permanente, la réglementation sur les contrats publics fait l'objet d'une veille juridique partagée par l'ensemble des agents chargés de l'élaboration et de la gestion de ces contrats.**

La Collectivité étudie pour l'ensemble de ses marchés de travaux et services la pertinence de mise en place de clauses sociales dans l'objectif de faire de l'insertion une porte d'entrée vers l'emploi durable. Dans ce cadre la Collectivité est accompagnée par l'Association Réso Solidaire qu'elle soutient financièrement (16 000 € en 2024) pour les projets sur le Bassin Rennais, ou par Dinan Agglo pour les projets sur son bassin d'emploi.

## IV. L'EXECUTION BUDGETAIRE

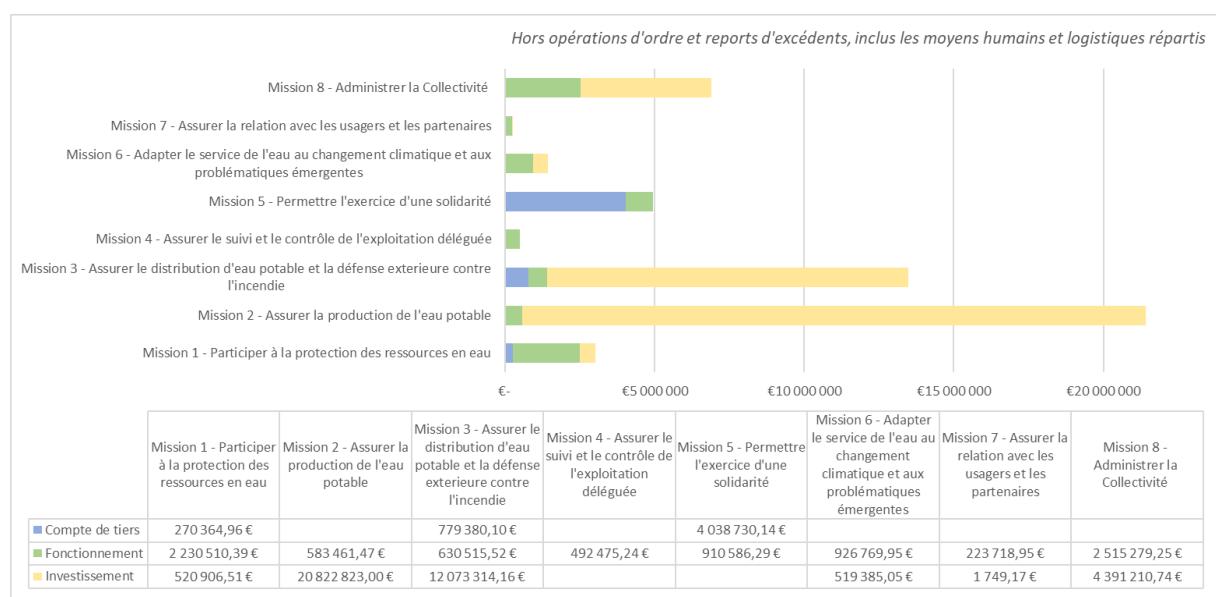
### 1. Le compte administratif de l'année

Le compte administratif 2024 a été soumis au Comité lors de sa séance du 12 juin 2025. Les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site de la Collectivité.

#### Vue Globale (y compris les comptes de tiers)

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Exécutions 2024 - Opérations réelles	8 513 317,06 €	19 173 179,26 €	10 659 862,20 €
Exécutions 2024 - Opérations d'ordre	4 540 224,74 €	1 159 728,58 €	-3 380 496,16 €
<b>Exécution en fonctionnement de l'exercice 2024</b>	<b>13 053 541,80 €</b>	<b>20 332 907,84 €</b>	<b>7 279 366,04 €</b>
Report de l'exercice antérieur 2023 (Excédent)		6 782 568,56 €	6 782 568,56 €
<b>TOTAL section de Fonctionnement</b>	<b>13 053 541,80 €</b>	<b>27 115 476,40 €</b>	<b>14 061 934,60 €</b>
<b>INVESTISSEMENT (inclus les comptes de tiers)</b>			
Exécutions 2024 - Opérations réelles	44 462 512,37 €	24 830 369,60 €	-19 632 142,77 €
<i>Dont affectation du résultat 2023</i>		7 852 980,88 €	
Exécutions 2024 - Opérations d'ordre	1 271 028,42 €	4 651 524,58 €	3 380 496,16 €
<b>Exécution en investissement de l'exercice 2024</b>	<b>45 733 540,79 €</b>	<b>29 481 894,18 €</b>	<b>-16 251 646,61 €</b>
Report de l'exercice antérieur 2023 (Excédent)		15 569 555,25 €	15 569 555,25 €
<b>TOTAL section d'Investissement</b>	<b>45 733 540,79 €</b>	<b>45 051 449,43 €</b>	<b>-682 091,36 €</b>
<b>TOTAL des exécutions 2024</b>	<b>58 787 082,59 €</b>	<b>72 166 925,83 €</b>	<b>13 379 843,24 €</b>
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 -Investissement	22 880 205,44 €	13 470 412,90 €	-9 409 792,54 €
<b>Total cumulé après restes à réaliser d'investissement</b>	<b>81 667 288,03 €</b>	<b>85 637 338,73 €</b>	<b>3 970 050,70 €</b>
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 - Fonctionnement	1 583 011,02 €	1 171 049,38 €	-411 961,64 €
<b>Total cumulé global</b>	<b>83 250 299,05 €</b>	<b>86 808 388,11 €</b>	<b>3 558 089,06 €</b>

#### Répartition des dépenses réelles (hors report) :



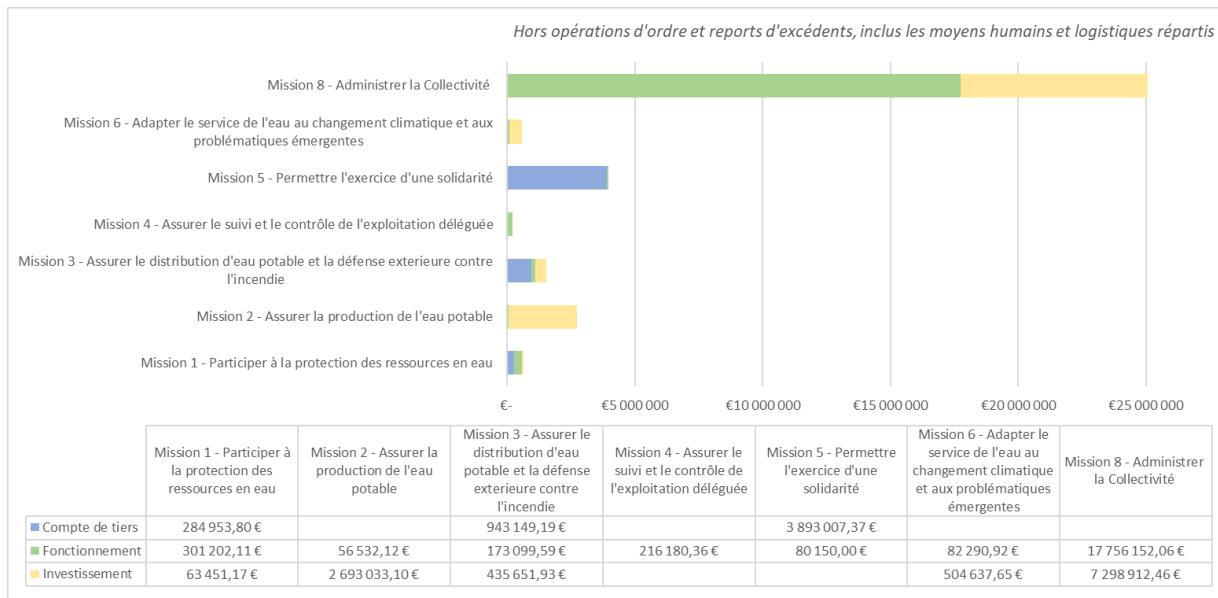
## Répartition des recettes réelles (hors report) :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

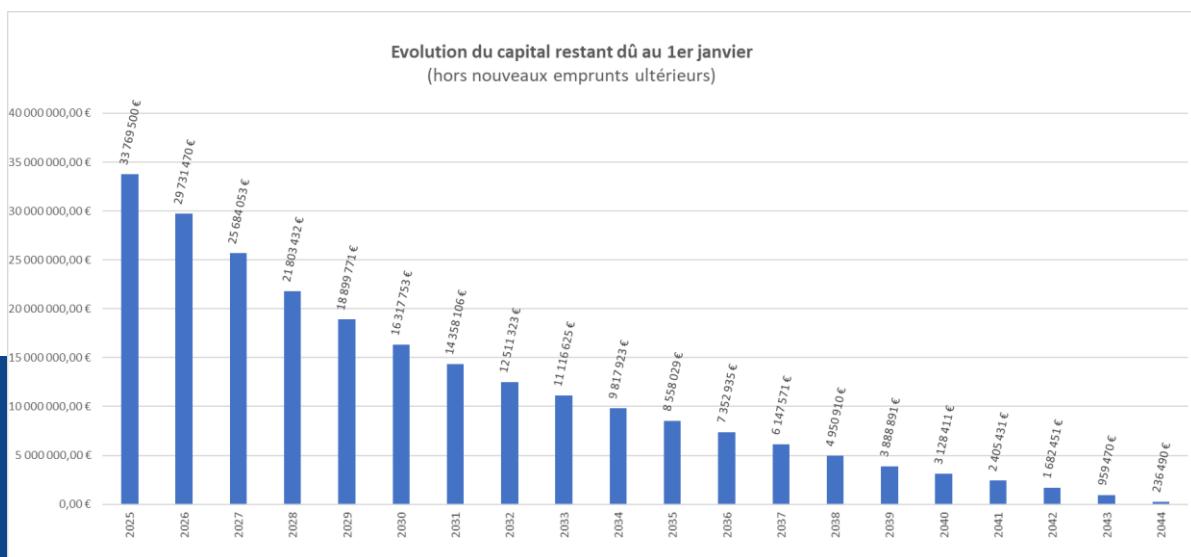


## Zoom sur la dette :

 Le montant total de capital d'emprunt restant à rembourser par la Collectivité au 31 décembre 2024 est de 37,7 millions d'euros. 64 % du capital restant dû sont liés à des emprunts contractés pour financer des travaux inscrits au schéma départemental : ils sont donc couverts par le SMG Eau 35 d'alimentation en eau potable ; leurs annuités sont remboursées par le SMG Eau 35 à due proportion.

La dette de la Collectivité est bien répartie entre différents prêteurs publics et privés et présente une diversité de types de taux correcte.

La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2 au 1<sup>er</sup> janvier 2024) est de 5,15 ans. Elle correspond à la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. En ne prenant en compte que les emprunts non remboursés par le SMG Eau35, la durée d'extinction de la dette de la Collectivité est de 1,12 ans.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

# ANNEXES

# 10. ANNEXES

## I. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES DES SERVICES D'EAU POTABLES

	Type	Code	Libellé	N° page RPQS 2023
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	104
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	136
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	137
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	136
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	142
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	22
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	108
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	108
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	110
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	111
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	111
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	117
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	137
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	189
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	138
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	138

## II. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL DE LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

**Composition du Comité Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 31/12/2024**

Membres	Communes	Civilité	Prénom	Nom	Délégation
BROCELIANDE COMMUNAUTE	BREAL SOUS MONTFORT	M.	Roland	HERCOUËT	Titulaire
	SAINT-THURIAL	M.	David	MOIZAN	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN	SAINT PERN	Mme	Marie-Hélène	FRENOY	Titulaire
	IRODOUER	M.	Alain	BUISSON	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE	LA MEZIERE	M.	Régis	GEORGET	Titulaire
	MELESSE	Mme	Marie-Edith	MACE	Titulaire
	SENS-DE-BRETAGNE	M.	Gérard	MOREL	Titulaire
	GUIPEL	M.	Loïc	ALMERAS	Suppléant
	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	M.	Gérard	PERRIGAULT	Suppléant
	AUBIGNE	M.	Pascal	VASNIER	Suppléant
MONTFORT COMMUNAUTE	PLEUMELEUC	M.	Christophe	LEDUC	Titulaire
	MONTFORT SUR MEU	M.	Eric	NEDELEC	Titulaire
	BEDEE	M.	Jean	RON SIN	Titulaire
	LA NOUAYE	Mme	Fabienne	BONDON	Suppléant
	IFFENDIC	M.	Yannick	BRE	Suppléant
	TALENSAC	M.	Yves	TERTAIS	Suppléant
RENNES METROPOLE	NOUVOITOU	Mme	Marie-Paule	ANGER	Titulaire
	CHARTRES DE BRETAGNE	Mme	Nathalie	BENTZ	Titulaire
	SAINT JACQUES DE LA LANDE	Mme	Fabienne	BILLARD	Titulaire
	RENNES	Mme	Flavie	BOUKHENOUMA	Titulaire
	RENNES	M.	Ludovic	BROSSARD	Titulaire
	RENNES	M.	Didier	CHAPELLON	Titulaire
	BRUZ	Mme	Marion	CHEVALIER	Titulaire
	SAINT GREGOIRE	M.	Philippe	CHUBERRE	Titulaire
	PONT PEAN	M.	Michel	DEMOLDER	Titulaire
	PACE	M.	Hervé	DEPOUEZ	Titulaire
	CHEVAIGNE	M.	Jérôme	DESBROUSSSES	Titulaire
	L'HERMITAGE	M.	Michel	ECOLLAN	Titulaire
	CESSON-SEVIGNE	Mme	Gisèle	EL DIB	Titulaire
	BOURGBARRE	M.	Eric	GERARD	Titulaire
	RENNES	M.	Daniel	GUILLOTIN	Titulaire
	LAILLE	M.	Pascal	HERVE	Titulaire
	VEZIN LE COQUET	M.	René-François	HOUSSIN	Titulaire
	ACIGNE	Mme	Emilie	JARDE	Titulaire
	VERN SUR SEICHE	M.	André	LAITU	Titulaire
	MORDELLES	M.	Thierry	LE BIHAN	Titulaire
	MONTGERMONT	Mme	Nathalie	LE DEVEHAT	Titulaire
	SAINT-GILLES	M.	Antoine	LE FRECHE	Titulaire
	BETTON	M.	Morvan	LE GENTIL	Titulaire

THORIGNE FOUILLARD	M.	Gaël		
RENNES	Mme	Claire	LEFEUVRE	Titulaire
SAINT ARMEL	Mme	Morgane	MADIOT	Titulaire
LE RHEU	M.	Luc	MANGELINCK	Titulaire
CHANTEPIE	M.	Fabrice	MATHOULIN	Titulaire
CORPS NUDS	M.	Hubert	MINNITI	Titulaire
RENNES	M.	Jean-François	MONNIER	Titulaire
RENNES	M.	Yannick	NADESAN	Titulaire
CHAVAGNE	M.	Alborz	NIKZAD	Titulaire
LA CHAPELLE CHAUSSEE	M.	Pascal	PINAULT	Titulaire
SAINT ERBLON	M.	Matthieu	POLLET	Titulaire
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	Mme	Valériane	PRONIER	Titulaire
GEVEZE	M.	Guy	RIO	Titulaire
LANGAN	M.	Daniel	YVANOFF	Titulaire
BETTON	M.	Loïc	ALLIAUME	Suppléant
CHAVAGNE	Mme	Hélène	AMOURIAUX-PICARD	Suppléant e
ACIGNE	Mme	Marie	BABEL	Suppléant e
ORGERES	M.	Laurent	BAUDE	Suppléant
BOURGBARRE	M.	Hervé	BAUDOIN	Suppléant
MORDELLES	M.	Michel	BERTHELOT	Suppléant
PARTHENAY DE BRETAGNE	M.	Khalil	BETTAL	Suppléant
BRECE	M.	Philippe	BOINET	Suppléant
RENNES	Mme	Iris	BOUCHONNET	Suppléant e
CINTRE	M.	Gwenaël	DANION	Suppléant
LE VERGER	Mme	Delphine	DELCAMBRE	Suppléant e
BECHEREL	M.	Michel	DURAND	Suppléant
CESSON-SEVIGNE	M.	Jean-François	GODEFROY	Suppléant
RENNES	Mme	Valérie	FAUCHEUX	Suppléant e
L'HERMITAGE	Mme	Martine	FAUDE	Suppléant e
LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	M.	Jean-François	GIFFARD	Suppléant
MINIAC SOUS BECHEREL	M.	Dominique	GOUAILLER	Suppléant
CLAYES				Suppléant
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	M.	Sébastien	GUERET	Suppléant
SAINT JACQUES DE LA LANDE	M.	Edwin	HAGGAN	Suppléant
RENNES	M.	Laurent	HAMON	Suppléant
NOUVOITOU	M.	Jacques	HARDOUIN	Suppléant
RENNES	M.	Marc	HERVE	Suppléant
CHARTRES DE BRETAGNE	Mme	Dina	JOALLAND	Suppléant e
LANGAN	M.	Thierry	JOLIVET	Suppléant
BRUZ	M.	Alain	KERMARREC	Suppléant
LA CHAPELLE THOUARAUT	M.	Daniel	LEBOIS	Suppléant
SAINT Sulpice LA FORET	Mme	Aurélie	LORET	Suppléant e

LAILLE	Mme	Françoise		Suppléant
THORIGNE FOUILlard	Mme	Aude	MAHEO	Suppléant e
LA CHAPELLE THOUARault	M.	Patrick	MORRE	Suppléant
LE RHEU	Mme	Chantal	PETARD-VOISIN	Suppléant
MONTGERMONT	M.	Laurent	PRIZE	Suppléant
VEZIN LE COQUET	Mme	Aurélie	QUEMENER	Suppléant e
PONT PEAN	M.	Nicolas	RATY	Suppléant
RENNES	Mme	Emmanuelle	ROUSSET	Suppléant e
SAINT-ARMEL	M.	Gilles	SIMON	Suppléant
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE	GUICHEN-PONT REAN	M.	DUBOIS	Titulaire
	GOVEN	M.	Jean-François	PLAIN
				Suppléant

### III. SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU EN 2024

(La synthèse annuelle 2024 de l'Agence Régionale de Santé est imprimée séparément)

Cette annexe détaille les résultats du suivi de la qualité des eaux brutes des 17 ressources de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et des eaux produites par les usines de potabilisation.

Le suivi de la qualité de l'eau est constitué du contrôle officiel réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS), de l'auto-contrôle assuré par la SPL Eau du Bassin Rennais, la SAUR et Véolia dans le cadre de leur contrat de délégation de service public de production d'eau potable, et des programmes spécifiques portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ou par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais.

#### Principales limites de qualité réglementaires (Code de la santé publique)

	Eau brute	Eau traitée destinée à la consommation humaine
Paramètres physico-chimiques		
Bromates	-	10 µg/L
Carbone organique total	10 mg/L	-
Total microcystines	-	1 µg/L
Nitrites	50 mg/L (eau de surface) 100 mg/L (eau souterraine)	50 mg/L
Pesticides par substance	2 µg/L	0,1 µg/L
Pesticides totaux	5 µg/L	0,5 µg/L
Total trihalométhanes	-	100 µg/L
Paramètres microbiologiques (bactéries)		
Escherichia coli	20 000 / 100 mL	0 / 100 mL
Entérocoques	10 000 / 100 mL	0 / 100 mL

- Les **limites de qualité** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.
- Les **références de qualité** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Par ailleurs suite à l'actualisation en 2020 des travaux de l'ANSES sur l'évaluation des risques liés à la présence de cyanobactéries et leurs toxines dans les eaux douces, de nouvelles modalités de suivi environnemental et de gestion sanitaire ont été définies par la Direction Générale de la Santé sur les plans d'eau où des activités aquatiques récréatives sont susceptibles d'être observées.

Les dispositions retenues reposent notamment sur :

- La présence d'efflorescence et/ou de mortalité animale ;
- Le suivi des cyanobactéries potentiellement toxinogènes, exprimée en biovolume (mm<sup>3</sup>/L) : si la somme des biovolumes des genres toxinogènes est supérieure à 1 mm<sup>3</sup>/L, le dosage de 4 toxines est réalisé.
- La concentration en toxines : le niveau de risque est apprécié au regard des quatre valeurs guides suivantes :

Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Seuils (en µg/L)	0,3	42	Limite de détection	30

## Bilan de la qualité des eaux brutes

Teneurs en nitrates, matière organique et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Rophémel, Villejean, et Mézières-sur-Couesnon

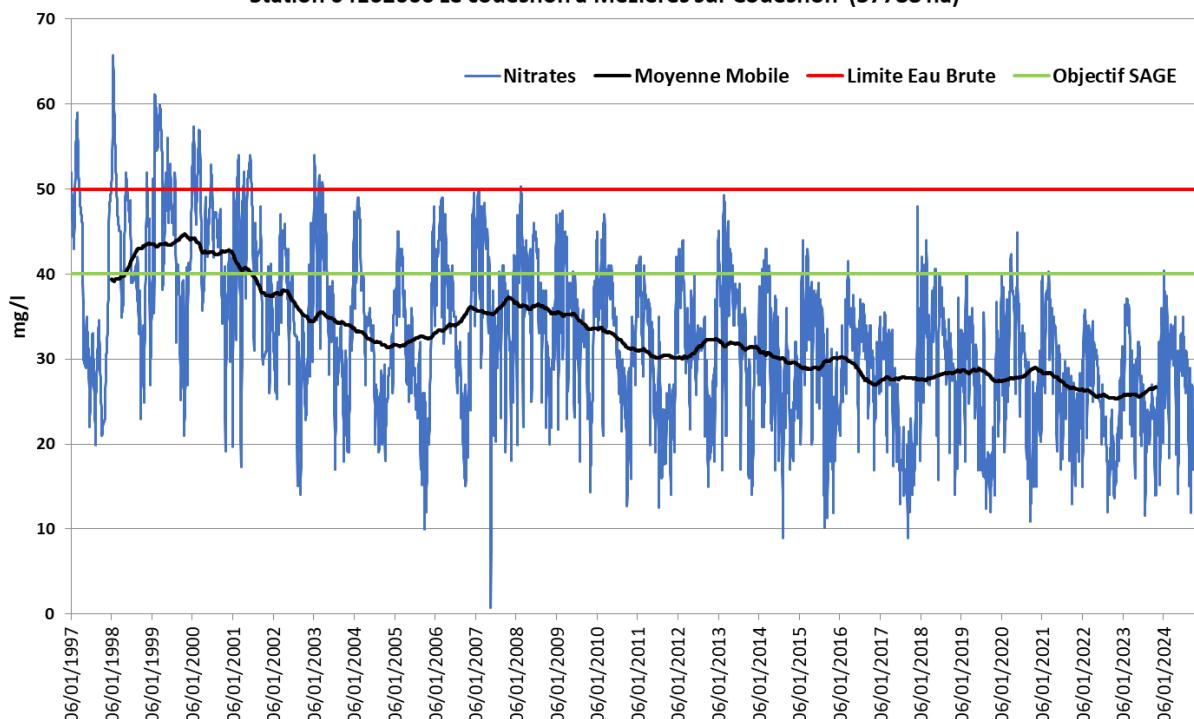
### Les nitrates

Nitrates 2024	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel		Usine de Villejean				
	EAUX SOUTERRAINES		EAUX DE SURFACE						
	Drains du Coglais (Ensemble des drains)	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)	Retenue de Rophémel	Le Meu (Mordelles)	Retenue de La Chèze	Retenue du Canut	Entrée Canut	étag des Bougières	
Maxi	46,7	40,4	28,8	31,7	18,5	31,7	30,1	2,5	
Moyenne	42,1	28,2	22,1	15,7	13,3	12,3	15,0	1,2	
Quantile 90 sur 3 ans	46	34	25	27	24	29	30	3	
Tendance									
Objectif SAGE	SAGE Couesnon : NO <sub>3</sub> <40mg/L		SAGE Rance : NO <sub>3</sub> <25mg/L		SAGE Vilaine : NO <sub>3</sub> <35mg/L				
Fréquence de dépassement de l'objectif SAGE	88%	1%	25%	0%	0%	0%	98%	0%	
Dépassement des 50mg/L (limite de qualité eau brute de surface)	-								
Années de dépassement des 50 mg/L	2023	2022							

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (50mg/L) n'a été constaté en 2024 sur les ressources superficielles. La situation vis-à-vis des nitrates s'est améliorée sur l'ensemble des ressources, une première baisse a eu lieu début des années 2000 et une seconde à partir de 2009/2010. Cette tendance est moins marquée sur les bassins versant de Chèze-Canut car ces cours d'eau sont caractérisés par des variations saisonnières de la concentration en nitrates très importantes.

Exemple du Couesnon à Mézières sur Couesnon :

**Concentration en nitrates et moyenne mobile (sur 2 ans)**  
**Station 04162000 Le couesnon à Mézières sur Couesnon (57788 ha)**

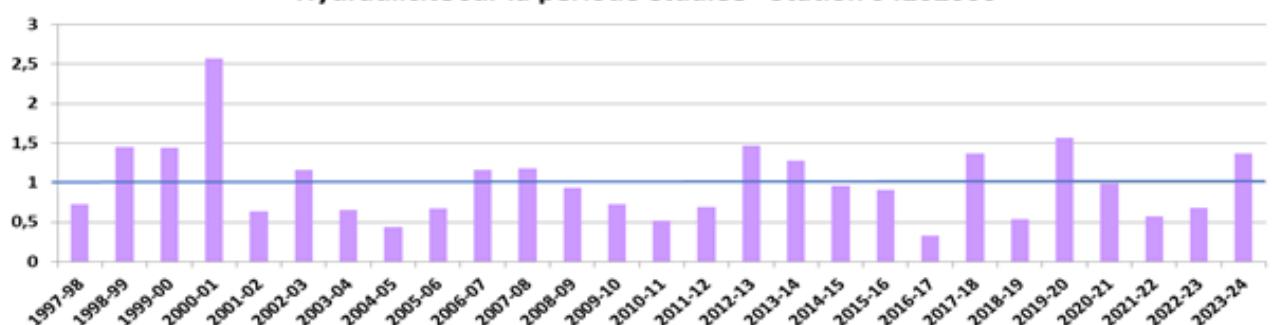


L'évolution de la moyenne mobile calculée sur l'historique des concentrations en nitrates témoigne d'une **amélioration importante et régulière** de la situation au cours de la première moitié des années 2000. Cette évolution favorable a pris fin avec la dégradation observée en 2006 et 2007. **Une nouvelle phase d'amélioration s'est amorcée à partir de 2008.**

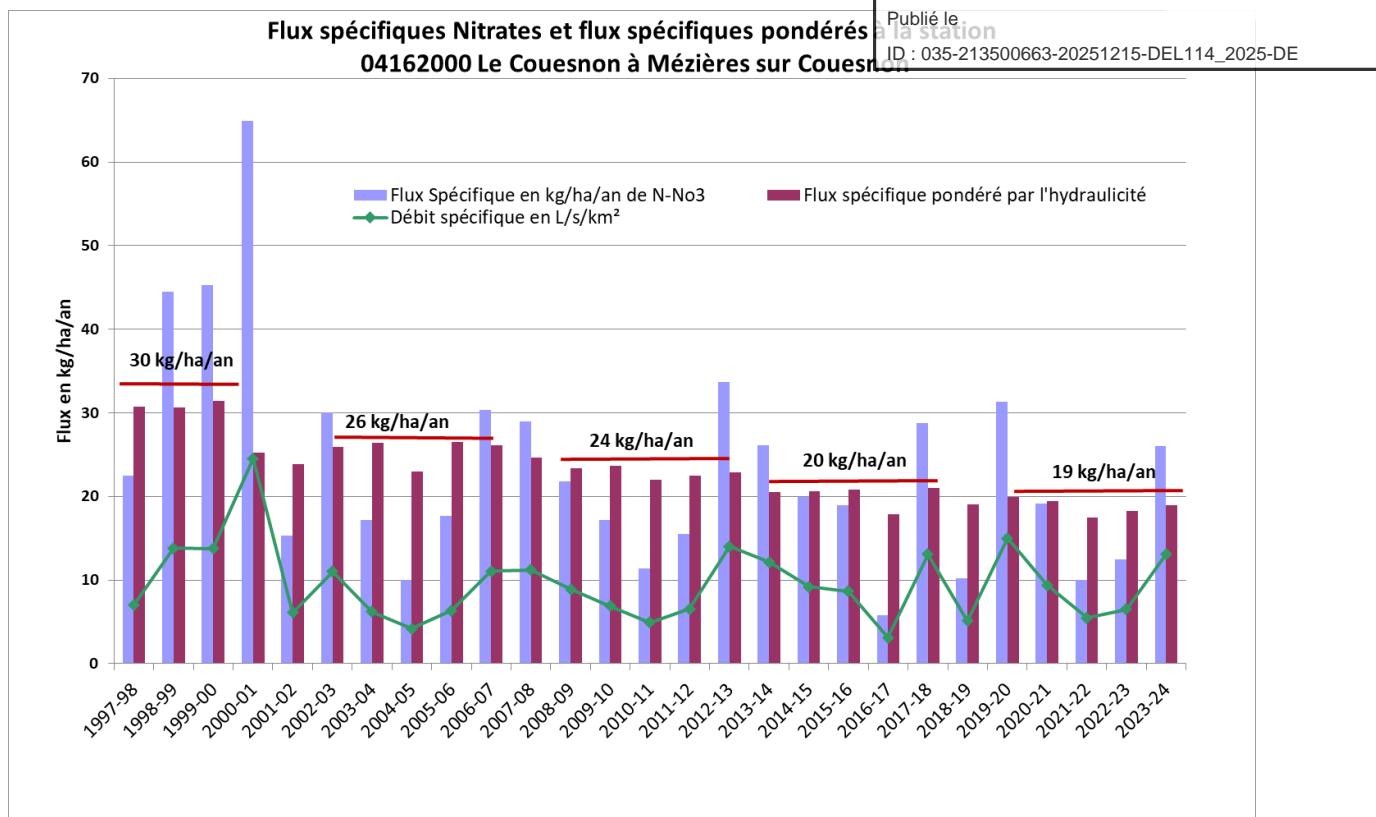
En observant, les flux de nitrates pondérés par l'hydraulicité (donc avec affranchissement de la pluviométrie) **on constate une amélioration en 4 paliers :**

- Des flux autour des **30kg/ha/an** fin des années 90
- Baisse début des années 2000 pour atteindre les **26 kg/ha/an**
- Depuis l'année hydrologique 2008/2009 nouvelle baisse pour atteindre les **24kg/ha/an**
- Depuis 2013/2014 nouvelle baisse pour atteindre un palier **autour de 20 kg/ha/an**
- Et depuis 2018/2019 la tendance à la baisse continue avec des flux autour des **19Kg/ha/an**

**Hydraulicité sur la période étudiée - Station 04162000**



Le niveau 1 représente une année normale en termes de débits ; on remarque une **récurrence des années déficitaires** ces 8 dernières années : 50% des années hydrologiques



### La matière organique (carbone organique total, COT)

Matières organiques (COT) 2024	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel		Usine de Villejean				
	EAUX SOUTERRAINES		EAUX DE SURFACE						
	Drains du Coglais (Ensemble des drains)	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon) (1)	Retenue de Rophémel (1)	Le Meu (Mordelles) (1)	Retenue de La Chèze	Retenue du Canut (2)	Entrée Canut	étang des Bougières	
Maxi	3,1	12	11,3	12,4	6,7	12,36	16	6,5	
Moyenne	0,95	5,35	7,8	6,72	6,13	8,83	7,62	5,64	
Tendance	➡	➡	➡	⬇	➡	➡	➡	➡	
Fréquence de dépassement 10mg/L	0%	3%	11%	2%	0%	9%	4%	0%	
Nombre de Dépassement des 10mg/L (limite de qualité eau brute)	-	2	3	2	-	5	1	-	
Années de dépassement		2022 - 2023 - 2024	2024	2022 - 2023 - 2024		2022 - 2023 - 2024	2022 - 2024		

(1)dépassements des 10mg/L principalement en hiver et lors des orages en été ; (2)Pics importants principalement en été en lien avec densité algual

**Les dépassements de la limite de qualité de 10 mg/L de COT** sont constatés principalement en hiver après les épisodes pluvieux (érosion liée à des couverts végétaux peu développés et absence de barrières physiques) et au printemps/été après des pluies importantes, voire des orages (Maïs peu développé et absence de barrières physiques). Durant ces périodes, le prélèvement d'eau reste autorisé mais le débit de fonctionnement de l'usine est réduit afin de sécuriser la production d'eau et minimiser les coûts de traitement. La seule solution pour limiter ces transferts dans la ressource serait la reconstitution d'un maillage bocager efficient et des pratiques agronomiques limitant l'érosion des sols.

## *Les pesticides*

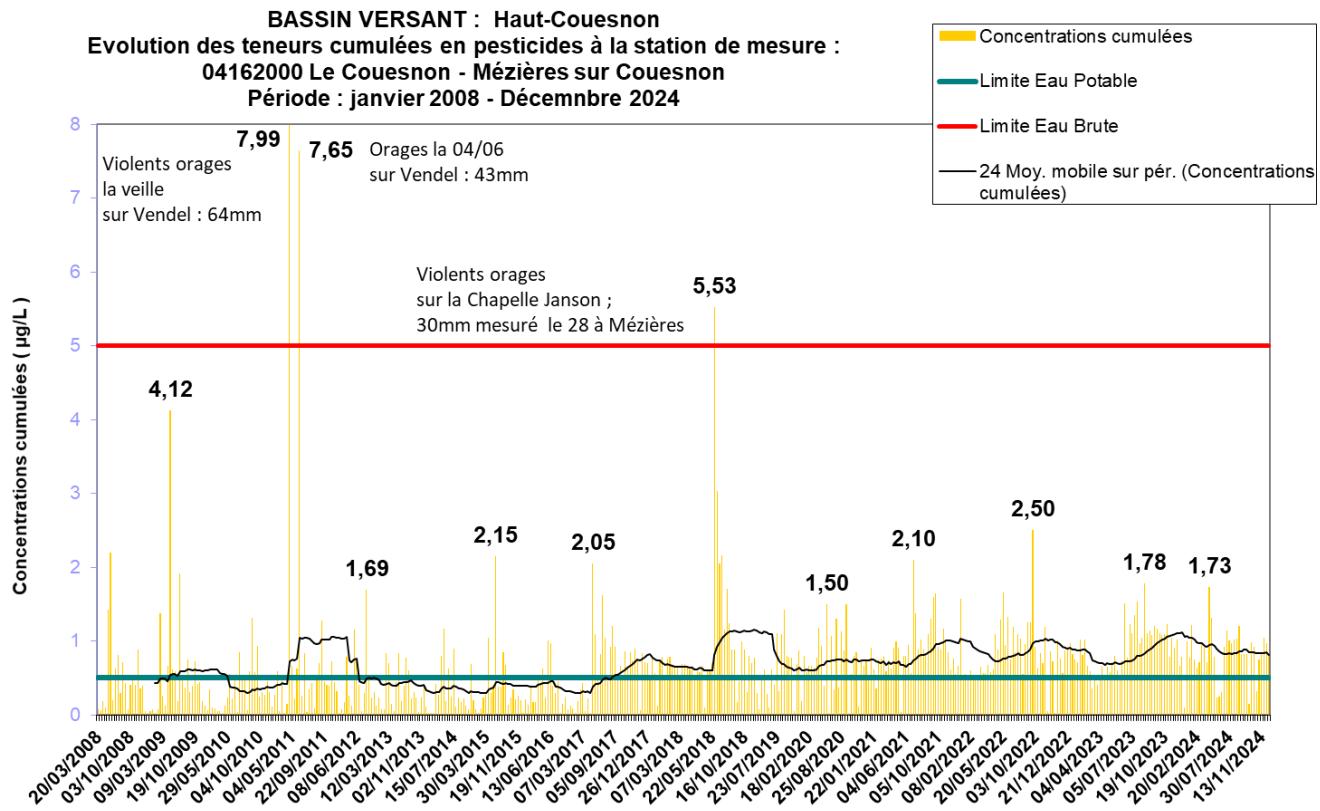
**Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute : 5 µg/L pour le cumul des pesticides et 2µg/L par substance n'a été constaté en 2024 ; néanmoins un métabolite du MétaZachlore, un désherbant du colza a été quantifié à des concentrations importantes au niveau de la retenue du Canut et au niveau de la prise d'eau du Meu.** Le Couesnon, le Meu, la retenue de Rophémel et la retenue du Canut restent des ressources vulnérables aux pesticides, surtout à la suite de fortes précipitations ou en période hivernale lorsque les sols saturés favorisent le lessivage des métabolites stockés.

**D'une manière générale on constate une baisse des concentrations maximales**, mais une plus grande diversité de substances quantifiées avec une omniprésence des substances de désherbage du maïs et leurs métabolites ainsi que les substances de désherbage des céréales et du colza.

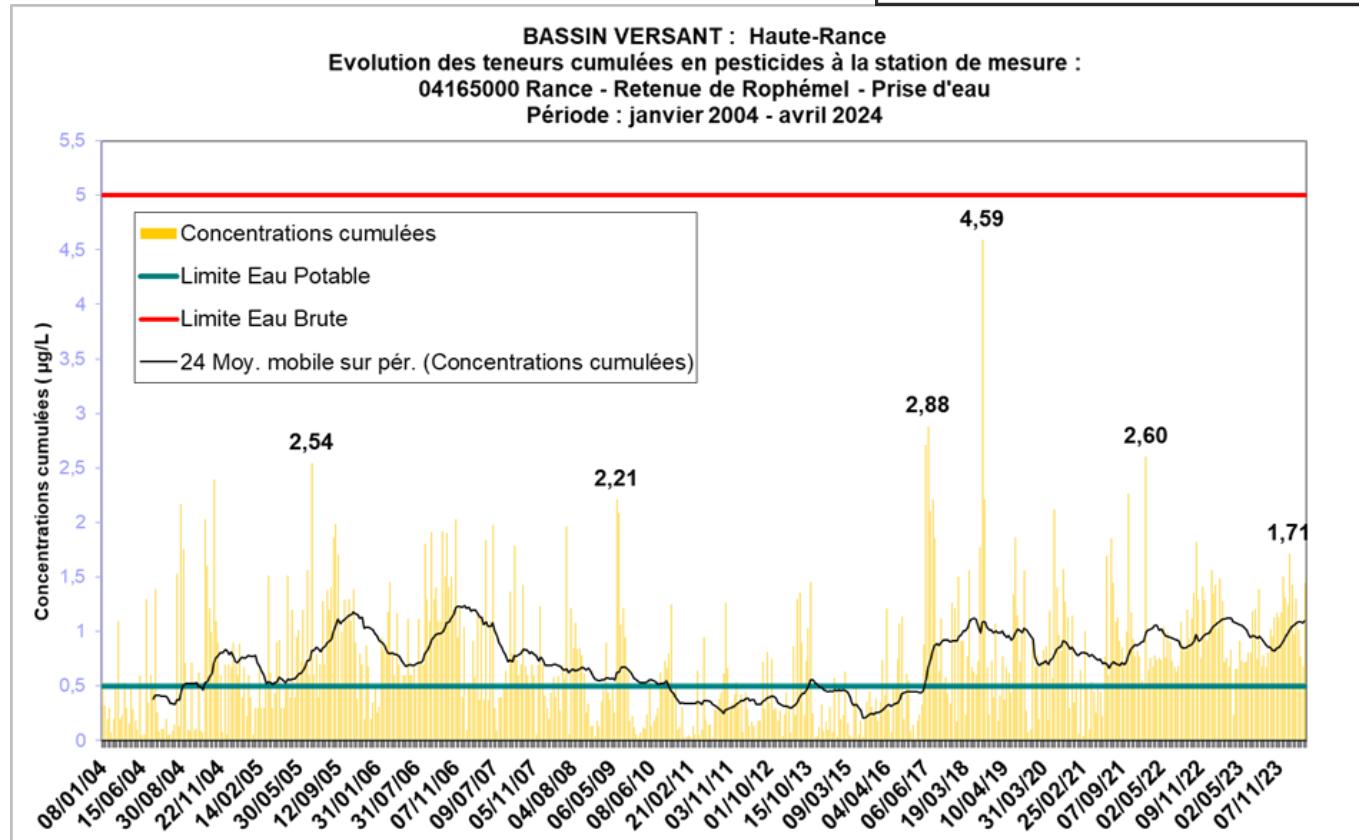
Notons également la présence d'un biocide, le Tolytriazole (ou Benzotriazole), qui est couramment employé comme additif anticorrosif dans les liquides de refroidissement industriel ainsi que dans les fluides hydrauliques et les fluides dégivreurs et anti-givre utilisés en aviation ; il est aussi utilisé dans les détergents de lave-vaisselle pour la protection de l'argent.

## Evolution des concentrations en cumul pesticides sur les principales ressources superficielles :

**La prise d'eau de Mézières sur Couesnon sur le Couesnon :**



**Depuis 2017 on note une élévation du niveau des pics à mettre en relation avec un suivi renforcé de la Collectivité et de la SPL Eau du Bassin Rennais sur les métabolites de pesticides notamment des Chlороacétamides. Mais on constate également des pics importants en mai/juin avec la présence des molécules mères des désherbants maïs : M étolachlore, Diméthénamide, Mésotrione.**



Depuis 2010 on observait un tassement des pics ; la fréquence de dépassement des 0.5 $\mu\text{g/L}$  était en baisse depuis 2008. (Limite de qualité pour l'eau potable en cumul de pesticides). Cette tendance à la baisse peut être mise en relation avec un **niveau d'engagement dans les MAE phytos important** sur le bassin versant entre 2008 et 2010 (180 contrats MAE signés entre 2008 et 2010 sur 30% de la surface agricole du bassin versant).

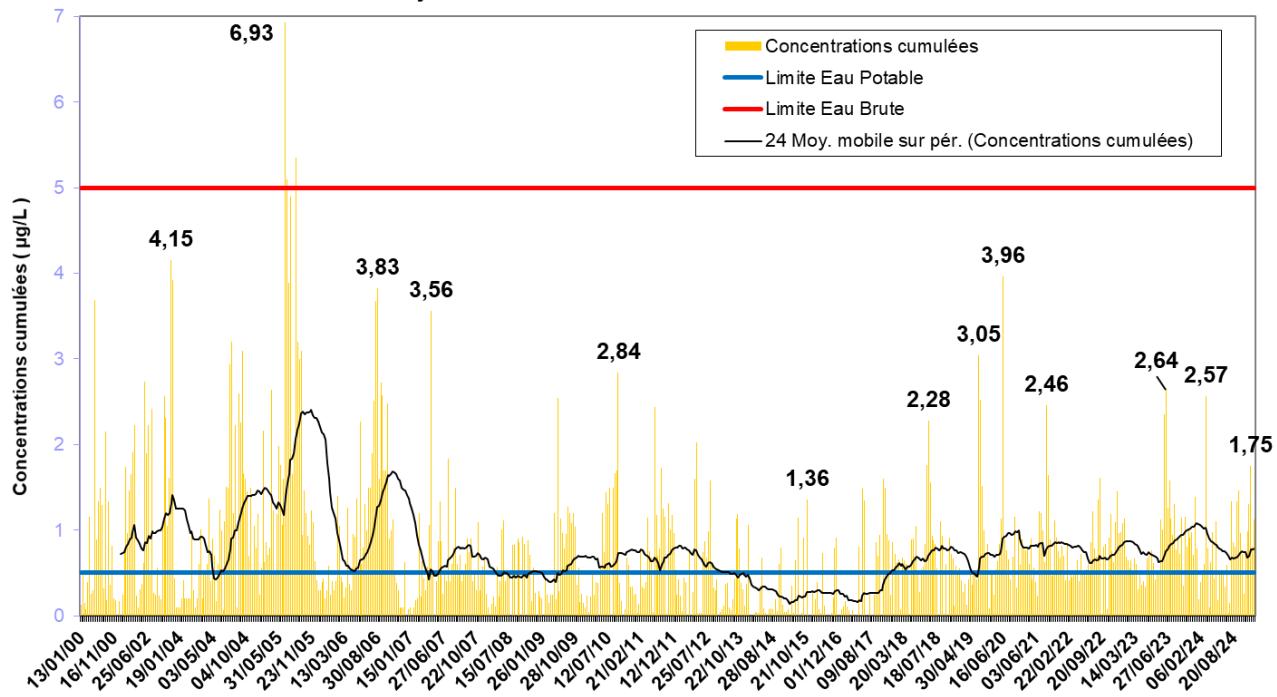
En 2017 on constate une hausse du niveau des pics de concentration avec de nombreux pics au-delà des 2 $\mu\text{g/L}$ . (20% des analyses). En 2018 la situation est assez semblable avec un pic max record de **4.59 $\mu\text{g/L}$  proche de la limite de qualité des eaux brutes**.

**En 2024**, peu d'analyses ont été réalisées du fait de la **vidange du Barrage de Rophémel** et par là même, l'arrêt de l'usine de mi-avril à début décembre. La fréquence de dépassement des 0.5 $\mu\text{g/L}$  est en hausse : **60% des analyses en 2017, et 90% des analyses sur les 3 dernières années**.

Cette situation s'explique en partie par la mise en place d'un nouveau programme de suivi par la SPL Eau du Bassin Rennais avec l'analyse de nombreux métabolites de pesticides notamment les métabolites du Métolachlore et du MétaZachlore. Néanmoins, même en écartant ces métabolites de l'analyse, le constat reste le même : **une dégradation de la situation depuis 2016 avec une présence importante des substances de désherbage du Maïs (molécules mères)**.

**La prise d'eau de Mordelles sur le Meu :**

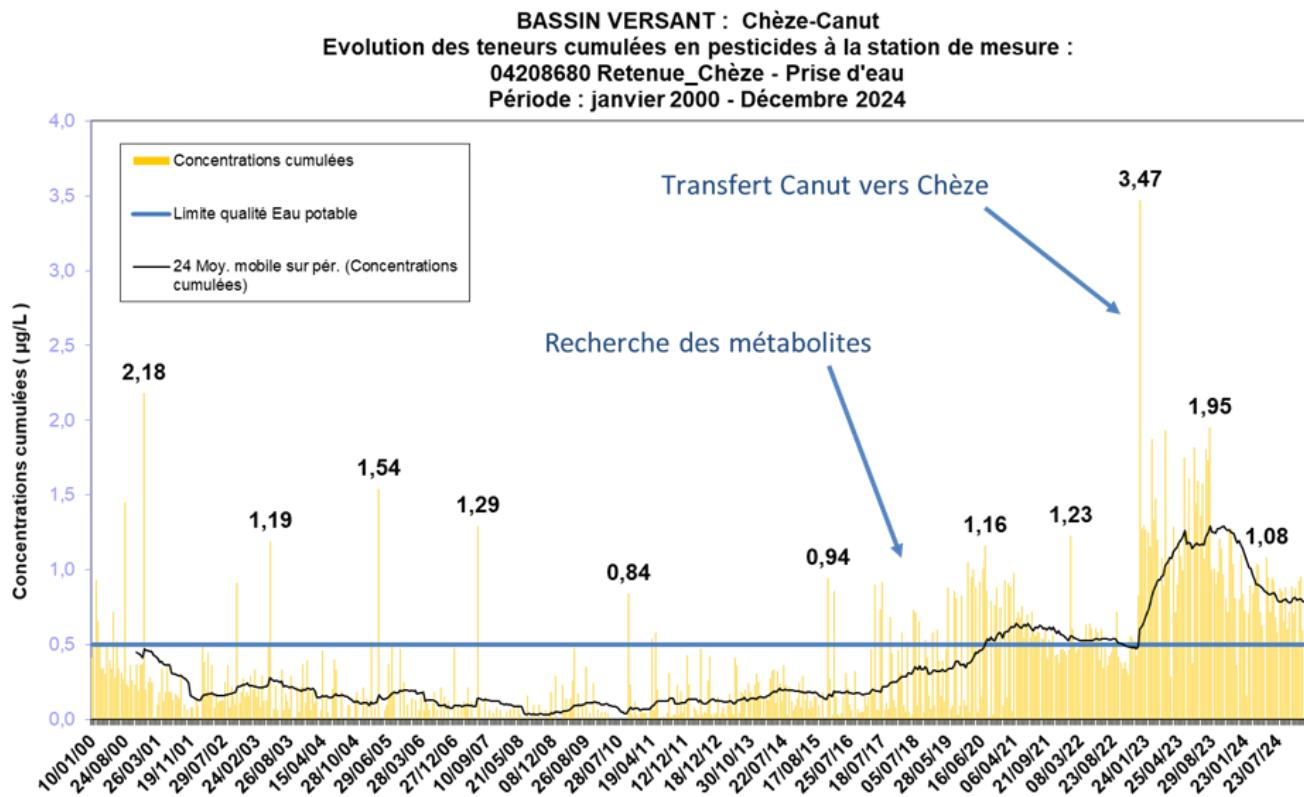
**BASSIN VERSANT : MEU**  
**Evolution des teneurs cumulées en pesticides à la station de mesure :**  
**04208730 Prise AEP Mordelles**  
**Période : janvier 2000 - décembre 2024**



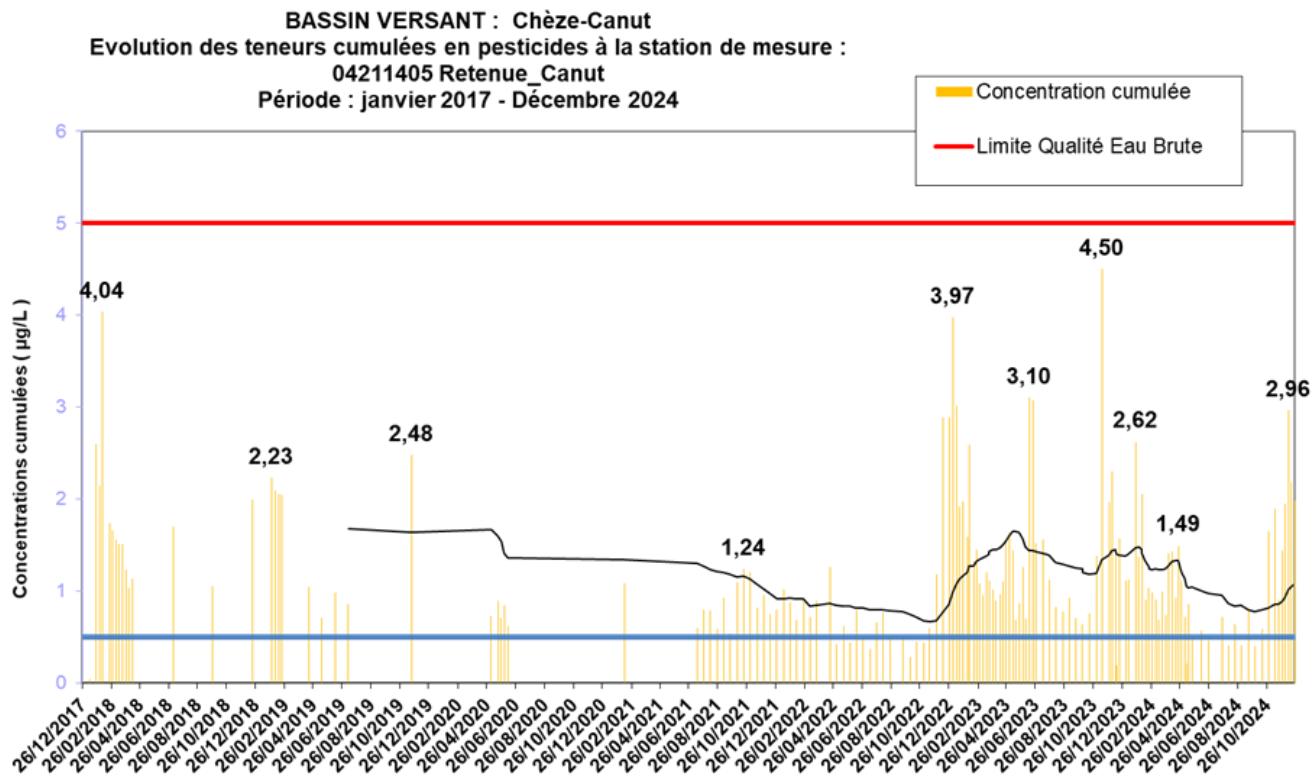
Depuis 2008 on observait une baisse des pics de concentration en pesticides à mettre en relation avec un niveau d'engagement important **dans les MAE phytos** sur le bassin versant et imputable à une forte baisse des concentrations en AMPA (métabolite du Glyphosate mais également métabolite de certains produits détergents)

Cette baisse s'est confirmée à partir de 2011 avec une mobilisation importante sur la réduction des phytos en lien avec l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2011 interdisant l'utilisation de l'isoproturon (herbicide céréales) et du Métolachlore, Diméthénamide (herbicides maïs) sur les parcelles classées à risque fort ou moyen de ruissellement.

**Depuis 2017 on constate une augmentation du niveau des pics** avec de nombreux pics au-delà des 2µg/L à mettre en lien avec l'analyse de nombreux métabolites ; cela met en exergue **un niveau de contamination des eaux du Meu par les pesticides, élevé.**

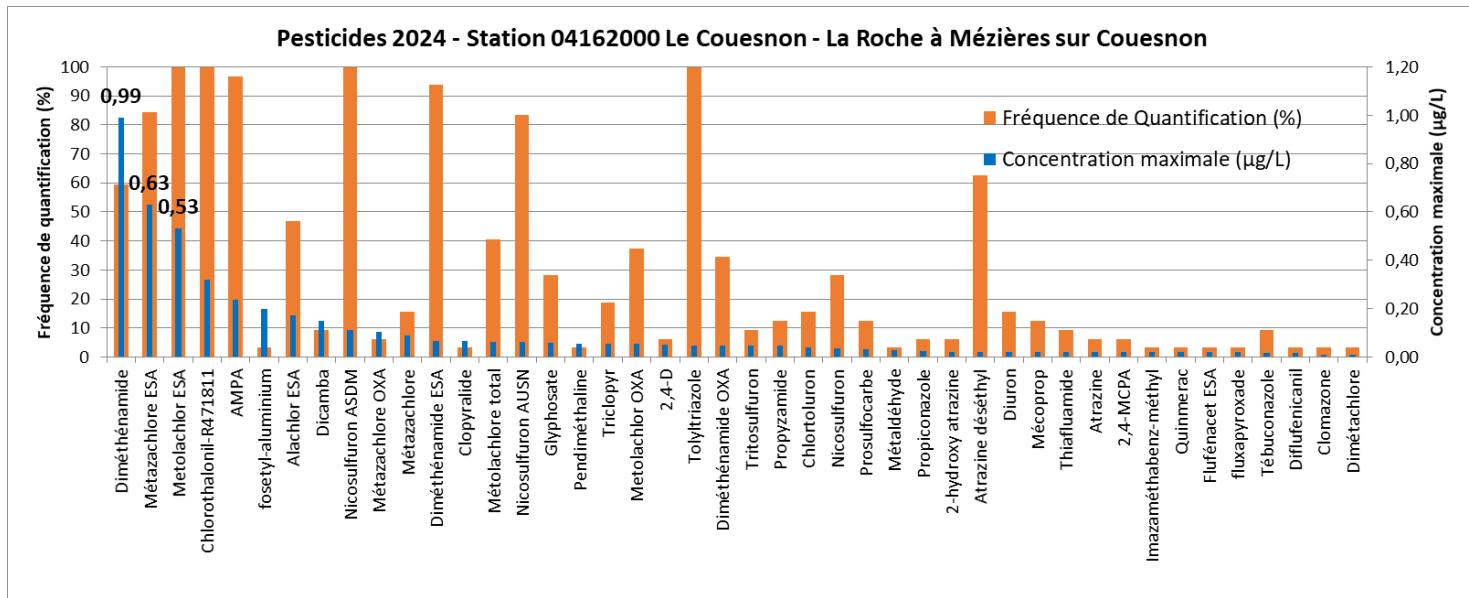


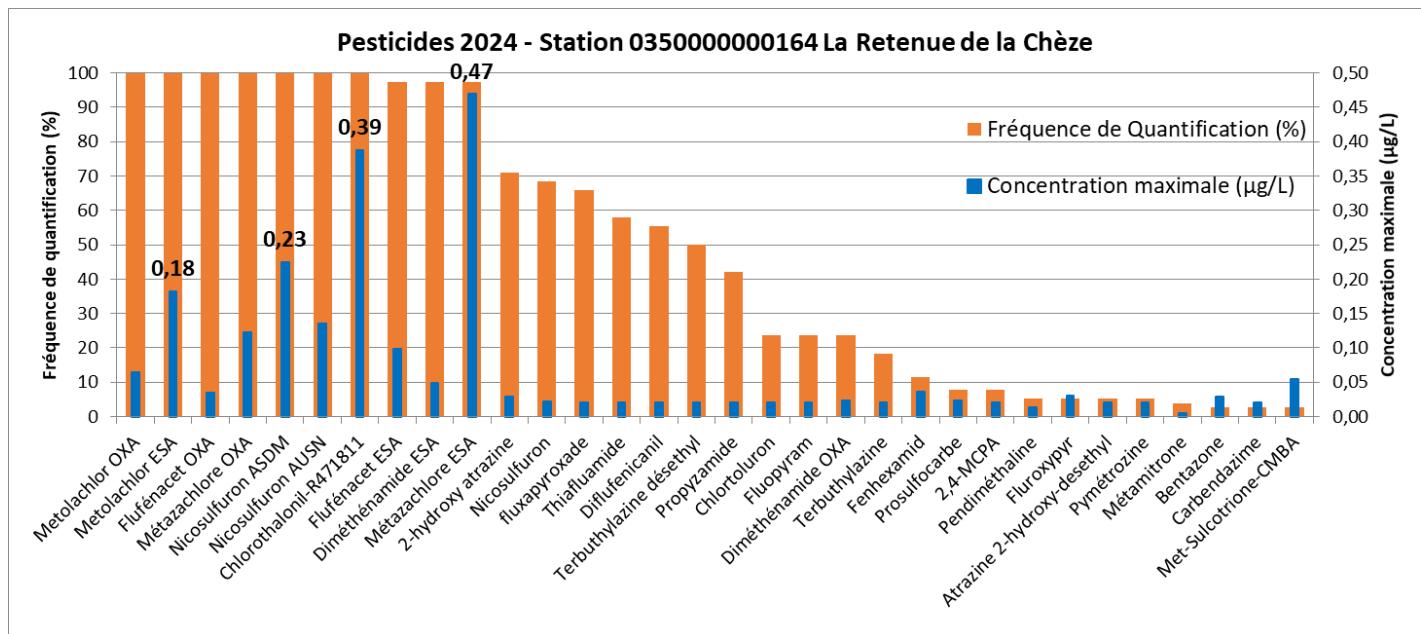
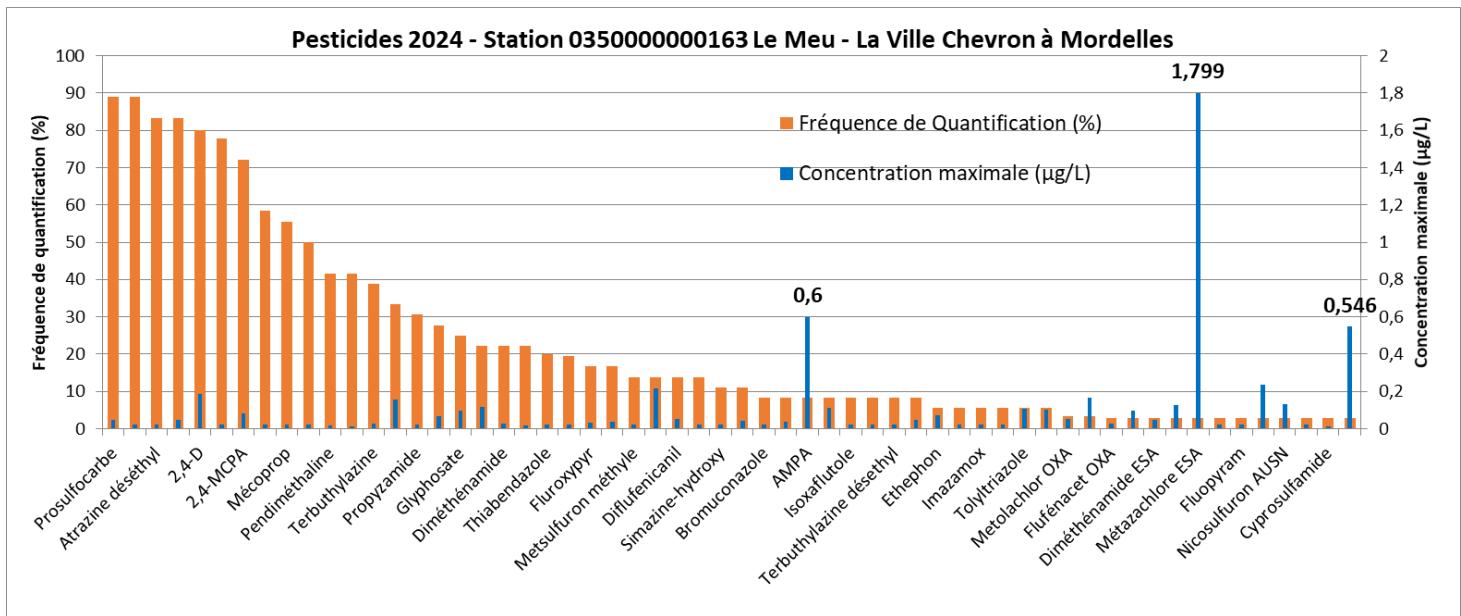
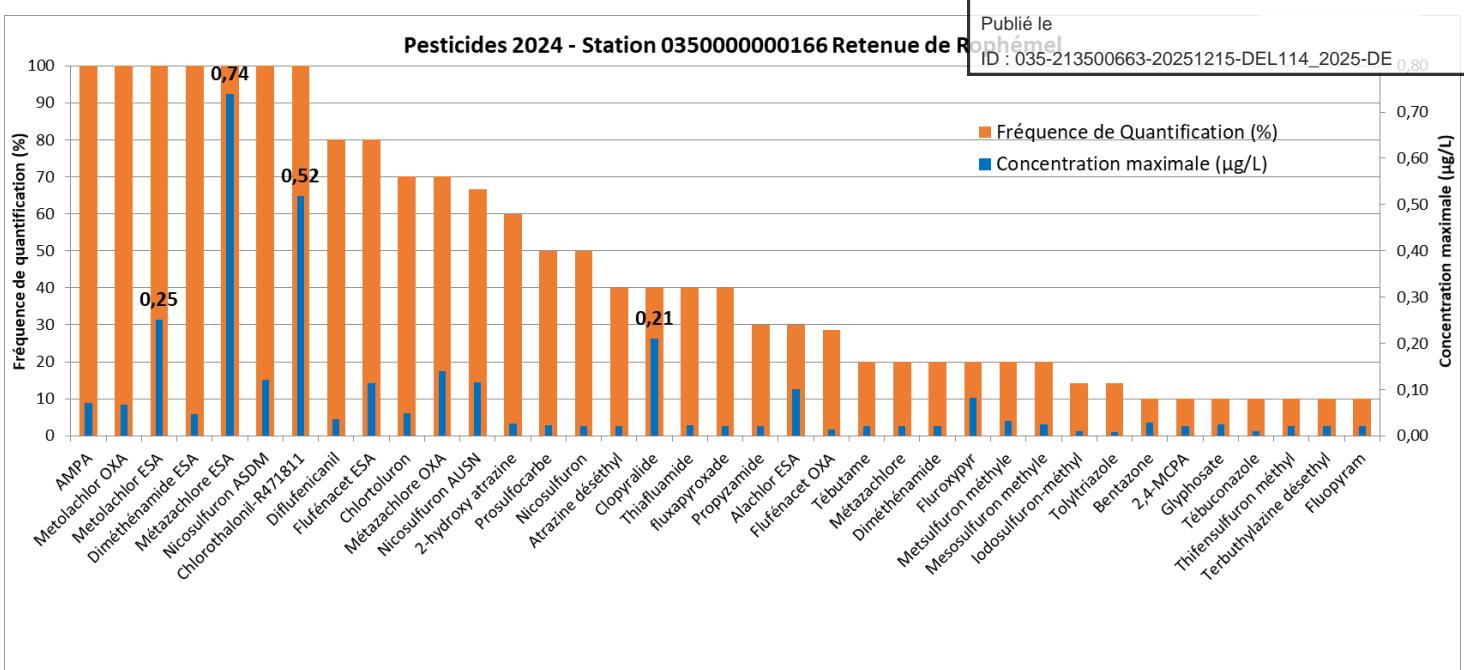
Les pics de concentrations ont baissé jusqu'en 2012 où les dépassements de la limite de qualité pour l'eau potable (0.5µg/L) étaient peu nombreux ; depuis 2017 on constate une **augmentation plus importante des pics de concentrations** et par là même une augmentation de la fréquence de dépassement de la limite des 0.5µg/L. Cette situation s'explique en partie par un renforcement du programme de suivi avec **l'analyse de nouveaux métabolites de pesticides** (produits de dégradation de la molécule mère) et par **les transferts d'eau vers la retenue de la Chèze**, soit à partir du Meu (Hiver/printemps 2019 : 3.4 millions de m<sup>3</sup>), soit à partir du Canut (Hiver 2022/2023 : 3.8 millions de m<sup>3</sup>).

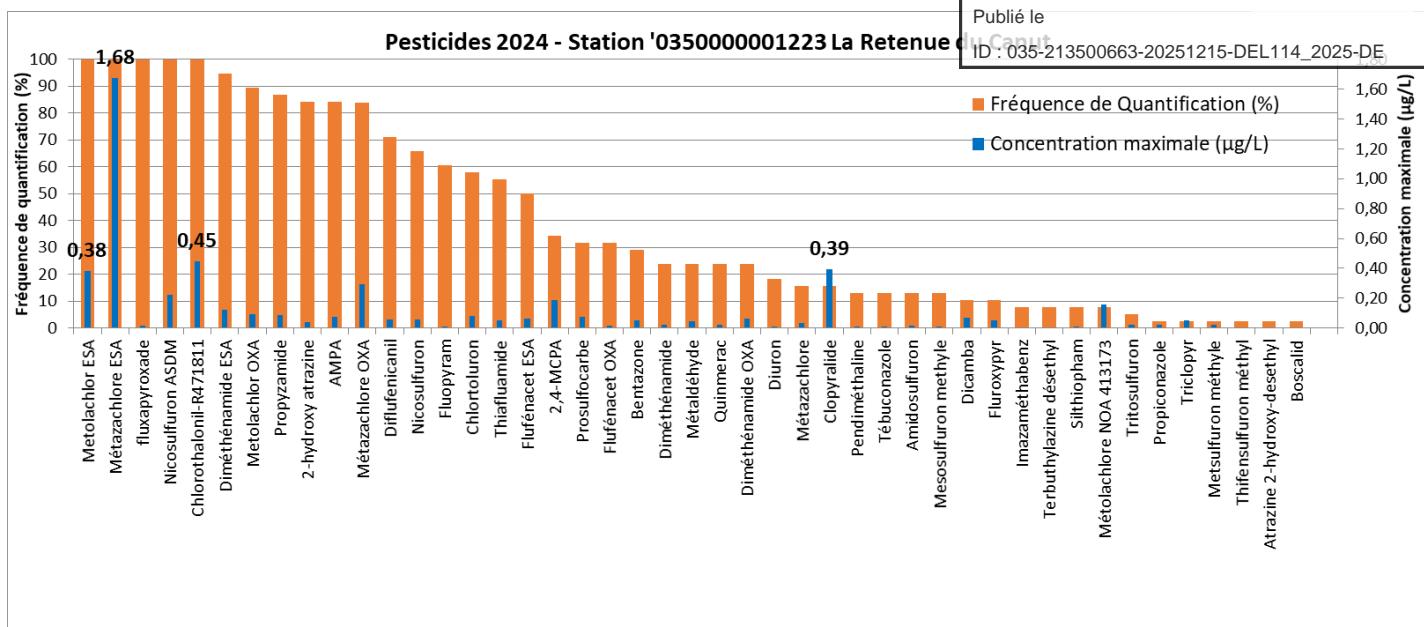
**La dérivation du Canut – Barrage du Canut :**

Les fortes concentrations en pesticides et en métabolites, notamment en Métazachlore ESA et M étolachlore ESA rendent l'exploitation de cette ressource difficile. En novembre 2023 un pic de 2.23µg/L en Métazachlore ESA a provoqué l'arrêt de la dérivation vers la retenue de la Chèze ; cette même substance a été quantifiée à une concentration de 1.68µg/L en décembre 2024.

**Ci-dessous la liste des substances quantifiées en 2024** pour chaque captage d'eau superficielle ainsi que leur fréquence de quantification :







## Surveillance saisonnière du développement du phytoplancton dans les retenues de Rophémel et de la Chèze et sur les autres ressources en eaux superficielles

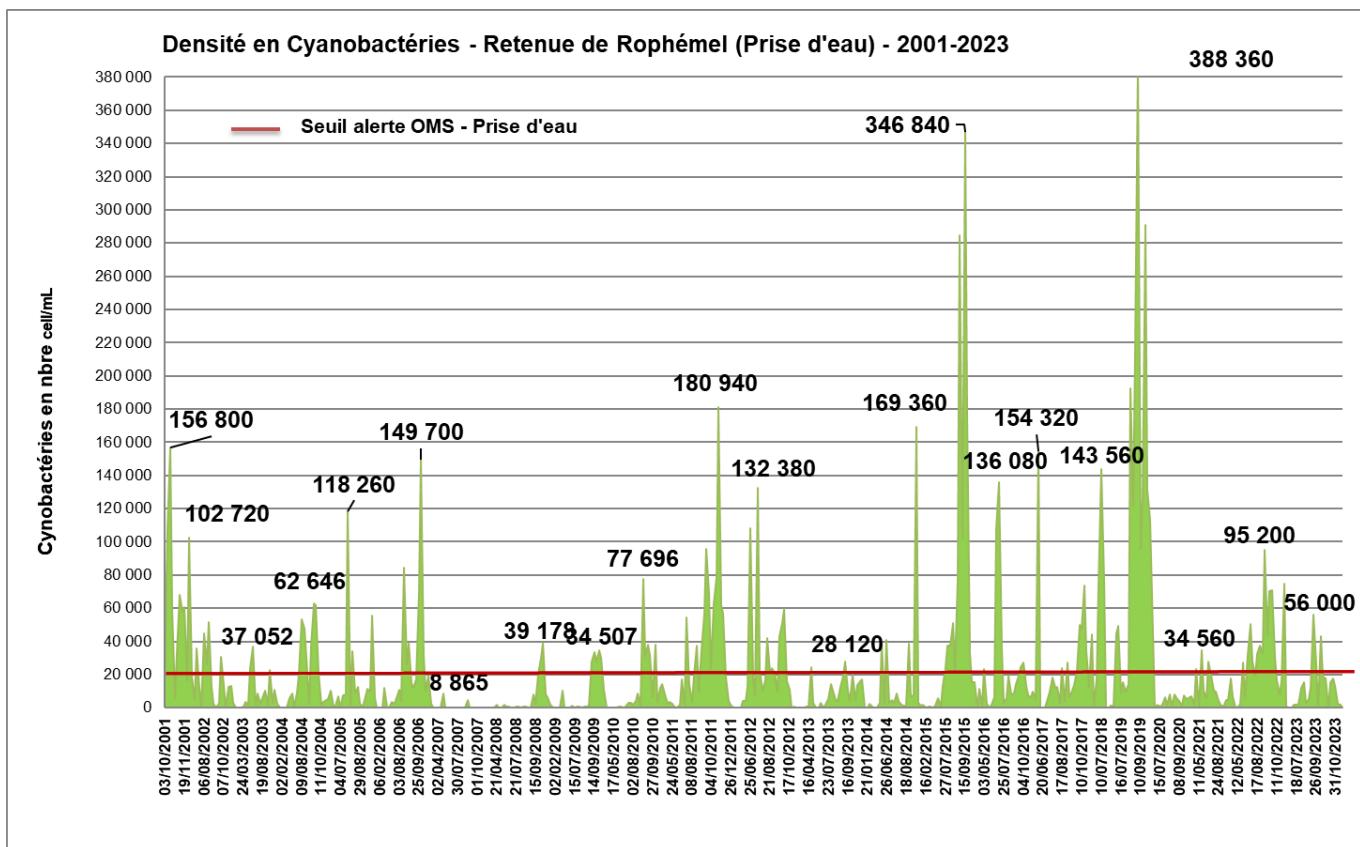
Dans les deux retenues, le développement du phytoplancton fait l'objet d'un suivi hebdomadaire pendant la période estivale. La surveillance porte à la fois sur la zone de surface (zone euphotique) et sur la prise d'eau, située en profondeur. Le développement des cyanobactéries est plus important dans la zone de surface, du fait de l'ensoleillement et de la température de l'eau.

Le Couesnon et l'étang des Bougrières sont aussi surveillés.

Au niveau des usines de Rophémel et de Villejean, la surveillance de la filière de traitement est accentuée, et le cas échéant les traitements sont renforcés (augmentation des dosages de charbon actif en poudre et de chlorure ferrique pour favoriser l'élimination des algues dans les décanteurs.)

## **Suivi des cyanobactéries à la prise d'eau de Rophémel**

A noter qu'il n'y a pas eu de suivi en 2024 du fait de la vidange du barrage

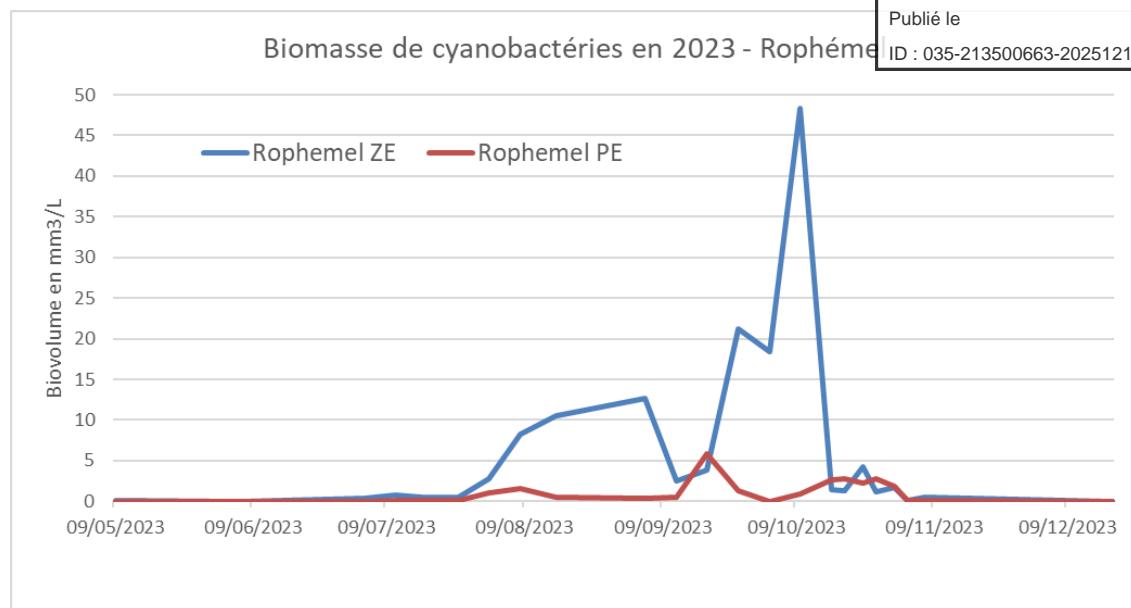


En 2015 la prolifération des cyanobactéries avait été assez **tardive mais intense** surtout au niveau de la prise d'eau. Le maintien d'un niveau bas du barrage par EDF expliquait en partie cette particularité. L'usine avait été en arrêt du 10 septembre au 30 septembre.

En 2019 le développement des cyanobactéries aura été important tout au long de la saison ; la densité maximale a été constatée au mois de septembre : **388 360 cell/mL**. C'est un niveau record sur la période de suivi depuis 2001. Le niveau d'eau le plus bas du barrage a été constaté début octobre avec un niveau autour des 2 millions de m<sup>3</sup>.

Ces 3 dernières années le développement des cyanobactéries a été relativement faible.

La biomasse au niveau de Rophémel en 2023 augmente à partir du mois d'août avec une présence dominante des cyanos (Microcystis ont une taille de cellule plus importante) ; on remarque un pic maximal au mois d'octobre à un niveau très élevé 49 mm<sup>3</sup>/L. Pour rappel le seuil de vigilance de la Direction Générale de Santé est de 1mm<sup>3</sup>/L:

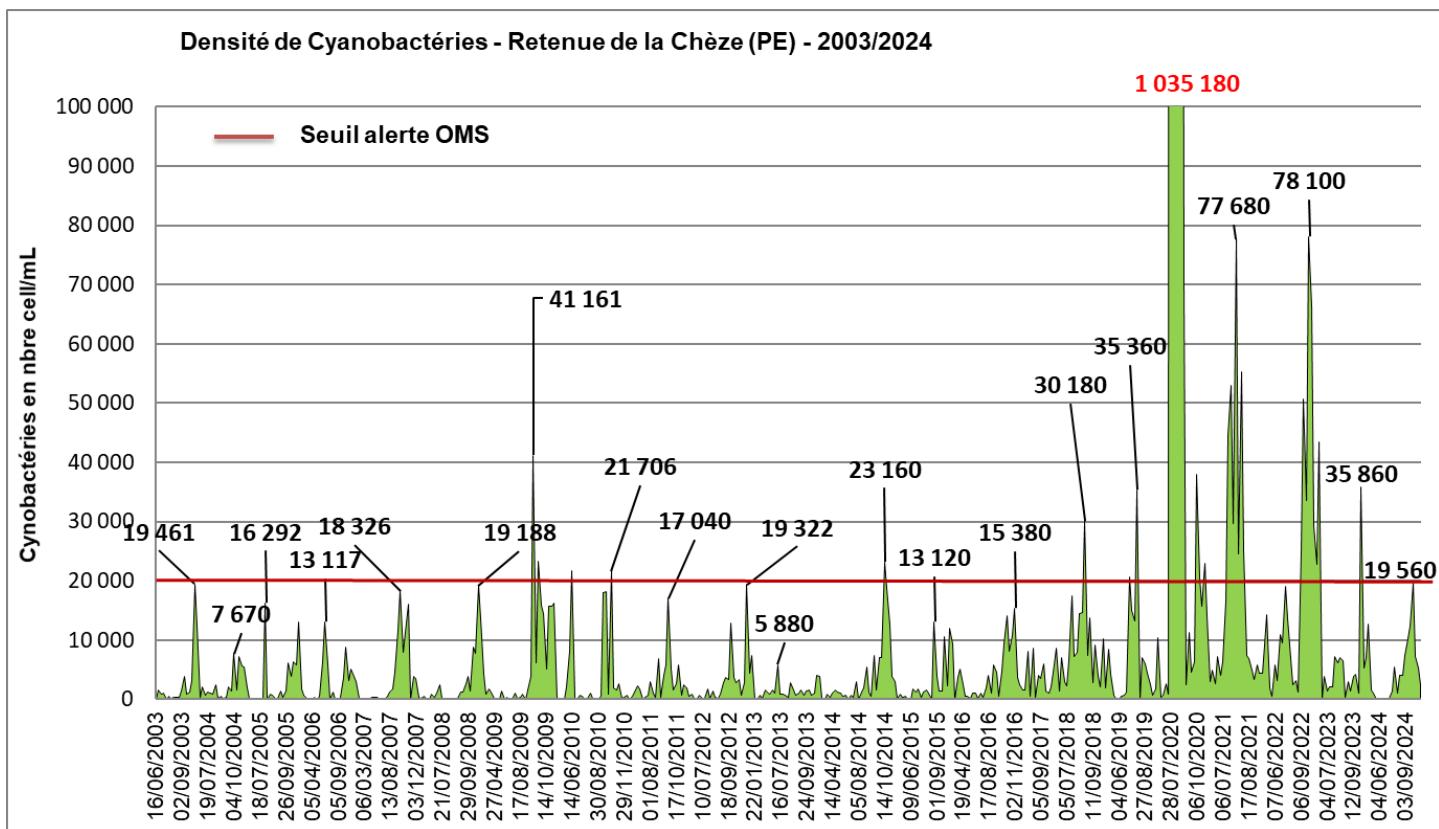


Le suivi des toxines est réalisé lorsque le nombre de cyanobactéries dépasse les seuils de 100 000 cellules/ml dans la zone euphotique(1) ou 20 000 cellules/ml au niveau de la prise d'eau. Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé recherche également les toxines mensuellement pendant la période à risque.

**En 2024, il n'y a pas eu de suivi.**

#### Suivi des cyanobactéries à la prise d'eau de la Chèze

- Densité de Cyanobactéries à la prise d'eau de la Chèze



**Sur la retenue de la Chèze, le développement des cyanobactéries est limité par des concentrations faibles en phosphore ; la retenue de Pont Muzard jouant un rôle épurateur.**

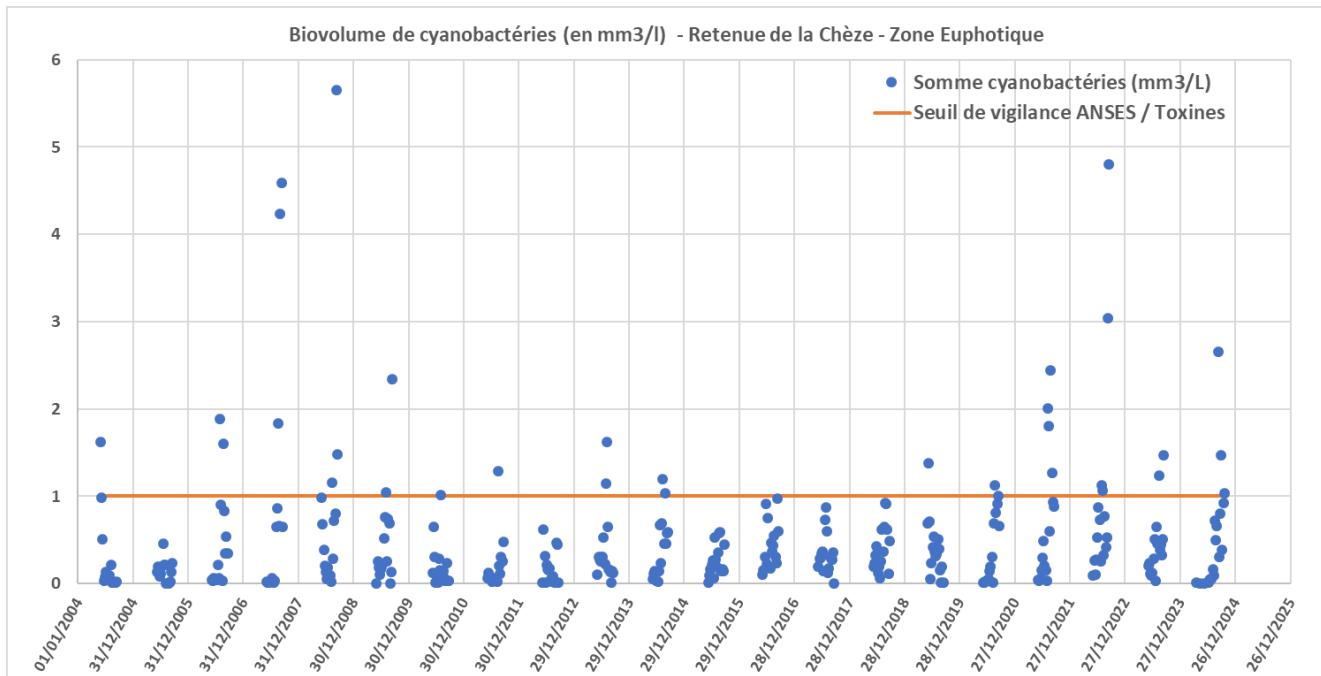
Néanmoins, depuis 2020 on constate une densité de cyanobactéries plus élevée au niveau de la prise d'eau.

Ainsi, on note des dépassements réguliers des 20 000 Cell/mL depuis 2020 (seuil d'alerte OMS).

**En 2024, la densité maximale est de 19 560 cell/mL au mois de septembre ; des toxines ont été quantifiées à deux reprises mais à des concentrations faibles, bien inférieures à la limite de qualité de 1µg/L.**

En termes de densité cellulaire l'année 2022 a été l'année avec la plus forte densité cellulaire au niveau de la zone euphotique sur 20 ans de suivi et la troisième année la plus forte en Biomasse (après 2007 et 2008).

Cependant au regard de la biomasse qui est proportionnelle à la charge de phosphore, la situation est bien meilleure sur la retenue de la Chèze que sur la retenue de Rophémel ; mais le nombre de dépassement du seuil de vigilance ANSES est en progression ces 5 dernières années.



#### Tableau de synthèse :

2024	Retenue de Rophémel •		Retenue de la Chèze		Etang des Bougières	Couesnon Mézières
	Prise d'eau*	Zone de surface	Prise d'eau	Zone de surface	Prise d'eau	Prise d'eau
Densité max de cyanobactéries (nb cell/mL)	Pas de suivi en 2024 Vidange du barrage		<b>19 560</b>	<b>39 540</b>	<b>12 175</b>	<b>16 200</b>
Biovolume de cyanobactérie Max (mm³/L)*			<b>1,60</b>	<b>2,66</b>	<b>0,90</b>	<b>1,13</b>
Date pic Biomasse		24-sept.-24	3-sept.-24	15-oct.-24	17-sept.-24	
Dépassements du seuil d'alerte OMS : - 20 000 cell/mL aux prises d'eau - 100 000 cellules/mL dans les zones de surface		Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
Dépassements du seuil d'alerte DGS - Biovolume >1 mm³/L		<b>1</b> (septembre)	<b>3</b> (septembre à octobre)	Aucun	<b>1</b> (septembre)	
Nbre de recherche toxines		7	Non recherché en zone de surface	6	6	
Quantification toxines microcystines		2 (MaxTotal Microcystines 0,015µg/L)		<b>Aucune quantification</b>	<b>Aucune quantification</b>	

\*Seuil d'alerte DGS plans d'eau en biovolume des genres toxinogènes : 1 mm³/L

Teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Champ Fleury, de Lillion, de La Noé, de Vau Reuzé, de Montfort, de la Chaumière, de la Douetté, du Rocher et de La Haute Cellerais.

## Les nitrates

Nitrates 2024	Usine de Vau Reuzé		Usine de La Noé		Usine de Champ Fleury					Usine de Lillion			
	Captage du Vau Reuzé		Captage de La Noé		EAUX SOUTERRAINES					Captage de Lillion			
	Forage	Puits	Forage	Puits	Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage du Féniacat	Mélange EB Champs Fleury	Puits 2	Puits 3	Puits 4	Mélange EB Lillion	
	Suivi ARS/SPL	Suivi ARS/SPL + AELB	Suivi ARS/SPL	Suivi ARS/SPL	Suivi ARS	Suivi ARS	Suivi ARS + AELB	Suivi SPL	Suivi ARS	Suivi ARS	Suivi ARS	Suivi SPL	
Maxi	51,5	17,2	23,3	25,4	27,2	28,2	28,3	>0,5	>0,5	>0,5	>0,5	6,7	
Quantile 90 sur 3 ans	52,9	16,86	22,8	23,7*	29,05*	26,9*	25,4	-	-	-	-	3,5	
Tendance 10 dernières années													
Fréquence de dépassement 50mg/L (limite de qualité eau distribuée et norme DCE bon état des eaux souterraines)	75%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dépassement des 100mg/L (limite de qualité - eau brute souterraine)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

\*Peu de valeurs

Nitrates 2024	Usine de Montfort		Usine de la Chaumi��re			Usine de La Douett��e					Usine du Rocher	Usine de La Haute Cellerais	
	Drains de Montfort		Captage de La Chaumi��re			Captage de Beauregard-La Douett��e					Captage du Rocher	Captage de La Tournerie	
	Drains de l'Asni��re	Drains Loge-Prairie Journeux	Forage 1	Forage 2	Forage m��lange	Forage Douett��e	Puits Douett��e	Puits Beauregard	M��lange Eau Brute	Forage F2(Bis)		Forage F3	
	Suivi ARS	Suivi ARS/SPL	Suivi ARS/Veolia	Suivi ARS	Suivi ARS	Suivi ARS/AEELB	Suivi SAUR	Suivi ARS/SAUR	Suivi ARS/SAUR	Suivi ARS/SAUR	Suivi ARS/V閙olia	Suivi ARS/V閙olia	
Maxi	7,1	26,7				0,6	21			17	23,7	>0,5	>0,5
Quantile 90 sur 3 ans	6,04	26,7				1,02*	22,3			14,3	26,24	-	-
Tendance 10 derni��res ann��es													
Fr��quence de d��passement 50mg/L (limite de qualit�� eau distribu��e et norme DCE bon tat des eaux souterraines)	-	-				-	-			-	-	-	-
D��passement des 100mg/L (limite de qualit�� - eau brute souterraine)	-	-				-	-			-	-	-	-

\*Peu de valeurs

Aucun d  passement des limites de qualit   pour l'eau brute (100mg/L) n'a t   constat   en 2024 sur les ressources souterraines.

Le captage du Vau Reuz   est t   arr  t depuis 2013 du fait des fortes teneurs en fer des eaux du forage. L'eau du puits ne peut tre utilis  e seule du fait des concentrations en nitrates qui ont augment  e fortement entre 1993 et 2001 ; depuis la tendance est  la baisse avec un percentile 90 de 53 mg/L sur les trois derni  res ann  es. N  anmoins la fr  quence de d  passement des 50 mg/L (limite de qualit   pour l'eau potable) reste lev  e : 75% en 2024.

Ce captage a t   class   Captage prioritaire au SDAGE en 2015. Des d  marches sont engag  es par la Collectivit   pour la reconqu  te de la qualit   de l'eau sur Vau Reuz   (Acquisitions fonci  res, contrat territorial, mis en place de PSE, Terres de sources).

## Les pesticides

Aucun d  passement des limites de qualit   pour l'eau brute (5 µg/L pour le cumul des pesticides et 2µg/L par substance) n'a t   constat   en 2024.

Les captages de La No  , La Douett  e et Beauregard ainsi que le captage de la Tournerie sont le plus impact  s par les pesticides avec des concentrations maximales pouvant d  passer les 1µg/L ; et dans une moindre mesure le captage de la Marionnais et le puits n°4 du captage de Lillion ainsi que le captage de la Chaumi  re.

Depuis 2023 l'analyse des métabolites du Chlorothalonil (fongicide Céréales interdit depuis 2019) a mis en évidence la présence quasi généralisée du Chlorothalonil R471811 au niveau des captages avec parfois des concentrations élevées particulièrement sur le captage de La Noé.

Pesticides 2024	Usine de Vau Reuzé		Usine de La Noé		Usine de Champ Fleury				Usine de Lillion			
	EAUX SOUTERRAINES						Captage de Lillion					
	Forage	Puits	Forage	Puits	Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage du Fénicat	Mélange EB Champs Fleury	Puits 2	Puits 3	Puits 4	Mélange EB Lillion
Nbre d'analyses			24	21	9	51	12		167	189	297	
Concentration totale Max			1,18	0,37	0,23	0,58	0,06		0,35	0,47	0,71	
Somme Pesticides Max Labo			0,04	0,02	0,19	0,54	0,04		0,19	0,26	0,41	
Val. Max / molécule			0,67	0,22	0,19	0,17	0,04		0,13	0,18	0,27	
Substances quantifiées >1 µg/L												
Substances quantifiées >0,1µg/L												
Nbre de substances quantifiées >0.1µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines par substance)												
Nbre de dépassements > à 0,1 µg/L			1	1	2	2	0		3	2	5	
Dépassement des 0.5µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines pour le total des pesticides)			27	24	18	14	-		12	13	88	
Dépassement des 5µg/L (limite de qualité des eaux brutes pour le total des pesticides)			100%	-	-	50%	-		-	-	62%	
Substances quantifiées >1 µg/L												

Les substances dépassant la norme du bon état écologique pour les eaux souterraines des 0.1µg/L et limite de qualité pour l'eau potable sont principalement les **métabolites du Métolachlore**, désherbant de pré-levée utilisé sur le maïs et le **Chlorothalonil R471811**, métabolite d'un fongicide céréales interdit depuis 2019. Ces dépassements sont très fréquents sur les captages de la Noé, la Douetté, Beauregard ainsi que sur les forages de la Tournerie. Sur ces derniers on observe **des concentrations en Métolachlore ESA très élevées dépassant les 1µg/L**.

Pesticides 2024	Usine de Montfort		Usine de la Chaumière			Usine de La Douettée			Usine du Rocher	Usine de La Haute Cellerais	
	Drains de Montfort		Captage de La Chaumière			Captage de Beauregard-La Douettée			Captage du Rocher	Captage de La Tournerie	
	Drains de l'Asnière	Drains Loge-Prairie Journeux	Forage 1	Forage 2	Forage mélange	Forage Douettée	Puits Douettée	Puits Beauregard		Forage F2(Bis)	Forage F3
Nbre d'analyses	10	22			10	104		98	48	72	74
Concentration totale Max	0,13	0,25			0,52	1,72		1,14	1,68	0,37	2,54
Somme Pesticides Max Labo	0,04	0,12			0,32	0,14				0,03	0,03
Val. Max / molécule	0,13	0,18			0,32	0,77		0,69	0,21	1,09	1,47
Substances quantifiées >1 µg/L										Métolachlor ESA / Alachlor ESA	Métolachlor ESA / Alachlor OXA
Substances quantifiées >0,1µg/L											
Nbre de substances quantifiées >0.1µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines par substance)	1	3			Alachlor ESA, Metolachlor ESA, Métézachlore NOA 413173, Metolachlor OXA, Chlorothalonil-R471811,	Metolachlor OXA, Metolachlor ESA, Métézachlore NOA 413173, Metolachlor OXA, Chlorothalonil-R471811, Propyzamide,				Metolachlor OXA, Metolachlor ESA, Nicosulfuron ASDM, Metolachlor OXA, Métézachlore NOA 413173, Chlorothalonil-R471811, Diméthénamide ESA, Chlorothalonil-R471811, Diméthénamide OXA,	Metolachlor ESA, Nicosulfuron ASDM, Metolachlor OXA, Métézachlore NOA 413173, Chlorothalonil-R471811, Diméthénamide ESA, Diméthénamide OXA, Métézachlore ESA,
Nbre de dépassements > à 0,1 µg/L	1	10			5	5		4	3	7	8
Dépassement des 0.5µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines pour le total des pesticides)	-	-			38	93		61	19	15	96
Dépassement des 5µg/L (limite de qualité des eaux brutes pour le total des pesticides)					25%	94%		92%	71%	-	85%

## IV. LISTE DES RESERVOIRS DE LA COLLECTIVITE

SECTEUR	COMMUNE	RESERVOIR	SUR TOUR / AU SOL / SOUS SOL	ANNEE CONSTRUCTION	EXPLOITANT DSP	Volume m3 déclaré en 2024
RENNES	BRUZ	CHAMP FLEURY	SUR TOUR	1969	SPL EBR	1500
	ROPHEMEL	USINE	SOUS SOL	1964	SPL EBR	3500
		USINE		2025	SPL EBR	
		USINE		2025	SPL EBR	
	BRUZ	CHAMP FLEURY	AU SOL	2001-2009	SPL EBR	4500
	SAINT GREGOIRE	LES 11 JOURNAUX	AU SOL	2010	SPL EBR	2000
	BEDEE	La Prioulais	AU SOL	1965	SPL EBR	15000
	RENNES	SB GALLET	SOUS SOL	1932	SPL EBR	28000
	RENNES	SB GALLET cuve de contact	SOUS SOL		SPL EBR	300
	RENNES	SH GALLET	SUR TOUR	1966	SPL EBR	5000
	RENNES	SB VILLEJEAN	SUR TOUR	1963	SPL EBR	6500
	RENNES	SH VILLEJEAN	SUR TOUR	1964	SPL EBR	5500
	RENNES	Bâche contact chlore (BCC)	SOUS SOL	1974	SPL EBR	2675
	RENNES	Bâche déchloration (BDC)	SOUS SOL	1974	SPL EBR	500
	RENNES	Bâche neutralisation (BNE)	SOUS SOL	1974	SPL EBR	500
	RENNES	Citerne Eau traitée (CET)	SOUS SOL	1974	SPL EBR	5350
	RENNES	Puisard	BACHE PROCES S	1974	SPL EBR	1150
	ERCE PRES LIFREE	ERCE - LES LANDELLES	AU SOL	2012	SPL EBR	6000
	SAINT GILLES	CHEMINEE D'EQUILIBRE	SUR TOUR	1964	SPL EBR	
	PLEUMELEUC	CHEMINEE D'EQUILIBRE	SUR TOUR	1964	SPL EBR	
	MEZIERES	USINE	SOUS SOL	2021	SPL EBR	2500
	RENNES	UP - BACHES LILLION	AU SOL	1966	SPL EBR	300

	PLOUASNE	TOUR DE MISE EN CHARGE	SUR TOUR	1965		
EST	CESSON	LE PATIS TATELIN	SUR TOUR	2013	SPL EBR	3000
	ACIGNE	VERDAUDAIS	SUR TOUR	1963	SPL EBR	150
	ACIGNE	LE CHENE DEY	SUR TOUR	1963	SPL EBR	300
	ACIGNE	REPRISE DE BOURGON	AU SOL	1989	SPL EBR	400
OUEST	PLEUMELEUC	PARTHENAY/PLEUMELEUC	SUR TOUR	1970	SAUR	150
	ROMILLE	LA GALERNE	SUR TOUR	1966	SAUR	400
	SAIN PERN	CHANTECLE	SOUS SOL	1970	SAUR	50
	SAIN PERN	BOURDON	AU SOL	1970	SAUR	400
	BEDEE	La Prioulais	SOUS SOL	1966	SAUR	50
	BEDEE	La Retaudais	SUR TOUR	1970	SPL EBR	450
	IRODOUER	LE PONT GIFFARD	SUR TOUR	1970	SAUR	200
	CINTRE	REPRISE DE CINTRE	AU SOL	2006	SAUR	400
	L'HERMITAGE	J.CARTIER	SUR TOUR	1963	SAUR	1000
	TALENSAC	TALENSAC	SUR TOUR	1971	SAUR	200
	TALENSAC	REPRISE DE TALENSAC	AU SOL	1971	SAUR	60
	BREAL SOUS MONTFORT	REPRISE DE BREAL	AU SOL	2011	SAUR	600
	MORDELLES	LIBERATION	SUR TOUR	1966	SAUR	1200
	CHAVAGNE	CROIX VERTE	SUR TOUR	1966	SAUR	400
	GOVEN	LA HAYRIE	SUR TOUR	1968	SAUR	400
NORD	LE RHEU	LANDES D'APIGNE	SUR TOUR	1965	SAUR	300
	BECHEREL	LES HAUTS LIEUX	SUR TOUR	1965	SAUR	300
	PACE	LA GIRAUDAIS	SUR TOUR	2004	SPL EBR	1400
	PACE	NOMINOE	SUR TOUR	1970 n'est plus en activité depuis fin 2023	SPL EBR	
	SAINT GILLES	LA MAISON NEUVE	SUR TOUR	1970	SPL EBR	400
	VEZIN LE COQUET	BELLE EPINE	SUR TOUR	1970	SPL EBR	400
	LA MEZIERE	BEAUSEJOUR	SUR TOUR	Années 70	VEOLIA	330
	MONTREUIL LE GAST	LA HAUTE GORGE	AU SOL	Années 70	VEOLIA	250
	MELESSE	LA SAUDRAIS	AU SOL	1990	VEOLIA	2000

MELESSE	LA SAUDRAIS	AU SOL	1980		
MELESSE	LA SAUDRAIS	AU SOL	Années 70	VEOLIA	500
THORIGNE FOUILLARD	LE PORTAIL	SUR TOUR	Années 70	VEOLIA	1000
BETTON	LA LOUVRAS	AU SOL	2000	VEOLIA	500
SUD	BRUZ	LA HAYE DE PAN	SUR TOUR	1947	SPL EBR 800
	LAILLE	LA GAUDINAIS	SUR TOUR	1968	SPL EBR 500
	ORGRES	LE TELEGRAPHE	SUR TOUR	Années 70	SPL EBR 150
	LAILLE	LA CALIORNE	SOUS SOL	Années 70	SPL EBR 120
	SAINT ERBLON	LA HAUREE	AU SOL	Années 70 déconstruit en 2024	SPL EBR
	SAINT ARMEL	BEAUREGARD	SUR TOUR	1964	SPL EBR 300
	VERN SUR SEICHE	LA GARE	SUR TOUR	Années 70	SPL EBR 200
	CORPS NUDS	LE CHATENAY	SUR TOUR	1974	SPL EBR 300
OUEST (Montfort + Iffendic)	MONTFORT SUR MEU	LES BATAILLES	SUR TOUR	Années 70	VEOLIA 300
	MONTFORT SUR MEU	LE TERTRE 1	AU SOL	Années 70	SPL EBR 550
	MONTFORT SUR MEU	LE TERTRE 2	AU SOL	Années 80-90	VEOLIA 700
	MONTFORT SUR MEU	LE TERTRE 3	AU SOL	2014	VEOLIA 1500
	IFFENDIC	Le Haut du Coup	AU SOL	?	SAUR 200
	IFFENDIC	LA VILLE AU VÉQUE	SUR TOUR	1963	VEOLIA 200
EST (CCVIA) + Gahard	MONTREUIL SUR ILLE	Pierre Bise	SOUS SOL	?	VEOLIA 200
	FEINS	La Cour Roussel	SUR TOUR	1958	SPL EBR 300
	FEINS	bâche Usine	AU SOL	1958	VEOLIA 100
	GUIPEL	La Justice	SUR TOUR	1963	SAUR 300
	VIGNOC	Le Haut Ranson	SUR TOUR	1985	SAUR 300
	SAINT D'AUBIGNE	Rue du Château d'eau	SUR TOUR	1966	SAUR 500
	GAHARD	Rue d'Aléron	sur tour	années 80	VEOLIA 400
	GAHARD	Bâche de l'usine	AU SOL	années 80	VEOLIA 120
				Volume	total 117 005
				Nombre de réservoirs	70

## V. TARIFS ET VOLUME DE VENTE D'EAU EN GROS

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

### Tarifs et volumes des ventes d'eau en gros facturés en 2024

						Volumes vendus en 2024
<b>Production Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais</b>						
Territoire Villes de Rennes et Saint-Jacques-de-la Lande	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Nord de Rennes	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Secteur Sud	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Centre Est Montfort	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Secteur Ouest	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Val d'Ille Aubigné - ex SPIR	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Iffendic nord - St Gorlay	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Territoire Aubigné - Feins - Montreuil-sur-Ille - Andouillé Neuville	-	-	0,5952 €	-	-	0,034 € 5,50%
Communauté de Communes Bretagne Romantique (ex SPiR)	1 376,86 €	1	0,5952 €	-	0,2268 €	0,034 € 5,50%
Communauté de Communes St Méen - Montauban	1 376,86 €	2	0,5952 €	-	0,2268 €	0,034 € 5,50%
Dinan Agglomération (Ville de Plouasné)	1 376,86 €	2	0,5952 €	-	0,2268 €	0,034 € 5,50%
Contrat DSP multipartite CEBR - EPF - SEVC - LCC/EPB (ex SMPBC - SIE de la Vallée du Couesnon)	1 376,86 €	1	0,5952 €	-	0,2268 €	0,034 € 5,50%
SIMPEP Ouest 35	1 376,86 €	1	0,5952 €	-	0,2268 €	0,034 € 5,50%
Eau des Portes de Bretagne (ex SYMEVAL)	-	-	0,5952 €	13 608,49 € (Indemnité forfaitaire)	0,2268 €	0,034 € 5,50%
Eau du Pays de Fougères (ex SMPBC - SIE du Coglais) - Eau brute	1 349,32 €	1	-	-	0,1248 €	0,034 € 5,50%
<b>Sous-total SPL Eau du Bassin Rennais</b>						<b>28 641 745</b>
<b>Production SAUR</b>						
Communauté de Communes Bretagne Romantique (usine du Rocher - La Chapelle-Chaussée)	-	-	0,6805 €	-	-	0,0354 € 5,50%
Eau des Portes de Bretagne (usine de la Douetière - Saint-Aubin d'Aubigné)	-	-	0,8430 €	-	0,2268 €	0,0354 € 5,50%
<b>Sous-total SAUR</b>						<b>561 178</b>
<b>Production VEOLIA EAU</b>						
Eau du Pays de Fougères (usine de la Haute-Chellerais - Gahard)	-	-	-	-	0,2268 €	-
Eau des Portes de Bretagne (usine de la Haute-Chellerais - Gahard)	-	-	-	-	0,2268 €	-
<b>Sous-total VEOLIA EAU</b>						<b>215 841</b>
<b>TOTAL</b>						<b>29 418 764</b>

dont parts

	Volumes vendus (m <sup>3</sup> )	Prix moyen facturé HT / m <sup>3</sup>	DELEGATAIRE	CEBR	AELB
<b>Production SPL Eau du Bassin Rennais</b>					
Territoire Villes de Rennes et Saint-Jacques de la Lande	11 867 899	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Nord de Rennes	3 138 839	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Secteur Sud	3 898 380	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	1 134 802	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Centre Est Montfort <sup>14</sup>	2 430 198	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Secteur Ouest	4 168 196	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Val d'Ille Aubigné - ex SPIR	249 328	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Iffendic nord - St Gonlay	174 189	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Territoire Aubigné - Feins - Montreuil-sur-Ille - Andouillé Neuville	222 598	0,629 €	0,5952 €	- €	0,034 €
Communauté de Communes Bretagne Romantique (ex SPIR)	712 978	0,860 €	0,5991 €	0,2268 €	0,034 €
Communauté de Communes St Méen - Montauban	148 348	0,893 €	0,6323 €	0,2268 €	0,034 €
Dinan Agglomération (Ville de Plouasne)	115 994	0,903 €	0,6427 €	0,2268 €	0,034 €
Contrat DSP multipartite CEBR - EPF - SEVC - LCC/EPB (ex SMPBC - SIE de la Vallée du Couesnon)	245 296	0,867 €	0,6064 €	0,2268 €	0,034 €
SMPEP Ouest 35	37 850	0,929 €	0,6680 €	0,2268 €	0,034 €
Eau des Portes de Bretagne (ex SYMEVAL)	96 850	0,997 €	0,7357 €	0,2268 €	0,034 €
Eau du Pays de Fougères (ex SMPBC - SIE du Coglais) - Eau brute	0	-	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Production SAUR</b>					
Communauté de Communes Bretagne Romantique (usine du Rocher)	93 340	0,716 €	0,6805 €	- €	0,0354 €
Eau des Portes de Bretagne (usine de la Douettée)	467 838	1,105 €	0,8430 €	0,2268 €	0,0354 €
	<b>29 202 923</b>	<b>0,649 €</b>	<b>0,601 €</b>	<b>0,014 €</b>	<b>0,034 €</b>
<b>Production VEOLIA EAU</b>					
Eau du Pays de Fougères (usine de la Haute-Chellerais - Gahard)	176 369	0,2268 €	- €	- €	- €
Eau des Portes de Bretagne (usine de la Haute-Chellerais - Gahard)	39 472	0,2268 €	- €	- €	- €
	<b>29 418 764</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<sup>14</sup> Le territoire Centre Est Montfort inclut les communes d'Acigné, Brécé, Montfort-sur-Meu, Pacé, Vezin-le-Coquet, Saint-Gilles et Le Rieu.

En 2024, le prix moyen de vente d'eau en gros varie de 0,629 € HT / m<sup>3</sup> (pour les ventes d'eau sur le territoire de la Collectivité) à 1,105 € HT / m<sup>3</sup> (vente d'eau à Eau des Portes de Bretagne pour la production destinée à la Douettée).

Cette variation s'explique par le fait qu'il n'y a pas de part fixe (abonnement) ni de surtaxe facturées sur les ventes d'eau en gros du territoire de la Collectivité contrairement aux ventes extérieures. En effet, pour le territoire de la Collectivité, la surtaxe est imputée sur le tarif distribution et donc facturée directement à l'usager.

La production d'eau CEBR par Veolia Eau à l'usine de Gahard alimente en distribution des communes de Liffré Cormier Communauté et du Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon co-maîtres d'ouvrage du contrat DSP avec Veolia pour la distribution. Le prix facturé par la Collectivité à Eau des Portes de Bretagne et Eau du Pays de Fougères, collectivités acheteuses respectivement pour les 2 collectivités co-contractantes distributrices, correspond à la part CEBR pour la Production. Ces ventes d'eau interne ne comportent pas de part délégataire car ce dernier se rémunère directement auprès des abonnés du contrat de DSP.

L'ensemble des tarifs appliqués par vente d'eau est détaillé dans le tableau page précédente.

# VI. PRIX DE L'EAU

TARIFS 2025 EAU POTABLE (au 1 <sup>er</sup> janvier)		CENTRE EST MONTSORT	
Ref secteur/contrat DSP	RENNES - ST JACQUES	RENNES - ST JACQUES	SPI EAU DU BASSIN RENNAIS
Déléguée/aire	Communes concernées	Rennes	Saint-Jacques de la Lande
K2025	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés
	1.000	1.0000	1.0000
Part Défautaine (HT)			
Part fixe annuelle / compteur			
20,33 € Ø 15 mm	38,04 € Ø 15 mm	20,33 € Ø 15 mm	38,04 € Ø 15 mm
Ø 20 mm	44,38 € Ø 20 mm	Ø 20 mm	44,38 € Ø 20 mm
Ø 30 mm	58,08 € Ø 30 mm	Ø 30 mm	58,08 € Ø 30 mm
Ø 40 mm	99,32 € Ø 40 mm	Ø 40 mm	99,32 € Ø 40 mm
Ø 60 mm	160,31 € Ø 60 mm	Ø 60 mm	160,31 € Ø 60 mm
Ø 80 mm	282,46 € Ø 80 mm	Ø 80 mm	282,46 € Ø 80 mm
Ø 100 mm	572,38 € Ø 100 mm	Ø 100 mm	572,38 € Ø 100 mm
Ø 120 mm	1.199,34 € Ø 120 mm	Ø 120 mm	1.199,34 € Ø 120 mm
Ø 150 mm - 200 mm	1.199,34 € Ø 150 mm - 200 mm	Ø 150 mm - 200 mm	1.199,34 € Ø 150 mm - 200 mm
Bornes de puissage	16,83 €	Bornes de puissage	16,83 €
Part variable	- €	1.2903 € Ø 10 m <sup>3</sup>	- €
11 à 50 m <sup>3</sup>	1.1825 €	11 à 50 m <sup>3</sup>	1.1825 €
51 à 100 m <sup>3</sup>	1.2863 €	51 à 100 m <sup>3</sup>	1.2863 €
101 à 150 m <sup>3</sup>	1.5498 €	101 à 150 m <sup>3</sup>	1.5498 €
> 150 m <sup>3</sup>	2,5337 €	> 150 m <sup>3</sup>	2,5337 €
Cout de production et dachat de l'eau	- €	- €	- €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)			
Part fixe annuelle / compteur			
9,71 € Ø 15 mm	18,16 € Ø 15 mm	9,71 € Ø 15 mm	18,16 € Ø 15 mm
Ø 20 mm	21,17 € Ø 20 mm	Ø 20 mm	21,17 € Ø 20 mm
Ø 30 mm	27,71 € Ø 30 mm	Ø 30 mm	27,71 € Ø 30 mm
Ø 40 mm	47,39 € Ø 40 mm	Ø 40 mm	47,39 € Ø 40 mm
Ø 60 mm	76,49 € Ø 60 mm	Ø 60 mm	76,49 € Ø 60 mm
Ø 80 mm	134,77 € Ø 80 mm	Ø 80 mm	134,77 € Ø 80 mm
Ø 100 mm	273,08 € Ø 100 mm	Ø 100 mm	273,08 € Ø 100 mm
Ø 120 mm	572,22 € Ø 120 mm	Ø 120 mm	572,22 € Ø 120 mm
Ø 150 mm - 200 mm	572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	Ø 150 mm - 200 mm	572,22 € Ø 150 mm - 200 mm
Part Smg 35 (HT)			
Contribution pour Smg Eau 35			
Part Agence de l'eau (HT)			
Redevance rétention			
Redevance consommation eau potable			
Redevance performance des réseaux			
Tarif TTC facture de 120 m <sup>3</sup> (compteur Ø15mm) (TVA 5,5%)	226,99 €	326,99 €	326,99 €
Tarif TTC / m <sup>3</sup>	2,725 €	2,621 €	2,621 €
	hors part fixe	hors part fixe	hors part fixe

TARIFFS 2025 EAU POTABLE (au 1<sup>er</sup> janvier)

Ref secteur contrat DSP	CENTRE EST MONITORT			CENTRE EST MONITORT			CENTRE EST MONITORT		
	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS	SPL EAUDU BASSIN RENNAIS
Communes concernées	Brécé		Menton-sur-Mer		Le Rheu				
local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	local à usage d'habitation	Immeuble collectif des logements	Autres abonnés	Autres abonnés
K 2025	1.0000		1.0000	1.0000		1.0000	1.0000		1.0000
Part Débitaire [HT]									
Part fixe annuelle / compteur	20,33 €		38,04 €	20,33 €		38,04 €	20,33 €		38,04 €
Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm	Ø 15 mm
Ø 20 mm	44,38 €	44,38 €	44,38 €	44,38 €	44,38 €	44,38 €	44,38 €	44,38 €	44,38 €
Ø 30 mm	58,08 €	58,08 €	58,08 €	58,08 €	58,08 €	58,08 €	58,08 €	58,08 €	58,08 €
Ø 40 mm	99,32 €	99,32 €	99,32 €	99,32 €	99,32 €	99,32 €	99,32 €	99,32 €	99,32 €
Ø 50 mm	160,31 €	160,31 €	160,31 €	160,31 €	160,31 €	160,31 €	160,31 €	160,31 €	160,31 €
Ø 60 mm	282,46 €	282,46 €	282,46 €	282,46 €	282,46 €	282,46 €	282,46 €	282,46 €	282,46 €
Ø 80 mm	572,38 €	572,38 €	572,38 €	572,38 €	572,38 €	572,38 €	572,38 €	572,38 €	572,38 €
Ø 100 mm	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €	1.199,34 €
Ø 150 mm - 200 mm	16,83 €	16,83 €	16,83 €	16,83 €	16,83 €	16,83 €	16,83 €	16,83 €	16,83 €
Bonnes de puissance									
- €	1.1889 €	1.2903 €	0 à 10 m <sup>3</sup>	- €	1.1889 €	1.2903 €	0 à 10 m <sup>3</sup>	- €	1.1889 €
11,50 m <sup>3</sup>	11,825 €	11,825 €	11,825 €	11,825 €	11,825 €	11,825 €	11,825 €	11,825 €	11,825 €
51 à 100 m <sup>3</sup>	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €	1.2863 €
101 à 150 m <sup>3</sup>	15,988 €	15,988 €	15,988 €	15,988 €	15,988 €	15,988 €	15,988 €	15,988 €	15,988 €
> 150 m <sup>3</sup>	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €	2,5337 €
Coût de production et d'achat d'eau									
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)									
Part fixe annuelle / compteur	9,71 €	9,71 €	18,16 €	9,71 €	18,16 €	18,16 €	9,71 €	18,16 €	18,16 €
Ø 15 mm	18,16 €	18,16 €	18,16 €	18,16 €	18,16 €	18,16 €	18,16 €	18,16 €	18,16 €
Ø 20 mm	21,17 €	21,17 €	21,17 €	21,17 €	21,17 €	21,17 €	21,17 €	21,17 €	21,17 €
Ø 30 mm	27,71 €	27,71 €	27,71 €	27,71 €	27,71 €	27,71 €	27,71 €	27,71 €	27,71 €
Ø 40 mm	47,39 €	47,39 €	47,39 €	47,39 €	47,39 €	47,39 €	47,39 €	47,39 €	47,39 €
Ø 60 mm	76,49 €	76,49 €	76,49 €	76,49 €	76,49 €	76,49 €	76,49 €	76,49 €	76,49 €
Ø 80 mm	134,77 €	134,77 €	134,77 €	134,77 €	134,77 €	134,77 €	134,77 €	134,77 €	134,77 €
Ø 100 mm	273,08 €	273,08 €	273,08 €	273,08 €	273,08 €	273,08 €	273,08 €	273,08 €	273,08 €
Ø 150 mm - 200 mm	572,22 €	572,22 €	572,22 €	572,22 €	572,22 €	572,22 €	572,22 €	572,22 €	572,22 €
Part SMG 35 (HT)									
Contribution pour SMG Eau 35	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €
Part Agence de l'Eau (HT)	0,037 €	0,037 €	0,037 €	0,037 €	0,037 €	0,037 €	0,037 €	0,037 €	0,037 €
Redevance prélevement	0,330 €	0,330 €	0,330 €	0,330 €	0,330 €	0,330 €	0,330 €	0,330 €	0,330 €
Redevance consommation eau potable	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €
Tarif TTC facture de 120 m <sup>3</sup> (VA 5,5%)	326,99 €	2,462 €	2,621 €	2,725 €	2,621 €	2,621 €	2,725 €	2,621 €	2,621 €
Tarif TTC € / m <sup>3</sup>	2,725 €								

hors part fixe

hors part fixe

hors part fixe



**TARIFS 2025 EAU POTABLE (au 1<sup>er</sup> janvier)**

Ref secteur/contrat DSP	SECTEUR SUD	SECTEUR OUEST
Déléguée/aire Communes concernées	SPEAU DU BASSIN RENNAIS Chantepie, Vern-sur-Seiche	SPEAU DU BASSIN RENNAIS Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, l'Hermitage, Mordelles, Tinténiac, Bréal-sous-Montfort, Goven, Éréhuel, la Chapelle-Claude, Langon, Miniac-sous-Bécherel, Bécherel, Breteil, Clavay, Irodouër, la Nozaye, Parthenay-de-Traou, Plumejeu, Fouillée, Saint-Pern, le Verger

K2025	local à usage d'habitation	Immeuble et collectif de logements	Autres abonnés	local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	1.0000	1.0000				
<b>Part Délégitiaire [HT]</b>															
Part fixe annuelle / compteur															
20,33 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	20,33 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	20,33 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm				
1.188 €	1.2903 €	1.2903 €	- €	1.1889 €	1.1889 €	- €	1.2903 €	0,10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	1.2903 € Ø 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part variable	1.182,5 € 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	Borne de puisage eau potable eau de recyclage	1.2903 € Ø 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	Borne de puisage eau potable eau de recyclage	1.2903 € Ø 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	Borne de puisage eau potable eau de recyclage	1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	Borne de puisage eau potable eau de recyclage	1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €			
Cout de production et d'achat d'eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
<b>Part Collectivité Eau du Bassin Rennais [HT]</b>															
Part fixe annuelle / compteur															
9,71 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	9,71 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € Ø 15 mm 21,17 € Ø 20 mm 27,71 € Ø 30 mm 47,39 € Ø 40 mm 76,49 € Ø 60 mm 134,77 € Ø 80 mm 223,08 € Ø 100 mm 572,22 € Ø 150 mm - 200 mm			
Part variable	0,10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €	0,18 € 0,037 € 0,330 € 0,02 €				
Contribution pour SWG Eau 35	326,99 €	2.462 €	2.462 €	326,99 €	2.725 €	2.725 €	323,29 €	2.621 €	2.621 €	2.284 €	2.284 €				
Part Agence de l'Eau (35)	2.725 €														
Redevance prélevement															
Redevance consommation eau potable															
Redevance performance des réseaux															
Tarif TTC facteur de 120 m <sup>3</sup> (compteur Ø 15 mm) (TVA 5%)															
Tarif TTC / m <sup>3</sup>															

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114-2025-DE

hors part fixe

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-&lt;/

**TARIFS 2025 EAU POTABLE (au 1<sup>er</sup> janvier)**

Ref secteur contrat DSP

		SECTEUR OUEST		SECTEUR OUEST		SECTEUR OUEST		
		SPL EAU DU BASSIN RENNAIS		SPL EAU DU BASSIN RENNAIS		SPL EAU DU BASSIN RENNAIS		
Déléguée Communes concernées		Iffendic Sud		Moazé, St Aubin d'Aubigné, St Germain-sur-Ille, St Médard-sur-Ille		Langouët, St-Gendran, St-Symphorien		
		Local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	
K 2025		1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	1.0000	
Part Débitmètre [HT]		20,33 €	Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 50 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € 44,38 € 58,08 € 99,32 € 160,31 € 282,46 € 572,38 € 1.199,34 € 16,83 €	20,33 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € 44,38 € 58,08 € 99,32 € 160,31 € 282,46 € 572,38 € 1.199,34 € 16,83 €	20,33 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	38,04 € 44,38 € 58,08 € 99,32 € 160,31 € 282,46 € 572,38 € 1.199,34 € 16,83 €
Part variable	0 à 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	- € 1.1889 € 1.1825 € 1.2883 € 1.5488 € 2.5337 €	1.1889 € 1.1825 € 1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	1.1889 € 1.1825 € 1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	- € 1.1889 € 1.1825 € 1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	- € 1.1889 € 1.1825 € 1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	- € 1.1889 € 1.1825 € 1.2863 € 1.5498 € 2.5337 €	
Coût de production et d'achat d'eau		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais [HT]		9,71 €	Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	18,16 € 21,17 € 27,71 € 47,39 € 76,49 € 134,77 € 273,08 € 572,22 €	18,16 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	27,47 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	17,01 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm	17,01 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm
Part variable	0 à 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	- € 0,6266 € 0,5752 € 0,6247 € 0,7504 € 1,198 €	0,6266 € 0,5752 € 0,6247 € 0,7504 € 1,198 €	0,6266 € 0,5752 € 0,6247 € 0,7504 € 1,198 €	0,6266 € 0,5752 € 0,6247 € 0,7504 € 1,198 €	0,5714 € Ø 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	0,5327 € Ø 10 m <sup>3</sup> Ø 20 à 6 000 m <sup>3</sup> Ø 30 à 100 m <sup>3</sup> Ø 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	
Part variable	0 à 10 m <sup>3</sup> 11 à 50 m <sup>3</sup> 51 à 100 m <sup>3</sup> 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	0,0000 € 0,5752 € 0,6247 € 0,7504 € 1,198 €	0,5782 € 0,5782 € 0,5782 € 0,5782 € 0,5782 €	0,5782 € 0,5782 € 0,5782 € 0,5782 € 0,5782 €	0,5782 € 0,5782 € 0,5782 € 0,5782 € 0,5782 €	0,5714 € Ø 10 m <sup>3</sup> Ø 20 à 6 000 m <sup>3</sup> Ø 30 à 100 m <sup>3</sup> Ø 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	0,5327 € Ø 10 m <sup>3</sup> Ø 20 à 6 000 m <sup>3</sup> Ø 30 à 100 m <sup>3</sup> Ø 101 à 150 m <sup>3</sup> > 150 m <sup>3</sup>	
Part SMG 35 [HT]		0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	
Contribution pour SMG Eau 35		0,18 €						
Part Agence de l'Eau [HT]		0,0320 € 0,3300 € 0,02 €	0,0370 € 0,3300 € 0,02 €	0,0370 € 0,3300 € 0,02 €	0,0370 € 0,3300 € 0,02 €	0,0370 € 0,3300 € 0,02 €	0,0370 € 0,3300 € 0,02 €	
Redevance prélevement								
Redevance consommation eau potable								
Redevance performance des réseaux								
Tarif TTC facture de 120 m <sup>3</sup> (compteur Ø 15 mm) (TVA 5,5%)		326,99 €		2,621 €	329,78 €		32,24 €	
Tarif TTC € / m <sup>3</sup>		2.725 €		2,462 €	2,748 €	F° C°	2,694 €	
							F° C°	

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

018  
02700

ID : 035-213500663-20251215-DEL114 2025-DE

**TARIFS 2025 EAU POTABLE (au 1<sup>er</sup> janvier)**

VAL D'ILLE/AUBIGNE		SPL EAU DU BASSIN RENNAIS	
Ref secteur contrat DSP	Déléguataire	Communes concernées	Géhard, Séné-de-Bretagne, Vieux-Vy sur Couesnon
		local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'logements
			Autres abonnés
K2025		1.000	
<b>Part Déléguataire (HT)</b>			
Part fixe annuelle / compteur		20,33 €	
	Ø 15 mm	38,04 €	38,04 €
	Ø 20 mm	44,38 €	44,38 €
	Ø 30 mm	58,08 €	58,08 €
	Ø 40 mm	99,32 €	99,32 €
	Ø 50 mm	160,31 €	160,31 €
	Ø 80 mm	282,46 €	282,46 €
	Ø 100 mm	572,38 €	572,38 €
	Ø 150 mm - 200 mm	1.199,34 €	1.199,34 €
		Bornes de puissance	16,83 €
Part variable	Ø 10 m <sup>3</sup>	- €	1.189 €
	11 à 50 m <sup>3</sup>	1.182 €	1.293 €
	51 à 100 m <sup>3</sup>	1.286,3 €	
	101 à 150 m <sup>3</sup>	1.549,8 €	
	>150 m <sup>3</sup>	2.533,7 €	
Coût de production et d'achat d'eau		- €	- €
<b>Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)</b>			
Part fixe annuelle / compteur		32,41 €	
	Ø 15 mm	21,24 €	21,24 €
	Ø 20 mm	17,23 €	17,23 €
	Ø 30 mm	25,96 €	25,96 €
	Ø 40 mm	44,41 €	44,41 €
	Ø 50 mm	71,67 €	71,67 €
	Ø 80 mm	126,27 €	126,27 €
	Ø 100 mm	255,87 €	255,87 €
	Ø 150 mm - 200 mm	536,15 €	536,15 €
Part variable	Ø 10 m <sup>3</sup>	- €	0,5394 €
	11 à 50 m <sup>3</sup>	0,5435 €	0 à 200 m <sup>3</sup>
	51 à 100 m <sup>3</sup>	0,4730 €	201 à 6 000 m <sup>3</sup>
	101 à 150 m <sup>3</sup>	0,3118 €	> 6 000 m <sup>3</sup>
	>150 m <sup>3</sup>	- €	
<b>Part SMG 35 (HT)</b>			
Contribution pour SMG Eau 35		0,18 €	0,18 €
Part Agence de l'Eau (HT)		0,0370 €	0,0370 €
Redevance prélevement		0,3300 €	0,3300 €
Redevance consommation eau potable		0,02 €	0,02 €
Redevance performance des réseaux			
Tarif TTC facture de 120m <sup>3</sup> (compteur Ø 15 mm) (TVA 5,5%)		322,51 €	
Tarif TTC €/m <sup>3</sup>		2,772 €	F° C

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE

## VII. NOTE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](http://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)

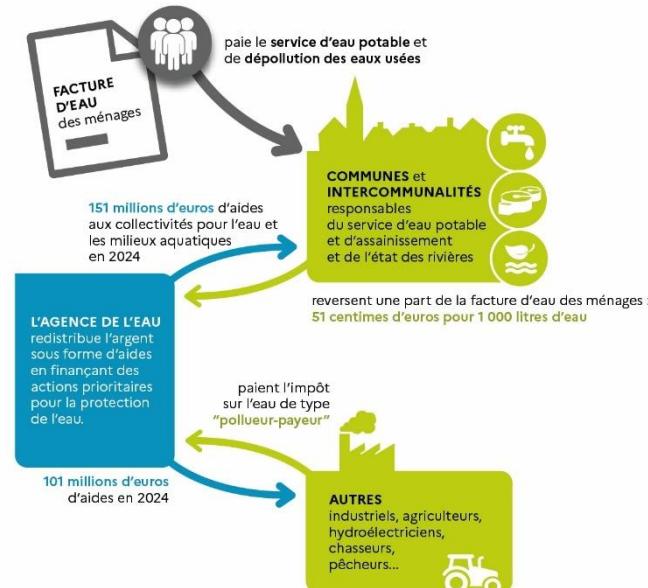
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'où proviennent les redevances 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?**  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

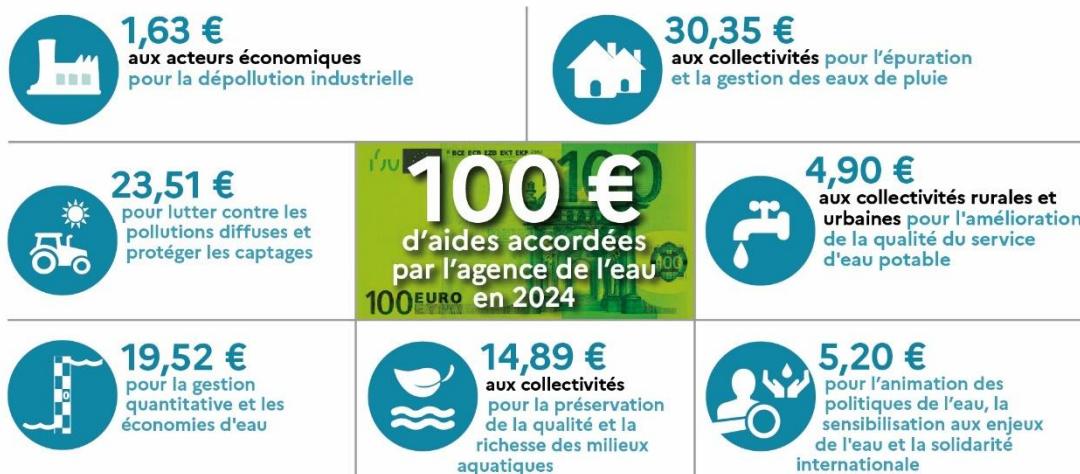


## À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

## DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 535 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](http://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

## LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [lc.cx/12eProgramme](http://lc.cx/12eProgramme)

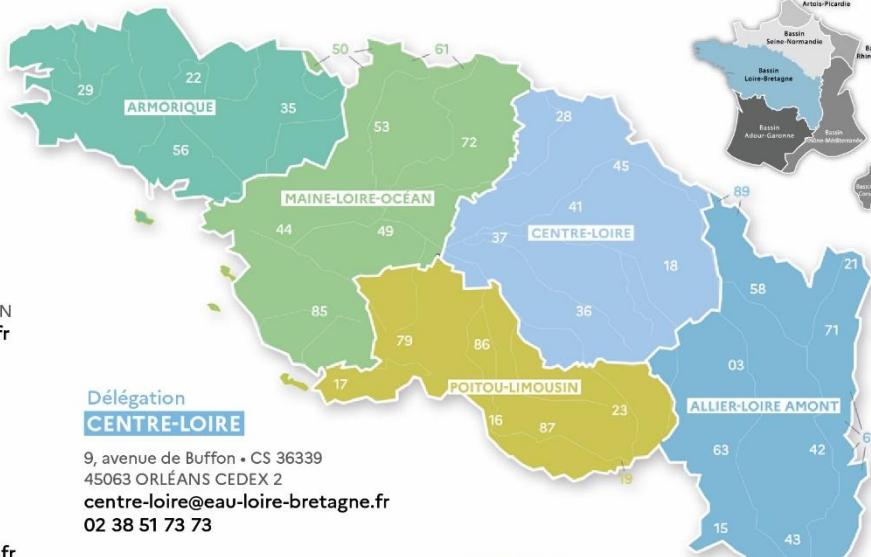
## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
[contact@eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)  
02 38 51 73 73



### Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
[armorique@eau-loire-bretagne.fr](mailto:armorique@eau-loire-bretagne.fr)  
02 96 33 62 45

### Délégation MAINE-LOIRE-Océan

**NANTES** (dép. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
[mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr)  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
[mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr)  
02 43 86 96 18

### Délégation CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
[centre-loire@eau-loire-bretagne.fr](mailto:centre-loire@eau-loire-bretagne.fr)  
02 38 51 73 73

### Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
[poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr](mailto:poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr)  
05 49 38 09 82

### Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
[allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr](mailto:allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr)  
04 73 17 07 10



PEFC™

Réalisation : AEIB-DIC • Mars 2025 • Imprimé vert sur papier PEFC™

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)



## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMpte !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

## VIII. GLOSSAIRE

**Les limites de qualité :** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.

**Les références de qualité :** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence la présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des usines de traitement. Les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

### Les différents paramètres non conformes trouvés dans nos ressources

**Activité alpha globale :** estimation de la radioactivité alpha en prenant en compte la radioactivité artificielle et naturelle. La mesure de la radioactivité alpha est ramenée au volume de support prélevé exprimé en litres pour les liquides et en grammes pour les solides. La référence de qualité est fixée à 0,1 Bq/L.

**Carbone Organique Total (COT) :** indicateur de la présence de matières organiques dans l'eau. La référence de qualité est fixée à 2 mg/L.

**Équilibre calco-carbonique :** ce paramètre permet de vérifier le caractère agressif ou incrustant de l'eau. La réglementation précise que l'eau traitée doit être à l'équilibre ou légèrement incrustante.

**Fer total :** le fer sous forme dissoute ou oxydée est naturellement présent dans certaines eaux brutes et lié à la nature du sol ou du sous-sol. Sa référence de qualité est fixée à 200 µg/L. Sa présence en excès dans l'eau traitée peut générer de la couleur.

**Manganèse :** le manganèse sous forme dissoute ou oxydée est naturellement présent dans certaines eaux brutes et lié à la nature du sol ou du sous-sol. Sa référence de qualité est fixée à 50 µg/L.

**Métolachlore ESA :** métabolite de pesticides déclaré pertinent par l'ANSES (molécule issue de la dégradation de la molécule mère d'un pesticide) et intégrée en avril 2021 dans le contrôle sanitaire réglementaire.

**Métolachlore NOA :** métabolite de pesticides déclaré pertinent par l'ANSES (molécule issue de la dégradation de la molécule mère d'un pesticide) et intégrée en avril 2021 dans le contrôle sanitaire réglementaire.

**Microorganismes revivifiables à 22°C et 36°C :** la mesure de ce paramètre est un indicateur permettant de mettre en évidence la présence de germes non pathogènes dans l'eau traitée. C'est l'évolution de la valeur habituelle qui est interprétée (+ ou - 10 fois).

**Séléniém :** le manganèse sous forme dissoute ou oxydée est naturellement présent dans certaines eaux brutes et liées à la nature du sol ou du sous-sol. Sa référence de qualité est fixée à 50 µg/L. Sa présence en excès dans l'eau traitée peut générer de la couleur.

**Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs :** un groupe de bactéries se développant uniquement en absence d'oxygène et qui possèdent des caractéristiques biochimiques particulières, notamment la production de sulfure d'hydrogène. Dans le cadre des analyses d'eau, ce paramètre est utilisé comme témoin de la qualité de filtration et/ou marqueur d'une contamination fécale.

**Turbidité :** indicateur de la présence de matières en suspension dans l'eau. La mesure de la turbidité permet en mettre en évidence des dysfonctionnements dans la filière de traitement.

**ANSES :** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**ARS :** Agence Régionale de Santé

**DCE :** Directive Cadre sur l'Eau

**DGS :** Direction Générale de la Santé

**PSE :** Paiements pour Services Environnementaux

**SAGE** : Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux

**TA** : Titre alcalimétrique

**TAC** : Titre alcalimétrique complet

**TH** : Titre hydrotimétrique

**THM** : Trihalométhanes

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL114\_2025-DE